

NOUVEAU  
VOYAGE  
AUX ISLES  
DE L'AMERIQUE,

CONTENANT

L'HISTOIRE NATURELLE DE CES PAYS,  
l'Origine, les Mœurs, la Religion & le Gouver-  
nement des Habitans anciens & modernes.

Les Guerres & les Evenemens finguliers qui y sont  
arrivez pendant le long sejour que l'Auteur y a fait.

Le Commerce & les Manufactures qui y sont établies,  
& les moyens de les augmenter.

Avec une Description exacte & curieuse  
de toutes ces Isles.

Ouvrage enrichi de plus de cent Cartes, Plans,  
& Figures en Tailles-douces.

TOME QUATRIÈME.



A PARIS, RUE S. JACQUES,

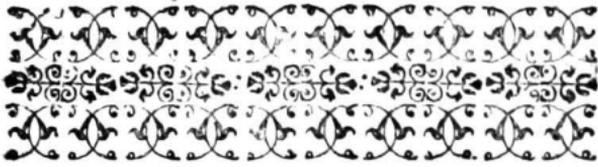
Chez PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, près  
la rue des Mathurins, à l'Image  
Sainte Therese.

---

M. DCC. XXII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*





# T A B L E

## DES CHAPITRES, contenus en la quatrième Partie.

- CHAP. I.** **L'** *Auteur est attaqué du mal de Siam. Effet prodigieux du Ton terre. De l'Oiseau appelé Colibry. Des Burgans de teinture, & des Liannes à sang & à eau,* page 1
- CHAP. II.** *De la Cochenille. Des Pommes de Raquettes. De la Lianne percée,* 31.
- CHAP. III.** *Du Châtaignier & de son fruit. Du Figuier sauvage, & des Pistaches,* 50
- CHAP. IV.** *Descente d'un Corsaire Anglois à la Cabesterre de la Martinique. Allarme causée par un Serpent,* 63
- CHAP. V.** *Arrivée du Supérieur general de nos Missions, & de l'Archevê-*

<i>que de Saint Domingue. Eclipse totale du Soleil ,</i>	73
<b>CHAP. VI.</b> <i>Il arrive un nouveau Supérieur general des Missions des Freres Prescheurs. Danger où l'Auteur se trouva d'être mordu par un Serpent. Diverses remarques sur ce sujet ,</i>	92
<b>CHAP. VII.</b> <i>Des Esclaves Noirs, dont on se sert aux Isles. Du Commerce de leur país. Leur Religion. Leurs mœurs, Leurs danses. Comment on les achete. Comment on les traite. Comment on les instruit ,</i>	110
<b>CHAP. VIII.</b> <i>Plan du Convent que l'Auteur fit bâtir à la Martinique. Mort du Supérieur general de leurs Missions ,</i>	207
<b>CHAP. IX.</b> <i>Ce que c'est, qu'un Boucan de Cochon ,</i>	214
<b>CHAP. X.</b> <i>Maladie dont l'Auteur est attaqué. Son remede. Differentes especes d'Ipecacuana ,</i>	223
<b>CHAP. XI.</b> <i>Assassinat Commis à la Martinique. Punition &amp; Mort Crés-Chrétienne de l'Assassin ,</i>	239
<b>CHAP. XII.</b> <i>Nombre extraordinaire de Fols à la Martinique. Mort de plusieurs Religieux ,</i>	248
<b>CHAP. XIII.</b> <i>De la Famille de Messieurs de la Guarigue ,</i>	259

## DES MATIERES.

- CHAP. XIV.** *L'Auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il séjourne à la Dominique. Description de cette Isle , 299*
- CHAP. XV.** *Diverses Coûtumes des Sauvages. Préjugés sur leur origine. Leurs differens langages , & leur maniere de se battre , 315*
- CHAP. XVI.** *Leur maniere de faire du feu. De la plante appelée Caratas. Ses differens usages. Adresse des Carribes pour nager , & se battre contre les poissons. De l'Estadon , & de la Baleine , 343*
- CHAP. XVII.** *De l'Epian maladie ordinaire des Carribes. Remedes qu'ils y apportent. De leur Religion , & de quelques autres de leurs Coûtumes, 358*
- CHAP. XVIII.** *L'Auteur arrive à la Guadeloupe. Monsieur le Chevalier Reynau & Monsieur de la Boulaye visitent les Isles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe, 377*
- CHAP. XIX.** *Voïage de l'Auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade , à S. Vincent , & à Sainte Aloufie. Description de la Barbade , 384*
- CHAP. XX.** *L'Auteur part de la Barbade , & arrive à la Grenade. Description de cette Isle , 418*
- CHAP. XXI.** *L'Auteur part de la Gre*

vj	T A B L E	
	<i>nade, des Isles de Bequia, S. Vincent,</i>	
	<i>&amp; Sainte Aloufie,</i>	440
CHAP. XXII.	<i>L'Auteur retourne à la</i>	
	<i>Guadeloupe. Procès intenté à leur Mis-</i>	
	<i>sion par l'Abbé du Lion,</i>	464
CHAP. XXIII.	<i>Du Tabac.</i>	476

*Fin de la Table des Chapitres.*

MEMOIRES



MEMOIRES  
DES  
NOUVEAUX VOYAGES  
FAITS  
AUX ISLES FRANÇOISES  
DE L'AMERIQUE.  
QUATRIÈME PARTIE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*L'Auteur est attaqué du mal de Siam, Effet prodigieux du Tonnerre. De l'Oiseau appelé Colibris. Des Burgans de teinture, & des Liannes à Sang & à Eau.*



'Ay fini la troisième Partie de mes Memoires par un Traité du Sucre, & de tout ce qui regarde une Habitation, je reprens à present mon Journal, dont une si longue digression m'a éloigné.

*Tome IV.*

A

1697.

Quelques affaires m'obligeant de faire un voyage au Fort S. Pierre au commencement de Mai 1697. j'écrivis au Supérieur de nôtre Mission, pour le prier de venir tenir ma place au Fonds S. Jacques pendant quelques jours. Il le fit de bonne grace, & vint. Je partis aussi-tôt qu'il fut arrivé. J'achevai en trois ou quatre jours ce que j'avois à faire; mais lorsque je me disposois à m'en retourner à ma résidence, je me sentis attaqué d'une violente douleur de tête & de reins accompagnée d'une grosse fièvre; symptômes assurez du mal de Siam. Je fus d'abord saigné au pied, & puis au bras. Cette dernière saignée fit desespérer de ma vie, parce que je m'évanoüis, & malgré tout ce qu'on peut faire, je demurai près d'une heure sans connoissance. Je revins enfin comme d'un profond sommeil; quelques heures après, il me prit un crachement, ou plutôt un vomissement de sang très-fort, & qui me faisoit tomber dans des especes de convulsions, quand au lieu de sang pur & liquide, j'étois obligé de jeter des grumeaux d'un sang épais & coagulé. Cela dura près de vingt-quatre heures. Pendant ce tems-là mon corps se couvrit de pourpre depuis la tête jusqu'aux pieds, les tâches qui étoient de la gran-

Accident  
arrivé à  
l'Auteur.

deur de la main , & de différentes couleurs , s'élevoient sensiblement au-dessus de la peau. Je souffris de grandes douleurs le troisième , & le quatrième jour. Le cinquième je fus surpris d'une léthargie , ou sommeil involontaire qu'on ne pouvoit vaincre. J'avois reçu les Sacramens le jour precedent , ce qui fit que je priai le Religieux qui étoit avec moi de me laisser en repos , & de dire aux Medecins de laisser agir la nature , & qu'étant entre les mains de Dieu , j'attendrois avec une entiere resignation ce qui m'arriveroit. J'avois cependant une esperance certaine , & comme une assurance morale, que cette maladie n'auroit point de fâcheuses suites , je le dis à mon confrere , que je voyois tout consterné ; il se rassura un peu , & me laissa en repos. Je dormis près de vingt-heures sans m'éveiller , & pendant ce tems - là , j'eus une crise ou sueur si abondante qu'elle perça plusieurs matelas les uns après les autres. Je me reveillai enfin fort surpris de me trouver dans un autre lit , & d'en voir deux dans la chambre où il n'y en avoit qu'un , quand je m'étois endormi. Je demandai d'abord à manger. On voulut me porter dans l'autre lit , comme on me dit qu'on avoit fait plusieurs fois pendant mon som-

1697.

Guerison  
extraor-  
dinaire  
de l'Au-  
teur.

meil ; mais j'assurai que je me sentoïis assez de force pour y aller. En effet , je me levai , on me changea de linge , & je me couchai dans l'autre lit , me trouvant sans autre incommodité qu'une faim canine qui me devoit. On m'apporta un bouillon que j'avalai comme si c'eût été une goutte d'eau ; mais il fallut pour avoir la paix , me donner du pain & de la viande , sans quoi je voulois me lever , pour en aller chercher. Je m'endormis après que j'eus mangé , & ne me reveillai que six ou sept heures après , avec la même faim , sans la moindre apparence de fièvre , ny de mal de tête. Il ne me restoit de ma maladie que les marques du pourpre , qui m'avoient rendu le corps marqué comme celui d'un Tigre.

Le huitième jour sur le soir , je commandai à deux Negres que j'avois amené avec moi de nôtre Habitation , de me tenir mon cheval prêt pour le lendemain trois heures avant le jour , & d'acheter deux ou trois volailles roties , avec du pain & du vin pour eux & pour moi , & sur tout de ne dire à personne que je voulois partir.

Con-  
j. dire  
qu'il n ti-  
roit des  
malades

La raison qui me faisoit précipiter ainsi mon départ , étoit que j'étois mangé des fourmies. Je n'en avois pas une seule au-

tout de moi au commencement de ma maladie, quoique dans ce tems-là, la basse terre en fût toute couverte. On regardoit comme un signe mortel, quand les fourmies fuyoient les malades comme elles m'avoient fuy; mais ces insectes ayant reconnu après la crise, qu'elles s'étoient trompées, & que je ne devois pas mourir, elles étoient revenuës en si grand nombre, & avec tant de fureur qu'elles sembloient me vouloir devorer tout vivant; parce que je leur échappois par ma guérison. Cette incommodité ne se trouvant point chez nous à la Cabesterre; j'avois resolu d'y retourner, & pour n'avoir point de procès avec les Medecins, & mon Confrere, je voulois partir sans dire adieu à personne.

1697.  
par les  
fourmies.

Mes Negres ne manquerent pas de me venir avertir sur les trois heures du matin. Je me levai aussi tôt, ils m'aiderent à m'habiller; nous sortîmes doucement, & je montai à cheval, laissant toutes mes hardes dans la chambre, à la reserve de mon manteau, que je mis sur mes épaules, parce qu'il faisoit froid. La tête me tourna un peu quand je commençai à marcher, cela m'obligea de faire tenir un des deux Negres à côté de moi, pour me soutenir dans un besoin, pendant que l'autre

1697. alloit devant le cheval , pour l'empêcher de s'écarter , ou d'aller trop vite.

Nous arrivâmes au morne de la calle-basse vers les sept heures. Le travail du chemin , & le froid avoient tellement augmenté mon appetit qui n'étoit déjà que trop grand , que je n'eus presque pas la patience d'attendre que les Negres eussent amassé quelques fougères pour m'asseoir , & manger plus à mon aise. De deux chapons qu'ils avoient acheté , je leur en donnai un , & je mangeai l'autre, ou plutôt je le devorai dans un moment. Je repris ensuite la moitié de celui que je leur avois donné , & je les avertis de manger promptement. Ils le firent aussi-tôt , & bien leur en prit : car pour peu qu'ils eussent tardé , ils n'auroient point déjeuné , & cependant après avoir tant mangé , j'avois encore un appetit aussi devorant que s'il y avoit eu trois ou quatre jours que je n'eusse mangé. Je remontai à cheval , & continuai mon voyage vers la grande anse , où j'arrivai sur les dix heures. Je surpris infiniment le Curé , & tous ceux que je rencontrai sur le chemin , qui virent avec étonnement que j'avois encore le visage & les mains toutes couvertes de pourpre. Je ne manquai pas de demander à manger en arrivant. On m'en apporta ,

& je mangei à peu près comme un homme qui meurt de faim en attendant le dîner, je me mis dans un hamar où je m'endormis si bien qu'il fallut me reveiller pour dîner. J'arrivai sur le soir au Fond S. Jacques, où le Superieur pensa tomber de son haut quand il me vit. Un moment après que je fus arrivé, il reçût une lettre du Religieux qui étoit au Mouillage, qui lui marquoit la peine où il étoit de ne sçavoir ce que j'étois devenu, qu'il supposoit cependant que j'étois retourné au Fond S. Jacques, parce qu'on n'avoit trouvé ny les Negres, ny mon cheval, & que le Medecin l'avoit assuré; que je ferois un grand coup, si je pouvois y arriver en vie, & qu'en cas que cela fut, il falloit me garder à vûë dans une chambre bien close, jusqu'à ce que les marques du pourpre étant dissipées, on n'eût plus lieu de craindre une rechûte, à laquelle il n'y avoit point de remede. Je promis tout ce qu'on voulut, pourvû qu'on me donnât à manger; mais dès le lendemain je montai à cheval, & m'en allai visiter les travaux qu'on avoit fait en mon absence, me trouvant entierement délivré d'une maladie si dangereuse sans prendre aucun remede depuis que je m'étois échapé de la Basse-terre, & sans autre

1697.

Suite de  
la mala-  
die de  
l'Auteur.

mal que d'avoir changé de peau, & d'avoir souffert pendant plus de trois mois une faim canine si furieuse, que je n'étois pas maître de ma raison, & que j'aurois mangé jour & nuit sans me rassasier. Le Medecin, les Chirurgiens, & les Religieux de la Charité regarderent ma guérison & les suites qu'elle avoit eues, comme la chose la plus particuliere qu'ils eussent encore vûe dans cette maladie.

Nous reçûmes cinq Religieux de France dans les mois de Juin & de Juillet. Des deux premiers qui arriverent, on en mit un au Cul de sac de la Trinité à la place du Pere Estienne Astrucq, qui souhaitoit de se retirer en France, après avoir servi les Missions pendant plus de dix ans avec beaucoup de pieté, de charité & de zele, & avoir rempli toutes les charges de la Religion, avec toute la prudence, le désintéressement & le bon exemple qu'on pouvoit attendre d'un très-parfait Religieux. On envoya le second au Fonds S. Jacques, pour me soulagier du service d'une des deux Paroisses que je servois seul depuis six à sept mois. Ce Religieux nommé Jean Mondidier étoit de ma Province, & encore fort jeune. Le Superieur me chargea d'en avoir soin, de l'instruire, & de veiller sur sa conduite. Comme

il étoit d'un bon naturel , fort sage , fort doux , & qu'il avoit été parfaitement bien élevé , il me donnoit assez de satisfaction ; il n'y avoit qu'une chose qui me faisoit de la peine , c'est qu'ayant aimé la chasse avant d'être Religieux , cette passion s'étoit reveillée si fortement que je ne pouvois lui faire entendre raison là-dessus. Je craignois sans cesse qu'il ne fût mordu de quelque serpent , ou qu'il ne fût cause que le petit Negre qui le suivoit, n'eût le même accident. Outre cela il usoit plus de poudre que quatre Chasseurs , & perdoit la plus grande partie de son tems à cet exercice. Je m'apperçûs un jour qu'il manquoit beaucoup de poudre dans un baril que j'avois acheté pour faire sauter des pierres de taille ; je me doutai aussi-tôt que mon chasseur avoit voulu s'en pourvoir d'une bonne quantité , pour n'être pas obligé de m'en demander si tôt. Je voulus m'en éclaircir avec lui , & je n'en pus rien tirer ; je croi que je l'ignorerois encore à present sans l'accident qui me le découvrit quelques jours après.

Le seize Août nous fûmes priez à dîner par le Pere Curé de la Grande Ance , où l'on celebroit ce jour-là la Fête de Saint Hyacinthe Patron de la Paroisse. Pendant que nous étions à table , il survint un

1697. grand orage , & le tonnerre tomba sur  
 Effets du nôtre Maison du Fonds S. Jacques. Il  
 tonnerre. perça le toit en plus de mille endroits , à  
 peu près comme si on y eût tiré plusieurs  
 coups de canon chargez de balles de mous-  
 quets. Il brisa tous les carreaux de ma  
 chambre , sur lesquels étoit un coffre qui  
 renfermoit encore environ quatre - vingt  
 livres de poudres qui restoient du baril. Il  
 fit encore bien d'autres fracas entre les-  
 quels le plus extraordinaire fut de rom-  
 pre en pieces le lit & le coffre de mon  
 Compagnon , & de semer par toute la  
 maison , la cour , & le jardin toutes les  
 hardes & ses meubles , sans laisser autres  
 choses dans la chambre que quelques pa-  
 quets de gros papier où étoient renfer-  
 mées plus de vingt livres de poudre qu'il  
 avoit ôté du baril. Le Rafineur envoya un  
 Negre à cheval , pour m'avertir du dés-  
 ordre qui étoit arrivé dans la maison, où  
 le tonnerre avoit mis le feu en se retirant.  
 Je vins à toute bride , pour tâcher de re-  
 medier à ce malheur. Je trouvai que nos  
 gens aidez par la grosse pluye qui avoit  
 suivi le tonnerre , avoient éteint le feu  
 presque aussi-tôt qu'il avoit été allumé ;  
 & je vis avec la dernière surprise que le  
 tonnerre avoit calciné la poudre qui étoit  
 dans ces paquets , & l'avoit réduit en une

espece de charbon , ou de pierre noire ,  
comme si c'eût été du charbon pilé & re-  
duit en masse avec de la gomme , qui ne  
se froissoit qu'avec difficulté , auquel  
il ne restoit qu'une legere odeur de soulfre , & qui ne brûloit pas plus vîte que le charbon de terre , dont on se sert dans les forges. J'ay fait voir des morceaux de cette poudre calcinée , & j'en ay donné à plusieurs personnes qui ne pouvoient assez admirer ce prodige.

Ce coup de tonnerre fit beaucoup de peur à nos gens , & en auroit fait bien davantage à mon compagnon & à moi , si nous avions été dans nos chambres , & me causa bien de la dépense pour réparer la charpente , la couverture , & tout ce qu'il avoit brisé , mais il fit un bien dont j'eus lieu de remercier Dieu , qui fut de faire perdre la passion de la chasse à mon compagnon , qui n'y voulut plus retourner depuis la dérouté de son magazin à poudre. Il s'appliqua avec succez à des choses plus convenables à son état , & pour se délasser un peu l'esprit , il entreprit d'élever & d'apivoiser des Colibris.

Cet oiseau est sans difficulté le plus beau & le plus petit qu'il y ait au monde. Il y a des Auteurs qui l'appellent oiseau bourdonnant , parce que quand il vole , il

Desc-  
ription de  
l'oiseau

1697. bourdonne comme les abeilles, ou comme ces grosses mouches qu'on appelle des bourdons. D'autres l'appellent l'oiseau mouche à cause de sa petitesse. Nos François le nomment Colibris qui est le nom que les Caraïbes lui ont donné. Il me semble qu'on s'y doit tenir : car il est permis aux gens de donner des noms à ce qui dépend de leur Domaine. Lorsqu'il est plumé, il n'est guères plus gros qu'une noisette, je parle du mâle : car la femelle est encore plus petite. Il ne paroît quelque chose, que quand il est couvert de plumes. Elles sont en partie d'un verd doré tirant sur le violet changeant, & tellement nuancé qu'il est difficile de connoître parfaitement de quelle couleur elles sont. Ces plumes sont extrêmement fines & déliées, & couvertes d'un petit duvet surdoré, le plus fin qui se puisse imaginer. Les mâles ont sur la tête une huppe en maniere de couronne de très belles plumes, les femelles n'en ont point. Le bec de cet oiseau est long d'environ un pouce, fort délié, & un peu courbe. Il en sort une petite langue fine, longue, & divisée en deux, comme deux filets qu'il passe sur les fleurs, & sur les feuilles des plantes odoriferentes pour en enlever la rosée qui lui sert de nourriture. Ses aîles sont dans un

1697.  
mouvement si vif, si prompt & si continuél, qu'on a peine à les discerner. Il ne s'arrête presque jamais dans un même endroit, il est toujours en mouvement, il ne fait autre chose, qu'aller de fleur en fleur, où ordinairement sans poser le pied, & voltigeant sans cesse autour, il y passe la langue, & en recueille la rosée. Les enfans prennent ces petits oiseaux avec des baguettes frotées de glu, ou de gomme; ils s'approchent doucement des endroits où ils les voyent, en remuant en l'air leurs baguettes, ces petits animaux ne manquent pas de s'en approcher pour découvrir ce que c'est, ils y passent la langue, & demeurent pris. On leur enfonce aussitôt un petit brin de bois dans le fondement, on le tourne pour y faire attacher les intestins, & on les tire dehors, après quoi on les pend par le bec à la cheminée, où ils séchent entièrement sans que leurs plumes se détachent. Le meilleur cependant est de les faire sécher dans une étuve enveloppez dans de petits sacs de papier: car il est certain que la fumée, ou une chaleur trop vive, gâte toujours un peu le brillant du coloris de leurs plumes. Leurs nids ne sont pas moins dignes d'admiration. Ils sont suspendus en l'air à quelque petite branche, ou même dans

1697.

les maisons , ou autres lieux qui les mettent à couvert du vent , de la pluye & du Soleil. Ils sont environ de la grosseur de la moitié d'un petit œuf de poule , composez de petits brins de bois entrelassez comme un panier , garnis de cōtron & de mousse , d'une propreté & d'une délicatesse merveilleuse. Ils ne font jamais que deux œufs gros comme des pois communs , blancs , avec quelques petits points jaulnes. Le mâle & la femelle les couvent l'un après l'autre ; mais la femelle y est bien plus long-tems que le mâle , elle ne les quitte que quelques momens le soir & le matin , pour aller chercher sa nourriture. Le mâle tient sa place pendant ce tems-là , afin que les œufs ne se refroidissent point. Les petits étant éclos ne paroissent pas plus que deux mouches , qui se couvrent peu à peu d'un duvet très-fin , auquel les plumes succedent dans la suite.

Je montrai au Pere Mondidier un nid de ces petits oiseaux , qui étoit sur un appentis auprès de la maison. Il l'emporta avec les petits , lorsqu'ils eurent quinze ou vingt jours , & le mit dans une cage à la fenêtrre de sa chambre , où le pere & la mere ne manquerent pas de venir donner à manger à leurs enfans , & s'apriivoise-

rent tellement qu'ils ne sortoient presque plus de la chambre, où sans cage, & sans contrainte ils venoient manger & dormir avec leurs petits. Je les ai vûs souvent tous quatre sur le doigt du Pere, qui chantoient comme s'ils eussent été sur une branche d'arbre. Il les nourrissoit avec une pâte très-fine, & presque claire comme de la boüillie, qu'il faisoit avec du biscuit, du vin d'Espagne & du Sucre. Ils passoient leur langue sur cette pâte, & quand ils étoient rassasiez, ils voltigeoient & chantoient. Leur chant est une espece de petit bourdonnement fort agreable; il est clair & foible, étant proportionné à l'organe qui le produit. Je n'ay rien vû de plus aimable que ces quatre petits animaux qui voltigeoient de tous côtez dedans & dehors la maison, & qui revenoient dès qu'ils entendoient la voix de leur pere nourricier. Il les conserva de cette maniere pendant cinq ou six mois, & nous esperions de voir bien-tôt de leur race, quand le pere ayant oublié un soir d'attacher la cage où ils se retiroient, à une corde qui pendoit du plancher pour les garantir des rats, il eût le chagrin de ne les plus trouver le lendemain matin. Ils avoient été devorez.

On pretend qu'il y en a de cinq ou six

1696.

Colibris  
privez  
leur  
nourritu-  
re.

1697.

espèces qui ne different entre-elles que par la grosseur, & le coloris de leurs plumes. A l'égard de la grosseur, il m'a paru que cette difference étoit assez difficile à remarquer, & pour le coloris, je ne vois pas que cela doive faire une espece particuliere, veu le peu de difference qu'il y a entr'eux.

Le Pere  
Raphaël  
Carme.

J'eus dans la fin du mois de Juillet deux Hôtes qui m'auroient fait plus de plaisir s'ils étoient venus m'aider quand j'étois seul. Le premier étoit un Religieux Carme de la Guadeloupe nommé le Pere Raphaël, qui s'étoit mis en tête d'établir les Religieux de son Ordre à la Martinique, en leur procurant les Paroisses des Culs-de-Sacs Robert & François, où nous n'avions pas de Religieux, parce que la maladie de Siam, nous en avoit enlevé un grand nombre. Après qu'il eût demeuré quelques jours dans nôtre Convent du Mouillage, il prit pretexte de vouloir voir la Cabesterre, afin de pouvoir negocier plus aisément avec les Habitans de ces deux quartiers dont quelques-uns le connoissoient, parce qu'il avoit été leur Curé à Mariegalante avant qu'ils en fussent chassés par les Anglois. Le Supérieur de nôtre Mission me manda de l'observer de près, & de ne rien oublier pour

faire échouer son dessein , mais d'une manière qui ne lui donnât aucun soupçon que nous l'eussions découvert. Il vint chez nous au Fonds S. Jacques où je le retins près d'un mois , remettant tous les jours sous differens prétextes le voyage qu'il vouloit faire en ces quartiers-là , pour voir ses anciens amis , où je le voulois accompagner ; & afin qu'il ne s'en nuyât pas , je fis en sorte que nos Curez du Macouba , de la Basse pointe , & de la Grande anse l'inviterent chez eux à quelques Fêtes , où ils le retinrent le plus long-tems qu'il fut possible. A la fin j'eus nouvelle qu'il nous étoit arrivé trois Religieux de France. Je n'eus garde de le dire à mon Hôte , mais feignant que rien ne me retenoit plus , & que j'étois en état de l'accompagner aux Culs-de-Sac-Robert & François , nous partîmes ensemble. J'eus le plaisir de voir tous les mouvemens qu'il se donna pour engager les Habitans de ces quartiers à demander des Religieux de son Ordre, pour servir leurs Paroisses ; attendu l'impossibilité où nous étions de leur donner des Curez. J'affectai de lui donner toute la commodité qu'il pouvoit souhaiter pour faire ses brigues ; mais quand je vis qu'il s'étoit assez fatigué , & que les Habitans commen-

1697.

çoient à goûter ces raisons , & les promesses qu'il leur faisoit dont j'étois bien informé , malgré toutes les précautions qu'il prenoit pour m'en ôter la connoissance , après dis-je , qu'il eût mis son affaire en bon train au Cul-de-Sac-Robert , il voulut pousser jusqu'au Cul-de-Sac-François , où il eseroit réussir encore plus facilement. Lorsque nous étions sur le point de nous embarquer pour y aller , je demandai au Marguillier qui avoit la clef du Presbiterie , s'il croyoit qu'il fût en état de loger le Religieux qui y viendrait dans deux ou trois jours. Cette demande surprit toute la compagnie qui ne s'y attendoit point du tout , & mon Carme plus que tous les autres. Quoiqu'il fût homme d'esprit , il ne peut cacher le désordre ou cette nouvelle le mit ; il me demanda qui étoit ce Religieux , je lui répondis que je ne le connoissois point , parce qu'il ne faisoit qu'arriver , & que le Supérieur me marquoit seulement de voir si les maisons curiales étoient en état , parce que sur ce que je lui manderois , il enverroit deux Religieux pour desservir les Paroisses , ou les employeroit en d'autres endroits. Les Habitans témoignèrent bien de la joye d'être sur le point d'avoir un Curé résident. Le Marguillier me dit que l'E-

glise & le Presbitere étoient en état , & 

---

1697.  
que le Religieux seroit content d'eux.

Je partis seul pour le Cul-de-Sac-François : car mon Compagnon voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire pour son dessein, feignit d'être incommodé, & demeura au Cul-de-Sac-Robert où il m'attendit. Les Habitans du Cul-de-Sac-François parurent fort contens quand ils scûrent que nous étions en état de leur donner un Curé résident dès qu'ils seroient eux mêmes en état de le recevoir , & me promirent que ce seroit dans très-peu de tems. Ce n'étoit pourtant pas l'intention de nôtre Superieur. Nous avions un besoin plus pressant de Religieux à la Guadeloupe & à S. Domingue , où la maladie avoit emporté presque tous les Curez. Je fis naître exprès un incident sur lequel il falloit avoir la décision de Mr l'Intendant , qui ne pouvoit manquer de produire une discussion assez longue pour nous donner le tems de recevoir d'autres Religieux de France. Cela arriva en effet comme nous l'avions pensé , & nous fûmes maîtres de faire déservir les deux Paroisses par le Religieux qu'on mit au Cul-de-Sac-Robert , sans que les autres eussent lieu de se plaindre, & par ce moyen d'envoyer un Religieux à la Guadeloupe,

1697.

& un à S. Domingue. Je retournai au Cul-de-Sac-Robert, où je trouvai mon Carme chez le sieur Gagneron, & je le ramenai au Fonds S. Jacques. Il n'y demeura pas long-tems, il s'en retourna au Mouillage, & de-là à la Guadeloupe aussi content des civilités que nous lui avons faites, qu'il l'étoit peu du succès de son voyage.

Le Pere  
Plumier  
Minime.

L'autre Religieux étoit un Minime Provençal, appelé le Pere Plumier. Il avoit entr'autres talens un genie merveilleux pour la Botanique, & une main admirable pour désigner les plantes. Il avoit été envoyé aux Isles quelques années auparavant avec un autre Provençal Medecin de Profession & Chimiste. La Cour qui les entretenoit, avoit destiné le Minime pour faire les figures des plantes entieres & disséquées; & le Medecin Chimiste, pour en tirer les huiles, les sels, les eaux, & autres minuties dont on se sert aujourd'hui pour abrèger la vie des hommes, sous prétexte de leur conserver la santé.

Medecin  
Chimiste  
nommé  
Surian.

Le Medecin appelé Surian étoit la copie la plus parfaite de l'avarice qui ait jamais été tiré d'après nature, ou pour parler plus juste, c'étoit l'avarice même. Il me suffira de dire, pour en donner une

legere idée, qu'il ne vivoit que de farine, de manioc & d'anolis. Quand il partoit le matin pour aller herboriser, il portoit avec lui une caffetieres monacale, c'est-à-dire, une de ces caffetiere qu'on fait chauffer avec de l'esprit de vin. Mais comme cette dépense auroit été trop contraire à l'économie dont il faisoit une étroite profession, il ne garnissoit la sienne que d'huile de palma christi ou de poisson. Celle qui ne lui coûtoit rien étoit toujours la meilleure. Un petit sachet de farine de manioc accompagnoit la caffetiere. Lorsqu'il étoit arrivé au lieu où il vouloit travailler, il suspendoit sa caffetiere à une branche, après l'avoir remplie d'eau de balisier ou de fontaine, selon l'endroit où il se trouvoit. Il cueilloit en travaillant, & goûtoit les herbes qui lui tomboient sous la main, & tuoit autant d'anolis qu'il croyoit en avoir besoin.

Je croi avoir déjà dit que les anolis sont de petits lezards de sept a huit pouces de longueur y compris la queue, qui est beaucoup plus longue que le corps. Ils sont de la grosseur de la moitié du petit doigt. On peut juger ce que leur corps peut être quand il est vuide & écorché; quelle graisse, & quelle substance il peut fournir aux herbes avec lesquelles on le

Anolis,  
estpece de  
Lezard,  
sa description.

1697.

fait cuire. Il faut pourtant avoüer que ceux qui ne cherchent dans les viandes que la tendreté , & la facilité de la digestion , la trouvent à coup sûr dans celle-ci.

Une heure ou environ avant le tems qu'il avoit destiné pour prendre son repas , il allumoit sa lampe , il mettoit les herbes hachées dans la caffetiere avec autant d'anolis qu'il jugeoit nécessaire , pour donner à son eau & à ses herbes la graisse & le suc convenables pour en faire du boüillon. Quelques graines de bois d'inde écrasées , ou un peu de piment lui tenoient lieu de sel & d'épiceries , & quand ce venerable dîné étoit cuit , il verfoit le boüillon sur la farine de manioc étenduë sur une feuille de balisier. C'étoit-là son potage , qui lui servoit en même-tems de pain pour manger ses anolis , & comme la repletion est dangereuse dans les païs chauds , sa caffetiere lui servoit pour le repas du matin & celui du soir , qui tous deux ne lui revenoient jamais à plus de deux sols six deniers. C'étoit pour lui un carnaval , lorsqu'il pouvoit attraper une grenouille , elle lui servoit pour deux jours au moins , tant étoit grande la frugalité de cet homme. J'ay pourtant oüï dire à beaucoup de gens qu'il relâchoit infini-

ment de cœtte austerité de vie , quand il mangeoit hors de chez lui , ou aux dépens d'autrui. J'ai crû devoir mettre ici cette maniere de vie économique , afin que ceux qui voudront l'imiter sçachent comment ils s'y doivent prendre , & à qui ils ont l'obligation de l'invention. Il travailloit à amollir les os , & pretendoit de faire bonne chere sans rien dépenser , s'il pouvoit trouver ce secret ; mais par bonheur pour les chiens qui seroient morts de faim , si ce galant homme eût réüssi , la discorde se mit entre le Minime & lui , & les obligea de se separer. Ils revinrent en France après dix-huit ou vingt mois de travail , chargez de graines , de feuilles , de racines , de sels , d'huiles , & autres babioles , & de quantité de plaintes l'un contre l'autre. Il y a apparence que le Minime avoit plus de raison que le Medecin , ou qu'il fut mieux écouté , puisque celui-cy fut congedié , & que le Minime fut renvoyé aux Isles , pour travailler de nouveau. A l'égard du Medecin , j'ai scû estant à Marseille , que continuant son travail de Botaniste , il avoit un jour apporté certaines herbes qui lui avoient paru inerveilleuses pour purger doucement , il en fit faire de la soupe , qui fit mourir lui , sa femme , ses deux enfans & sa servante. Ainsi de-

1697.

Le Medecin Surian s'empoisonne avec toute sa famille.

1697.

vroient faire tous les Confreres, quand ils veulent faire quelque experience.

Le P. Plumier, aux Isles, fut aussi singuliere qu'inutile. Minime, est renvoyé aux Isles: raison de ce second voyage.

L'occasion du renvoi du P. Plumier aux Isles, fut aussi singuliere qu'inutile. La voici. Un Medecin Anglois avoit publié un Livre de Plantes de l'Amérique, dans lequel il avoit fait graver plus de soixante especes de Fougères. On crut qu'il estoit de l'honneur de la Nation d'en découvrir davantage; & comme on ne connoissoit personne dans tout le Royaume plus capable de soutenir le poids de cette grande affaire, que ce Minime, on lui en donna la commission. Il y avoit environ six mois qu'il estoit arrivé à la Martinique, quand après avoir épuisé toutes les Fougères de la basse terre, des Pitous du Carbet, & du Morne de la Calebasse, il vint à la Cabesterre pour y en chercher d'autres. Il avoit logé dans nôtre Convent du Mouillage tout le tems qu'il avoit demeuré à la Basse-Terre. Nôtre Superieur, qui estoit de son País, lui avoit donné gratuitement une chambre & la table, & me le recommanda quand il vint à la Cabesterre. Cette recommandation, son merite personnel, & la gloire de la Nation, pour laquelle il travailloit, firent que je le reçûs avec toute la civilité possible, & que je l'aidai de toutes mes forces

forces à grossir son magasin de Fougeres. 1697.

Quelque temps avant qu'il arrivât au Fonds S. Jacques, j'avois reçu quelques Livres de France, entre lesquels estoit le Vitruve *in fol.* de M. Perrault. La lecture de ce Livre m'avoit fait connoître le Limaçon de mer, dont on se servoit autrefois pour faire la teinture de Pourpre, & particulièrement celle de Tyr, qui estoit si estimée.

Je m'apperçûs un soir que nôtre chercheur de Fougeres estoit plus content qu'à l'ordinaire, je lui en demandai la cause; mais il estoit si caché & si particulier, qu'il n'y avoit pas moyen de rien sçavoir de ses affaires: toutes choses estoient misterieuses chez lui. Cependant à force de le presser, il me dit qu'il avoit trouvé un tresor. Je ne manquai pas de lui en témoigner ma joye, & de lui offrir nos cabriolets & nos bœufs pour l'aller chercher, & le faire apporter dans sa chambre. Il me dit que cela n'estoit pas necessaire, & qu'il l'avoit dans sa poche. Après bien des cérémonies, il en tira enfin un mouchoir, dont une partie estoit teinte de couleur de Pourpre, ou du moins en la couleur qu'on appelle Pourpre à present, car je ne voudrois pas jurer qu'elle soit la même que celle des anciens. Quoi-

1697.

qu'il en soit ; voilà , me dit - il , le trefor , J'ai découvert en ce Païs - cy la Pourpre de Tyr : c'est pour l'enrichir plus que toutes les mines du Perou & du Mexique. Je considerai le mouchoir , & je découvris aussi - tôt le principe de cette couleur ; mais je feignis de souhaiter qu'il me le dît. Mes prieres furent inutiles , & quoique je pusse faire , il ne voulut jamais m'apprendre ce que je sçavois avant lui.

Burgans  
de tein-  
ture, leur  
usage.

Le lendemain j'envoyai dire à un Pêcheur qui demouroit au Bourg Sainte Marie , de me faire amasser des Burgans de teinture ( c'est ainsi qu'on les appelle ) il m'en envoïa , & je teignis un morceau de toile en Pourpre que je montrai le soir au Pere Minime , en lui disant que ce qu'il croïoit estre un secret & un trefor , estoit entre les mains de tout le monde. Je lui dis à mon tour que je voulois lui faire voir une couleur plus belle que la sienne , dont je ne lui dirois pas l'origine. En effet je lui montrai un autre morceau de toile teint en rouge très-vif & très-beau ; & pour lui faire voir que sa Pourpre n'estoit pas une nouvelle decouverte , je demandai en sa presence à plusieurs de nos Negres comment on avoit teint le morceau de toile , qui tous répondirent que c'estoit avec des Burgans de teinture ;

qu'on trouve tous les jours au bord de 1697.  
la mer.

Les Burgans de teinture sont de la grosseur du bout du doigt : ils sont comme les Vignots , ou les Limaçons ordinaires. Leur coque est assez forte , quoiqu'elle soit fort mince : elle est de couleur d'azur brun. L'animal qu'elle renferme est tout - à - fait semblable au Limaçon : sa chair est blanche , ses intestins sont d'un rouge très-vif , dont la couleur paroît au travers de son corps , & c'est ce qui donne la couleur à l'écume qu'il jette quand il est pris qui est d'abord d'un violet tirant sur le bleu. Pour obliger ces animaux à jeter une plus grande quantité d'écume , il n'y a qu'à les mettre dans un plat , les agiter & les battre les uns contre les autres avec la main ou avec des verges : dans un moment ils remplissent & couvrent le plat de leur écume ; laquelle estant reçûë sur un linge , y fait d'abord une tache bleuâtre , qui se change en rouge de pourpre , à mesure qu'elle se seche. Le secret qu'on a perdu , & qu'on n'a pas retrouvé jusqu'à présent , est de fixer & de cuire cette couleur ; car lorsqu'elle n'est pas cuite , elle diminuë peu à peu , & se dissipe presque entièrement , à mesure qu'on lave le linge qui en a esté teint.

Maniere  
de faire  
la tein-  
ture de  
pourpre.

1697.  
Lianne à  
sang, &  
son effet.

L'autre couleur rouge dont estoit teint la seconde toile, que je lui fis voir, venoit d'une lianne qu'on appelle lianne à sang. La feuille de cette lianne est presque de la même figure, de la même épaisseur, force & coloris que celle du lierre. Son écorce est fort brune, épaisse & spongieuse comme du liège. Le bois & l'écorce ont pour l'ordinaire trois à quatre pouces de diametre. Elle est fort sôche; mais quand on la coupe sur pied, elle paroît toute rouge, à cause d'une liqueur épaisse comme du sang de bœuf, & de la même couleur, dont elle est remplie. Les toiles que l'on y trempe deviennent d'un beau rouge, mais elles se déchargent facilement en les lavant. J'ay fait bouillir cette liqueur après y avoir fait dissoudre de l'alun, & j'y ai fait tremper de la toile, & des étoffes de laine & de coton. La couleur qu'elles prenoient étoit plus vive & plus belle. Après les avoir fait mettre à la lessive & savonner cinq ou six fois, elle se déchargeoit peu, & ne teignoient point les autres toiles. Les étoffes de laine & de coton réussissoient encore mieux.

Quoique j'eusse resolu de ne pas communiquer ce secret au Pere Minime, je

me rendis enfin aux prieres qu'il m'en fit. 1697.  
Je le menai dans le bois, & lui montrai  
cette lianne, & une autre qui pouvoit  
lui être d'une très-grande utilité, à lui  
qui passoit quelquefois les journées en-  
tieres à parcourir les bois & les monta-  
gnes.

On s'en sert pour se désalterer lorsqu'on se trouve dans des lieux où il n'y a n'y ruisseaux, n'y balisiers. Cette dernière lianne a la feuille assez petite, tendre, mince, douce, & d'un beau verd. Son bois est ordinairement de deux pouces de diametre, on en trouve même de plus gros, il est flexible, liant, spongieux & pesant quand il est sur pied. Son écorce est grise & assez mince. Elle s'appuye comme toutes les autres liannes, contre les arbres, & s'y attache par ses filets, & s'en sert pour s'élever, & quand elle est arrivée au sommet, ne trouvant plus rien pour se soutenir, & ne cessant pas pour cela de croître, son poids la fait pencher & se replier vers la terre, où elle arrive en croissant toujours. Dès qu'elle la touche, elle prend racine, & pousse des têtes qui s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent, & souvent à la tige qui les a produit, & se cordonnent avec elle comme les tourillons d'un gros cable.

Lianne à  
Eau.

1697.

Maniere  
d'en tirer  
de l'eau.

Lorsqu'on se trouve dans le besoin de boire, & qu'on rencontre de ces liannes, ce qui n'est pas difficile : car il y en a quantité dans tous les bois, on en coupe une environ à un pied de terre, puis on accommode son chapeau dessous ou bien une feuille de cachibou ou autre chose, & on donne un coup de couteau à la même lianne quatre ou cinq pieds plus haut que la coupure, afin de donner lieu à l'air de s'introduire, & d'agir sur l'eau contenuë dans la lianne, & on la voit aussi tôt couler par la coupure d'embas. J'ay experimenté plus d'une fois, qu'il y avoit plus d'une pinte d'eau, dans un morceau de lianne de cinq pieds de long. Cette eau est très claire, & très saine, il n'y a point d'eau de pluye ou de fontaine qui en approche pour la bonté, mais ce qu'elle a d'admirable, c'est qu'en quelque exposition que soit la lianne, c'est à dire, qu'elle soit au Soleil ou à l'ombre, qu'on la coupe le jour ou la nuit, elle est toujours extrêmement fraiche.

Je croi avoir déjà dit comment on tire de l'eau du balisier, c'est pourquoi je ne le repeterai pas davantage.

Je fis voir encore au Pere Minime une autre lianne beaucoup moins grosse que les precedentes : son écorce est guise, &

On la prendroit pour la lianne grise dont j'ay déjà parlé, si elle n'étoit beaucoup plus molle, & ses feuilles plus longues & plus molleuses. Ses fibres sont remplies d'une liqueur jaune, assez épaisse, & assez abondante, qui teint en beau jaune, les toiles qu'on en imbibe. Le défaut de cette teinture est de perdre presque toute sa beauté au blanchissage, & quoique la toile ou le drap qui en a été une fois teint demeure toujours coloré, il s'en faut néanmoins beaucoup qu'il conserve la même vivacité.

1697.

Lianne  
jaune.

---

## CHAPITRE II.

*De la Cochenille, des Pommes de Raquettes. De la Lianne percée.*

ON trouve par toutes les Isles où il y a des Acacias un petit insecte qui y prend naissance, & qui se nourrit du fruit des Raquettes. On l'appelle Cochenille. Je ferai part au Lecteur des remarques que j'ai faites sur cet insecte, après que j'aurai décrit la plante & le fruit dont il se nourrit.

Les Anglois appellent Poirier piquant ce que nous appellons Raquettes aux

1697.

Isles, on pourroit ce me semble, l'appeler figuier piquant, puisque le fruit qu'il porte a beaucoup de rapport à la figue ordinaire. Cependant je croi qu'ils ont raison, & que nous n'avons pas tort: car si le fruit ressemble un peu à une poire, comme ils le prétendent, il faut convenir que la feuille a assez la figure d'une Raquette, & le fruit celle d'une figue, mais garnies de si fortes épines, que rien au monde n'est plus piquant.

Terrain propre pour les Raquettes.

Cette plante ne vient bien que dans les terres sablonneuses, & dans les endroits secs & arides. C'est dans ces lieux là qu'elle profite à merveille. Il n'y a qu'à enterrer à moitié, une de ses feuilles ou pattes, comme on dir aux Isles, pour qu'elle prenne racine, & qu'elle produise beaucoup en peu de tems. Elle ressemble à un ovale un peu allongé d'un de ses bouts, à peu près comme nous voyons les Raquettes; quand cette patte est dans sa grandeur naturelle, & sa souche dans un terrain qui lui convient, elle a depuis sept jusqu'à neuf pouces de longueur, sur trois ou quatre pouces de largeur, & neuf à dix lignes d'épaisseur. La peau est verte, mince, & licé aux endroits qui ne sont pas chargez d'épines. La chair est blanchâtre, souple, de la consistance

Description de la Raquette.

d'une rave un peu flettie , d'un goût qui seroit entierement insipide sans une petite amertume qu'il laisse dans la bouche quand on la mache. Les bords sont tous chargez de petits bouquets d'épines droites courtes , fortes & pointuës. Ses deux superficies le sont aussi , mais les bouquets sont bien plus gros , & les épines plus longues & plus fortes , ils sont éloignez d'un pouce les uns des autres , & posez en quinconce très-regulierement. Chaque bouquet est composé de sept , neuf & onze épines, celles qui approchent du centre sont longues d'un pouce ou environ, la longueur des autres diminue à mesure qu'elles s'en éloignent. Elles sont toutes extraordinairement fortes , roïdes & pointuës ; & quoiqu'à leur base , elles ne soient pas plus grosses que les plumes de l'aîle d'un Moineau , elles ne laissent pas de percer la semelle d'un soulier, ou d'une botte du cuir le plus dur , le plus sec , & le plus fort. J'en puis parler comme sçavant , parce que j'en ay fait l'expérience. Je marchai un jour sans crainte sur une de ces pattes , ne pouvant m'imaginer qu'elle fût capable de me blesser , ayant des souliers tout neufs à double semelle , d'un cuir fort , très-dur , & fort sec , puisqu'il y avoit plus de six

1697.

Effets des  
Raquet-  
tes.

mois qu'ils étoient arrivez de France. Malgré cela, elle ne laissa pas de me percer la plante du pied en quatre ou cinq endroits, & ne donna pas peu de peine à tirer mon pied hors du soulier, qu'on fut sur le point de couper, & ensuite à retirer les pointes qui s'étoient rompuës dans la chair. Ces enloüïures sont non-seulement fort douloureuses, mais elles exposent encore à de grands dangers ceux qui sont blesez, parce que si on ne les retire promptement, il ne manque jamais de se faire une tumeur qui les cache entièrement, qui degenerate en abcès, & où souvent la gangrene se met en assez peu de tems.

Remede  
pour tires  
les épi-  
nes.

Le remede qu'il y a à cela est de prendre une patte de Raquette, la dépouïller de sa peau & de ses épines, & après l'avoir fait amortir sous les cendres chaudes, l'appliquer sur la partie blessée avec une compresse & une bande, pour l'empêcher de tomber, sans la comprimer en aucune maniere. On prétend que la Raquette attire à elle les pointes des épines qui étoient demeurées engagées dans les chairs. Je n'ay point pratiqué ce remede, je ne le donne icy que sur la bonne foy de personnes sages, qui m'ont assuré en avoir une connoissance très-certaine.

On se sert encore des pattes de Raquettes préparées comme je viens de dire, & appliquée de la même façon pour la guérison des contusions quelques considérables qu'elles puissent être, & pour consolider les membres disloquez après qu'ils ont été remis.

1697.

Pour les contusions & dislocations.

Une patte de Raquette plantée comme je l'ay dit ci-devant, & ayant pris racine, poussé deux ou trois feuilles ou pattes à côté d'elle, & à son sommet, & celles-ci en produisent toujours d'autres à mesure qu'elles croissent, & qu'elles s'éloignent de leur racine, qui devient comme une tige en maniere de bras, dont les premières feuilles representent plusieurs mains, & les plus jeunes feuilles les doigts. Ces tiges deviennent à la fin fort grosses, & fort hautes; elles ne sont jamais rondes. J'en ay vû autour du Fort de l'Isle Saint Thomas, qui est une des Vierges, & qui appartient aux Danois, qui avoient plus de cinq pouces de diamètre, si fortes, si roides, si pressées, & tellement garnies de grosses & de petites épines, qu'il étoit impossible de trouver un seul petit endroit, pour les toucher, sans se blesser. Je ne croi pas qu'un Rat eût pu passer entr'elles sans y laisser la plus grande partie de sa peau. Elles

Comme les Raquettes croissent.

Fort de l'Isle S. Thomas fortifié avec des Raquettes.

1627.

étoient entretenues avec beaucoup de soin, arrêtées à la hauteur de sept à huit pieds. Elles servoient de fossé, & de palissades à ce Fort, dont elles faisoient la meilleure défense.

Fruit des  
Raquet-  
tes.

Lorsque les tiges ont deux à trois pieds de hauteur, leurs feuilles ou parties poussent un fruit à leur extrémité, dont la figure approche beaucoup plus de celle d'une figue, que d'une poire ou pomme.

Il est verd & dur, quand il commence à paroître; il change de couleur à mesure qu'il croît, il rougit peu à peu, & devient enfin d'une couleur de feu vive & éclatante lorsqu'il est tout à fait mûr. Il tient à sa tige par le bout le plus petit, & présente le plus gros tout droit en l'air. C'est dans le point de sa maturité qu'il sort de son centre un bouton composé de

Fleur de  
Raquet-  
tes.

cinq feuilles, qui en s'épanouissant, font une espèce de tulippe de couleur orangée, ou d'un rouge pâle, qui n'ont pas assez de consistance, ni de force pour se tenir droites & unies, mais qui se renversent sur le fruit deux ou trois jours après qu'elles sont écloses, & qui se fannent, sechent & tombent en moins de deux fois vingt quatre heures.

Le fruit s'ouvre alors comme une grenade, ou une figue qu'on a laissée trop

long-tems sur son pied. Le dedans paroît rempli de petites graines ou pepins, dont le dessus est d'un très-beau rouge incarnat, le dedans qui est assez solide est blanc. Ces graines sont enveloppées dans une matiere épaisse comme de la gelée du plus beau rouge du monde, & d'un goût charmant, mêlé de douceur, avec une petite pointe d'aigreur, qui aiguise l'appetit, réjouit le cœur, & rafraîchit extrêmement. Mais ces roses sont environnées de beaucoup d'épines: car la belle peau de ce fruit est couverte d'une infinité de petites pointes presque imperceptibles, si fines, si perçantes, si fragiles, & si adherentes qu'on se met les doigts tous en sang, dès qu'on y touche. Quelques glands qu'on mette, elles percent au travers sans qu'on s'en apperçoivent que lorsqu'on les sent, & elles causent une démangeaison insupportable, sans compter le risque qu'il y a de les laisser séjourner dans la chair. Cette peau est de l'épaisseur de celle des figues. Le dedans n'est pas tout à fait si rouge que le dehors; elle n'est pas fort adherente, & se détache facilement d'une petite pellicule rouge, qui enveloppe les graines, & la matiere dont elles sont environnée.

Lorsqu'on les veut cueillir sans risque

1697.

Maniere  
de prépa-  
rer le  
fruit.

de se blesser , il faut les recevoir dans un  
coüy ou autre vaisseau à mesure qu'on les  
separe de leur tige avec le couteau , après  
quoi on leve avec le couteau une petite  
tranche de chaque côté , pour pouvoir  
prendre le fruit avec le poulce, & l'un des  
doigts de la main gauche, pendant qu'avec  
le couteau qu'on tient de la main droite  
, on enleve toute la superficie couverte  
d'épines. Quand il est ainsi nettoyé , on  
coupe la peau en croix , & on la détache  
facilement de la pelicule rouge , qui ren-  
ferme ce qui est bon à manger. Lorsqu'il  
y a quelques jours que le fruit s'est ouvert  
de lui-même , & qu'il est par consequent  
au-delà de sa juste maturité , comme il  
n'a alors presque plus de consistance , &  
qu'il ressemble à une gelée liquide , on le  
mange avec une cueüillier.

Proprié-  
tés du  
fruit.

Il faut prendre garde de laisser tomber  
du suc de ce fruit sur le linge , ou sur les  
habits , parce qu'il y fait une tache rou-  
ge , qui ne s'éface jamais bien , quelque  
éfort qu'on fasse en la lavant. On donne  
de ce fruit aux malades , non - seulement  
parce qu'il est fort rafraîchissant & fort  
sain , mais encore , parce qu'il semble  
nettoyer le cœur en le réjoüissant ; cepen-  
dant en quelque état qu'on soit , il en  
faut manger avec discretion , parce que

quand on en mange trop, il cause un peu de douleur au fondement à peu près comme de legers picotemens d'hémorroïdes. 1697.

Ce fruit a encore la propriété de teindre les urines, & de les faire paroître comme si c'étoit du sang, à son épaisseur près qu'elles n'ont point. Quoique cela arrive sans le moindre danger, & la plus petite douleur, cela ne laisse pas d'éfrayer ceux qui ne sont pas instruits de cette vertu, qui croient avoir quelque vaisseau rompu dans le corps quand ils voyent leurs urines ainsi colorées.

Cette plante porte du fruit, & fleurit deux fois l'année. Plus elle se trouve dans un lieu sablonneux, chaud & sec, plus son fruit devient gros, & plein de suc & de saveur.

On l'appelle pomme de Raquette aux Isles Françaises, quoiqu'il n'ait aucune ressemblance avec les pommes, & que le fruit dont il approche le plus pour la figure, & pour la chair, soit la figue.

L'insecte qu'on trouve dans ce fruit, soit qu'il y naisse ou non, car les sentimens sont partagez là-dessus, est à peu près de la taille d'une grosse punaise. Sa tête ne se distingue du reste du corps, que par deux petits yeux qu'on y remarque.

Insecte  
appelé  
Cochonille.

& une très-petite gueule. Le dessous du ventre est garni de six pieds, trois de chaque côté, ils ont chacun trois articles, ils ne sont pas plus gros à une extrémité qu'à l'autre, & ne passent pas la grosseur d'un cheveu fort délié. Le dos de l'animal est couvert de deux aîles, qui ne sont pas étenduës comme celles des mouches, mais qui sans excéder la longueur du corps, en embrassent & couvrent exactement toute la rondcur. Elles sont d'une finesse, & d'une délicatesse si grande, qu'elles sont presque inutiles à l'animal, qui ne peut s'en servir pour s'élever en l'air, mais seulement pour se soutenir quelques momens en l'air, retarder sa chute, & la rendre moins précipitée, quand il est obligé par la violence qu'on lui fait de quitter les fruits où il se nourrissoit, & où il prenoit la couleur qui le fait rechercher & estimer. Les aîles, les pieds, & l'extrémité de la tête sont si délicates qu'elles ne peuvent pas supporter l'ardeur du Soleil sans être bien tôt consumées & reduites en poussiere, ce qui fait que dès qu'il est sec, il n'a plus la figure d'un animal, mais plutôt d'une graine d'une mediocre grosseur, brune, & presque noire, chagrinée, luisante, & comme argentée, ou du moins

légerement couverte d'une poussière blanche palpable, & tout à fait adhérente à leur peau. 1697.

J'ay élevé deux fois de ces insectes. L'Auteur élève des Cochenilles.  
La première fois, je les trouvai par hazard dans des pommes de Raquette, je les y laissai jusqu'à ce que je visse que les fruits commençoient à se passer, pour lors je les fis tomber sur une serviette, que j'avois étendue sous les branches de la plante, en frappant dessus avec un bâton. Ces pauvres petits animaux contraints de quitter leur demeure, tâchoient de se sauver en s'élevant un peu en l'air avec leurs aîles; mais leur foiblesse, & l'ardeur du Soleil, ne leur permettoit pas d'aller bien loin, elles tomboient sur la serviette, & aux environs. Ils étoient pour lors, c'est-à-dire, lorsqu'ils vivoient d'un très-beau rouge, ils devenoient noirs quelques momens après qu'ils étoient morts, & lorsqu'ils étoient secs, ils paroissoient bruns, & comme argentez; ainsi que je l'ay dit ci-dessus. Je les écrasois, & les reduisois en poudre, & je m'en servois au lieu de carmin pour laver des plans.

Une autre fois, je vis de petits insectes de la grosseur des plus petites puces, qui courroient sur des pieds d'acassias, qui

42 *Nouveaux Voyages aux Isles*

1697.

Origine  
des Co-  
chenilles.

D'où la  
Coche-  
nille tire  
sa cou-  
leur.

étoient environnez de Raquettes. J'en fis tomber sur une feuille de papier, & je les mis sur des pommes de Raquettes, qui commençoient à s'ouvrir. Ils s'y nourrirent, grossirent, & se trouverent être de la même espece que ceux que j'avois trouvez dans le fruit la premiere fois, d'où je conclus, que ces petits insectes ne prenoient pas naissance dans le fruit des Raquettes: car si cela étoit, on en trouveroit dans tous les fruits, & c'est ce qu'on ne peut pas dire, mais que le tems de jetter leur semence étant venu, ils la jettent indifferemment sur tous les arbres où ils se rencontrent, où étant éclos ils se retirèrent dans les fruits de Raquettes s'il s'en trouve à leur portée, où dans quelqu'autre sorte de fruit que ce puisse être, pourvû qu'il leur puisse fournir de la nourriture. De-là vient qu'on en trouve sur les Acajoux, les Goyaves, les Cerifiers, les Orangers, les Avocats, & autres semblables fruits; mais qu'on ne recherche point, parce qu'ils n'ont point cette belle couleur rouge, qui fait tout leur prix & leur valeur. Car il est certain, que c'est le fruit qui nourrit la Cochenille, qui lui communique en même tems sa couleur, de maniere que la couleur de l'insecte change, & est plus ou

moins rouge à proportion que le fruit est plus ou moins coloré : de sorte qu'en ayant laissé exprès sur des fruits qui commençoient à changer de couleur , & à devenir jaunâtres , parce qu'ils étoient beaucoup au-delà de leur maturité , ces insectes prirent la même couleur ; & au lieu que je les avois vû très - rouges , ils devinrent enfin de couleur de feuille morte , comme le fruit devint lui-même en se flétrissant , & en pourrissant.

Expérience de l'Auteur sur la couleur des Cochenilles.

Lorsque cet insecte a atteint un certain âge , & une certaine grosseur , il y a apparence qu'il acquiert la force de voler , ou qu'il change de figure comme les vers à soye , les vers de palmistes & autres insectes , & c'est pour lors qu'il jette sa semence , & qu'il se reproduit avant de mourir : car on le trouve toujours de la même grosseur , au lieu que s'il demeurait toujours dans la même figure , il est certain , que ceux qui auroient plus d'une année seroient plus gros , que ceux qu'on trouve ordinairement deux fois par an , à peu près dans le tems de la maturité des fruits qui sont extrêmement petits , & comme ne faisant que de naître.

Comment il se reproduit.

Cet insecte multiplie infiniment : car on en trouve une quantité prodigieuse malgré ce que les fourmis , les vers , &c

1697.

les poules qui le recherchent avec avidité, en consomment.

La meilleure maniere de les faire mourir quand ils sont sur le drap, où on les a fait tomber est de les arroser d'eau froide, après quoi on les fait secher, & c'est en sechant qu'ils perdent leur pieds, leurs aîles, & l'extrémité de leur tête, & qu'ils deviennent comme des graines sans aucune figure d'animal.

Il est étonnant que M. Pomet, qui a si bien écrit de toutes les Drogues, semble être demeuré dans le doute au sujet de la Cochenille, & qu'il ait mieux aimé s'en rapporter au témoignage du sieur François Rousseau, qu'à celui du Pere Plumier, & de tous ceux qui ont fréquenté l'Amerique, où qui en ont écrit. S'il a un peu d'égard pour le sieur Rousseau que j'ay connu assez particulièrement à la Rochelle en 1708. il doit retrancher ses Lettres dans la premiere Edition, qu'il fera de son Ouvrage: car assurément elles ne font point honneur à celui qui les a écrites. On voit que je rends ici justice au Pere Plumier parce qu'il le mérite, quoique dans bien d'autres endroits, je me sois cru obligé de reprendre ce que sa trop grande credulité lui a fait écrire contre la verité.

Outre l'avantage qu'on peut tirer des Raquettes pour la nourriture des Cochenilles, qui seront le fond d'un très-riche commerce, qui donneroit lieu d'employer quantité de terres qui sont inutiles, parce qu'elles sont trop maigres, & trop usées, pour produire des Cannes, du tabac, de l'indigo, du rocou, du manioc & autres marchandises, il est certain, que des Habitans qui ont peu de forces s'y pourroient attacher, & devenir en peu de tems fort à leur aise, & en état de pousser plus vivement cette manufacture ou en entreprendre d'autres,

1597.

Utilité de cette manufacture.

Il y a des Raquettes de plusieurs especes. La meilleure pour la Cochenille est celle qui produit les plus gros fruits; on peut laisser croître la plante ou tige jusqu'à la hauteur de sept à huit pieds, & laisser un espace de cinq à six pieds entre chaque tige, lorsqu'on les plante, afin qu'elles puissent s'étendre, & laisser entre elles l'espace nécessaire pour recueillir les insectes. Il faut avoir soin de tenir le terrain bien net, & n'y point souffrir d'herbes, pour plusieurs raisons. Premièrement, pour la commodité de recueillir l'insecte, quand il est tems de le faire: car, quoiqu'on mette des draps autour des plantes, pour le recevoir, il vole

Culture de la plante.

1697.

quelquefois assez loin, pour tomber hors le drap, & se perdre. On ne court point ce risque quand le terrain est bien net, parce qu'on peut amasser la Cochenille par tout où elle est tombée. En second lieu, afin que le Soleil agisse également sur toutes les plantes, qui ne croissant pas toutes également, les plus grandes feroient ombre aux petites, & empêcheroient leurs fruits de croître & de meurir, & enfin pour éloigner autant qu'il est possible, les fourmis, les vers, & autres insectes, qui mangeroient les Cochenilles, que l'on trouve en bien plus grande quantité dans les lieux pleins de mauvaises herbes, que dans ceux qui sont propres & bien sarclés.

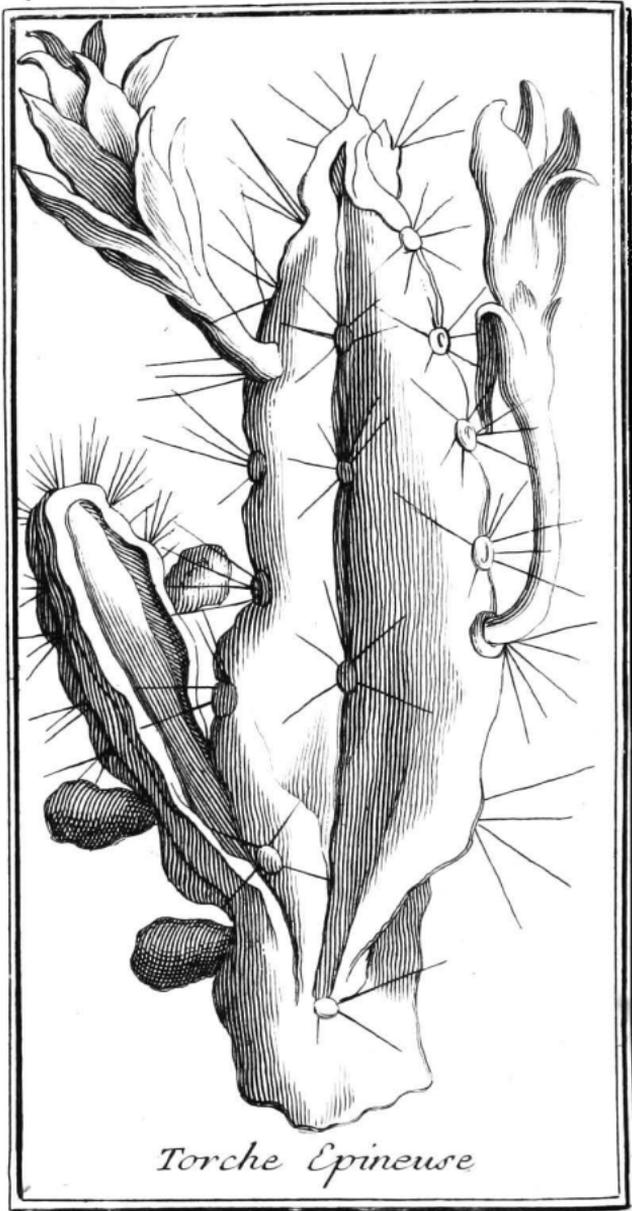
Gelée & pâte de pomme de Raquette.

On se sert des pommes de Raquette pour faire de la gelée, & de la marmelade, qui est très-saine, & très-raffraichissante. On en fait aussi des pâtes, & du sirop; & on en employe le suc ou jus pour donner une belle couleur au rossolis, & autres liqueurs qu'on veut colorer.

Elles servent pour couvrir les retranchemens,

Les Raquettes servent encore d'un bon retranchement, & d'une puissante barrière, pour empêcher le passage dans les lieux que l'on veut garder. J'en fis planter sept ou huit rangs devant les retranchemens que je fis faire à la Guade





*Torche Epineuse*

loupe , lorsque je trouvai que le terrain y étoit propre. Pourvû qu'on ait soin de les tenir nettes , & exemptes d'herbes , elles croissent promptement , & deviennent si touffuës & si épaisses , qu'il n'y a rien qui les puisse forcer.

Il est vrai , que ceux qui viennent attaquer un retranchement peuvent les couper à coups de sabre ou avec des faux , ou jeter dessus de grandes clayes sur lesquelles ils pourroient marcher sans craindre leurs piqueures ; mais ce n'est pas une petite affaire de couper ces plantes , & de les mettre en monceaux pour se faire des chemins ; & arriver ainsi au retranchement , il faut bien du tems , & sacrifier bien des hommes pour cela. Il n'y a guères plus de possibilité de les passer en les couvrant avec des clayes , parce que n'étant pas toutes d'une égale hauteur , & d'une égale force , il est presque impossible que les clayes ne se renversent , & pour lors on doit compter que tous ceux qui se trouveront dessus , seront des gens encloüez & hors de combat , pourvû encore qu'ils ayent le bonheur de tomber d'une manière , que les épines ne penetrent pas jusqu'aux parties nobles : car elles sont assez longues pour cela. Et pendant ce tems-là , croit-on que ceux qui sont

1697

Difficulté de forcer un retranchement couvert de Raquettes.

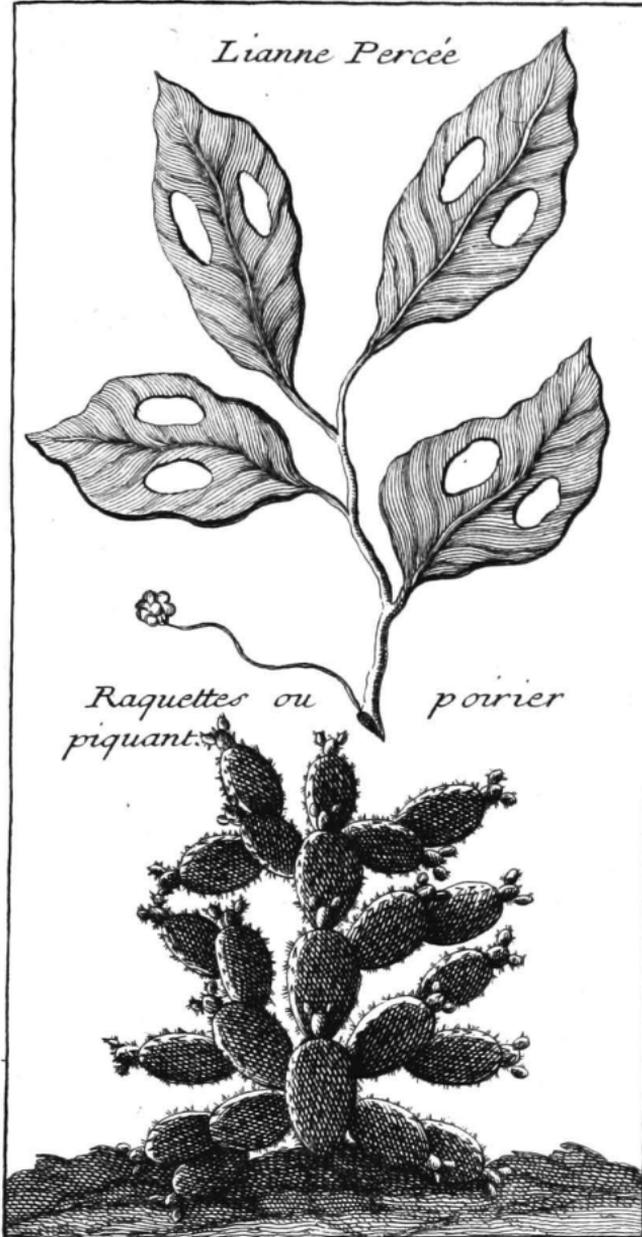
17697.

derriere ces retranchemens demeureront les bras croisez ? N'auront-ils pas le loisir de faire bien des décharges, & tout à leur aise, sur ceux qui les viendroient attaquer.

Erreur du  
Pere Plumier sur  
la lianne  
percée.

Le Pere Plumier Minime dont j'ay déjà parlé, fut averti par un Habitant que pour se garantir des serpens, dont il apprehendoit beaucoup la rencontre quand il alloit herboriser, il n'avoit qu'à porter sur lui une certaine lianne, dont la feüille ressemble beaucoup à celles de la poirée qui n'est pas encore meure. En effet, c'est la seule difference qu'on y peut remarquer : car leurs feüilles sont entierement semblables, soit pour la grandeur & la consistance, soit pour la grosseur & la situation des fibres, il n'y a que la couleur des feüilles de la lianne qui sont toujours d'un verd de pré, sans pâlir ou jaunir jamais, & que des deux côtez de la principale nervûre, elles sont percées de deux trous ovalles, d'environ deux pouces de long, sur un pouce de large. Ce bon Pere la nomma la *perforata* ou la lianne percée. Il m'apporta cette lianne avec empressement. Si je l'avois cru, j'en aurois chargé tous nos Negres, pour les garantir des serpens, dont nous avons une assez bonne quantité dans nos Can-

*Lianne Percée*



*Raquettes ou piquant.*



mes. Mais comme il vit que je n'ajoutois pas beaucoup de foi à son rapport, il me pria de faire prendre un serpent afin de faire devant moi l'expérience de sa lianne. Cela fut bien-tôt executé. On m'en apporta un qu'on avoit fait entrer dans un gros flacon de verre, il avoit environ deux pieds de long, & un pouce de diametre. Je mis le flacon entre les mains du Pere, pour voir comment il feroit mourir le serpent qui y étoit renfermé. Il jeta un morceau de cette lianne dans le flacon, & l'y laissa un tems considerable, sans que le serpent en ressentît, ou qu'il en témoignât aucune incommodité. Cette premiere épreuve commença à le faire douter de la vertu prétendue de sa lianne percée. On mit ensuite le serpent hors du flacon, pour voir s'il s'enfueroit à l'approche de la lianne; mais nos serpens sont trop braves pour s'enfuir; non-seulement il n'en fit pas le semblant, mais n'ayant rien de meilleur à mordre, il mordoit la lianne, quand on l'approchoit trop près de lui, ou qu'on l'en touchoit. A la fin je le fis ruer, & le Pere Minime se desabusa des vertus de sa lianne, qu'il croyoit si sûres, qu'il les avoit déjà écrites dans son Journal, après avoir fait avec sa diligence & sa propreté or-

30 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1697. dinaire la figure de la lianne, de sa racine, & de ses feuilles avec plusieurs serpens étendus auprès d'elle. C'est ainsi que bien des Auteurs avancent une infinité de choses sur la foi d'autrui, sans prendre la peine de s'en éclaircir par eux mêmes, qui se trouvant dans la suite fausses, sont souvent très-funestes à ceux qui s'en servent sur leur parole.

---

### CHAPITRE III.

*Du Châtaignier, & de son fruit, du Figuier sauvage, & des Pistaches.*

**L'**Emploi que j'avois m'obligeant d'aller tous les jours dans nos bois, pour faire abbattre des arbres, soit pour brûler, soit pour les bâtimens auxquels je faisois travailler; je remarquai que nos Ouvriers negligeoient le Châtaignier comme n'étant propre que pour brûler. Cela me fit de la peine: car c'est un des plus grands & des plus beaux arbres de l'Amerique; de son tronc sortent plusieurs grosses branches, chargées de quantité de feuilles longues de sept à huit pouces, épaisses, fermes, fortes, soulevées par des nervûres grosses & apparentes.

Descri-  
ption du  
châtaignier.

*Françoises de l'Amérique.* 31

res : elles ont assez peu d'humidité , elles  
sont arrondies par les deux bouts en forme  
d'ovale , leur couleur est d'un verd  
foncé. La queuë qui les joint aux bran-  
ches est d'environ trois pouces de lon-  
gueur assez forte & roide , mais seche &  
cassante. L'écorce de cet arbre est brune,  
épaisse d'un pouce ou environ , taillée  
& peu adhérente hors le tems de la seve.  
L'aubier quoique un peu moins coloré  
que le reste du bois , ne laisse pas d'être  
très-bon. Le bois est d'un rouge sale , qui  
se décharge aisément en séchant. Ses fi-  
bres sont longues , pressées , grosses ,  
droites , & fort roides. Il est gras , ne  
vaut rien en terre où il s'échauffe aisément  
& se pourrit ; l'eau lui est aussi contraire.  
Mais il est parfaitement bon a couvert ,  
& capable d'une très-grande charge. Sa  
dureté , & la difficulté que nos Ouvriers  
paresseux trouvent à le scier , sont cause  
qu'il ne veulent point s'en servir , & qu'on  
ne l'employe ordinairement que pour fai-  
re du feu , à quoi veritablement il est  
très-propre : car il fait un feu vif & ar-  
dent , & dure beaucoup. Il me déplai-  
soit de voir couper en pieces de belles  
billes de vingt & trente pieds de long ,  
qui pouvoient porter plus de vingt pou-  
ces écartés , seulement pour les

1697.

Vfag  
que l'A  
teur fait  
de ce  
pois,

1697.

brûler. De sorte que malgré l'opposition de nos Ouvriers, j'en fis mettre une piece sur le hourt, & la fis debiter en madriers de deux pouces & demi d'épaisseur, que je trouvai très-beaux, & très-bons. Je m'en servis pour faire des Canots à terre, & à piler le Sucre, & pour couvrir un Pont que j'avois fait faire entre nôtre Maison & nôtre Sucrierie; & m'en étant bien trouvé, je m'en suis servi depuis en toutes sortes de charpente & autres ouvrages qui étoient à couvert.

On a donné à cet arbre le nom de Châtaignier, principalement à cause de son fruit, qui est enveloppé dans une gouffe épaisse, forte, & dure, herissée de poils frisez, rude & piquante, de couleur grisâtre, mêlée d'un peu de violet pâle & de rouge. Cette gouffe qui est ronde, ou ovale, s'ouvre d'elle-même quand elle est meure, & se divise en trois ou quatre lobes qui renferment autant de petites cellules où sont les fruits qu'on a appellé châtaignes fort improprement, puisqu'ils ressemblent bien plus aux Pignons, qu'aux Châtaignes ordinaires. L'écorce qui les couvre est une petite peau rouge & fornie, lorsque le fruit sort de la gouffe; mais qui devient sombre, noirâtre, & toute ridée, à mesure que le fruit seche.

Figure de  
la gouffe  
& du  
fruit.

Le dedans est une matiere blanche & ol-  
cagineuse, qui rend une quantité d'huile  
assez considerable, quand on veut pren-  
dre la peine de la broyer & presser, ou  
de la mettre dans l'eau chaude comme  
j'ay dit qu'on faisoit du Palma Christi.

1697.

Cet arbre fleurit au commencement  
des pluyes. Sa fleur est une espece de rose  
formée de plusieurs feüilles, depuis cinq  
jusqu'à sept. Elles sont étroites, allon-  
gées, pointuës, minces, de peu de con-  
sistence, de couleur de rose pâle. Il sort du  
centre un pistis en forme de piramide  
pentagone couvert de quantité de petits  
poils, qui se fortifient en croissant, &  
font enfin la gouffe qui renferme le fruit  
dont je viens de parler, qui trompe sou-  
vent les nouveaux venus, qui s'en char-  
gent inutilement, la croyant pleine de  
châtaignes comme celles d'Europe.

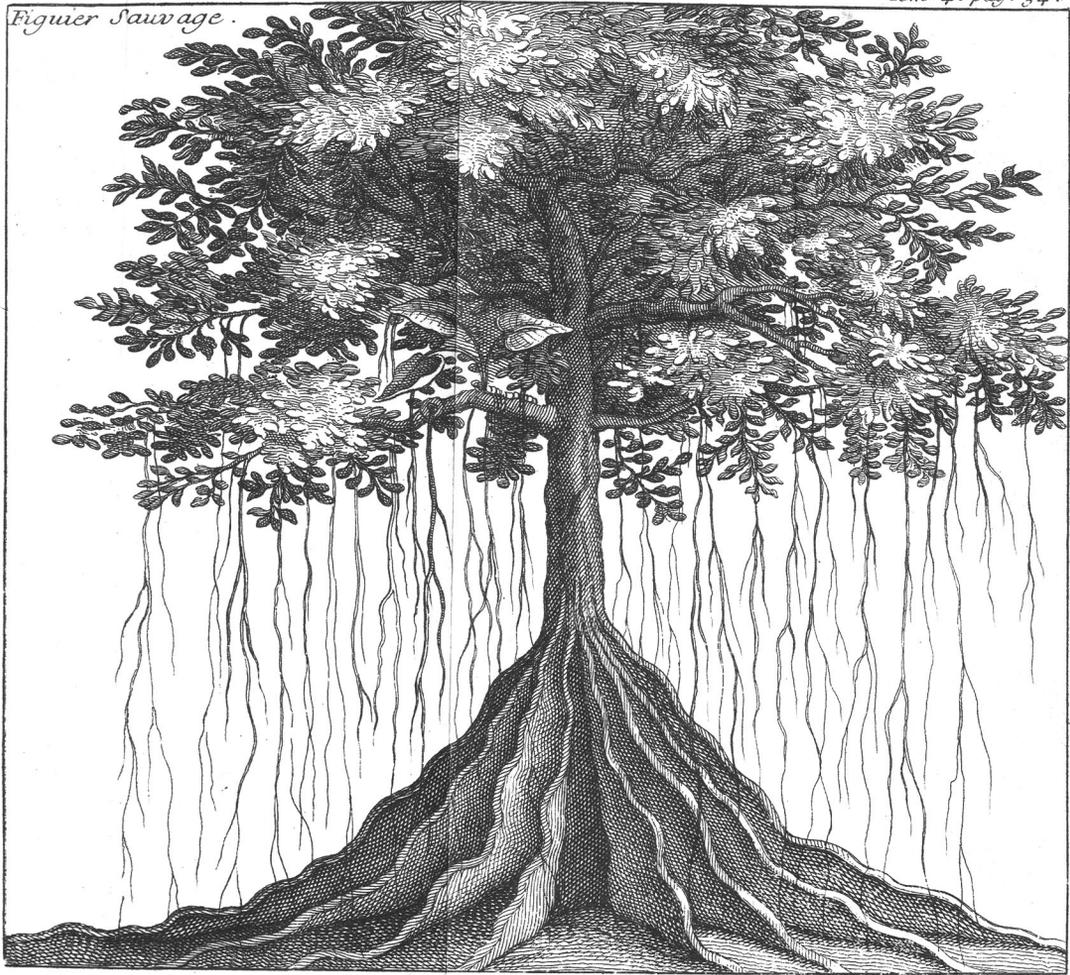
Flur de  
Châta-  
gniers

Cet arbre a un défaut considerable,  
c'est d'être sujet à un vers gros comme  
le petit doigt, qui le ronge, & le pour-  
rit. J'ay pourtant remarqué, que cela  
n'arrive que lorsqu'on le coupe quand il  
est plein de seve, soit que la seve en se  
corrompant dans les pores du bois le pro-  
duise, soit que ce ver trouvant alors les  
pores du bois plus ouverts, & les parties  
plus molles qu'en un autre tems, s'y infi-

nuë, s'y nourrit, & y fixe sa demeure ; ce qu'il ne peut faire qu'en consommant la substance de l'arbre, & en pourrissant les environs par le séjour qu'il y fait.

Je m'avisai encore de faire travailler un autre arbre, que l'on n'avoit jamais mis à aucun usage. On l'appelle figuier sauvage. Si la bonté répondoit à sa grosseur, & à sa grandeur, ce seroit une espèce de prodige. J'en ai vû qui avoient plus de vingt pieds de circonférence au-dessus des cuisses qui le soutiennent : car quoique le corps de l'arbre soit fort gros, & autant garni de racine qu'aucun des autres arbres, qui à la vérité en ont assez peu comme je l'ay remarqué dans un autre endroit, il est soutenu par des cuisses, comme par autant d'arbutans qui l'appuyent de tous côtez, qui occupent tant de terrain que j'en ay mesuré, qui de l'extrémité d'une cuisse à celle qui lui étoit opposée, y compris le diamètre de l'arbre, faisoient plus de soixante & dix pieds de diamètre. Quoique cette largeur paroisse exorbitante, la nature toujours sage dans sa conduite, & dans ses productions a pourvû par ces puissantes cuisses au besoin qu'avoit cet arbre d'être fortement soutenu, à cause de la quantité de très-grosses branches qu'il pousse

Descri-  
ption du  
figuier  
sauvage.





qui sont si étenduës , & si remplies d'autres branches moyennes , couvertes ou plutôt chargées de feuilles , que sans ce secours , il lui seroit impossible de résister aux vents même médiocres , bien loin de pouvoir se soutenir dans ces tempêtes horribles, qu'on appelle ouragans.

Le bois & l'écorce de cet arbre sont presque entièrement semblables au figuier franc , mais ses feuilles approchent plus pour la figure de celles du noyer que d'aucune autre , elles sont fortes , douces , lissées , d'un verd clair & luisant par-dessus , plus pâle par-dessous , & en si grand nombre , qu'elles font un ombrage impenetrable aux rayons du Soleil, quelques vifs qu'ils puissent être.

Les fruits sont de petites figues un peu plus grosses que des œufs de pigeon , qui ont un goût fade , qui fait qu'elles ne sont recherchées que des oiseaux : leur peau devient presque entièrement jaune quand elles sont meures , ce qui n'arriveroit point , à ce qu'on prétend , si certaines mouches ne les piquoient. Je n'ai pas approfondi suffisamment ce fait, pour en instruire le Lecteur. Mon Confrere le Pere du Tertre qui l'avance , dit, qu'il naît dans chaque fruit deux ou trois mouches , qui étant sorties par un

Fruits de  
cet arbre,  
refuta-  
tion du  
Pere du  
Tertre.

1697.

trou qu'elles font , vont piquer les autres , & les font meurir. S'il en naît dans toutes , que vont elles piquer ? il valoit mieux dire , qu'elles naissent seulement dans quelques-unes , & qu'étant sorties , elles vont piquer les autres. C'est écrire des bruits populaires , que les railleurs débitent souvent pour se divertir aux dépens de ceux qui sont assez credules pour ajouter foi à leurs discours. Le dedans de ces figues est rempli de petites semences rouges , & d'une pulpre épaisse comme de la gélée , de la même couleur. J'ai eu quelquefois envie de me servir de ces fruits , pour nourrir des Cochenilles ; mais les affaires dont j'étois souvent accablé , plutôt que chargé , m'en ont fait perdre l'idée , & ensuite l'occasion.

J'avois fait abbatre quelques-uns de ces arbres pour brûler , quoique ce ne soit pas un fort bon bois pour chauffer ; mais ils occupoient un terrain , dont j'avois à faire ; j'obligeai enfin mes scieurs de long malgré toute leur repugnance , d'en scier quelques billes. Il est vrai , qu'il est difficile , parce qu'il est un peu cotonneux ; mais comme il est blanc , plein , & sans nœuds , je voulus voir quel effet feroient les planches qui en seroient faites. Je ne me trompai pas ; j'en eus de

Planches  
de figuier  
leur lion  
ié.

fort belles, & on peut en tirer de quelque  
largeur qu'on en puisse souhaiter, atten-  
du la grosseur de ces arbres. Elles sont  
legeres quand elles sont seches, & elles  
sechent promptement : elles sont très-  
propres à faire des lambris & autres ou-  
vrages qui ne demandent pas de bois bien  
fort. Il seroit excellent pour la Sculptu-  
re, étant comme il est doux, liant, &  
sans nœuds. Nos Negres s'en servent  
pour faire des gamelles, c'est-à-dire, des  
sebilles, des plats, des assiettes, des cueil-  
liers, & autres ustencilles de ménage,  
parce qu'il se coupe aisément, & qu'il  
n'est point du tout fendant. On dit que  
les poux de bois s'y attachent facilement,  
je le croirois bien : cependant je ne l'ai  
point remarqué dans celui que j'ai fait  
mettre en œuvre.

1697.

Usage  
qu'on ait  
de ce  
bois.

Lorsque le fruit de cet arbre est meur,  
c'est le rendez-vous de toutes sortes d'oi-  
seaux, & sur tout des grives ou tourdes  
qui l'aiment, & qui s'en engraisent à  
merveille. Cet oiseau est très-bon. Il y  
en a de deux sortes; les unes ont les pieds  
gris, les autres les ont jaunes; ces der-  
nieres sont toujours les plus grasses, &  
par consequent les plus tendres, & les  
plus délicates. Ces oiseaux veulent être  
seuls, & les maîtres des arbres où ils se

Les figures  
sauvages  
sont re-  
cherchées  
des oi-  
seaux, &  
sur tout  
des gri-  
ves.

1697.

rencontrent , sans permettre aux autres oiseaux de venir manger avec eux. Ils chassent à grands coups de bec , les ramiers , les merles , les perroquets & autres. Les enfans en prennent quantité avec des nœuds coulans qui sont faits de crin de cheval.

Des fruits  
appelez  
pistaches.

Pendant que je suis sur le Chapitre des fruits sauvages , il faut que je parle d'un qu'on n'a pas tant de peine à cueillir que le precedent , puisqu'il vient dans la terre , au lieu qu'il faut aller chercher l'autre dans la moyenne region de l'air. On l'appelle pistache très-improprement : car il n'a rien qui approche des veritables pistaches , ni pour le goût , ni pour la couleur , ni pour la coque qui le renferme , ni pour la maniere dont la nature le produit.

Erreur du  
Pere du  
Tertre  
sur les  
pistaches.

Il y a apparence que mon Confrere le Pere du Tertre n'avoit jamais vû de veritables pistaches , & n'en avoit jamais mangé lorsqu'il a écrit , que celles des Isles avoient le même goût que celle d'Europe. Cela lui est pardonnable , ce n'est pas une chose qu'on trouve chez les Religieux où il étoit entré fort jeune , & il peut s'être trompé aussi-bien que ce jeune Marchand Hollandois dont parle M. Tavernier dans ses Memoires qui les

*Pistaches des Isles.*



*Piment ou  
Poivre d'Inde*



prenoit pour des fèves vertes.

1697.

Les véritables pistaches ne croissent qu'en Asie. L'arbre qui les porte à douze à quinze pieds de hauteur. Ses feuilles sont presque rondes, & assez semblables à celles du Therebinte. Il porte des fleurs qui ne sont que des bouquets de petites étamines comme des franges, après lesquelles les fruits paroissent aussi par bouquets. Ils sont couverts de deux enveloppes. La première est verte, mêlée de quelques pointes & lignes rouges, à peu près de la consistance du dessus des noix communes: celle ci renferme une coque blanchâtre, dure, & forte, quoiqu'assez mince, qui couvre une amande longue-  
te, ronde, pointuë par les deux bouts, dont le dessus est verd & rouge, & le dedans extrêmement verd. Cette amande est fort agreable au goût, soit qu'on la mange cruë, ou cuitte. On prétend qu'elle est fort chaude.

Descri-  
ption des  
vérita-  
bles pista-  
ches.

Les fruits qu'on appelle pistaches aux Isles viennent d'une plante qui ne s'éleve guères plus d'un pied hors de terre, elle rampe ordinairement, parce que sa tige est trop foible pour se soutenir. Elle pousse quantité de jets déliëz, rougeâtres & velus; accompagnez de petites queueës, qui portent des feuilles presque comme

pistaches  
des Isles  
autre-  
ment ma-  
nobi.

1697.

celles du melillot, & des capucines qui sont jaunes avec un peu de rouge aux bords & à l'extrémité. Elles durent peu, & leur délicatesse est cause qu'elles sont bien-tôt brûlées & consommées par l'ardeur du Soleil. Le fruit se trouve en terre où il faut le chercher. Il est attaché à des filets & aux chevelures que la racine pousse, & que la tige répand sur la terre, dans laquelle ils entrent, & produisent des gouffes ou coffes de douze, quinze & jusqu'à dix-huit lignes de longueur, sur quatre, cinq, & six lignes de diamètre. Elles n'ont guères plus d'épaisseur qu'un bon parchemin, ou comme celles des amandes, qu'on appelle amandes tendres. Le dedans est revêtu d'une petite peau blanche, unie & lustrée; le dehors est de couleur de bistre avec des rayes plus blanches, élevées au-dessus du fond, qui vont d'un bout de la coque à l'autre, & qui sont unies ensemble par d'autres petites lignes moins élevées, qui partagent toute la superficie en quantité de petites lozanges. Le fruit qui est renfermé dans ces coffes, a la figure d'une olive, quand il est seul, mais pour l'ordinaire il y en a deux ou trois dans chaque coffe, dont ils remplissent exactement la capacité, ce qui leur fait prendre différentes figures.

eur si  
gure &  
leur cou  
leur.

Ces fruits ou amandes sont couvertes, <sup>1697<sup>e</sup></sup> d'une pellicule rougeâtre, quand on les rite de terre, dont la couleur change & devient grise lorsque le fruit est sec. Cette peau est peu adhérente quand le fruit est nouveau, on n'a qu'à le presser entre les doigts pour l'en dépouiller. Elle est plus adhérente lorsqu'il est sec. La substance qu'elle couvre est blanche, compacte & pesante, & a un peu l'odeur & le goût du gland. Quand le fruit est rori dans sa cosse, cette pellicule s'en va en poussière, & la substance blanche qu'elle renfermoit devient grise, & acquiert le goût, & l'odeur des amandes roties. Nos Esculapes <sup>leurs</sup> prétendent que ces amandes sont bonnes <sup>proprie-</sup> pour l'estomach. <sup>ez.</sup> Je n'en sçai rien. J'ai seulement remarqué qu'étant mangées crues, outre leur mauvais goût, elles sont indigestes, & échauffent beaucoup. C'est peut être en cela seul qu'elles ressemblent un peu aux véritables pistaches. Elles sont moins mal faisantes étant roties, elles ouvrent l'appetit, elles excitent à boire; on en fait des dragées, des massépains, on les met dans les ha-chis & dans les ragoûts en guise de marrons: on s'en sert encore pour donner au rossolis une odeur, & un goût l'amandes roties qui n'est pas désagréable. Cepen-

62 *Nouveaux Voyages aux Isles*

dant il faut convenir qu'à quelque usage qu'on les employe, elles sont toujours indigestes & pesantes, & qu'elles échauffent beaucoup.

Le Peré du Tertre dit, qu'elles font mal à la tête à ceux qui en mangent beaucoup, que l'on en fait des cataplasmes qui guérissent les morsures des serpens, & que l'huile que l'on en tire, est estimée comme l'huile d'amandes douces.

Je n'ai point expérimenté, ou entendu dire, que ce fruit ait causé mal à la tête à personne. Je suis très certain qu'on n'a jamais pensé à guérir les morsures de serpens, avec un pareil remède; & pendant le grand nombre d'années que j'ai demeuré aux Isles, je n'ai jamais entendu dire, qu'on se soit avisé de tirer de l'huile des pistaches, quoique nous en ayons eu assez souvent un besoin pressant.

Quand cette plante a été une fois dans une terre, on peut compter qu'elle s'y conservera long tems. Car quelque soin qu'on se donne en fouillant les fruits, il n'est pas possible qu'on les enleve tous, ou du moins qu'il ne reste en terre quelques filets, ou quelque cheveleure de la racine, & cela suffit pour en perpetuer la race à l'infini.

## CHAPITRE IV.

*Déscente d'un Corsaire Anglois à la  
Cabefferre de la Martinique. Allarme  
causée par un Serpent.*

**L**Es Anglois qui sçavoient que la Paix étoit prête d'être conclüe, voulurent profiter du tems qui leur restoit pour gagner quelque chose sur nous. Ils mirent en mer autant de Corsaires qui leur fut possible, & nous ne manquâmes pas de faire la même chose de nôtre côté. Un des leurs nommé Georges-Roche, qui montoit une Barque de huit Canons & de soixante & dix à quatre-vingt hommes d'Equipage, vint la nuit du quatorze au quinze Octobre, faire une descente au Marigôt. Ce petit Bourg n'étoit alors composé que de sept ou huit maisons, avec autant de Magazins à Sucre. Il mit soixante & quelques hommes à terre dans deux Canots, avec d'autant plus de facilité, que les Habitans qui étoient de garde voyant la nuit fort noire, & la mer assez grosse, s'étoient retirés chez eux, croyant qu'il n'y avoit rien à crain-

Corsaire  
Anglois  
nommé  
George-  
Roche.

dre. Le Corfaire étant descendu , laissa deux hommes à chaque Canot pour les garder , & divisa sa troupe. Une partie investit sans bruit les maisons du Bourg , & l'autre qui étoit la plus grosse marcha vers les cases des Negres de la veuve du sieur de Verpré , pour les enlever , ce qui étoit la fin de leur entreprise. Par malheur pour eux , il y avoit dans la premiere case qu'ils voulurent forcer, un Negre armé , qui entendant que ceux qui forçoient la porte , parloient Anglois, tira un coup de fusil, dont il tua un Anglois. Un autre Anglois lui répondit sur le champ , & fort mal-à propos d'un coup de pistolet. Le Commandeur de cette Habitation , déjà éveillé par l'aboyement extraordinaire des chiens, se leva , & ne doutant plus que les Anglois n'eussent mis à terre , tira un coup de fusil en sortant de sa maison , ce qui acheva de mettre l'alarme par tout. Les Anglois voyant une grande case à côté de celles des Negres , crurent que c'étoit la maison du Maître; ils l'environnerent , & après en avoir forcé la porte avec beaucoup de peine , ils trouverent que ce n'étoit qu'un Magasin rempli de Sucre. Ce nouveau contre - tems donna loisir à une partie des Negres de s'échaper , & de se blotir

dans des halliers , & dans une petite ravine qui est à côté de leurs cases. Cependant un des enfans de cette veuve avec deux ou trois autres personnes auxquels le Commandeur s'étoit joint , coururent au bord de la mer , pour tâcher de prendre ou de briser les Canots qui avoient porté les Anglois à terre , pendant que ceux - ci étoient occupez à chercher les Negres. Les gens du Bourg s'étant aussi éveillés , prirent les armes , & firent feu sur les Anglois , qui étoient autour de leurs maisons. Deux Anglois furent tuez , & un Habitant legerement blessé. Ces coups de fusil étonnerent ceux qui étoient à la recherche des Negres , ils craignoient pour leurs Canots , qui n'étoient gardez que par quatre hommes ; ils jugerent qu'il étoit tems de se retirer , parce que la perte de leurs Canots entraînoit nécessairement la leur , ne pouvant manquer en ce cas d'être exposez à la fureur des Habitans , dont ils ne devoient esperer aucun quartier , étant pris les armes à la main en venant les piller. Ils perdirent encore un homme en se retirant , & arriverent à leurs Canots justement dans le tems qu'un de ceux qui les gardoient , venoit d'être tué , & que les autres s'étoient jettez derriere de grosses roches ,

1697.

pour n'avoir pas le même sort. Les nôtres qui s'étoient partagez, pour chercher les Canots, parce qu'ils ne les avoient pas trouvé à l'embarquader ordinaire, ne se trouvant que trois en cet endroit, n'étoient pas en état d'attaquer vingt ou vingt-cinq personnes, de sorte qu'ils furent contraints de les laisser embarquer avec deux Negres qu'ils avoient pris. Dès qu'ils les virent embarquez, ils firent feu sur eux, pour les obliger de prendre le large, & d'abandonner leurs camarades qui étoient à terre. Dans ce moment nos gens qui cherchoient les Canots s'étant réunis, & ayant été joints par quelques autres qui étoient sortis du Bourg trouverent une bande d'Anglois qui conduisoient sept ou huit Negres qu'ils avoient liez, & qui par la resistance qu'ils leur faisoient, retardoient beaucoup leur marche. Dès que les Anglois virent nos gens, ils abandonnerent leur prise pour se sauver: on fit feu sur eux, on leur tua encore deux hommes, & on en blessa un que l'on prit, & que l'on donna à garder aux Negres qu'on avoit déliez pendant qu'on poursuivoit ceux qui se sauvoyent, qui furent favorisez de l'obscurité de la nuit, de maniere qu'on ne les pût joindre. Ils gagnerent ainsi le bord de la mer,

Jetterent leurs armes, & se sauverent à la nage en leurs Canots, qui tiroient de moment à autre, pour faire connoître le lieu où ils étoient. On ne sçait pas ce qu'ils perdirent dans leurs Canots, n'y si tous ceux qui se jeterent à la nage y arriverent; mais ils laisserent à terre sept morts & un blessé prisonnier; sans avoir gagné autre chose que deux vieux Nègres qu'ils emmenerent, & en avoit blessé deux autres, avec un Habitant, tous trois assez legerement.

1697.  
Mauvais succès des Anglois.

Le quartier fut bien-tôt sous les armes. L'alarme fut portée jusques chez nous au fond S. Jacques, quoique nous fussions éloignez d'une lieuë de l'endroit où les Anglois avoient fait leur descente. Je montai à cheval aussi-tôt avec nôtre Rafineur, & quatre ou cinq de nos Nègres armez; & nous nous rendîmes au Marigot. Le prisonnier fut heureux, de ce qu'on trouva dans la poche d'un des morts la Commission du Corsaire: car sans cela, il auroit été pendu comme Forban, avant que ses compatriotes eussent eu le tems de le reclamer. Ce fut par la lecture de cette Commission que j'appris le nom du Corsaire que j'ai connu depuis très-particulierement.

Ce que cette descente produisit, fut

1697.

qu'on renouvela l'attention qu'on doit avoir pour garder la côte, & qu'on obligea tout le monde à monter la garde à son tour, ou à la faire monter. Quoique je n'eusse qu'un seul homme blanc dans nôtre maison, le sieur de Mareüil Lieutenant de Roi, & Commandant à la Cabesterre, m'envoya dire que les privilèges dont nous jouissions ne devoient pas porter préjudice au bien commun, & que par consequent j'étois obligé d'envoyer mon Rafineur faire la garde au Bourg Sainte-Marie. J'étois accoûtumé à ces sortes de prétentions qui ne tenoient qu'à nous dépouiller peu à peu des privilèges & exemptions dont les Rois, & avant eux les Seigneurs propriétaires des Isles nous ont gratifiez. J'allai trouver le sieur de Mareüil, & je lui fis voir l'impossibilité où le Corps de garde de Sainte-Marie seroit de secourir nôtre Habitation, si elle étoit attaquée; puisqu'elle en est éloignée de quinze à seize cent pas, separée par une riviere dangereuse, & souvent impraticable, & par un morne fort haut; qui empêchoit même qu'on ne pût entendre les coups de fusil qui se tiroient chez nous. Comme le bien de cet Officier, & de ses Parens étoit à Sainte - Marie, il avoit intérêt

Differen-  
de l'Au-  
teur ave  
le Lieu e  
nant d:  
Roi pour  
la Garde

que la garde s'y fit exactement pour le  
conserver, sans s'embarasser du reste du <sup>1697.</sup>  
quartier. Après bien des discours, je lui  
protestai que je ne me priverois point du  
seul homme blanc que j'avois à la maison  
pour l'envoyer garder son bien, pendant  
que le nôtre seroit exposé à être pillé,  
à moins que lui & les autres Habitans  
de Sainte - Marie ne s'obligeassent par  
écrit solidairement l'un pour l'autre, de  
nous payer les dommages que les Anglois  
nous pourroient causer. Ma proposition  
l'embarassa, & comme il me connoissoit  
assez ferme, quand j'avois raison, il vie  
bien que je ne souffrirøis jamais qu'on  
donnât atteinte à nos privileges. Il me  
dit pour conclusion qu'il en écriroit au  
Gouverneur general, & qu'en attendant  
sa décision, je n'avois qu'à garder nôtre  
Habitation comme je pourrois, sans at-  
tendre aucun secours du quartier, si elle  
étoit attaquée, & c'est de quoi je ne  
m'embarassois pas. Je le remerciai de  
son avis, & sur le champ je fis faire un  
Corps-de-Garde dans les raisiniers qui  
sont au bord de la mer, sur l'Ance du  
Fond Saint Jacques. J'y établis une  
Garde de douze Negres armez, avec six  
desquels je veillois depuis neuf heures du  
soir, jusqu'à une heure après minuit.

L'Auteur  
fait gar-  
der l'Ha-  
bitation  
de la  
Mission.

1697.

que j'étois relevé par le Rafineur avec les six autres Negres. Comme nous commençâmes cette Garde dans un tems ou nous ne faisons pas du Sucre, je me souciai peu de cette fatigue; mais lorsque nous commençâmes à travailler, je louai deux Ouvriers blancs de nos voisins qui y venoient toutes les nuits.

On vit seize jours après, que ma précaution n'étoit pas inutile. Le Corsaire qui avoit fait la descente au Marigot revint, ou pour avoir sa revanche, ou pour sçavoir des nouvelles des gens qui lui manquoient. Il arriva dans nôtre Ance un peu avant minuit, & broïilla ses voiles. Le Negre qui étoit en faction m'avertit aussi-tôt; je fis prendre les armes, & j'envoyai un petit Negre que j'avois avec moi, dire au Rafineur de venir promptement avec les autres Negres, mais sans bruit, & en suivant le bord de la riviere. Cependant je m'embusquai avec mes gens derriere de grosses roches au bord de la mer. Je vis qu'il se détacha de la Barque un grand Canot, où il pouvoit avoir vingt-cinq à trente hommes, qui étoit suivi d'un autre qui me parut plus petit. Lorsque le premier fut à la portée de la voix, je demandai d'où étoit le Canot. Cette demande a laquel-

L'Habit  
ration des  
Jacobins  
est atta-  
quée par  
les An-  
glois,

1697.<sup>d</sup>  
le ils ne s'attendoient pas, les surprit, on me répondit cependant en bon François qu'ils étoient de la Basseterre. Je m'informai de quel Vaisseau ils étoient, & ce qu'ils cherehoient, ils me nommerent un Vaisseau qui étoit parti depuis quelques jours, & qu'ils cherchoient le mouillage de Sainte-Marie qu'ils ne connoissoient pas bien. C'en fut assez pour me convaincre qu'ils étoient ennemis, & pour les payer de la même monnoye, je leurs dis de venir à terre, & que je leur donnerois quelqu'un pour faire mouiller leur Barque. Ils ne répondirent plus; mais étant demeurez quelques momens comme à consulter ce qu'ils avoient à faire, ils se mirent à nager tout d'un coup de toutes leurs forces. J'avois un Negre auprès de moi qui tiroit très-bien, je lui dis de tirer sur celui qui gouvernoit, afin de faire venir le Canot en travers dans les brisans; il tira, & ne manqua pas son coup: car je vis tomber l'homme qui étoit sur l'arriere du Canot. Nous tirâmes ensuite l'un après l'autre, & selon les apparences avec succès, puisque au lieu d'avancer, ils scierent en arriere. Heureusement pour eux ils n'étoient pas encore engagez dans les grosses lames; car s'ils avoient été quatre ou cinq toises

1697.

Faute de  
l'Auteur  
en cette  
rencon-  
tre.

plus près de terre , ils étoient perdus sans ressource. Je fis en cela une très-grande faute , & ma précipitation les sauva contre mon intention. Mais la nuit quoiqu'assez claire me trompa , & me les faisoit paroître plus près qu'ils n'étoient en effet , quand je commençai à faire faire feu. Nous rechargeâmes au plus vite , & soit que nos coups qui avoient porté , les eussent mis en désordre , soit qu'il y eût de la contestation entr'eux pour avancer , ou pour reculer , nous fîmes trois décharges avant qu'ils se fussent déterminés. Cependant le Rafineur arriva avec le reste des Negres armez , qui furent suivis un moment après de tous les Negres de l'Habitation , même des femmes tous armez de sagayes & de bâtons . Je l'envoyai à un bout de l'Ance , où il me sembloit que le petit Canot avoit porté. Il l'y trouva en effet , mais arrêté au-delà des grosses lames ; il tira dessus , & le fit retirer. Le premier ayant voulu tenter encore une fois de venir à la charge , reçût notre décharge si à propos qu'il fut obligé de se retirer. Les deux Canot se joignirent , & se mirent à faire feu sur nous. J'ordonnai aux Negres qui n'étoient pas armez de se mettre ventre à terre , pendant que nous répondions de nôtre

Mauvais  
succès du  
Corsaire  
George-  
Roche.

mieux

mieux à leurs coups de fusil. Après sept ou huit décharges de part & d'autre, ils se retirèrent à leur Barque, & firent servir leurs voiles. Je n'eus qu'un de nos Negres legerement blessé. A l'égard du Corsaire, j'ai sçu deux ans après, qu'il avoit cinq blesez & trois morts & que cette perte l'avoit entierement dégoûté de faire des descentes sur nos Côtes, comme il avoit résolu.

Le Lieutenant de Roi & les Officiers nous tinrent parole, & personne ne vint à nôtre secours. J'en fus charmé; car on voit par ce que je viens de dire, que je n'en eus pas besoin. Je ne laissai pourtant pas de me plaindre; tout ce que je gagnai, fut de n'être plus inquieté au sujet de mon Rafineur, & des autres Domestiques blancs quand j'en ay eu.

Il m'arriva quelque tems après cette affaire, une aventure qui mit l'alarme chez nous. Etant venu me coucher après avoir fait mon quart au Corps-de-Garde, je me mis à lire dans mon lit pour m'endormir. Lorsque je commençois à m'assoupir, je fus éveillé par nos chiens qui se mirent à aboyer dans la cour d'une manière extraordinaire. Je fis lever un serviteur, qui couchoit dans ma chambre, pour voir ce que c'étoit. Dans le

1697.

Allarme  
causée  
par un  
serpent.

moment qu'il ouvrit la porte de la salle ; je l'entendis jeter un grand cris, & j'ouïs en même-tems un trepignement dans la salle, comme si plusieurs personnes y fussent entrées avec impetuosité. La première pensée qui me vint, fut que le Corps-de-Garde s'étoit laissé surprendre, & que les Anglois étoient dans la maison. Je sautai du lit, je pris mon fusil qui étoit à côté de moi, & sortis de ma chambre avec la précipitation qu'on se peut imaginer, pour tâcher de repousser les ennemis, en me joignant à quelqu'un de nos gens. Comme je ne vis personne dans le cour, je demandai à ce serviteur ce qui l'avoit obligé de crier, mais il étoit si éfrayé, qu'il fut long-tems sans pouvoir proferer une seule parole. A la fin, il me dit qu'un serpent qui poursuivoit nos chiens, étoit entré après eux dans la salle, & étoit passé entre ses jambes. Je ne jugeai pas à propos de rentrer dans la salle sans bien regarder où je mettrois les pieds ; j'envoyai chercher un flambeau de bagaces à la lumière duquel je vis le serpent qui s'étoit louvé à la porte de ma chambre, & nos chiens qui étoient sautez sur la table. Je regalai le serpent d'un coup de fusil, qui mit fin à la peur du serviteur, & de nos chiens, & à l'allarme qu'il m'avoit donné.

CHAPITRE V.

*Arrivée du Pere Superieur General de nos Missions, & de l'Archevêque de Saint Domingue. Eclipse totale du Soleil.*

**L**E Pere Paul Superieur General de nos Missions étoit à Saint Domingue, comme je l'ai dit dans un autre endroit, lorsque les Flibustiers, Volontaires & Negres que l'on arma, se joignirent au sieur de Pointis pour l'expédition de Caragene. Il crut devoit les accompagner, parce qu'ils n'avoient personne pour leurs administrer les Sacremens. Il fut pris au retour par les Anglois, dans le Vaisseau qui servoit d'Hôpital, que sa charité l'avoit obligé de préférer à un autre Bâtiment, où il auroit été plus en sûreté, mais où il n'auroit pas eu l'occasion de secourir les blestéz & les malades, qui étoit le but de son voyage. Sa prise ne lui causa aucun dommage, il ne perdit rien, parce qu'il n'avoit rien, & les Anglois eurent plus de respect pour sa vertu, que le sieur de Pointis qui en a parlé d'une maniere indigne, & tout à fait

1698.

éloignée de la verité dans la Relation qu'il a fait de son Voyage, que tous ceux qui connoissoient ce saint Religieux ont méprisée comme la calomnie du monde la plus noire, & la plus mal digerée.

Le Pere Paul demeure à la Jamaïque pour avoir soin des blessez.

Les Anglois de la Jamaïque le traiterent avec tout l'honneur possible, & l'auroient aussi-tôt renvoyé à Saint Domingue, où à Saint Thomas, s'il n'avoit prié le Gouverneur de le laisser avec les prisonniers blessez & malades, pour avoir soin d'eux. Cette action augmenta encore la veneration qu'on avoit pour lui, & lui donna le moyen de faire bien du bien à nos prisonniers. Enfin n'y étant plus necessaire, le Gouverneur l'envoya à Saint Thomas comblé d'honnêtetez, de caresses, & de provisions pour son voyage.

Son retour à la Martinique.

Nous l'avions cru mort, & bien des gens nous l'avoient assuré, nous l'embrassâmes avec joye le troisiéme jour de Janvier 1698, au Fort Saint Pierre où il fut apporté par une Barque Danoise de Saint Thomas. Le Superieur de nôtre Maison de la Martinique me l'ayant fait sçavoir aussi-tôt, je partis dans le moment pour l'aller saluer. La plupart de nos Peres s'y trouverent aussi, & assurément nôtre joye ne fut pas petite : car nous l'estimions

tous, & nous l'aimions rendrement. Nous nous crûmes obligez de lui dire, que sur le bruit qui avoit couru de sa mort, nous avions écrit à Rome, afin que nôtre General nommât un autre Superieur en sa place, & que nous avions avis que celui qui étoit nommé étoit arrivé à la Rochelle, & selon toutes les apparences déjà embarqué pour les Isles. Nous le priâmes en même-tems de voir les mesures qu'il vouloit prendre, & ce qu'il souhaitoit que nous fissions en cette occasion.

Nous fûmes très contens de la maniere dont il reçût ce que nous lui dîmes, après nous avoir remercié du zele & de l'attachement que nous avions pour lui, il nous dit, que nous avions bien fait d'avertir nôtre Pere General du bruit qui avoit couru de sa mort; que la venue d'un Successeur lui feroit plaisir, & que quand même sa Patente ne seroit que conditionnelle, il lui cederait la Charge avec joye. Il nous parla encore de la même maniere quand nous fûmes assemblez au sujet de quelques affaires de nos Missions, & des comptes que je voulus rendre, afin de n'avoir rien à discuter avec le nouveau Superieur General, qu'on attendoit, & que je ne connoissois point.

1698.

Arrivée  
de l'Ar-  
chevêque  
de S. Do-  
mingue.

J'étois encore au mouillage le dixième de Janvier , quand nous fûmes avertis qu'il y avoit en Rade une Barque Danoise , qui portoit un Prélat Espagnol, qu'on disoit être de nôtre Ordre. Le Pere Paul y fut aussi-tôt pour le saluer , & le prier de prendre son logis chez nous. Il trouva que ce Prélat étoit l'Archevêque de Saint Domingue , Religieux de l'Ordre de la Mercy, dont il portoit l'habit, ce qui avoit fait croire qu'il étoit de nôtre Ordre. Il s'appelloit Dom Ferdinand de Carjaval de Ribera. Il avoit été Procureur General de son Ordre. C'étoit un grand Theologien , qui s'expliquoit en Latin d'une maniere nette & facile, qui n'est pas ordinaire aux Espagnols. En qualité d'Archevêque de Saint Domingue , il est Primat de toutes les Indes Occidentales , il n'y a aucun Prélat au monde après le Pape qui ait une Jurisdiction si étendue ; cependant il n'en est pas plus riche. Son Archevêché lui devoit valoir douze mille écus , mais comme ce revenu est fondé sur le droit d'ancre des Vaisseaux qui viennent à S. Domingue , il s'est évanouï , parce qu'il y a bien des années que les Flottes vont à droiture à la Veracruz , à la Hayanne & à Cartagene , sans toucher à Saint

Domingue , où l'on ne voit d'autres Vaisseaux que ceux qui composent l'Armada de Barlovento qui y passent tous les ans sans rien payer , parce que ce sont des Navires de Guerre , n'y ayant que le seul Navire de Registre qui soit obligé à payer les droits. J'expliquerai dans un autre endroit , ce que c'est que ce Navire. Ce défaut du droit d'ancrage est cause que le revenu de l'Archevêque ne consiste plus que dans ses droits de Visires , & dans les Offrandes qu'il reçoit quand il administre la Confirmation , dans le Greffe de sa Jurisdiction & autres bagatelles , qui ne lui produisent tout au plus que dix - huit cent écus par an , dont la plus grande partie est payée en Sucre , Cacao , Suif , Cuir , & autres denrées du pays. On pourra juger du peu de commerce qu'il y a dans la partie Espagnolle de Saint Domingue , puisque ce Prélat , & un Religieux de son Ordre qui lui servoit de Diacre , n'avoient pu trouver d'étoffes de laine blanche pour s'habiller ; & n'étoient vêtus que de toile , qui n'étoit pas des meilleures. Il reçût très-bien le compliment de nôtre Superieur General , il accepta l'offre qu'il lui fit de nôtre Convent , & se fit débarquer aussitôt.

Revenu  
de l'Ar-  
chevêque  
de S. Do-  
mingue.

1698.

L'Arche-  
vêque de  
Saint Do-  
mingue  
se sauve-  
Sa rece-  
ption à  
Corossol-  
S. Tho-  
mas & à  
la Marti-  
nique.

Ce Prélat s'étoit servi d'une Barque Hollandoise de Corossol pour se sauver de la Ville Archiepiscopale, où le Président le tenoit comme en prison, & le persecutoit depuis long-tems avec toute l'inhumanité imaginable. Cette Barque l'avoit porté à Corossol, où le Gouverneur Hollandois l'avoit reçu au bruit du Canon, & avec tout le respect que les Catholiques les plus zelez eussent pû lui rendre. Il lui avoit fourni une Barque pour le porter à Saint Thomas, où il avoit été reçu avec les mêmes honneurs par le Gouverneur Danois, qui lui en avoit donné une autre pour le porter à la Martinique, où le Prélat étoit bien sûr de trouver tous les jours des Vaisseaux qui le passeroient en France, où qui le mettroient à terre à Cadix, s'ils alloient en Provence.

Il loge  
chez  
nous.

Dès qu'on scût dans le Bourg que ce Prélat étoit débarqué, & logé chez nous, le Gouverneur l'envoya complimenter, & lui témoigner le chagrin qu'il avoit de n'avoir pas scû qui il étoit, pour lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs. Il y vint lui-même quelques momens après, & le pria instamment de prendre un appartement chez lui, parce que nous étions encore alors fort mal logez. Le

Prélat le remercia beaucoup, & lui dit, <sup>1598.</sup> qu'il étoit chez Freres, & qu'on trouveroit étrange dans le monde que l'Archevêque de Saint Domingue fût logé autre part que chez les enfans de Saint Domingue.

Dès le même jour qu'il fut arrivé, nous fîmes travailler à lui faire deux habits d'une très-belle étoffe blanche, & autant à son Diacre: & quand ils furent achevez, nous eûmes une Chaise à Porteurs, de laquelle il se servit pour faire ses visites au Gouverneur, à l'Intendant, & autres personnes considerables qui l'étoient venus visiter.

Je ne sçay comment les Peres Jesuites oublierent d'y venir: car ils sont très-exacts, & très-civils, & sur le chapitre de la politesse, il n'est pas possible de leur rien enseigner. Ils y vinrent enfin; mais c'étoit si tard, que le Prélat s'en montra <sup>Son diffé-</sup> offensé, il leur dit; qu'il s'étonnoit qu'ils <sup>rent avec les</sup> ne sçussent pas que c'étoit lui qui les avoit <sup>Jesuites.</sup> introduit à Saint Domingue, & qui les y avoit Fondez, s'étant dépoüillé pour cela de ce qu'il avoit de meilleur malgré sa pauvreté; qu'il en écriroit à leur General, & qu'ils pourroient sçavoir un jour qui étoit l'Archevêque de Saint Domingue. Il les congédia ensuite avec force

peu de cérémonie contre son ordinaire, qui étoit d'en faire beaucoup à tous ceux qui le venoient voir.

Il s'étoit répandu un bruit aussi mal fondé qu'il étoit faux, que ce Prélat étoit un aventurier qui se faisoit passer pour l'Archevêque de Saint Domingue, quoiqu'il ne fût peut-être rien moins que cela. On accusoit peut-être mal à propos le Pere Farganel Curé de la Paroisse de Saint Pierre d'en être l'Auteur. Ce bruit passa jusqu'au Gouverneur & à l'Intendant : celui-ci en dit quelque chose à nos Peres, & les pria d'insinuer au Prélat, qu'il seroit bon qu'il fût connoître, que ceux qui les répandoient avoient tort. C'étoit lui dire en bon François de faire voir ses Bulles, ce qui n'étoit pas difficile, puisqu'il les avoit, & qu'il nous les avoit fait voir. Mais quand il ne les auroit pas eues, auroit-on pu revoquer en doute les témoignages des étrangers dont il s'étoit servi pour se sauver de Saint Domingue ? & quand ceux-là n'auroient pas suffi, il y avoit parmi nos Flibustiers & Matelots plus de cinquante hommes, qui ayant esté pris pendant la Guerre, & conduits à Saint Domingue, l'avoient vû Officier Pontificalement dans la Cathédrale, lui avoient parlé, & en avoient

reçû beaucoup de charité , & de marques d'amitié : car il aimoit naturellement nôtre Nation. Ces gens l'ayant vû dans nôtre Eglise étoient venus avec empressement le saluer , & le remercier des bienfaits qu'ils en avoient reçû , qu'ils ne cessoient de publier par tout. Malgré toutes ces preuves , nous résolûmes de lui en parler , & comme il vivoit avec nous dans une grande familiarité , & plutôt comme un Pere avec ses Enfans , que comme un Archevêque avec des Religieux , nous lui en dîmes quelque chose , il devina aussi-tôt d'où cela venoit , & pour y apporter le remede convenable , il écrivit une Lettre à l'Intendant dans laquelle , sans lui faire connoître , qu'il sçût rien de ce qu'on avoit semé dans le monde , il lui marquoit la reconnoissance qu'il avoit des honnêtetez qu'il recevoit tous les jours de lui , & qu'en attendant qu'il la lui pût témoigner d'une autre maniere , il croyoit lui devoir faire connoître que c'étoit à l'Archevêque de Saint Domingue qu'il les avoit fait , dont les Bulles qu'il lui envoyoit lui répondroient. Il chargea un de nos Peres de cette Lettre , & un autre d'une petite cassettes couverte de Velours , où étoient ses Bulles.

1698.

Nos Peres porterent la Lettre & la Cassette à l'Intendant, dans le tems que le Gouverneur étoit avec lui, avec quantité d'Officiers, & d'autres gens de distinction, & lui remirent la clef de la Cassette. Il reçût l'un & l'autre; mais il ne voulut jamais ouvrir la Cassette. Et après l'avoir remis à nos Peres, il écrivit au Prélat une Lettre de complimens, & vint quelques momens après lui rendre visite.

Il est visité par le Gouverneur general.

Le Gouverneur general qui étoit alors le Marquis d'Amblimont vint exprès du Fort Royal, où il fait sa demeure ordinaire, pour le voir, & pour le prier d'aller passer quelques jours avec lui au Fort Royal.

L'Archevêque donne la Confirmation.

Nous crûmes nous devoir servir de cette occasion, pour faire recevoir le Sacrement de Confirmation aux Creolles, dont il n'y avoit que ceux qui avoient été en France qui l'eussent reçu. Car quoique ce Sacrement ait été conféré quelquefois dans les siècles passés par de simples Prêtres comme Ministres extraordinaires & Delegates du Pape, la Cour de Rome n'a jamais voulu accorder cette permission aux Préfets Apostoliques des Missions, quelque instance qu'on en ait faite, parce que ce Sacrement n'est pas absolument

nécessaire au salut, & pour d'autres raisons dont elle n'a pas jugé à propos de nous instruire. Nous parlâmes de nôtre dessein au Gouverneur general, & à l'Intendant, & il fut resolu qu'on en priroit l'Archêvêque, mais que comme on pourroit trouver mauvais en Cour, que ce Prélat eût fait quelque acte de Jurisdiction dans les Terres du Roi, on le suppleroit en même-tems de vouloir dresser un acte, par lequel il déclareroit qu'il ne prétendoit en aucune façon, que cela tirât à conséquence. Il agréa avec beaucoup de bonté les propositions qu'on lui fit, & signa l'acte tel qu'on le voulut dresser.

Préparation des Officiers du Roi sur ce sujet.

On fit avertir par toute l'Isle, que ceux qui n'avoient pas reçu la Confirmation, se préparassent à la recevoir, & vinsent pour cet effet, au Fort Saint Pierre, & au Fort Royal, les jours qui leurs seroient marquez par leurs Curez.

Il donna ce Sacrement dans nôtre Eglise à une infinité de personnes des deux sexes, & des quatre couleurs qu'on trouve dans le païs. Les PP. Jesuites souhai-terent qu'il fût aussi cette ceremonie dans leur Eglise, & l'en firent prier par l'Intendant. Il eût de la peine à s'y résoudre: car quelques mauvais esprits les avoient

1698.

déservis auprès de lui : il y consentit à la fin , en considération de celui qui l'en prioit , & prit jour pour y aller. Mais soit qu'il ne fût pas content de la maniere dont on le reçût , soit pour quelque autre raison , il se contenta de Confirmer environ deux cent personnes , après quoi il dit tout haut , que ceux qui voudroient recevoir ce Sacrement vinssent dans l'Eglise de ses Freres.

Après qu'il eût Confirmé tous ceux qui se presenterent à la Basserre , on lui envoya une Chaloupe armée pour le porter au Fort Royal. Malgré nôtre petit nombre , il fallut que deux de nos Peres l'accompagnassent avec son Diacre.

Il va au  
Fort  
Royal.

Il fut reçu au bruit du Canon de la Forteresse , & des Vaisseaux. Le Gouverneur general le logea , & le traita magnifiquement. Il demeura dix jours au Fort Royal , & administra le Sacrement de Confirmation à tous ceux qui se trouverent en état de le recevoir. On le reporta au moitillage dans la même Chaloupe , où il arriva fort content des honneurs qu'on lui avoit faits.

On repara en cette occasion la faute qu'on avoit faite , lorsqu'il étoit arrivé dans l'Isle. Le Canon des Batteries & des Vaisseaux le saluerent quand il sortit de la Chaloupe.

Il eût encore la bonté de faire les  
Saintes Huiles dans nôtre Eglise. Cette  
ceremonie qui ne s'étoit jamais faite dans  
le païs, attira un monde infini.

1698.

Il fait les  
Saintes  
Huiles.

Il partit le 26. de Mars dans un Vaisseau du Roi, où il fut reçu au bruit du Canon, après que nos Gouverneurs, l'Intendant, les Officiers d'Epée & de Plume, & tout ce qu'il y avoit de personnes considerables dans l'Isle lui eurent souhaité un bon voyage, & l'eurent accompagné jusqu'au Vaisseau, après qu'il eût esté salué par le Canon de toutes nos Batteries, & des Vaisseaux qui étoient en Rade.

Comme nous scavons qu'il n'étoit pas trop bien en argent comptant, nous le priâmes de recevoir deux barriques de Sucre raffiné, & une bourse avec vingt cinq Louis d'or. Il s'en défendit long-tems, mais il fut enfin obligé de céder aux instances que nôtre Superieur general lui fit au nom de toute nôtre Mission. Beaucoup de personnes lui firent des presens considerables, & quoique passant dans un Vaisseau du Roi il n'eût besoin d'aucunes provisions pour son voyage, on ne laissa pas de lui envoyer quantité de moutons, de volailles, de chocolat, de confitures, & autres rafraichissemens.

Presens  
que lui  
firent les  
Jacobins  
de la  
Martinique.

1698.

Quelques jours avant le départ de ce Prélat, il étoit arrivé un Vaisseau au Cul-de-Sac de la Trinité, qui avoit nombre de Caisses de vin de Florence, & des prunes & poires seches, les plus belles qu'on eût encore vûes aux Isles. Mes affaires ne me permettant pas de lui aller dire adieu à la Basseterre, je lui écrivis pour lui souhaiter un bon voyage, & lui envoyai deux de ces Caisses de vin, avec deux boëtes de chaque espece de ces fruits qui pesoient vingt-cinq à trente livres piece. Il m'écrivit sur le champ une Lettre de remerciement, & me fit encore le même honneur quand il fut arrivé en France, & en Espagne.

Il donna  
la Confirmation  
à la Guadeloupe.

Le Vaisseau du Roi qui le portoit s'étant arrêté quelques jours à la Guadeloupe, il y donna la Confirmation, comme il avoit fait à la Martinique. Il fit l'honneur à nos Peres de les venir voir chez nous, quoique nôtre Maison soit éloignée du Bourg d'une demie lieuë, & il y auroit logé, s'il avoit eu un plus long séjour à faire dans l'Isle. Nos Peres de la Guadeloupe lui firent un présent semblable à celui que nous lui avions fait à la Martinique, auquel ils ajoutèrent quelques pains de Sucre royal, & quelques barrils des meilleures confitures du païs.

Présent  
que lui  
font les  
Jacobins  
de cette  
Isle.

Il fut aussi content de la Guadeloupe, qu'il l'avoit été de la Martinique, & arriva heureusement en France. Quelques Officiers du Vaisseau du Roi qui l'y avoit porté, étant revenus aux Isles, ne pouvoient assez se louer des manieres honnêtes de ce Prélat, & en disoient tous les biens imaginables.

On vit bien-tôt en Amérique le crédit que ce Prélat & sa famille avoient à la Cour d'Espagne, puisque le President de Saint Domingue qui l'avoit persecuté, auroit été severement puni des excès qu'il avoit commis contre lui, s'il eût eu assez de vie pour arriver en Espagne, où il étoit conduit les fers aux pieds, meurt en chemin.

Le Président de Saint Domingue conduit en Espagne les fers aux pieds, meurt en chemin.

Et nôtre Archevêque mourut aussi dans le tems qu'il étoit prêt de retourner en son Diocèse, après avoir obtenu de son Prince tout ce qu'il pouvoit souhaiter.

Nous eûmes une Eclipsé totale du Soleil le dixième jour d'Avril sur les trois heures après midy. Mes affaires m'avoient obligé de faire un voyage à la Basseterre. J'étois alors chez un Marchand à regler un compte avec lui, quand tout d'un coup nous nous trouvâmes dans une obscurité presque aussi grande que lorsqu'il y a un quart d'heure que le Soleil est cou-

Eclipsé totale du Soleil.

1698.

ché. Nous crûmes d'abord que les contrevents des fenêres s'étoient fermez, & le Maître de la maison appella un Negre pour les ouvrir. Mais nous entendîmes dans ce moment quantité de voix dans la ruë qui prioient misericorde. Nous sortîmes pour en apprendre la cause, & nous vîmes que le Soleil s'éclipsoit. L'Eclipse augmenta, & devint totale, de sorte que le corps de la Lune se trouva directement au milieu du disque du Soleil, qu'il cacha entièrement à la réserve d'un cercle qui paroïssoit tout au tour de trois à quatre pouces de large, selon que les yeux en pouvoient juger, & qui étoit de couleur d'or enflammé. L'obscurité n'étoit pourtant pas si grande hors les maisons, qu'on ne pût encore distinguer les objets; mais ce peu de lumière qui restoit avoit quelque chose de triste & d'éfrayant. Le Ciel étoit de la couleur, qu'il a coûtume d'être dans les nuits obscures, & tout aux environs du Soleil, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente degrez au tour du Soleil on voyoit paroître les Etoilles comme en pleine nuit.

Depuis que je sortis pour voir l'Eclipse qui pouvoit être alors à sa troisième partie, jusqu'à sa fin, il se passa le tems de dire un *Miserere* tout entier. La

lumière revenoit à mesure que les deux 169  
Astres se dépassoient, & le corps du Soleil sembloit sautiller ou trembler, & se mouvoir très-violemment à mesure que la Lune s'en éloignoit. Dès qu'elle fut entierement sortie du disque du Soleil, elle disparut aussi-bien que les Etoilles qui avoient paru. Le Soleil darda alors des rayons si vifs, si forts, & si brûlans, qu'il n'étoit pas possible de les supporter, il sembloit qu'il vouloit se dédommager du tems qu'il avoit esté caché, & faire sentir que son pouvoir n'avoit reçu aucune diminution.

Ceux qui passerent le Tropique le même jour virent cette Eclipse, & en furent épouvantez. Car il n'y a guères de gens au monde plus susceptibles de préventions & de superstitions que les Matelots. On a toutes les peines du monde à les faire mettre à la voile le Vendredy. S'ils savent qu'il y a dans leur Vaisseau des Reliques considerables, ou un corps mort, ils n'ont point de repos qu'on n'ait tout jetté à la mer, leur attribuant tout ce qui leur arrive de fâcheux. Je ne finirois point si je voulois rapporter tout ce que je sçai d'eux sur cet article.

Deux de nos Religieux qui passoient le bois pour s'en retourner à la Cabester-

re , se voyant pris tout d'un coup de l'obscurité , sans voir l'Eclipse qui la caufoit ; parce que les arbres leur cachotent le Soleil croyoient que ce fût la nuit , & qu'ils seroient obligez de coucher sous les arbres , ce qui les chagrinoit fort. Le retour de la lumiere les consola ; & leur fit connoître la cause de ce moment de tenebres.

## C H A P I T R E V I.

*Il arrive un nouveau Supérieur general des Missions des Freres Prescheurs. Danger où l'Auteur se trouva d'être mordu par un Serpent. Diverses remarques sur ce sujet.*

**L**E nouveau Supérieur general de nos Missions appellé le Pere Pierre la Fresche arriva au Moüillage le dix-neuf Avril. Il étoit accompagné de six Religieux ; entre lesquels étoient les Peres Bedarides & Giraudet , qui se sont acquis beaucoup de reputation dans nos Missions par leur merite , & par les services qu'ils y ont rendus. Le premier après avoir été Supérieur de la Mission de S. Domingue , Vicaire general , & Prefet

Apostolique de nos Missions est mort plein de jours & de merites dans les fonctions de son ministere , regretté generalement de tout le monde. Le second, après avoir servi les Missions pendant douze ou treize ans pendant les tems les plus dangereux de la maladie de Siam , dont il avoit été attaqué très-violemment , & avoir gouverné la Mission de la Martinique deux ou trois fois avec beaucoup de prudence , de zele , & de charité , a été obligé de repasser en France , pour se rétablir des infirmités considerables qu'il avoit contractées en assistant les malades. 1698.

La Patente que le Pere la Fresche avoit reçu de nôtre Pere General n'étoit point conditionnelle , parce qu'on avoit mandé la mort du Pere Paul comme une chose certaine ; & comme le Pere Paul n'y fit aucune opposition , comme il auroit pu faire , il fut reconnu pour Superieur general. Dès que j'avois scû son arrivée , j'étois venu le saluer , & j'avois eu sujet d'être assez content de lui. Il avoit appris le besoin où nous étions de bâtir une maison au Mouillage , celle que nous habitons étant vieille , petite , & menaçant ruine , il avoit voulu y contribuer quelque chose de sa part , en faisant faire un

dessein en France, qu'il apporta, & qu'il me mit entre les mains pour avoir mon avis. Il ne me fallut pas beaucoup de tems, pour lui faire connoître qu'il ne convenoit nullement n'y au païs, n'y à nos usages. Il goûta mes raisons, & me chargea d'en faire un autre; & afin que rien n'en retardât l'exécution, il retint trois Tailleurs de Pierre, que le Superieur de nôtre Mission de la Guadeloupe avoit fait venir, pour travailler à rétablir le Convent, que les Anglois avoient brûlé sept ans auparavant. En attendant qu'on fût en état de creuser les fondemens de l'Edifice qu'on projettoit, on les occupa à tailler huit à neuf cent quartiers de pierre, que nous avions amassez, & à en chercher d'autres. Je joignis à ces Ouvriers les deux jeunes Negres que j'avois destiné à être Maçons, & que j'avois fait travailler à la Purgerie & autres Bâtimens que j'avois fait faire au Fonds S. Jacques. Je m'en retournai à nôtre Habitation après que j'eus donné aux Ouvriers les panneaux, suivant lesquels ils devoient tailler un ordre dorique, dont la porte devoit être orné; & ceux des piés droits, lanciés & écoinçons du reste du Bâiment.

Nôtre nouveau Superieur general vint

quelques jours après au Fonds Saint Jacques , il y conduisit deux des Religieux qu'il avoit amené de France , & en retira le Pere Mondidier , qu'il envoya à la Guadeloupe. 1698.

Il pensa m'arriver dans ce tems-là un accident terrible. J'étois dans le bois à faire abattre des arbres dont j'avois besoin pour quelque charpente , lorsque je vis un de nos Negres qui se retiroit avec précipitation du pied d'un arbre , où il coupoit des liannes. J'en voulus sçavoir la raison. Il me dit , qu'il y avoit un gros serpent entre les cuisses de cet arbre. La curiosité me porta à m'en approcher pour le voir , & comme il me montrait du bout du doigt le lieu où il étoit , je me trompai , je crus qu'il me montrait une cuisse plus éloignée , ce qui fit que j'avancai tout le corps sur le lieu où étoit le serpent , de maniere que mes bras , mon visage & ma poitrine étoient à la discretion de cet animal , qui pouvoit me mordre où il lui plaisoit. On peut juger de ma peur quand je vis le danger où j'étois. Je me retirai bien plus vîte que le Negre , & j'appellai du monde pour tuer le serpent. On coupa deux perches fourchues avec lesquelles deux Negres le percerent en même tems , ce qui n'empêcha pas que

L'Auteur  
court rîf-  
que d'ê-  
tre mor-  
du d'un  
gros ser-  
p nt.

1698.

l'un d'eux ne pensât être mordu, le serpent ayant glissé sa tête dans une ouverture, qui étoit à une des cuisses de l'arbre.

Longueur & grosseur d'un serpent.

On lui coupa la tête, & ensuite on tira le corps qui avoit près de neuf pieds de long, & plus de cinq pouces de diamètre. C'étoit assurément le plus gros que j'eusse encore vû. Sa tête avoit au moins six pouces de large. Quand on eût tiré le corps hors des cuisses de l'arbre, & des liannes qui l'environnoient, nous nous aperçûmes que c'étoit une femelle qui étoit pleine, & en remuant le corps, nous vîmes sortir quelques petits serpens par les playes que les fourches lui avoient faite. C'étoit une trop bonne prise pour la négliger. Je fis fendre le ventre d'un coup de couteau, & j'eus le plaisir de voir comment les petits serpens y étoient renfermez. Je vis donc que les œufs étoient attachez les uns au bout des autres par une espece de boyau ou de membrane. Ils étoient de la grosseur des œufs d'oye, mais plus pointus. Leur coque, comme celles des œufs de tortue, étoit comme du parchemin moüillé. Les petits estoient dans ces œufs au nombre de treize, quatorze, ou quinze, longs d'environ six pouces, & de la grosseur d'un petit tuyau de plume à écrire. Ils étoient de toutes sortes de couleurs.

œufs de serpent.

leurs. J'en vis dans un même œuf qui 1698.  
étoient jaunes, d'autres gris, noirs tâ-  
chetées. Cela me fit revenir de l'erreur  
ou j'avois été jusqu'alors sur le rapport  
de bien des gens, que les couleurs fai-  
soient différentes especes de serpens. Ces  
méchans petits animaux sortoient à me-  
sure qu'on déchiroit la coque qui les ren-  
fermoit, ils se louvoient en même-tems,  
c'est-à dire, qu'ils se mettoient en rond,  
la tête élevée sur leur lof, & mordoient  
un bâton avec lequel je les tuois, autant  
de fois qu'ils le pouvoient attraper. J'en  
tuai de compte fait soixante & quatorze  
qui étoient contenus dans six œufs. Un  
autre s'étoit rompu dans le tems qu'on  
tiroit le corps de la bête hors des brouf-  
sailles, dont la plupart des petits qu'il  
renfermoit s'étoient sauvez. Je fis porter  
trois œufs entiers à la maison, avec tous  
ceux que j'avois tué, & le corps & la tête  
de la bête.

Nombre  
de ser-  
pens con-  
tenus  
dans le  
ventre  
d'une fe-  
melle.

On voit par ce que je viens de dire,  
combien ces animaux multiplient. Il est  
certain qu'ils couvriroient le païs, & le  
rendroient inhabitable, s'ils ne se dé-  
truisoient pas, & ne se mangeoient pas  
les uns les autres. Les couleuvres qu'on  
appelle simplement couresses à la Marti-  
nique, leur font une rude guerre, & en

1698.

devoient autant qu'elles en peuvent attraper. Les hommes ne leur donnent point de quartier ; les fourmis en ont fait mourir un très-grand nombre ; ils leurs mangeoient les yeux : & je croi qu'une partie des petits meurent de faim , avant qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Voilà , si je ne me trompe à quoi on est redevable du nombre assez mediocre de serpens qu'on voit aujourd'hui , en comparaison de ce qu'on en devoit voir , vû la prodigieuse multiplication de ces animaux.

Nos Peres nouveaux venus de France , virent tout cela avec frayeur , & n'osoient sortir de la Maison dès qu'il étoit nuit , craignant de rencontrer quelque animal semblable dans leur chemin.

Je fis tirer la graisse qui étoit dans le corps , où l'on trouva aussi quatre gros piloris à demi consommés.

La graisse de serpent est spécifique & admirable pour guérir les rhumatismes , les douleurs froides , les contractions & soulures de nerfs , & la sciatique. Elle se trouve dans le corps du serpent attachée au dessous & des deux côtes des vertèbres , elle est divisée en deux lobes plus ou moins gros , selon que le serpent a trouvé de quoi se nourrir ; car quand le

*vertus de  
la graisse  
de ser-  
pent.*

serpent a manqué de nourriture , on en trouve très-peu. On la fait fondre au Soleil, ou sur le feu, & on la verse dans un flacon où elle se conserve tant que l'on veut. Elle est jaune quand on la tire du corps de la bête , elle devient plus blanche , lorsqu'elle est fonduë , & figée. Elle n'a aucun mauvais goût , ni aucune mauvaise odeur.

Quand on s'en veut servir , on la fait fondre sur une assiette , & on y mêle ensuite de l'Esprit de vin , ou de l'Eau-de-Vie la plus forte. Celle de Canne est meilleure pour cela que celle de vin , & après qu'on a oint la partie malade & les environs , on la frotte bien avec des linges chauds , & on met une compresse bien imbibée de ce qui est resté sur l'assiette. J'ay remarqué que cette graisse fait plus d'effet lors qu'avant de l'appliquer, on fait de fortes frictions avec des linges chauds & rudes sur la partie malade & aux environs , afin de rappeler les esprits, les mettre en mouvement , & ouvrir les pores. J'en ay vû des effets merveilleux , & j'en ay fait l'expérience sur moi-même. Car ayant été mouillé un jour , dans le tems que j'étois tout baigné de sueur , sans avoir la commodité de changer de linge & d'habit , je me trouvai le lende-

1698.

Maniere de s'en servir.

Expérience de l'Auteur touchant la graisse de serpent.

1698.

main , tellement roide , qu'on m'auroit plutôt rompu l'épine du dos , que de me la faire ployer. Cette roideur s'étendoit encore dans les jointures des bras & des jambes , de sorte que le Chirurgien apprehendoit que cet accident n'eût des suites fâcheuses. Il me semble qu'on disoit , que c'étoit un tetanos , auquel il est rare qu'on puisse remédier. Quoiqu'il en soit , je n'avois pas encore envie de mourir , & je résolus de travailler moi-même à ma guérison. Je fis apporter quelques poëles de feu dans ma chambre pour l'échauffer ; je bus un verre de vin de Canarie avec du theriaque & de la confection d'hiacinthe , & après que j'eus sué près de trois heures , je me fis frotter très-rudement avec de gros linges bien chauds , & ensuite avec de la graisse de serpent & de l'Eau-de-Vie de Canne , & frotter de nouveau jusqu'à ce que je sentisse de la douleur : car on fut fort long-tems avant que je sentisse rien , quoique je fusse écorché en plusieurs endroits. Dès que le sentiment fut revenu, je ne doutai plus de ma guérison. On me mit une serviette ployée en long imbibée de graisse & d'Eau-de-Vie le long de l'épine du dos , & d'autres linges imbibés de même au col , au bras , & aux jam-

bes, & on m'entretint chaudement sans pourtant me faire suer par artifice. On recommença cette opération au bout de douze heures, excepté qu'il n'étoit plus nécessaire de me frotter si fort : car je sentoisi parfaitement bien, & sur tout aux endroits où j'étoisi écorché. Avec quatre frixions je fus entierement guéri.

Les Negres ont une superstition assez plaisante sur les serpens. Ils disent, que quand on les brûle après les avoir tuez, les autres serpens ne manquent pas de venir au lieu où leurs camarades ont été brûlez, pour mordre ceux qui les ont ainsi mal traitez après leur mort. Pour leur ôter cette imagination de la tête, je jettai dans les fourneaux les petits que j'avoistuez dans le bois, & ceux qui étoient dans les œufs que j'avoisi apportez à la Maison. Car pour la tête le Commandeur Negre me l'avoit demandé pour la reduire en poudre, parce qu'elle entre, comme je l'ai dit, dans le remede qu'on applique aux morsures de serpent. Je donnai le corps à quelques uns de nos Negres qui s'en accommoderent bien. J'en auroisi mangé tout comme eux : car c'est une nourriture fort saine, pourvû qu'on ne se fasse pas une habitude d'en manger souvent, parce qu'elle purifie & subtilise

1698.

Pensée  
ridicule  
des Ne-  
gres tou-  
chant les  
serpens.

1678.

trop le sang, & feroit à la fin tomber en priſe; mais je ne voulus pas éfrayer nos nouveaux venus.

Il arriva quelques jours après qu'on trouva deux ſerpens auprès de la Sucrierie. Nos Negres ne manquerent pas de me venir dire; qu'ils étoient venus pour ſe venger de ce qu'on avoit fait brûler les autres, & qu'afſûrement quelqu'un de la Maifon ſeroit mordu. Je leurs dis, que pour empêcher les autres de revenir, il falloit jeter ceux ci tous vivans dans les fourneaux, & que s'il s'en preſentoit d'autres, je les ferois rôtir tous vivans ſur des charbons. Ces deux ſerpens avoient l'épine du dos rompuë, mais ils étoient encore tous vivans. Je les fis prendre en cet état, & je les fis mettre dans un évant des fourneaux où ils furent conſomez dans un moment. Comme nous n'étions pas alors dans la ſaiſon où les ſerpens deſcendent à la mer pour ſe baigner, & changer de peau, on fut aſſez long-tems ſans en voir. Nos Negres ſe perſuaderent que j'avois trouvé le véritable moyen de les empêcher de venir rouler autour de nos maifons.

C'eſt dans le commencement de la ſaiſon des pluyes, que les crabes, les tourlouroux, les lézards, & les ſerpens,

quittent les bois & les Canes pour venir à la mer. Après que ces derniers s'y sont baignez, ils passent entre quelques bois qui ayent des crocs, ou des épines, & si accrochans par le col, ils y laissent leur peau toute entiere, & vont se cacher dans quelque trou, où entre des racines d'arbres jusqu'à ce que leur nouvelle peau soit endurcie suffisamment pour paroître à l'air. Dans le tems qu'ils sont obligez de demeurer ainsi en retraite, ils deviennent maigres, & sont fort foibles, & n'ont pas la force d'aller chercher de la nourriture. J'en ay trouvé quelquefois qui ne pouvoient pas se traîner. Leur foiblesse n'excite la compassion de personne, on ne leur pardonne jamais en quelque état qu'on les trouve.

Le tems où ils sont plus dangereux, c'est lorsqu'ils sont en chaleur. On les entend alors siffler, & se repondre les uns aux autres. Il ne fait pas trop bon aller à la chasse.

Les Negres les sentent, & les éventent aussi-bien pour le moins que les chiens de chasse éventent les lièvres & les autres bêtes. J'étois un matin dans le bois avec nos Charpentiers, un d'eux qui marchoit devant moi s'arrêta tout d'un coup, & me dit, mon Pere, regardez à vos pieds,

1698.

Saison où les serpents quittent leur peau.

Les Negres éventent les serpents.

1698.

il y a ici près quelque serpent. Je lui demandai où il étoit ; il me repondit , je ne sçai pas , mais je le sens ; & m'ayant fait tenir en repos le visage tourné vers le lieu d'où lui étoit venue l'odeur , il me dit , de sentir en retirant mon haleine. En effet , dans le moment je sentis une odeur fade & douçâtre , à peu près comme celle qu'on sent quand on entre le matin à jeun dans un Hôpital mal propre. Je lui dis ce que je sentois. Il me repliqua , c'est un serpent qui n'est pas loin d'ici , & il doit être gros : car l'odeur qu'il exhale est bien forte , & vous l'allez sentir encore davantage. En effet , il n'eût pas si tôt jetté quelques pierres vers l'endroit d'où venoit l'odeur , que je la sentis plus vivement. C'étoit parce que le serpent s'étoit remué , ayant eu peur des pierres. Car c'est un animal fort craintif , & je serois assez porté à croire que quand il se jette sur une personne , c'est plutôt la peur qui excite en lui ce mouvement que toute autre passion.

Senti-  
ment de  
l'Air sur  
les mouve-  
mens des  
serpens.

Nous découvrîmes un moment après le serpent que nous avions senti , & selon la coutume nous le tuâmes. C'étoit une femelle pleine d'œufs , mais qui n'avoient encore rien de formé. Ils n'étoient guères plus gros que des œufs de pigeon. Leur

Œufs de  
serpens.

peau mince & tendre comme du parchemin moüillé , étoit remplie d'une matière jaunâtre , comme le jaune d'un œuf de poule gâté , qui n'avoit pas bonne odeur , tant s'en faut , il faisoit mal au cœur. Cet animal avoit environ six pieds de long ; & étoit gros comme le bas de la jambe.

1698.

J'en ai trouvé qui étoient accouplez. Dans cet état ils sont cordez ensemble , & paroissent comme les tourillons d'un gros cable. Ils se soutiennent tous droits sur le tiers de leur longueur. Ils se regardent la gueule ouverte comme s'ils vouloient se dévorer, s'approchant la tête l'un de l'autre en sifflant , bavant , & écumant d'une manière très - vilaine. Oh quels amours ! c'est un effet de la providence divine , que ces mauvais animaux se devorent les uns les autres , sans cela , ils rendroient inhabitables les Isles , où ils se trouvent. On n'en voit dans toutes les Antilles qu'à la Martinique , Sainte Alouise où Lucie , & à Bequia , qui est un des Grenadins , qu'on appelle a cause de cela , la petite Martinique.

Comme les serpens s'accouplent.

Illes Antilles où l'on trouve des serpens viperes.

On ne voit dans les autres Isles que des couleuvres qui ne sont point venimeuses , & qui même sont utiles , en ce qu'elles font la guerre aux rats. Elles sont rares

1698.

Conleu-  
vres de la  
Domini-  
que, ap-  
pellées  
têtes de  
chien.

à la Guadeloupe, & même fort petites. Il y en a à la Dominique qui sont très-grosses, qu'on appelle des têtes de chien, parce qu'elles ont la tête grosse & courte, & qu'elles sont toujours aussi disposées à mordre, que des mâtins qui gardent une basse cour. Mais elles n'ont point de venin. Elles font plus de peur que de mal à ceux qui ne sont pas accoutumés à les voir, ou à les entendre souffler, ou siffler quand on s'approche trop près d'elles. Elles n'en veulent qu'aux poules, aux rats, & aux oiseaux.

Vertus de  
la graisse  
des têtes  
de chien.

La graisse des têtes de chien est infiniment meilleure que celle des vipères, telles que sont les serpens de la Martinique, Sainte Alouise, & Bequia. On s'en sert pour les mêmes maux que celles des vipères, mais ce qu'elle a de particulier, c'est qu'on s'en sert avec un succès merveilleux pour la goutte. Je ne prétend pas de dire qu'elle guérisse ce mal radicalement, je tromperois mon Lecteur, & ce n'est pas-là mon caractère, ni mon dessein. Ce qu'elle opère est de faire transpirer l'humeur acre qui par ses picotemens sur les membranes des nerfs cause ces douleurs aiguës, qui rendent cette maladie une des plus douloureuse, & des plus incommodes que l'on puisse souffrir.

Ceux qui en sont atteints se font oindre la partie affligée avec cette graisse la plus chaude qu'ils peuvent la souffrir, & se tiennent le plus chaudement qu'il est possible. Cela n'est pas difficile dans un climat comme celui des Isles, & il faut réitérer les onctions de six en six heures. Il est inouï que la goutte la plus opiniâtre ait tenu bon contre ce remède plus de vingt-quatre heures. On sçait que dès que l'humeur commence à se dissiper, la douleur cesse, & que l'usage de la partie revient dès que l'humeur est dissipée. Il est vrai, qu'elle revient dans ses périodes ordinaires, parce que cette graisse n'en détruit pas le principe, mais c'est beaucoup de pouvoir se délivrer en vingt-quatre heures, & souvent en bien moins de tems, d'une douleur aiguë, qui vous tient cloïé sur un lit une bonne partie de l'année. Sauf à recommencer les onctions, quand la douleur recommence à se faire sentir.

Je dois avertir le Lecteur, que cette graisse ne produit pas dans les païs froids, des effets aussi heureux, & aussi prompts qu'elle en produit dans les païs chauds, comme l'Amérique, & autres lieux semblables, parce que les pores sont plus serrés, & plus difficiles à ouvrir, ce qui

1698.

Maniere  
de s'en  
servir  
pour la  
goutte.

Précaution qu'il faut apporter dans les païs froids,

1698.

rend la transpiration plus laborieuse : il pourroit même arriver que le défaut de transpiration qui est nécessaire non-seulement dans la partie affligée , où est le dépôt de l'humeur , mais encore dans le reste du corps , où elle se filtre & se dissipe peu à peu , la pouvoit fixer , & causer l'accident d'une goutte remontée , ce qui est pourtant facile à éviter , n'y ayant qu'à tenir le malade dans un lieu bien chaud , le faire suer , & lui faire sur le corps autant de frictions qu'il en pourra souffrir , avant de faire les onctions sur la partie affligée , sans oublier de lui donner de bons cordiaux qui aident à pousser par les pores déjà ouverts l'humeur que le remede a mis en chemin de sortir.

Je croi avoir dit dans un autre endroit comment on distinguoit les serpens venimeux d'avec les couleuvres qui ne le sont point. Rien n'est si facile , pourvu qu'on ne se laisse pas d'abord emparer par la frayeur que cause la vûë & la rencontre de ces animaux à ceux qui n'y sont pas accoutuméz. La couleuvre a la tête longue & ronde comme une anguille , & le serpent l'a platte , large & triangulaire , à peu près comme un tresse. On peut voir la description que j'en ay faite dans un autre endroit , où j'ay encore dit , que le

Differen  
ce des  
serpens  
& des  
couleu-  
vres.

serpent ne mache point ce qu'il mange, 1698.  
mais qu'il l'avale tout entier.

J'ai eu une fois le plaisir d'en voir un qui avala devant moi un pilori. On doit se souvenir, que c'est une espece de rat naturel aux Isles, presque blanc, & bien plus gros que les rats ordinaires originaires d'Europe. Dès que le serpent eût mordu le pilori, il se retira à quartier : car selon les apparences il craignoit que le pilori ne se jetta sur lui, & ne le mordit, il grimpa ensuite sur les branches d'un arbrisseau, au pied duquel le pilori demeura un bon quart d'heure à se débattre; il tomba à la fin, s'étendit & mourut. Alors le serpent étant descendu se mit à se rouler sur lui, & à achever de l'étendre à sa fantaisie en bavant dessus, de maniere qu'il lui mit les deux pattes de devant le long des côtes, & les deux de derriere le long de la queue. Et après qu'il l'eût ainsi bien étendu & couvert de bave, il le prit par la tête qu'il engloutit, & en le suçant peu à peu, il le fit entrer tout entier dans son ventre, quoique avec assez de peine : car il étoit petit, & le pilori fort gros. Ce fut son dernier repas : car après que j'eus vû ce que je voulois voir, je le tuai.

Un serpent tue,  
& avale  
un pilori.

1698.

## CHAPITRE VII.

*Des Esclaves noirs dont on se sert aux Isles , du Commerce de leur Pais. Leur Religion ; leurs mœurs , leurs danses. Comment on les achette , comment on les traite , comment on les instruit.*

**L** arriva à la Martinique à la fin du mois de Mai un Vaisseau chargé de Negres venant de la Côte de Juda en Guinée, pour le compte des sieurs Maurelet de Marseille , & leur Compagnie. J'en fus averti aussi-tôt par un Neveu des sieurs Maurelet nommé Boisson , qui avoit une Habitation à côté du Fonds S. Jacques.

Comme dans l'Assemblée que nous avions tenuë avant l'arrivée du nouveau Superieur general , j'avois été autorisé pour acheter le nombre de Negres que je jugerois à propos , & que je serois en état de payer , je partis sur le champ pour me rendre à la Basseterre , afin de conferer avec le Superieur general , sur l'occasion qui se presentoit d'avoir des Esclaves, dont nous avions un extrême besoin pour nôtre Habitation , & encore pour l'execution du Convent que nous avions résolu de bâtir , pour la fabrique duquel il

étoit absolument nécessaire d'avoir des  
Eclaves, à moins de vouloir discontinuer  
le travail de la Sucrierie. 1698.

Je fus surpris de ne point trouver le  
Superieur general au mouillage ; il en  
étoit parti pour venir conferer avec moi,  
mais au lieu de suivre le droit chemin,  
& de faire diligence, parce que ces sor-  
tes de ventes se font dans un jour ou deux:  
il s'en étoit allé voir les Curez de la Basse-  
pointe & du Macouba.

Le Pere Cabasson qui avoit été con-  
firmé dans sa Charge de Superieur par-  
ticulier de la Mission de la Martinique,  
me dit, qu'étant autorisé comme je l'é-  
tois par une Délibération capitulaire, je  
ne devois faire aucune difficulté d'acheter  
des Negres, d'autant que c'étoit l'inten-  
tion du nouveau Superieur general qui  
n'étoit allé à la Cabesterre, que pour  
voir avec moi combien j'en pourrois ache-  
ter. Sur ces assurances j'en achetai douze,  
qui me coûtèrent cinq mille sept cent  
francs, que je devois payer en Sucre brut  
à raison de sept livres quinze sols le cent,  
dans le terme de six semaines. Je partis  
avec mes nouveaux Negres deux jours  
après les avoir achetez, ayant auparavant  
écrit au Superieur general, que ne l'ayant  
point trouvé, mais ayant été informé de

1698.

ses intentions , j'avois acheté douze Nègres , qui le mettroient en état de faire le bâtiment du Convent sans discontinuer le travail de la Sucrierie. J'arrivai vingt-quatre heures après cette Lettre , & je le trouvai tout à fait en colere. Il me dit , que j'avois outrepassé mes pouvoirs , & qu'il étoit en droit de me casser de mon emploi. Ce preambule me fit de la peine : car je ne suis pas naturellement fort souffrant , sur tout quand je suis sûr d'avoir raison. Je lui répondis que la chose n'étoit pas si facile de son côté que du mien , puisque je pouvois quitter ma charge quand il me plairoit , mais qu'il n'étoit pas le maître de m'en destituer , & qu'ayant executé les ordres que la Communauté m'avoit donnez , j'étois bien sûr qu'elle me soutiendrait. Ma fermeté lui fit faire quelques reflexions , & quelques heures après , il envoya le Pere Giraudet me dire , qu'il ne sçavoit pas la Délibération capitulaire qui m'avoit autorisé , qu'il avoit été porté à me parler de la sorte , pour satisfaire quelques-uns de nos Peres , à qui une si grosse inplette faisoit peur. Nous eûmes ensuite une conference qui nous rendit bons amis , parce qu'elle dissipa certains ombrages que les jaloux lui avoient inspirez contre moi.

Different  
de l'Au-  
teur avec  
le Super-  
rieur ge-  
neral au  
sujet d'un  
achat  
d'Escla-  
ves.

& nous devînmes si unis, que j'étois en tiers dans son amitié & dans son conseil avec le Pere Giraudet. 1697.

Nôtre Superieur general fit un petit voyage à la Guadeloupe, au retour duquel il declara publiquement qu'il vouloit m'y établir pour Superieur, & qu'il m'y conduiroit après la Touffaints, mais il ne fut pas en état d'executer son dessein: car il mourut avant ce tems-là. C'étoit le second Superieur general qui étoit mort dans cette disposition.

Ce petit orage étant passé, je ne songai qu'à faire du Sucre, pour payer les Negres que j'avois achetez, & pour plus de mille écus de toiles, de viandes salées, de ferremens & autres choses, que je devois payer incessamment aux Marchands qui me les avoient fournis. Cela fit que pour profiter du travail de tous nos Esclaves, & n'être pas obligé d'en détacher pour aller commencer le bâtiment, je differai de jour en jour d'en donner le dessein. A la fin il y fallut venir, mais ce fut quand la saison du Sucre étant passée je n'avois plus besoin de tant de monde, & que j'en pouvois par consequent détacher le nombre qui étoit necessaire pour servir les Ouvriers sans faire tort aux travaux ordinaires de l'Habitation.

1678.

Je parlerai du Plan de ce Bâtiment ; après que j'aurai dit d'où nous viennent les Negres Esclaves dont nous nous servons aux Isles , & plusieurs choses que j'ay remarquées sur ce sujet.

Motifs  
de la per-  
mission  
que Louis  
XIII.  
donna  
aux Fran-  
çois d'a-  
voir des  
Esclaves.

C'est une Loi très-ancienne , que les Terres soumises aux Rois de France , rendent libres tous ceux qui s'y peuvent retirer. C'est ce qui fit que le Roi Louis XIII. de glorieuse memoire , aussi pieux qu'il étoit sage , eût toutes les peines du monde à consentir , que les premiers Habitans des Isles eussent des Esclaves , & ne se rendit enfin qu'aux pressantes sollicitations qu'on lui faisoit de leurs octroyer cette permission , que parce qu'on lui remontra que c'étoit un moyen infailible , & l'unique qu'il y eût , pour inspirer le culte du vrai Dieu aux Africains , les retirer de l'idolâtrie , & les faire perseverer jusqu'à la mort dans la Religion Chrétienne qu'on leur feroit embrasser.

Compa-  
gnies  
d'Afri-  
que & de  
Senegal.

Les Esclaves Negres que nous avons aux Isles , nous viennent pour la plupart des deux Compagnies d'Afrique & de Senegal , qui sont autorisées par le Roi , pour faire seules ce Commerce , privativement à tout autre. J'ay dit pour la plupart , parce que dans les tems de guerre , nous avons souvent des Negres qu'on

prend sur les Vaisseaux ennemis , qui viennent d'Afrique , ou qu'on enleve dans les pillages de leurs Isles , & de leurs Habitations ; & pendant la paix , il nous en vient bien davantage par le trafic secret qu'on fait avec les Anglois , les Hollandois , & les Danois de l'Isle de S. Thoma. 1698.

Les Compagnies de Guinée & de Senegal sont obligées par leur traité avec le Roy , d'apporter tous les ans aux Isles un nombre assez considerable d'Esclaves , je croi que c'est deux mille , dont le prix se regle selon l'âge , le sexe , la force , la beauté , la complexion & le besoin qu'en ont les Habitans.

Obligations de ces Compagnies.

Mais soit par impuissance , soit par quelque autre raison que je ne sçai pas il y avoit dès long tems qu'on n'entendoit plus parler des Negres de ces Compagnies , quand j'arrivay aux Isles , tout ce qu'elles faisoient étoit d'empêcher en vertu de leurs Lettres patentes que les Marchands particuliers ne pussent aller traiter aux côtes d'Afrique , à moins qu'ils n'en achetassent d'elle la permission , comme avoient fait les sieurs Maurelet.

Ces Compagnies ont des Comptoirs , & des Forts dans les endroits que le Roy leur a concedez par ses Lettres , celle de Senegal à les siens à la riviere de Senegal,

Comptoirs des deux Compagnies.

1698.

de Gambie, & aux environs; & celle de Guinée à les fiens à Benin, Juda, Arda, & autres lieux de cette côte.

Diffé-  
rence des  
Negret  
des deux  
Compa-  
gnies-

Les Negres de cette dernière Com-  
pagnie, sont les meilleurs pour le travail  
de la terre, & autres gros ouvrages,  
ceux du Cap-verd, & du Senegal, ne  
sont pas si forts, mais ils sont plus pro-  
pres pour le service d'une maison, &  
pour apprendre des métiers.

Qui sont  
ceux que  
l'on vend  
comme  
Esclaves.

Dans tous ces endroits-là, il y a quatre  
sortes de personnes que l'on vend aux  
Compagnies, ou autres Marchands qui  
y viennent traiter.

Les premiers sont les mal-faiseurs, &  
generalement tous ceux qui ont merité  
la mort, ou quelque autre peine. Les  
Rois commuent ces peines, pour leur  
profit particulier, au bannissement per-  
petuel, c'est-à dire-à l'esclavage dans les  
pays des étrangers, aufquelles ils les ven-  
dent.

Les seconds sont des prisonniers de  
guerre, qu'ils font sur leurs voisins,  
avec lesquels ils sont dans une guerre con-  
tinuelle, qui n'a point d'autre but que  
ces pillages ou enlevemens de personnes,  
qu'ils font par surprise, sans en venir  
presque jamais à une guerre ouverte, ou à  
une action d'éclat, ou de quelque decision.

Les troisièmes sont les esclaves particuliers des Princes, ou de ceux à qui les Princes en ont donnez, qui les vendent, quand la fantaisie, ou le besoin le leur dicte. 1698.

Les quatrièmes enfin, qui sont le plus grand nombre, sont ceux que l'on derobe, soit par le commandement, ou le consentement des Princes, soit par certains voleurs surnommez Marchands, qui ne font autre metier, tantôt pour eux & tantôt pour leur Prince: car il arrive souvent que ces petits Rois s'engagent de fournir aux Marchands Européens un plus grand nombre d'esclaves qu'ils n'en ont en leur pouvoir, & quand ils se voyent pressés, ils envoient ces sortes de Marchands dans les Villages de leurs voisins, & même dans ceux de leur dependance pendant la nuit, où ils enlèvent tout ce qu'ils attrapent d'hommes, de femmes, d'enfans, & les conduisent au Vaisseau ou Comptoir du Marchand à qui on les doit livrer, qui les marque aussitôt avec un fer chaud, & ne manque pas de les mettre à x fers pour s'en assurer.

On peut dire que ces Marchands ou Chasseurs d'esclaves, sont de véritables voleurs de grands chemins qui ne font Com-  
ment on  
enleve les  
Nugres. autre chose que voler par tout, princi-

palement la nuit , pour chercher quelque proye ; s'ils rencontrent quelqu'un , & qu'ils se croient les plus forts , ils se jettent dessus , le prennent , lui lient les mains derrière le dos , & lui mettent un baillon à la bouche , si c'est un homme ou une femme , pour l'empêcher de crier ; si ce sont des enfans , ils les mettent dans un sac ; & lorsque la nuit est venue , ils conduisent les uns & portent les autres aux Comptoirs des Européens , qui les étampent aussi-tôt , & le font transporter dans leurs Vaisseaux , s'ils les ont en rade , ou les gardent bien enfermez jusqu'à la première occasion de les embarquer. Ce métier de voleur de Nègres ne laisse pas d'être dangereux : car outre qu'il est permis à tout le monde de se défendre , & même de les tuer , quand ceux qu'ils vouloient enlever se trouvent les plus forts , on peut les vendre eux-mêmes , si on peut s'en saisir , & leur faire ainsi souffrir la peine du talion : il est vrai qu'il faut éviter que le Prince en ait connoissance : car il feroit vendre à son profit , le Marchand voleur , sans rien donner à ceux qui s'en seroient saisis.

J'achetay un jeune Nègre de qui j'appris dans la suite qu'il avoit été enlevé de cette manière avec un sien frere , leur

pere qui étoient Capitaine les avoit en-  
voyez chercher quelque chose hors du Vil-  
lage, ils furent rencontrés par des Mar-  
chands qui les mirent chacun dans un  
sac, & les porterent aux Comptoirs de la  
Compagnie, qui les fit passer aux Isles:  
ce desordre est tellement commun, qu'on  
ne voit autre chose que des Habitans qui  
se derobent & se vendent les uns les au-  
tres.

On a proposé en Sorbonne les cas sui-  
vans.

1<sup>o</sup>. Si les Marchands qui vont en  
Afrique pour acheter des esclaves, ou  
les Commis qui demeurent dans les Com-  
ptoirs, peuvent acheter des gens qu'ils sça-  
vent avoir été derobez, attendu que ce  
qui nous paroît un desordre, est une  
côûture reçûe chez ces peuples, & auto-  
risée par leurs Rois.

Cas de  
conscien-  
ce propo-  
sez & re-  
solus en  
Sorbonne

2. Si les Habitans de l'Amérique à qui  
ces Marchands les apportent, peuvent  
acheter indifferemment tous les Negres  
qu'on leur presente, sans s'informer, s'ils  
ont été volé, où s'ils ont été vendus pour  
une raison legitime.

3. A quelle reparation les uns & les  
autres sont obligez, quand ils connois-  
sent avoir acheté des Negres qui ont été  
derobez.

1698.

La decifion qu'un de nos Religieux apporta fur ces trois articles n'a pas été reçûe aux Isles, on y a trouvé des difficultés infurmontables, & nos Habitans difoient que les Docteurs qu'on avoit confultez n'avoient ni Habitation aux Isles ni interêt dans les Compagnies, & qu'ils auroient décidé tout autrement, s'ils euſſent été dans l'un de ces deux cas.

Prix  
des Ef-  
claves en  
Afrique;

Le prix des efclaves en Afrique ſe regle ſelon la quantité que les Princes où les Particuliers en ont à vendre, le nombre des Achetteurs, & les beſoins des Vendeurs: on les paye en barre de fer, fils, poudre, balles, toiles, papier, étoffes legeres, & autres marchandifes, & ſur tout en bouges, qui ſont des coquilles que l'on apporte des Isles Maldives, qui ſervent de monnoye courante dans toute la côte.

Repon-  
ſe du  
Roy de  
Juda' au  
Pere Bra-  
guez.

Un de nos Religieux, appellé le Pere Braguez étant à Juda avec le Chevalier Damon qui commandoit un navire de la Compagnie de Guinée, ſe trouvant un jour avec le Roy de Juda, il lui dit qu'il ſ'étonnoit de ce qu'il recevoit des coquilles pour le prix de ſes Efclaves, & de ſes autres marchandifes, au lieu de donner cours dans ſon Royaume aux eſpeces d'or & d'argent, ce Prince lui repondit

répondit que n'ayant pas chez lui ce qui étoit nécessaire pour faire de la Monnoye, il seroit sans cesse trompé par les especes fausses qu'on lui apporteroit, qui à la fin lui deviendroient inutiles, & ruïneroient son Commerce; au lieu qu'il ne couroit point ce risque en se servant des bouges, qu'il les recevoit, & les donnoit en payement, qu'il ne pouvoit être trompé que sur le poids, ce qui ne pouvoit pas être considerable, & qu'au pis aller plus les étrangers en apporteroient chez lui, plus il se trouveroit riche, puisqu'elles lui tenoient lieu, & lui procuroient les mêmes commoditez que l'or & l'argent monnoyé procurent aux autres.

On voit par-là, que ces Negres entendent assez bien leurs interêts, & qu'ils ont plus d'esprit, & plus de bon sens, que nous ne nous l'imaginons. Ce que je vais dire, en fera une nouvelle preuve & plus forte.

Le Chevalier Damon étoit à Juda dans le tems que ces Peuples faisoient la grande Fête pour consulter le serpent. Il fut invité par le Roi de s'y trouver avec ses Officiers. L'endroit où se devoit faire cette ceremonie étoit éloigné de trois à quatre lieues du Bourg, Ville, ou Vil-

Fête pour  
consulter  
le Ser-  
pent.

1698.

lage où le Roi fait sa résidence ordinaire. C'étoit un vaste champ, autour duquel on avoit bâti des cases couvertes de feuilles de palme pour le Roi & pour sa suite. L'espace qui étoit au milieu étoit renfermé par une barriere:

Marche  
du Roi  
de Juda.

La Maison du Roi partit sur le midy, & on peut dire physiquement la Maison. Car les femmes qui le servent se chargèrent de tous ses meubles, & de toutes ses marchandises sans rien laisser que les murailles. Elles alloient ainsi deux à deux escortées des Gardes du Roi. Ses enfans venoient ensuite; les femmes favorites suivoient les enfans, & le Roi porté dans un Raifeau sur les épaules de quelques Negres terminoit cette longue file. Le Chevalier Damon, le Pere Braguez & les Officiers du Vaisseau & du Comptoir portez comme le Roi, suivoient Sa Majesté, & étoient escortez du reste des Gardes armez de sagayes, & de quelques fusils.

On arriva assez tard au lieu de la ceremonie. On ne songea tout le lendemain & les jours suivans, qu'à faire bonne chère, & à se divertir. Enfin, le jour étant arrivé, on fit placer le Chevalier Damon & sa Compagnie auprès de la barriere. Le Peuple à genoux, & en silen-

ce étoit fort éloigné de-là : le Roi seul avec le Prêtre du pais entrèrent dans l'enceinte, où après beaucoup de prosternations, de prieres, & de ceremonies, le Prêtre s'approcha d'un trou où l'on supposoit qu'il y avoit un serpent. Il lui parla de la part du Roi, & lui fit les questions accoutumées sur le nombre des Vaisseaux qui viendroient l'année suivante, sur la Guerre, la Moisson, & autres choses. A mesure que le serpent répondoit à une demande, le Prêtre portoit la réponse au Roi, qui étoit un peu éloigné du trou, à genoux, & en posture de suppliant. Ce manège s'étant fait plusieurs fois, on publia enfin, que l'année suivante seroit heureuse, qu'il y avoit beaucoup de traire, & qu'on prendroit bien des Esclaves. Le Peuple en témoigna sa joye par de grands cris, par des danfes, & par des festins.

Le Pere Braguez s'étant trouvé auprès du Prêtre dans le festin que le Roi fit au Chevalier Damon & à sa Compagnie après la ceremonie, lia conversation avec lui. C'étoit un homme d'environ soixante ans, fort bien fait, d'une physionomie sage & spirituelle. Entre autres questions que le Pere Braguez lui fit, il lui demanda pourquoi ils ne choisissent pas

1698.

Maniere  
de con-  
sulter le  
Serpent.

Conver-  
sation du  
Pere Bra-  
guez avec  
un Prêtre  
Negre  
Idolâtre.

1698.

plûtôt une autre creature pour être l'objet de leur culte , & pour la consulter sur les événemens dont ils avoient envie d'être éclaircis. Qu'il paroïssoit qu'il y avoit quelque mystere dans ce choix , dont il souhaitoit d'avoir connoissance.

Ce Prêtre ne s'en fit pas beaucoup prier. Il lui dit , que le culte qu'ils rendoient au serpent , n'étoit qu'un culte relatif à l'être Souverain , dont ils étoient les Creatures. Que ce choix n'avoit pas été en leur disposition , mais qu'ils s'y étoient attachez par obéissance aux ordres de leur Maître commun , qui sont toujours fondez sur de très-bonnes raisons. Que le Createur connoissant parfaitement les dispositions des Creatures qui sont sorties de ses mains , sçavoit trop bien qu'elle étoit la vanité & la superbe de l'homme , pour ne pas prendre tous les moyens les plus propres pour l'humilier ; qu'il n'en paroïssoit point de plus efficace , que de l'obliger de ramper devant un serpent , qui est le plus méprisable , & le plus méchant de tous les animaux. Que si ce premier Estre eût choisi un homme pour être le dépositaire de ses secrets , & pour faire entendre ses volontez aux autres hommes ; cet homme auroit bien-tôt oublié la bassesse de son

Belles  
moralités  
d'un  
Prêtre  
Idolâtre.

extraction, il auroit peut-être voulu aller de pair avec son Souverain, ou tout au moins se mettre au dessus de tous les autres hommes. Mais que cet inconvenient & ce danger ne se trouvoient pas dans le serpent ; dont les organes ne sont point disposées à pouvoir produire des sentimens d'orgueil & de rebellion contre son Souverain, & que l'homme n'apprenant les volontez de son Createur, que par la bouche & l'entremise d'une Creature si abjecte, est forcé de reconnoître son neant, & combien il est éloigné de la moindre perfection de celui auquel il auroit la temerité de se comparer, s'il ne le tenoit dans un état d'humiliation continuelle.

Le Pere Braguez qui m'a rapporté cette conversation dont je ne donne ici qu'une petite partie, m'a dit, qu'il fut charmé des belles moralitez que ce Negre lui debita, mais qu'après tout, il ne pût jamais lui rien persuader des veritez de nôtre Religion, ni lui faire naître la moindre envie d'en être instruit plus à fond. Il semble que le demon les retient sous son esclavage par les sales voluptez où ils sont sans cesse plongez, & par cette vie libertine, indifferente & sensuelle, qui les conduit de pechez en pechez dans

Diverses  
raisons  
qui em-  
pêchent  
les Ne-  
gres de se  
conver-  
tir.

126 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1698. des abîmes de desordres toujours plus  
criminels.

Il faut aussi avoier à la honte du nom Chrétien , que les Européens qui vivent parmi eux pour le Negoce , & pour conserver les Fortereſſes q u'ils ont bâties ſur leurs terres , ne leur donnent pas une grande eſtime de nôtre Religion , parce qu'il n'y a rien au monde de plus affreux que la vie qu'ils y menent. C'eſt ainſi que j'en ai entendu parler tous les gens de bien qui y ont été. C'eſt ce que j'en ai appris par des Eccleſiaſtiques & des Religieux de differens Ordres , qui y étoient allez , pour tâcher d'établir la foi dans ces quartiers-là , qui tous m'ont aſſuré , qu'un des plus grands obſtacles qu'ils ayent trouvé à la réuſſite de leur pieux deſſein , étoit le libertinage des Chrétiens qui y ſont , & les ſcandales qu'ils y donnent. Il ne faut pas croire que ce que je dis ici , ne regarde que les Anglois ; Hollandois , ou autres Peuples ſeparez de l'Egliſe Catholique. Les Catholiques qu'on appelle Romains , n'ont rien à reprocher aux autres ſur cet article , quoiqu'ils ayent infiniment à ſe reprocher à eux-mêmes , que leur mauvaiſe conduite ſoit peut-être l'unique cauſe de la perte de toutes ces ames.

Je pourrois rapporter ici ce qui s'est passé à l'égard de quelques-uns de nos Religieux, mais l'occasion s'en trouvera dans quelque autre endroit. 1698.

Pour ce qui est des naturels du païs, il est certain que leur temperament chaud, leur humeur inconstante & libertine, la facilité & l'impunité qu'ils trouvent à commettre toutes sortes de crimes, ne les rend guères propres à embrasser une Religion dont la justice, la mortification, l'humilité, la continence, la fuite des plaisirs, l'amour des ennemis, le mépris des richesses, &c. sont les fondemens. Il est vrai, qu'ils se convertissent aisément quand ils sont hors de leur païs, & qu'ils perseverent dans le Christianisme, tant qu'ils le voyent pratiquer à leurs yeux, par ceux avec qui ils vivent, & qu'ils ne voyent pas de sûreté à s'écarter de la Religion qu'ils ont embrassée; mais il est vrai aussi que dès que ces motifs ne les retiennent plus, ils ne songent non plus aux promesses qu'ils ont fait à leur Bapême, aux obligations qu'ils ont contractées, aux lumieres convainquantes qu'ils ont reçues, que si tout cela ne s'étoit passé qu'en songe. De maniere que s'ils retournoient dans leur païs, ils se dépouilleroient du nom de Chrétien aussi

Naturel  
des Ne-  
gres &  
leurs dis-  
positions  
sur la Re-  
ligion.

1698. facilement , que de l'habit Européen dont ils se trouveroient revêtus en y arrivant.

On a vu un exemple fameux de cette vérité dans Aniaba fils d'un Roi de Juda. La Compagnie de Guinée l'avoit amené en France , & l'avoit présenté au Roi , qui l'avoit fait instruire dans la Religion , & dans tous les exercices convenables à un homme de sa qualité. Il lui avoit fait l'honneur de le tenir au Bapême , & de lui donner son nom. Il l'avoit entretenu avec sa magnificence ordinaire au Collège , à l'Académie , & l'avoit fait servir dans ses Armées comme Capitaine de Cavalerie , afin de le rendre parfait dans la science des armes , comme il lui avoit donné moyen de le devenir dans les autres. Enfin la Compagnie de Guinée ayant donné avis au Roi , que le Peuple de Juda le demandoit , pour occuper le Trône de son Pere , que son Oncle , dont ils n'étoient pas contents , avoit usurpé pendant son absence , Sa Majesté lui permit de retourner dans ses Etats. Elle voulut bien qu'il signalât la piété dans laquelle on l'avoit élevé depuis tant d'années , en instituant l'Ordre de l'Etoile en l'honneur de la Sainte Vierge , & qu'un grand Tableau représentant cet évène-

Histoire  
du Prin-  
ce Ania-  
ba.

ment , fût posé dans l'Eglise Nôtre-Dame à Paris , comme un monument de sa foi & de sa devotion. Elle lui donna deux Vaisseaux de Guerre pour le conduire chez lui , avec un superbe Equipage , des Officiers , des Meubles , des Provisions , & generalement tout ce qui pouvoit contribuer à faire respecter ce nouveau Roi.

Mais la suite fit bien connoître la verité du proverbe qui dit , que l'Ethiopien ne change point de peau quoiqu'on le lave. A peine eût-il mis pied à terre, qu'il quitta les habits François dont il étoit vêtu , il se mit tout nud comme les autres Negres , avec une simple pagne autour des reins , & se dépoïilla en même tems des sentimens de Chrétien , & d'honnête homme qu'on lui inspiroit depuis tant d'années. Il oublia les obligations de son Baptême , & ne songea plus à faire aucun acte de sa Religion , il prit cinq ou six femmes idolâtres , avec lesquelles il s'abandonna à tous les excès les plus honteux ; & pour couronner son apostasie par un crime presque aussi grand , il eut la lâcheté & l'ingratitude de faire tous ses efforts pour exciter un soulevement contre les François , en faveur des Hollandois & des Anglois , qui

1698. voyoient avec leur jalousie ordinaire le profit que nous tirions du Commerce que nous faisons en cet endroit.

Son Oncle plus honnête homme que lui , eût horreur d'une si grande ingratitude ; il jugea que son neveu étant capable d'en user ainsi avec ses bienfaicteurs, étoit encore plus disposé à lui jouer un méchant tour, s'il en trouvoit l'occasion ; c'est pourquoy il le fit observer , & ayant découvert qu'il faisoit des cabales contre lui , il étoit prêt de le faire mourir , ou de le rendre comme Esclave aux Européens , si les François par un effet de leur generosité naturelle , n'avoient obtenu sa grace. Il est vrai , qu'il n'est à present en rien distingué des autres Sujets de son Oncle , mais c'est encore beaucoup pour lui , de jouir de la vie & de la liberté , après de si grands crimes.

Regle des Negres de Juda pour la succession de leurs Rois. Les Agens de la Compagnie devoient sçavoir qu'en ce país là , on n'est pas Roi pour être fils de Roi , parce que ces Peuples ne suivent pas la ligne directe de la succession de leurs Princes , mais la collaterale. De sorte que pour être sûrs que celui qu'ils font succeder à un Roi défunt , est du Sang Royal , ils ne prennent pas les enfans du défunt , à cause que sa femme pourroit les avoir eu d'un autre

que de lui , mais les enfans de sa sœur. 16 98.  
Par ce moyen ils sont assurés , que ceux  
qu'ils mettent sur le Trône, sont du Sang  
Royal , au moins du côté de leur mere.  
Le prétendu Prince Aniaba n'étoit pas  
de cette sorte, il étoit fils du Roi défunt,  
& n'avoit par conséquent aucun droit à  
la Couronne.

On pourroit dire , que l'exemple de  
cet apostat ne prouve pas que tous les Ne-  
gres soient si faciles à changer de Reli-  
gion , & qu'on voit les Royaumes d'An-  
golle & de Congo perséverer dans la foi  
depuis que leurs Princes ont été baptisez  
par les Missionnaires que les Rois de Por-  
tugal y ont envoyez , & qu'ils y entre-  
tiennent encore à present.

Je répond , que si l'exemple d'Aniaba  
étoit seul , il ne prouveroit rien ; mais  
je défie qu'on me trouve quelqu'un en  
toute la Côte des Negres , qui après être  
retourné en son païs , ait conservé la foi  
qu'il avoit reçûë, & dont il avoit fait pro-  
fession , quand il en étoit absent.

Quant aux Negres de Congo & d'An-  
golle , il n'y a qu'à parler aux Mission-  
naires qu'on envoie chez eux , pour sça-  
voir qu'elles peines ils ont pour y con-  
server quelque ombre de la Religion  
Chrétienne : car ces Negres sont sans

Etat du  
Christia-  
nisme à  
Congo &  
Angolle.

1698.

scrupulé ce que faisoient les Philistins, ils joignent l'Arche avec Dagon, & ils conservent en secret toutes les superstitions de leur ancien culte idolâtre, avec les ceremonies de la Religion Chrétienne. On peut juger qu'elle espece de Christianisme il y a en ce païs-là.

Com.  
merce d.  
Guinée &  
de Seneg.  
gal.

La traite des Esclave n'est pas le seul Commerce qu'on fait sur les Côtes d'Afrique. On y negocié encore beaucoup d'or, des dents d'Elephant qu'on appelle, du morphy, de la cire, des cuirs, des gommés, de la maniguette, qui est une espece de poivre. On en apporte aussi des perroquers, des singes, des étoffes ou pagnes d'herbes & autres choses.

Histoire  
d'un en-  
voi de  
Singes.

A propos de singes, un Officier d'une de ces Compagnies me conta un jour une histoire qu'il disoit être arrivée à son père dans le tems qu'il étoit Commis principal d'un de leurs Comptoirs. Elle est trop plaisante pour l'oublier, mais je ne répons pas de la verité: car je la tiens d'une personne dont je ne dois pas répondre.

Ce Commis ayant demandé congé pour faire un voyage en France pour les affaires particulières, eut ordre d'un des Directeurs généraux d'apporter avec lui quatre ou cinq singes, il avoit écrit tout

tout au long , & non en chiffre , quatre ou cinq cent singes. Ce pauvre Commis ne pouvoit que penser d'une pareille commission , ni quel país on vouloit peupler de ces sortes d'animaux. Il se donna de grands mouvemens pour rassembler ce nombre , & pour faire préparer dans le Vaisseau les cages & les cabanes pour les enfermer. Malgré tous ses soins, il ne pût trouver le nombre qu'on lui avoit marqué; il fallut qu'il se contentât d'environ trois cent trente qu'il fit embarquer, qui , à la réserve de ceux qui tomberent à la mer arriverent à bon port à la Rochelle. Ce Commis ne manqua pas d'aller aussi-tôt saluer le Directeur qui lui avoit écrit , & celui-ci lui ayant demandé , s'il avoit apporté les singes qu'il lui avoit demandez , ce pauvre Commis lui répondit en tremblant qu'il n'avoit pû executer entierement ses ordres , & que dans la traversée , quelques-uns étoient tombé à la mer, de sorte qu'il n'en restoit qu'environ trois cent dix. On peut juger de l'étonnement du Directeur, il se fâcha très-fort contre le Commis, lui dit, qu'il ne lui avoit demandé que quatre ou cinq singes , & que s'il en avoit apporté davantage ce seroit pour son compte , & qu'il lui feroit payer le préjudice qu'une

1698.

pareille Cargaïson avoit causé à la Compagnie. Le Commis qui vit ou cette affaire pouvoit aller, mit la Lettre du Directeur au Greffe, pour la mieux conserver, & lui en fit signifier une copie collationnée. Celui-ci se voyant convaincu par sa propre écriture d'avoir demandé quatre ou cinq cent singes, fut obligé de se charger de cette belle marchandise, qui lui servit pour faire de magnifiques presens à ses confreres & à ses amis.

Or de  
Guinée.

L'or que l'on tire de Guinée est en poudre, ou en grains. Les Negres qui l'apportent à bord des Vaisseaux ou aux Comptoirs, le falsifient autant qu'il leur est possible, en y mêlant de la limaille de cuivre, & de ces grosses épingles jaunes qu'on leur apporte d'Europe. Plusieurs Marchands y ayant été attrapez, en ont fait des plaintes aux Rois du païs qui n'étant pas en état de leur faire justice, ou par impuissance, ou par mauvaise volonté, la plûpart n'ayant guères plus d'honneur que leurs Sujets, chacun se fait justice à soi-même. Ainsi quand un Negre apporte de l'or, on le pese en sa presence, & on le met aussi-tôt dans l'eau forte. Si l'or est falsifié, cela se connoît sur le champ par la couleur verte que prend l'eau forte, qui provient de la

Tromperie des  
Negres & le remède  
de qu'on  
y a apporté.

dissolution du cuivre qui étoit mêlé avec l'or. On pese ensuite l'or qui reste dans l'eau forte, & comme on ne trouve plus le même poids, on met le Marchand aux fers, il est fait Esclave en punition de sa fraude, sauf à lui à se racheter, s'il le peut faire, avant que les Vaiffeaux partent, ce qui n'est pas fort facile pour l'ordinaire.

Les Rois de la Côte de Guinée, & de toute cette partie d'Afrique, qui est depuis le Cap-Verd, jusqu'à celui de Bonne-Esperance, n'ont pas des Royaumes fort étendus. Cette multiplicité d'Etats différens produit une grande diversité de langages; de manière que dans quarante ou cinquante lieuës de Côte, ou de Païs, on trouve souvent quatre ou cinq Langues différentes.

La plus étendue de toutes ces Langues, du moins autant que je l'ai pu apprendre par beaucoup de gens qui ont fréquenté ces païs-là, & par ma propre expérience, est celle qui se parle au Royaume d'Arda & de Juda. Nous appelons Aradas les Negres qui viennent de cette Côte, & j'ay vû que tous ceux des environs de ce païs à soixante ou quatre-vingt lieuës à l'Est & à l'Oüest, entendoient ou parloient la Langue qu'on par-

Différen-  
tes lan-  
gues sur  
les Costes  
d'Afri-  
que.

1698.

Langue  
du Ro  
yaume  
d'Arda &  
des envi-  
rons.

le à Arda. Elle est fort facile. Les verbes n'ont que trois tems, le present, le passé & le futur. Les noms ne se déclinent point, il n'y a que l'article qui change. Elle a beaucoup d'adverbes, & quoi- qu'elle paroisse sterile, elle ne laisse pas de s'exprimer assez bien.

Comme une partie de nos Negres du Fonds Saint Jacques étoient Aradas, & qu'il m'étoit important de sçavoir ce qui se passoit entre-eux. J'en obligeai un de me donner quelques principes de cette Langue, & en très peu de tems j'en sçûs assez pour comprendre tout ce qu'ils disoient, & pour leur expliquer mes pensées.

Religion  
des Ne-  
gres.

Presque tous les Negres sont Idolâtres. Il n'y a que ceux des environs du Cap-Verd, dont quelques uns sont Mahométans. Quand on apporte de ceux-ci aux Isles, il faut se garder de s'en charger: car outre qu'ils n'embrassent jamais la Religion Chrétienne, ils sont encore sujets au péché abominable, qui fit périr les quatre Villes infames; & il est de la dernière conséquence que ce vice ne s'introduise pas parmi les Negres, ni dans le païs.

Il est encore très dangereux d'acheter ceux qui ont fait dans leur païs le métier

de Marchand ou de Voleur de Negres.

Il faut s'informer soigneusement de ce point, & pour cela avoir avec soi quelque Negre qui sçache la langue de ceux qu'on veut acheter, afin de sçavoir qui ils étoient, & ce qu'ils faisoient dans leur pais. Lorsqu'on achete de ces Marchands de Negres, il faut s'attendre qu'ils feront une fin malheureuse, parce qu'étant reconnus par ceux qu'ils ont dérobez & vendus, ceux-ci cherchent à les tuër, ou à les empoisonner, & n'y manquent guères, & eux s'en défiant, tâchent de les prévenir, & ces pertes retombent sur le Propriétaire. Il vaut donc bien mieux faire ses diligences pour être bien informé de l'état des Negres qu'on veut acheter, que de s'exposer à des pertes considerables en achetant ces sortes de Marchands.

Presque tous les Negres qui sortent de leur pais en âge d'homme sont sorciers, ou du moins ils ont quelque teinture de magie, sorcelerie, & de poison. Ce que j'ay rapporté dans la premiere Partie de ces Memoires en doit convaincre les plus incredules. Ce que je vais dire paroïtra plus surprenant, je ne crois pas cependant qu'on en puisse douter, puisque j'en ai les certificats entre les mains.

Monsieur le Comte de Genes Com-

1698.

Il ne faut point acheter des Marchands ou Voleurs de Negres

1698.

mandant une Escadre de Vaisseaux du Roi ayant pris le Fort de Gorée en 1696. fit charger sur deux de ses Vaisseaux les Negres qu'il trouva dans les Magazins des Anglois, & les fit partir pour les Isles Françoises. Un de ces Vaisseaux avoit quelques Negresses fort habiles dans ces sciences diaboliques, qui pour s'exempter de faire le voyage arrêterent si bien le Vaisseau, que le chemin qu'on fait ordinairement en deux fois vingt-quatre heures ne pût être achevé en sept semaines, que le Vaisseau resta comme s'il eût été cloüé dans le même endroit à quelques lieuës de terre, quoique le vent eût toujours été très-bon. Un événement si extraordinaire fit peur aux Officiers & à l'Equipage, qui ne pouvant découvrir la cause de cet enchantement, ne pouvoient y apporter de remede. Les eaux & les vivres commençant à manquer, la mortalité se mit parmi les Negres, ils furent obligez d'en jeter une partie à la mer. Quelques-uns se plaignirent en mourant d'une certaine Negresse qu'ils disoient être cause de leur mort, parce que depuis qu'elle les avoit menacez de leur manger le cœur, ils n'avoient fait que déperir, en sentant de grandes douleurs. Le Capitaine du Vaisseau fit ouvrir quelques-

Evenement prodigieux causé par une Negresse forcierre.

uns de ces Negres, & en effet, on leur trouva le cœur & le foye aussi secs & aussi vuides qu'un balon, quoique d'ailleurs ils parussent dans leur état naturel. 1698.

Après quelques reflexions le Capitaine fit prendre la Negresse accusée, la fit attacher sur un Canon & foïetter très-rudement, pour tirer de sa bouche l'aveu des crimes dont on la chargeoit; comme il sembloit qu'elle ne sentoit pas les coups, le Chirurgien Major du Vaisseau crut que le Prevôt ne la frappoit pas assez vivement, il prit un bout de corde, dont il lui appliqua quelques coups de toute sa force. La Negresse affecta encore plus qu'auparavant de témoigner qu'elle ne sentoit aucune douleur, & dit au Chirurgien, que puisqu'il la maltraitoit sans raison, & sans avoir droit de le faire, elle l'en feroit repentir, & lui mangeroit le cœur. Au bout de deux jours le Chirurgien mourut avec de très-grandes douleurs. On le fit ouvrir, & on lui trouva les parties nobles seches comme du parchemin.

Le Capitaine ne sçavoit à quoi se résoudre après ce qui venoit d'arriver. Il auroit bien pû faire étrangler cette Negresse, où la jeter à la mer; mais il eût peur qu'elle ne fût pas seule, & que ceux

1698.

qui resteroient de son parti ne se portassent aux dernières extremitez, il prit le parti de la traiter doucement, & lui fit les plus belles promesses du monde, pourvû qu'elle fit cesser ses malefices. On négocia, & on convint qu'on la remettrait à terre avec deux ou trois autres qu'elle nomma, & elle promit de faire partir le Vaisseau; & pour faire voir à cet Officier quelque échantillon de ce qu'elle sçavoit faire, elle lui demanda s'il avoit des fruits, ou quelque autre chose qu'on pût manger. Il lui dit, qu'il avoit des melons d'eau. Montrez-les moi, lui dit-elle, & sans que je les touche, ou que je m'en approche, soyez sûr que je les aurai mangés avant qu'il soit vingt-quatre heures. Il accepta le parti, & lui montra de loin quelques melons d'eau, qu'il renferma aussi tôt dans un coffre, dont il mit la clef dans sa poche, sans vouloir s'en fier à ses gens. Le lendemain matin la Negresse lui demanda où étoient ses melons; il ouvrit le coffre où il les avoit renfermez, & eut beaucoup de joye quand il les vit tous entiers; mais elle fut courte, & se changea dans un étonnement étrange lorsqu'il les voulut prendre pour les lui montrer, les ayant trouvez vuides, n'y restant que la simple peau, étendue com-

me celle d'un balon, & sèche comme du parchemin. On fut donc obligé de retourner à terre, pour faire de l'eau & des vivres. On y laissa cette malheureuse avec quelques autres de sa compagnie, après quoi le Vaisseau continua son voyage le plus heureusement du monde.

Les Officiers du Fort & du Comptoir Anglois, qui étoient prisonniers dans ce Vaisseau, ont signé le procès verbal de cette aventure : il est en original entre les mains de Madame la Comtesse de Genes, qui m'en a donné une copie, qu'on verra à la fin de ces Mémoires.

Quelques envieux du Commerce des François, ont fait courir le bruit parmi les Negres, que nous ne les achetions, & ne les transportions dans nos Colonies, que pour les manger. Cette calomnie indigne de gens, qui portent le nom de Chrétiens, a été cause que beaucoup de Negres se sont désesperez pendant le voyage, & ont mieux aimé se jeter dans la mer, & se noyer, que d'aller dans un Païs où ils s'imaginoient qu'on les devoit dévorer, comme ils sçavent qu'il se pratique en quelques lieux de l'Afrique. J'ai vû quelquefois arriver des Navires chargez de Negres, qui malgré tout ce qu'on avoit pû faire pendant le voyage, pour

Calomnie contre les François,

1698.

leur ôter cette idée de l'esprit, ne pouvoient se rassûrer, & se croire exemts d'aller à la boucherie, que quand ils voyoient un grand nombre de leurs semblables, qui les assûtoient qu'on ne les vouloit pas manger, mais seulement les faire travailler.

On visite ou l'on fait visiter les Negres que l'on veut acheter. Il est de la prudence de ceux qui veulent acheter des Negres, de les visiter, ou par eux-mêmes, ou par quelque personne entenduë dans ce métier, pour voir s'ils n'ont point quelque défaut; car quoiqu'ils soient tous nus, & que les parties mêmes que l'on cache avec plus de soin, ne le soient pas trop bien chez eux, & beaucoup moins quand ils sortent du Vaisseau, il est contre la pudeur de faire soi-même cet examen, & d'entrer dans ce détail. On s'en rapporte pour l'ordinaire au Chirurgien de la Maison.

Lorsqu'ils sont achetez, & conduits à l'Habitation, il faut éviter sur toutes choses l'insatiable avarice, & l'horrible dureté de certains Habitans, qui les font travailler tout en arrivant, sans presque leur donner le tems de prendre haleine. C'est n'avoir point du tout de charité, ni de discretion, & n'entendre rien en ses propres interests, que d'en agir en cette maniere. Ces pauvres gens sont fatiguez

d'un long voyage , pendant lequel ils ont  
 toujours été attachez deux à deux avec  
 une cheville de fer. Ils sont extenuiez de  
 la faim & de la soif , qui ne manquent ja-  
 mais de les faire souffrir beaucoup pen-  
 dant la traversée , sans compter le déplai-  
 sir où ils sont d'être éloignez de leur  
 País , sans esperance d'y jamais retourner.  
 N'est-ce pas le moyen d'augmenter  
 leurs maux & leur chagrin , que de les  
 pousser au travail , sans leur donner quel-  
 ques jours de repos & de bonne nourri-  
 ture.

1698.  
 Mau-  
 vaise cou-  
 tume de  
 quelques  
 Habitans  
 touchant  
 les Ne-  
 gres nou-  
 veaux. —

Il faut après qu'ils sont arrivez à la  
 maison , qu'ils ont mangé , & qu'ils se  
 sont reposez quelques heures , les faire  
 baigner à la mer , leur faire raser la tête ,  
 & leur faire frotter tout le corps avec de  
 l'huile de Palma Christi. Cela dénoie les  
 jointures , les rend plus souples , & em-  
 pêche les effets ou les suites du scorbut ,  
 s'ils avoient quelque disposition à en être  
 attaquez. Il faut pendant deux ou trois  
 jours humecter avec de l'huile d'olives la  
 farine ou la cassane qu'on leur donne ,  
 les faire manger peu & souvent , & les  
 faire baigner soir & matin. Ce regime de  
 vie les dispose à une petite saignée , &  
 à une purgation douce qu'on leur fait  
 prendre. Quelque bonnes que soient les

Com-  
 ment il  
 faut trai-  
 ter les  
 Negres  
 nou-  
 veaux.

1698.

les eaux , il faut les empêcher d'en boire du moins à discretion , & encore plus de l'eau-de-vie. Il ne leur faut donner que de la grappe , ou du oüycou. C'est ainsi qu'on les garantit des maladies dont ils sont ordinairement attaquez dans les commencemens. Ces bons traitemens joints aux habits qu'on leur donne , & à quelque autre douceur qu'on leur témoigne , les rend affectionnez , & leur fait oublier leur païs , & l'état malheureux où la servitude les réduit.

On peut au bout de sept ou huit jours leur donner quelque léger travail , pour les y accôûter. La plûpart n'attendent pas qu'on les y envoie , ils suivent les autres quand le Commandeur les appelle.

On doit  
mettre les  
Negres  
nou  
veaux  
dans les  
cases des  
anciens.

Afin de les mieux dresser , les instruire , & leur faire prendre le train de l'Habitation , il est bon de départir les Negres nouveaux dans les cases des anciens. Ceux-cy les reçoivent volontiers , soit qu'ils soient de leur païs ou non , ils se font honneur que le Negre qu'on leur a donné , soit mieux entretenu , mieux instruit , & qu'il se porte mieux que celui de leur voisin. Ils en ont tout le soin possible , & le regarde comme leur enfant , mais ils le font manger à part , & coucher dans une autre chambre que la leur ; & lorsque

le

le nouveau venu s'apperçoit de cette distinction, & qu'il en demande la raison, <sup>1693.</sup> ils lui disent, que n'étant pas Chrétien, il est trop au dessous d'eux, pour manger & dormir dans leur chambre.

Ces manieres font concevoir à ces Negres nouveaux une haute idée de la qualité de Chrétien; & comme ils sont naturellement fort superbes, ils importunent sans cesse leurs Maîtres & leurs Curez afin d'être baptisez; de sorte que si on les vouloit satisfaire, on employeroit les jours entiers à leur enseigner la doctrine & leurs prieres.

Outre le Catechisme qui se fait en commun soir & matin dans les maisons bien réglées, comme sont presque toutes les Habitations des Isles du Vent, on destine ordinairement quelqu'un qui est bien instruit, pour faire la doctrine en particulier aux Negres nouveaux, sans compter que ceux chez lesquels on les a logez ont un soin merveilleux de les instruire, quand ce ne seroit que pour pouvoir dire au Curé, ou à leur Maître, que le Negre qu'on leur a confié, est en état de recevoir le Baptême. Ils lui servent pour l'ordinaire de Parains.

Il est difficile de s'imaginer jusqu'où va le respect, l'obéissance, la soumission & <sup>Respect des Negres pour</sup>

1698.

leurs Pa-  
rains.

la reconnoissance que tous les Negres ont pour leurs Parains. Les Créolles mêmes, c'est - à - dire , ceux qui sont nez dans le Païs , les regardent comme leurs peres. J'ai été surpris une infinité de fois de voir comme ils s'acquittoient de ces devoirs.

J'avois un petit Negre , qui étoit le Parain banal de tous les Negres , enfans ou adultes que je baptisois , quand ceux qui se presentoient pour être Parains n'en étoient pas capables , ou pour ne pas sçavoir bien leur Catechisme , ou pour n'avoir pas fait leurs Pâques , ou parce que j'étois informé qu'ils étoient libertins , ou quand je prévoyois qu'il pouvoit survenir quelque empêchement pour leur mariage , s'ils contractoient ensemble une affinité spirituelle. J'étois surpris de veir les respects que lui rendoient les Negres qu'il avoit tenu au Baptême. Si c'étoit des enfans , les meres ne manquoient jamais de les lui apporter aux bonnes Fêtes , & si c'étoit des adultes , ils venoient le voir , lui repétoient leur Catechisme & leurs Prières, & lui apportoitent toujours quelque petit présent. Il est vrai qu'il m'en coûtoit quelque chose ; car il ne manquoit pas de me presenter ses filleuls ; & comme je sçavois ce que cela signifioit , je lui donnois quelque argent pour leur distribuer,

Exem-  
ples de  
ce res-  
pect.

Il avoit une filleule qui nous appartenoit, 1698.  
qui étoit une Negresse de vingt deux à  
vingt-trois ans, grande, grosse & forte:  
elle étoit bonne & assez sage, mais elle  
avoit le malheur de n'avoir pas beaucoup  
de memoire, ce qui faisoit qu'elle man-  
quoit souvent quand je l'interrogeois.  
J'en faisois des reproches à son parain,  
qui ne manquoit pas de la châtier. Elle  
se mettoit à genoux devant lui pour re-  
peter ses Prieres & son Catechisme, &  
quand elle manquoit, il lui donnoit des  
coups de foïet sur les épaules, dont elle  
le remercioit ensuite, & lui baisoit les  
pieds. Je lui demandois quelque fois pour-  
quoi elle souffroit que ce petit Negre la  
batrît, elle me répondoit simplement,  
c'est mon parain.

Dès qu'un Negre a fait tenir son en-  
fant à un autre, il semble qu'il lui ait  
cedé tout le droit qu'il avoit sur son en-  
fant; de maniere que quand on les veut  
mârier, il faut avant toutes choses qu'ils  
ayent le consentement de leurs parains;  
les filleux, & les enfans des parains &  
maraines s'appellent freres, & souvent  
s'aiment plus tendrement que leurs veri-  
tables freres.

Tous les Negres ont un grand respect  
pour les vieillards. Ils ne les appellent

*Respect  
des Negs*

1698. jamais par leurs noms qu'ils n'y joignent celui de pere. Quoiqu'ils ne soient point leurs parens, ils ne laissent pas de leurs obéir, & de les soulager en toutes choses. Ils ne manquent jamais de mettre la cuisiniere de la maison au nombre de leurs meres, & de quelque âge qu'elle soit, ils l'appellent toujours maman.

gres pour  
les vieil-  
lards.

Affection  
des Ne-  
gres pour  
leurs  
Maîtres.

Pour peu qu'on leur fasse du bien, & qu'on le fasse de bonne grace, ils aiment infiniment leurs Maîtres, & ne reconnoissent aucun péril, quand il s'agit de lui sauver la vie, aux dépens même de la leur. Outre plusieurs exemples que j'ai de leur fidelité, & dont on pourroit faire de gros volumes, j'en vais rapporter un seul qui m'a touché de bien près.

Le jour que les Anglois firent leur descente à la Guadeloupe, je passois avec trois ou quatre de nos Negres pour aller à un poste donner quelques ordres de la part du Gouverneur. J'étois à cheval, & je regardois les chaloupes des ennemis qui retournoient à leurs bords, quand je me sentis saisir tout d'un coup, & tirer hors de la selle. Je fus surpris, mais j'en connus la raison dans le moment ayant entendu une décharge de quarante ou cinquante coups de fusil qu'on faisoit sur moi, qui couperent des branches de tous

côté, & qui m'auroient touché infailliblement si je fusse demeuré à cheval. C'étoient les Negres qui m'accompagnoient qui ayant découvert les ennemis de l'autre côté d'une ravine sur le bord de laquelle je marchois, & que je n'appercevois pas, m'avoient enlevé de dessus mon cheval, & s'étoient jetté entre les ennemis & moi.

1698.

J'ai dit, qu'ils se tiennent infiniment obligés du bien qu'on leur fait, mais il faut qu'on le leur ait fait de bonne grace : car comme ils sont fort glorieux, si on n'en use pas bien avec eux, ils n'en ont presque aucune reconnoissance, & témoignent leur mécontentement par la manière dont ils reçoivent ce qu'on leur donne.

Ils sont naturellement éloquens, & ils savent fort bien se servir de ce talent, quand ils ont quelque chose à demander à leurs Maîtres, ou lorsqu'il s'agit de se défendre de quelque accusation qu'on fait contre-eux, il faut les écouter avec patience, si on veut en être aimé. Ils entendent merveilleusement bien à vous représenter adroitement leurs bonnes qualités, leur assiduité à vôtre service, leurs travaux, le nombre de leurs enfans, & leur bonne éducation : après cela ils vous

Les Negres font éloquens.

font une énumération de tous les biens que vous leur avez fait, dont ils vous font des remerciemens très-respectueux qu'ils finissent par la demande qu'ils se sont proposée de vous faire. Si la chose est faisable, comme elle l'est ordinairement, il faut la leur accorder sur le champ, & de bonne grace; & si on ne peut pas, on doit leur en dire la raison, & les renvoyer contents en leur donnant quelque bagatelle. On ne scauroit croire combien cela les gagne, & combien cela les attache.

Leur manière d'agir quand ils ont quelque différent.

Lorsqu'ils ont quelque différent ensemble, ils viennent devant leur Maître, & plaident leur cause sans s'interrompre l'un l'autre, & sans se choquer. Quand le Demandeur a achevé de parler, il dit à sa Partie qu'elle peut dire ses raisons, & il les écoute aussi tranquillement que l'autre a écouté les siennes. Comme ce sont ordinairement des bagatelles, & tout au plus quelques poules perdues, dont ils croient pouvoir accuser leurs voisins, je vuidois bien-tôt ces sortes de procès. Je m'informois bien si la perte étoit réelle, après quoi pour les mettre d'accord, je payois la poule quand j'étois sûr qu'elle n'avoit pas été dérobée, je leur faisois donner un coup d'Eau-de-Vie, & les renvoyois en paix. Mais quand ils

s'étoient querellez ou battus, ou qu'ils avoient volé quelque chose, je les faisois châtier severement. Car comme il faut avoir de la bonté & de la condescendance pour eux, il faut aussi avoir de la fermeté, pour les tenir dans leur devoir, & les y remettre quand ils s'en écartent. Ils souffrent avec patience les châtimens quand ils les ont meritez, mais ils se laissent aller à de grandes extrêmités, lorsqu'on les fait maltraiter sans raison, par passion ou emportement, & sans les vouloir entendre.

C'est une regle genetale de ne les menacer jamais. Il faut les faire châtier sur le champ, s'ils l'ont merité; ou leur pardonner, si on le juge à propos. Parce que la crainte du châtiment les oblige souvent à s'enfuir dans les bois, & à se rendre marons; & quand ils ont une fois goûté cette vie libertine, on a toutes les peines du monde à leur en faire perdre l'habitude.

Rien n'est plus propre à les retenir, & les empêcher de s'échaper, que de faire en sorte qu'ils ayent quelque chose dont ils puissent tirer du profit, comme des volailles, des cochons, un jardin à tabac, à coton, des herbages ou autres choses semblables. S'ils s'absentent, &

1598.

Comme  
il faut les  
punir  
quand  
ils vont  
mâsons.

que dans l'espace de vingt-quatre heures ils ne reviennent pas d'eux-mêmes, ou accompagnés de quelque voisin, ou de quelque ami qui demande leur grâce, ce qu'on ne doit jamais refuser, il n'y a qu'à confisquer les biens qu'ils peuvent avoir. C'est une peine pour eux bien plus rude, & qui les fait rentrer en eux-mêmes bien plus vite que les châtimens ordinaires quelque rudes qu'ils puissent être. Un pareil exemple de confiscation suffit pour empêcher tous les Negres d'une Habitation de tomber peut-être jamais dans une semblable faute.

Ils s'ai-  
ment  
beau-  
coup.

Ils s'aiment beaucoup les uns les autres, & se secourent fort volontiers dans leurs besoins. Il arrive souvent, que si un d'eux fait une faute, ils viennent tous en corps demander sa grâce, ou s'offrent à recevoir pour lui une partie du châtimement qu'il a mérité. Ils se passent quelquefois de manger, pour avoir de quoi regaler, ou soulager ceux de leur pays qui les viennent visiter, & qu'ils savent être en nécessité.

Ils aiment le jeu, la danse, le vin, l'eau-de-vie, & leur complexion chaude les rend fort addonnés aux femmes. Cette dernière raison oblige de les marier de bonne heure, afin de les empêcher de

tomber dans de grands desordres. Ils sont jaloux, & se portent aux dernières extrémités quand ils se sentent offenzés sur ce point là. 1698.

Le jeu qu'ils jouent dans leur païs, & qu'ils ont aussi apporté aux Isles, est une espèce de Jeu de dez. Il est composé de quatre bouges ou coquilles qui leur servent de monnoye. Elles ont un trou fait exprès dans la partie convexe assez grand pour qu'elles puissent tenir sur ce côté là aussi aisément que sur l'autre. Ils les remuent dans la main comme on remuë les dez, & les jettent sur une table. Si tous les côtez troiëz se trouvent dessus, ou les côtez opposez, ou deux d'une façon, & deux d'une autre, le joueur gagne; mais si le nombre des trous, ou des dessous est impair, il a perdu.

Jeu de coquilles ordinaire aux Negres.

Il y a beaucoup de Negres Creolles, qui ont appris à jouer aux cartes en voyant jouer leurs Maîtres. Il seroit à souhaiter qu'ils n'eussent jamais manié de cartes, & il ne faut rien négliger pour leur en faire perdre l'habitude: car il est sur que rien au monde ne les rend plus fripons, plus faineans que l'amour & l'exercice du jeu.

La danse est leur passion favorite, je ne croi pas qu'il y ait Peuple au monde qui y soit plus attaché qu'eux. Quand les

Les Negres aiment la danse.

1698. Maîtres ne leur permettent pas de danser dans l'Habitation, ils feront trois ou quatre lieues après qu'ils ont quitté le travail de la Sucrierie le Samedi à minuit, pour se trouver dans quelque lieu où ils sçavent qu'il y a une danse.

Danse  
appellée  
calenda.

Celle qui leur plaît davantage, & qui leur est plus ordinaire est le calenda, elle vient de la Côte de Guinée, & suivant toutes les apparences du Royaume d'Arda. Les Espagnols l'ont apprise des Negres, & la dansent dans toute l'Amérique de la même maniere que les Negres.

Comme les postures & les mouvemens de cette danse sont des plus deshonnêtes, les Maîtres qui vivent d'une maniere réglée, la leur défendent, & tiennent la main afin qu'ils ne la dansent point; ce qui n'est pas une petite affaire: car elle est tellement de leur goût, que les enfans qui n'ont presque pas la force de se soutenir tâchent d'imiter leurs peres & meres à qui ils la voyent danser, & passeroient les jours entiers à cet exercice.

Pour donner la cadence à cette danse, ils se servent de deux tambours faits de deux troncs d'arbres creusés d'inégale grosseur. Un des bouts est ouvert, l'autre est couvert d'une peau de brebis ou de chevre sans poil, gratée comme du par-

chemin. Le plus grand de ces deux tambours qu'ils appellent simplement le grand tambour, peut avoir trois à quatre pieds de long sur quinze à seize pouces de diamètre. Le petit qu'on nomme le baboula a à peu près la même longueur; sur huit à neuf pouces de diamètre. Ceux qui battent les tambours pour régler la danse, les mettent entre leurs jambes, ou s'assoyent dessus, & les touchent avec le plat des quatre doigts de chaque main. Celui qui touche le grand tambour, bat avec mesure & posément; mais celui qui touche le baboula bat le plus vite qu'il peut, & sans presque garder de mesure, & comme le son qu'il rend est beaucoup moindre que celui du grand tambour, & fort aigu, il ne sert qu'à faire du bruit, sans marquer la cadence de la danse, ni les mouvemens des danseurs.

1698.  
Tambours dont les Nègres se servent pour danser le calenda.

Manière de les toucher.

Les danseurs sont disposez sur deux lignes, les uns devant les autres, les hommes d'un côté, & les femmes de l'autre. Ceux qui sont las de danser & les spectateurs font un cercle autour des danseurs & des tambours. Le plus habile chante une chanson qu'il compose sur le champ, sur tel sujet qu'il juge à propos, dont le refrain qui est chanté par tous les spectateurs, est accompagné de grands

Disposition & mouvemens des danses.

battemens de main. A l'égard des danseurs, ils tiennent les bras à peu près comme ceux qui dansent en joüant des castagnettes. Ils sautent, font des virevoltes, s'approchent à deux ou trois pieds les uns des autres, se reculent en cadence jusqu'à ce que le son du tambour les avertisse de se joindre en se frapant les cuisses les uns contre les autres, c'est à dire, les hommes contre les femmes. A les voir, il semble que ce soient des coups de ventre qu'ils se donnent, quoiqu'il n'y ait cependant que les cuisses qui suportent ces coups. Ils se retirent dans le moment en piroüettant, pour recommencer le même mouvement avec des gestes tout-à fait lascifs, autant de fois que le tambour en donne le signal, ce qu'il fait souvent plusieurs fois de suite. De tems en tems ils s'entrelacent les bras, & font deux ou trois tours en se frapant toujours les cuisses, & se baisans. On voit assez par cette description abrégée combien cette danse est opposée à la pudeur. Avec tout cela, elle ne laisse pas d'être tellement du goût des Espagnols Creolles de l'Amerique, & si fort en usage parmi eux, qu'elle fait la meilleure partie de leurs divertissemens, & qu'elle entre même dans leurs dévotions. Ils la dansent dans leurs Egli-

ses , & à leurs Processions , & les Religieuses ne manquent guère de la danser la nuit de Noël sur un théâtre élevé dans leur Chœur , vis-à-vis de leur grille , qui est ouverte , afin que le Peuple ait sa part de la joye que ces bonnes ames témoignent pour la naissance du Sauveur. Il est vrai qu'elles n'admettent point d'hommes avec elles pour danser une danse si devotte. Je veux même croire qu'elles la dansent avec une intention toute pure , mais combien se trouvent-ils de spectateurs qui n'en jugent pas si charitablement que moi ?

On a fait des Ordonnances dans les Isles , pour empêcher les calendas non-seulement à cause des postures , indecentes , & tout-à-fait lascives , dont cette danse est composée , mais encore pour ne pas donner lieu aux trop nombreuses assemblées des Negres , qui se trouvant ainsi ramassés dans la joye , & le plus souvent avec de l'Eau de-Vie dans la tête , peuvent faire des revoltes , des soulevemens , ou des parties pour aller voler. Cependant malgré ces Ordonnances , & toutes les précautions que les Maîtres peuvent prendre , il est presque impossible de les en empêcher , parce que c'est de tous leurs divertissemens celui qui leur

1698.  
Devotion  
des Espagnols  
en dansant le  
calenda.

Les Officiers du Roi ont défendu le calenda.

1698.

plaît davantage , & auquel ils sont plus sensibles.

Danſes des  
Negres  
de Con-  
go.

Les Negres de Congo ont une danſe tout-à fait oppoſée à celle-là. Les danſeurs hommes & femmes ſe mettent en rond , & ſans bouger d'une place , ils ne font autre choſe que lever les pieds en l'air , & en fraper la terre avec une eſpece de cadence , en tenant le corps à demi courbé les uns devant les autres , marmotant quelque hiſtoire qu'un de la compagnie raconte , à laquelle les danſeurs répondent par un refrain , pendant que les ſpectateurs battent des mains. Cette danſe n'a rien qui choque la pudeur, mais auſſi elle eſt très-peu divertiffante. Les Negres Mines danſent en tournant en rond , le viſage hors du cercle qu'ils décrivent. Ceux du Cap-Verd & de Gambie ont encore des danſes particulieres ; mais il n'y en a point dont tous en general ſ'accommodent mieux que du calenda. Les goûts ſont differens , & il n'eſt pas permis d'en juger.

Danſes à  
la Fran-  
çoife  
qu'on en-  
ſeigne  
aux Ne-  
gres.

Pour leur faire perdre l'idée de cette danſe infame , on leur en a appris pluſieurs à la Françoisiſe comme le menuet , la courante , le paſſepied & autres , auſſi-bien que les branles & danſes rondes , afin qu'ils puiſſent danſer pluſieurs à la fois ,

& sauter autant qu'ils en ont envie. J'en ai vû quantité qui s'acquittoient très-bien de ces exercices , & qui avoient l'oreille aussi fine , & les pas aussi mesurez , que bien des gens qui se piquent de bien danser.

Il y en a parmi eux qui joiient assez bien du violon , & qui gagnent de l'argent à jouier dans les assemblées , & aux festins de leurs mariages. Ils joiient presque tous d'une espece de guitarre , qui est faite d'une moitié de callebasse couverte d'un cuir raclé en forme de parchemin , avec un manche assez long. Ils n'y mettent que quatre cordes de soye ou de pitte , ou de boyaux d'oiseaux sechez , & ensuite préparez avec de l'huile de palma christi. Ces cordes sont élevées d'un bon pouce au-dessus de la peau qui couvre la callebasse , par le moyen d'un chevalier. Ils en joiient en pinçant , & en battant. Leur musique est peu agreable , & leurs accords peu suivis. Il y a cependant des gens qui estiment cette harmonie autant que celle des païsans Espagnols & Italiens qui ont tous des guitarres , & en joiient très-mal. Je ne sçai s'ils ont raison.

Espece de  
guitarre  
dont les  
Negres se  
servent.

Il est très-à-propos d'avoir toujours tous les Esclaves chez soi les Fêtes & les Dimanches, non-seulement pour remedier

1698.

aux accidens du feu qui peut s'allumer dans les Canes, ou pour d'autres besoins, mais encore pour les empêcher de courir chez les voisins, & y commettre quelque desordre. J'aimois mieux permettre aux nôtres de danser toutes sortes de danses, excepté le calenda, que de les laisser aller dehors. Je payois assez souvent le violon, & je leur faisois donner quelques pots d'Eau-de-Vie pour se divertir tous ensemble. Je croi bien que malgré toutes mes précautions, ils dansoient le calenda de toutes leurs forces, lorsqu'ils ne craignoient pas d'être découverts. Leur passion pour cette danse est au-delà de l'imagination; les vieux, les jeunes, & jusqu'aux enfans, qui à peine se peuvent soutenir. Il semble qu'ils l'ayent dansée dans le ventre de leurs meres.

Tous les Negres aiment à paroître, & à être bien vêtus, sur tout quand ils vont à l'Eglise, aux Mariages de leurs amis, ou faire quelque visite. Ils travaillent encore davantage, & s'épargnent tout ce qu'ils peuvent, afin que leurs femmes & leurs enfans soient mieux habillez que les autres. Cependant il est rare que le mari fasse manger sa femme avec lui, quelque amitié qu'il ait pour elle. Ils sçavent fort

Respe<sup>ct</sup>  
que les  
N. gres  
ex gent  
de leurs  
femmes.

bien les faire souvenir du respect qu'elles leur doivent. Il n'y a que la jeunesse qui dans le commencement de leur mariage donnent un peu plus de liberté aux femmes , & mangent quelquefois ensemble.

1698.

J'ai souvent pris plaisir à voir un Nègre Charpentier de nôtre Maison de la Guadeloupe lorsqu'il dînoit. Sa femme & ses enfans étoient autour de lui , & le servoient avec autant de respect que les domestiques les mieux instruits servent leur Maître ; & si c'étoit un jour de Fête ou de Dimanche , ses gendres & ses filles ne manquoient pas de s'y trouver , & de lui apporter quelques petits presens. Ils faisoient un cercle autour de lui , & l'entretenoient pendant qu'il mangeoit. Lorsqu'il avoit fini , on lui apportoit sa pipe , & pour lors il leur disoit gravement allez manger vous autres. Ils lui faisoient la reverence , & passoient dans une autre chambre , où ils alloient manger tous ensemble avec leur mere.

Histoire  
sur ce sujet.

Je lui faisois quelquefois des reproches de sa gravité , & lui citois l'exemple du Gouverneur qui mangeoit tous les jours avec sa femme ; à quoi il me répondoit que le Gouverneur n'en étoit pas plus sage : qu'il croyoit bien que les blancs

1698.

avoient leurs raisons , mais qu'ils avoient aussi les leurs ; & que si on vouloit prendre garde combien les femmes blanches sont orgueilleuses & désobéissantes à leurs maris , on avoüeroit que les Negres qui les tiennent toujours dans le respect & la soumission , sont plus sages , & plus expérimentez que les blancs sur cet article.

J'ai déjà remarqué que les Negres s'aiment beaucoup entr'eux , & qu'ils se secourent volontiers les uns les autres. Cette amitié paroît sur tout quand ils sont malades , & dure encore après leur mort. Si quelqu'un d'eux vient à mourir, soit qu'il ait des parens ou non , tous les Negres de l'Habitation le pleurent , & font des cris épouvantables. Tous les amis & compatriotes du défunt ne manquent pas de venir aussi-tôt qu'ils le peuvent faire , & d'aller prier Dieu sur sa fosse , & s'ils ont de l'argent , ou des volailles , ils les portent au Curé pour faire dire des Messes pour le défunt.

Lorsqu'il mouroit quelque Negre de nôtre Habitation , ses parens & amis ne manquoient pas de m'apporter des volailles pour faire dire des Messes. Je les refusois , & je leur promettois de dire la Messe à leur intention , sans prendre de

Les Negres font dire des Messes pour leurs amis qui sont morts.

retribution. Je m'aperçûs qu'ils étoient mécontens de mon procédé , & je fus averti qu'ils murmuroient hautement contre moi , parce qu'ils croient que les prieres pour les défunts ne leur profitent qu'autant qu'elles sont payées. J'ai fait en vain tout ce que j'ai pû , pour leur faire perdre ces idées ; il a fallu pour avoir la paix recevoir les volailles qu'ils m'apportoient , sauf à moi à prendre mon tems pour les leur payer sous quelque prétexte quand l'occasion s'en présenteroit. Je n'avois pas le même scrupule pour les Negres qui n'étoient pas de nôtre Maison : car à leur égard , je me souvenois bien que celui qui sert à l'Autel, doit vivre de l'Autel.

La plûpart des Negres, pour peu qu'ils soient accommodez , ne manquent pas de faire un petit festin à leurs parens, & à leurs amis, le jour de leur fête : Les enfans se croient chargez de cette obligation après la mort de leur pere. S'ils meurent sans laisser d'enfans, leurs parens, leurs amis, & sur tout leurs filleuls se chargent de ce soin, & continuent ce petit regal. Quand leurs moyens ne suffisent pas, ils viennent prier leurs Maîtres d'entrer dans une partie de la dépense , en leur donnant quelque bouteille d'Eau de-Vie pour la fête. Pour

1698.

Pensée  
des Ne-  
gres sur  
la retri-  
bution  
des Mes-  
ses.

Les Ne-  
gres font  
un festin  
le soir de  
leur fête,  
& les en-  
fans le  
conti-  
nuent  
après la  
mort de  
leur pere.

1698. peu qu'on soit raisonnable , on ne leur refuse pas ces bagatelles. Ils ne manquent jamais d'y convier ceux que le défunt avoit coûtume d'y appeller , sans compter tous ceux de l'Habitation qui ont droit de s'y trouver , & qui pour l'ordinaire n'y viennent jamais les mains vuides. Après qu'ils sont assemblez , celui qui les a invitez leurs fait un petit discours à la loüange de celui dont ils renouvelle la fête : il leur dit ses bonnes qualitez , il exagere la perte qu'ils ont faite par la mort , & conclut en les priant de se souvenir de lui dans leurs prieres , & de se joindre à lui pour prier Dieu pour le repos de son ame. Alors ils se mettent tous à genoux , & recitent toutes les prieres qu'ils savent ; après ils mangent ce qui est apporté , & boivent à la santé du défunt.

Com-  
ment se  
passent  
leurs  
festins  
des  
morts.

Les Ne-  
gres Ara-  
das man-  
gent les  
chiens.

Les Negres Aradas estiment beaucoup la chair de chien , & la préfèrent à toutes les autres. Un festin parmi eux seroit regardé comme très mediocre , si la principale piece n'étoit pas un chien roti. Quand ils n'en ont point , & qu'ils n'en peuvent pas voler , ils donnent un cochon deux fois aussi gros pour en avoir un. Nos Negres Creolles n'en mangent point, ceux mêmes qui descendent de pere &

me Aradas. Ils regardent comme une 1689.  
grande injure d'être appellez mangeurs  
de chiens. J'ai vû plusieurs fois de ces  
festins d'Aradas , où il y avoit un chien  
roti. L'odeur en étoit bonne , & la chair  
me paroïssoit très-délicate. J'ai eu sou-  
vent envie d'en goûter , la honte plutôt  
que la repugnance m'en a empêché. Je  
sçai pourtant bien que dans une nécessité  
pressante , je ne mourrois pas de faim , si  
je trouvois des chiens.

Les Negres Aradas ne sont pas les seuls Les Sau-  
vages de  
Canada  
mangent  
aussi les  
chiens.  
qui mangent des chiens , la plupart des  
Savages de Canada , au rapport des  
voyageurs les regardent comme un mets  
délicieux , & ce qui fait le plat d'honneur  
de leurs festins ; de maniere que quand  
il est tems de s'asseoir pour manger , le  
maître du festin dit tout haut , le chien  
est cuit : & il me semble que dans la gran-  
de Tartarie & autres Païs qui en sont  
voisins on châtre les chiens pour les en-  
graïsser plus facilement , & les manger.

C'est une chose étonnante de voir Les  
chiens  
abboyent  
contre  
ceux qui  
mangent  
leurs sem-  
blables.  
comme les chiens abboyent & poursui-  
vent ces mangeurs de chiens , sur tout  
quand ils sentent qu'ils en ont mangé  
recentement. Dès qu'il y a un chien roti  
dans une case , on en est bien-tôt averti :  
car tous les chiens viennent heurler au-

1698.

tour , comme s'ils vouloient plaindre la mort de leur compagnon , ou se venger des meurtriers.

Les cases  
des Ne-  
gres.

Les cases des Negres , du moins pour la plûpart , sont assez propres. Un des devoirs du Commandeur est d'y avoir l'œil , & quand on en bâtit de nouvelles, d'y faire observer la simetrie , & l'uniformité , les faisant toutes d'une même longueur , largeur & hauteur ; toutes de file , faisant une ou plusieurs ruës , selon la quantité de Negres que l'on a. On leur donne pour l'ordinaire trente pieds de long sur quinze de large. Si la famille n'est pas assez nombreuse pour occuper tout ce logement , on le partage en deux dans le milieu de sa longueur. Les portes qui sont aux pignons répondent sur deux ruës , lorsque la maison sert à deux familles ; mais quand elle est occupée par une seule famille , il n'y faut souffrir qu'une porte. On couvre ces maisons avec des têtes de Canes , de Roseaux , ou de Palmistes. On les pallissade ou environne avec des roseaux ou des clayes faites de petites gaulettes pour soutenir un torchis de terre grasse & de bouze de vache sur lequel on passe un lit de chaux.

Les Negres ont grand soin que leurs cases soient bien closes , parce qu'ils sont

fort sensibles au froid qui est piquant pendant la nuit. Les chevrons & la couverture descendent souvent jusq'à terre, & font à côté des cases de petits appentis, où leurs cochons & leurs volailles se mettent à couvert. Il est rare qu'ils fassent plus d'une fenêtre, elle est toujours au pignon, parce que la porte leur donne assez de jour. Il y en a qui font une petite case à côté de la leur où ils font leur feu, & leur cuisine, mais la plûpart le font dans leur case, où ils entretiennent aussi du feu toute la nuit. C'est ce qui fait que leurs cases sont toujours enfumées, & qu'eux mêmes contractent une odeur de fumée & de bouquin, qu'ils sentent avant qu'ils se soient lavés, à laquelle on a bien de la peine à s'acoutumer. Leurs lits sont de petits cabinets qu'ils pratiquent dans la division qu'ils font de leurs maisons. Le mari & la femme ont chacun le leur, & dès que les enfans ont sept ou huit ans on les separe pour éviter qu'ils ne commencent de trop bonne heure à offenser Dieu : car il n'y a point de Nation au monde plus portée au vice de la chair que celle-là. On en jugera par ce que je vais dire.

Je fus averti un jour que sept ou huit petits Negres & Negresses étoient sous

1698.

Il y a toujours du feu dans les cases des Negres.

1698.

Combien  
les jeunes  
font por-  
tez au vi-  
ce de la  
chair.

Plaisant  
raisonne-  
ment  
d'un  
vieux Ne-  
gre sur ce  
sujet.

des baneniers où ils faisoient des actions qui passoient leur âge, & qui montroient une très-grande malice. Le plus âgé n'avoit pourtant qu'environ neuf ans. J'allai les trouver, & les ayant pris en flagrant-délit, j'ordonnai à la cuisiniere de la Maison de les foïetter d'importance. A peine cette execution étoit elle commencée qu'un de nos vieux Negres me vint prier de faire cesser, parce qu'il avoit quelque chose à me dire. Je voulus bien avoir cette complaisance pour lui, & je dis à la cuisiniere de s'arrêter. Ce Negre me demanda, s'il n'étoit pas vrai, que j'avois mis un tel Negre qu'il me nomma, avec le Tonnelier pour apprendre à faire des barriques. Je lui dit qu'oüi. Hé bien me dit-il, t'a-t-il apporté des barriques? Je lui répondis qu'il ne pouvoit pas encore avoir appris à en faire, parce qu'il n'y avoit que peu de jours qu'il étoit en apprentissage, mais qu'il apprendroit peu à peu, & qu'ensuite il en feroit. Toi, tenir esprit, me dit-il, pour Tonnelier, mais toi, bête, pour petits hiches-là, pour-quoi toi faire battre eux. Je lui en dis la raison; mais il me repliqua encore une fois que j'étois bête. Hé pourquoi lui dis-je? parce que me répondit-il, que quand ils seront grands, tu les marieras,

&amp;

au travers des bois & des montagnes ; 1699.  
qui sont au centre de l'Isle ; mais les  
Quartiers François ne peuvent avoir de  
communication que par les chemins or-  
dinaires qui sont près le bord de la mer ,  
qui sont communs aux deux Nations , &  
qui cessent de l'être dès qu'elles sont en  
Guerre , aussi-bien que celui des bois &  
des montagnes que les Anglois gardent  
exactement , & sans beaucoup de peine  
dans ces tems-là.

Cette connoissance supposée , il faut  
sçavoir , que le Roi ayant déclaré la  
Guerre aux Anglois en 1666. ceux des  
Isles qui n'avoient signé les Concordats  
d'une parfaite Neutralité que pour en-  
dormir les François , & les surprendre  
plus facilement , firent venir des Trou-  
pes de Nieves , Antiques , Monsarrat ,  
& de Saint Eustache , pour grossir les  
leurs , & attaquer les François avec plus  
d'avantage, & les détruire entierement.

En effet, on vit le Dimanche 20. Avril  
1666. nombre de Barques & de Cha-  
loupes chargées de Troupes & de Mi-  
lices qui venoient de Nieves , & qui dé-  
barquerent à la grande Rade ; & on sçût  
que le Colonel Morgan Gouverneur de  
Saint Eustache étoit venu joindre le Co-  
lonel Vyasts Gouverneur de la partie

1699.

Angloise de Saint Christophle avec toutes les Troupes & les Milices qu'il avoit pu tirer de son Gouvernement, entre lesquelles il y avoit 360. Boucaniers, sur lesquels il comptoit beaucoup.

Ces renforts ayant beaucoup augmenté les Troupes Angloises de Saint Christophle, déjà superieurs aux François de la même Isle, le Colonel Vvasts ne manqua pas dès le lendemain de faire marcher un Corps considerable vers la petite riviere de la Pentecôte, Frontiere des François & des Anglois à la Basseterre.

Le Chevalier de Sales en ayant avis, s'y posta aussi avec les quatre Compagnies de la Basseterre, dont la Colonelle commandée par le sieur de la Guarigue, en étoit une. Quoique ces Compagnies ne fussent pas alors tout-à fait si nombreuses qu'elles étoient quelques années auparavant, il est certain qu'elles faisoient bien plus de monde que ne le marque mon Confrere le Pere du Tertre dans le quatrième Tome de son Histoire generale des Antilles : il s'est trompé en beaucoup de choses, & il paroît qu'il a écrit sur des Memoires qui lui ont été envoyez par des gens que la passion & l'interêt conduisoient plutôt, que le desir de faire connoître la verité à la posterité.

J'ai demeuré trop long-tems sur les lieux pour n'être pas informé plus exactement que lui , de tout ce qui s'est passé dans cette Guerre , puisq'ue j'ai vû quantité de gens d'honneur & de probité , qui y étoient presens , & dont en cas de besoin, je pourrois rapporter les témoignages , qui m'ont rapporté avec sincérité, sans passion , & sans interêt , comment les choses se sont passées , ainsi que je le vais dire.

Les Anglois voyant que M. de Sales avoit posté ses Troupes le long de la riviere de la Pentecôte , crurent qu'il demeureroit en cet endroit , qui lui étoit assez avantageux pour y soutenir leurs efforts , ou que ce seroit par-là qu'il déboucheroit , s'il prenoit le parti de les attaquer. Mais ce n'étoit nullement son dessein. Il ne demeura dans ce poste, que jusqu'à la nuit ; & aussi-tôt qu'elle fut assez noire pour couvrir ses mouvemens , il fit marcher toutes ses Troupes vers Cayonne , à la reserve d'un petit Corps qu'il laissa sur cette Frontiere , avec tous les Tambours des Compagnies , leur ordonnant de faire grand bruit , beaucoup de feux , & quand il seroit jour , bien des marches , & des contre-marches , afin de persuader aux Anglois que

1699.

toutes ses Troupes étoient toujours campées dans le même endroit. Il arriva à Cayenne vers la minuit, & s'y joignit aux deux Compagnies de ce Quartier-là, qui est la Frontiere des François & des Anglois du côté de l'Est-Nord-d'Est.

Le Mardy 22. Avril il attaqua les Anglois dès la pointe du jour. Il les trouva avantageusement postez de l'autre côté de la petite riviere ou ravine de Cayenne. Il prit la gauche afin d'avoir affaire à la droite des Ennemis, où il sçavoit que le Commandant des Anglois étoit avec ses Volontaires, & afin de voir plus aisément ce qui se passeroit dans l'action, parce que le lieu où il se trouvoit étoit plus élevé que celui de la droite de ses Troupes commandées par le sieur de la Guarigue à la tête de la Compagnie Colonelle.

Je ne sçai où le Pere du Tertre a pris que M. de Sales avoit nommé pour son successeur en cas de mort le Chevalier de Saint Laurent. Il n'y pensa jamais, & quand il en auroit eu la pensée, il n'étoit pas en son pouvoir de le faire. Les Isles n'appartenoient plus à la Religion de Malthe; il y avoit quatre mois & plus que la Compagnie en avoit pris possession, & il étoit trop sage pour entre-

prendre une chose de cette nature, qui dans les circonstances presentes pouvoit avoir des suites fâcheuses, puisqu'il connoissoit trop bien les Officiers, pour les croire capables de souffrir ce passe-droit; d'autant plus que le Chevalier de Saint Laurent, le Chevalier de Grimault, & quelques autres dépendans de la Religion de Malthe n'avoient plus aucun caractère dans l'Isle, & ne se trouvoient en cette action que comme simples Volontaires, qui n'étoient demeurez dans le país que pour achever quelques affaires particulieres, ou pour eux, ou pour leur Religion.

Ce point d'histoire est important, & j'ai cru être obligé de corriger l'erreur de mon Confrere, après avoir fait toutes les diligences necessaires pour me bien informer de la verité. On verra dans la suite, comment le Chevalier de Saint Laurent a eu le Gouvernement de Saint Christophle, & à qui il en fut redevable. Je reviens à mon sujet.

La gauche des Troupes Françoises, où étoit M. de Sales, fit plier après une longue resistance la droite des Anglois, & passa la ravine; mais la droite ayant trouvé devant elle un terrain de très-difficile accès, qui favorisoit extrêmement

1699. les Ennemis , fut repoussée jusqu'à deux fois ; de sorte que les Officiers & les Volontaires qui étoient encore à cheval, furent obligez de mettre pied à terre pour mieux soutenir leurs gens ; & le sieur de la Guarigue ayant fait cesser le feu, & mettre l'épée à la main, ils grimperent le revers de la ravine , & culbuterent enfin les Anglois dont ils firent un étrange carnage. Ceux-ci se voyant battus des deux côtez , se débänderent , & chercherent leur salut dans la fuite , poursuivis vivement par les François jusques auprès de la ravine de Nicleton, éloignée de près d'une lieuë , de la riviere de Cayonne.

Ce fut en cet endroit que le Chevalier de Sales arrêta ses gens avec beaucoup de peine , afin de leur faire prendre haleine , & les remettre en ordre , se doutant bien que les fuyards s'y seroient arrêtés , comme dans un lieu avantageux.

En effet , ceux qui étoient échappés de la défaite de Cayonne y ayant trouvé un Corps de Troupes qui venoit à leur secours , borderent cette ravine , jetterent quelques pelotons d'Infanterie dans des halliers où ils étoient cachez , ne faisant paroître que quelques Cavaliers ça & là , comme pour observer les mouvemens des François.

Un Officier nommé Saint Amour se <sup>1698.</sup> détacha pour faire le coup de pistolet avec ces Cavaliers ; mais ayant été enveloppé dans le moment , M. de Sales qui s'en apperçût poussa vers lui pour le dégager , suivi de quelques Officiers à qui il donnoit les ordres de cette seconde attaque. Tous se mêlerent avec les Ennemis qui plierent jusqu'à ce que nos gens se trouvant sous le feu d'un de ces pelotons d'Infanterie , en reçurent une décharge, dont deux coup porterent dans le corps de M. de Sales , & l'étendirent roide mort. Quelques-uns de sa Compagnie furent blesez , & entr'autres le sieur de la Guarigue y reçût un coup de fusil chargé de trois balles dans les reins , de si près , que les trois balles ne firent qu'une seule ouverture. Cette blessure toute grande qu'elle étoit , ne l'empêcha pas de courir à M. de Sales, qu'il ne croyoit que blezé ; mais l'ayant trouvé mort , il le fit couvrir d'un manteau , pour dérober la vûë de cette perte à nos gens , qui voyant l'affaire engagée pousserent les Anglois avec tant de bravoure, qu'ils leur firent abandonner ce passage.

Pendant le sieur de la Guarigue se retira un peu à l'écart , & ayant fait une espece de bouchon ou de tente de son

272 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1699. mouchoir , il se le fit enfoncer dans sa  
playe , pour arrêter le sang , & se fit lier  
fortement avec son écharpe par son valet  
à qui il défendit de rien dire. Ayant  
aussi-tôt regagné la tête des Troupes qui  
s'étoient arrêtées , après avoir poussé les  
Ennemis , il fut salué par tous les Offi-  
ciers comme leur Chef , & prié de don-  
ner ses ordres , pour achever de défaire  
les Ennemis , qu'on voyoit se rallier , &  
prêts à s'unir à un autre Corps de leurs  
Troupes qu'on sçavoit être campées au  
lieu nommé les cinq Combles , qui étoit  
leur quartier d'assemblée de toute la Ca-  
besterre.

Le sieur de la Guarigue sans rien dire  
de sa blessure , de crainte de faire perdre  
courage aux Habitans déjà ébranlez par  
la mort de leur Gouverneur , les remercia  
de la bonne opinion qu'ils avoient de lui,  
& leur dit , que quoique le commande-  
ment lui appartînt de droit comme leur  
Colonel , il les prioit de le déferer au  
Chevalier de Saint Laurent , qui avoit  
toutes les qualitez nécessaires pour ache-  
ver ce qui étoit si heureusement com-  
mencé , & que les belles actions qu'il  
venoit de faire , meritoient qu'on lui fit  
cet honneur. Le Chevalier de Saint  
Laurent qui étoit présent , s'excusa de

prendre le commandement , & dit , que n'étant qu'Etranger & Volontaire , il n'étoit pas juste qu'il prît un poste qui appartenoit au sieur de la Guarigue par toutes sortes d'endroits. 1699.

Le sieur de la Guarigue étoit son ami particulier depuis long-tems. Ils s'étoient connus en France , & avoient porté les armes ensemble sous le Maréchal de Turenne , de sorte qu'il étoit bien aise que cette occasion se présentât de contribuer à son avancement. Mais voyant qu'il ne se rendoit point , & les momens étant précieux , il le prit en particulier , & lui dit , qu'il étoit blessé d'une telle maniere , qu'il ne sçavoit s'il porteroit encore loin sa blessure , & qu'il jugea lui-même s'il pouvoit se charger du commandement dans l'état où il se trouvoit. Cette déclaration déterminâ le Chevalier de Saint Laurent à se mettre à la tête des Troupes , du moins jusqu'à ce qu'on eût joint M. de Poincy , qui étoit à la pointe de Sable où il commandoit , quoiqu'il ne fût plus Gouverneur en titre , depuis que la Compagnie étoit en possession des Isles.

Le Chevalier de Saint Laurent prit donc le poste qu'avoit occupé le Chevalier de Sales , & le sieur de la Guarigue

1699.

274 *Nouveaux Voyages aux Isles*

prit la droite , comme il l'avoit eu jusqu'alors , & on marcha aux Ennemis. On les trouva aux cinq Combles. Le Corps de Troupes qui y étoit assemblé , grossi par les fuyards des deux premières défaites , attendit nos gens avec beaucoup de fermeté. Le combat fut long , & la victoire bien disputée ; mais les François les ayant à la fin percez , les défirent entierement. On fit peu de prisonniers , parce qu'il ne fut pas possible de modérer la fureur des Habitans irrités par la mauvaise foi des Anglois , & par la mort de leur Gouverneur. Ceux qui échaperent , gagnerent les bois & les montagnes ; quelques-uns les traverserent pour aller annoncer leur malheur au gros de leurs Troupes qui étoient au Quartier de la Basseterre à la grande Rade.

Après cette troisième action les François ne trouverent plus d'Ennemis à combattre à la Cabesterre Angloise , parce que le Colonel Reins Anglois , qui gardoit leur Frontiere , ayant attaqué les leurs le Sanois & du Poyet qui étoient campez sur les limites du Quartier François aussi appellé la Cabesterre , avoit été entierement défait , & contraint de se sauver dans les montagnes. On arriva

ainsi sans trouver d'obstacles à l'Ance Louvet, les Troupes étant fatiguées jusqu'à l'excès d'une marche de six lieuës, & de trois combats qu'elles avoient rendus. Ce fut-là où le corps du Chevalier de Sales fut enterré; & où le sieur de la Guarigue ne pouvant plus supporter la douleur de sa blessure, fut obligé de la déclarer, & d'y faire mettre un appareil par le premier Chirurgien qui se rencontra en cet endroit. Mais comme on y apprit que M. de Poincy étoit aux mains avec les Anglois qui l'avoient attaqué avec toutes leurs forces à la pointe de Sable, qui est la Frontiere des François & des Anglois du Quartier de la Basseterre, presque dans le même-tems que nous les attaquions aux cinq Combes, tous ceux qui avoient des chevaux, ou qui en purent trouver, ou qui eurent assez de force, pour faire ce voyage, ne se firent pas prier pour y courir.

Cependant quelque diligence que le Chevalier de Saint Laurent, le sieur de la Guarigue & les autres Officiers pussent faire, ils n'arriverent à la pointe de Sable que sur le soir. On trouva nos François victorieux. Le Colonel Vvafts Gouverneur de la partie Angloise de S. Christophe avoit été tué avec plus de

276 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1699. cinq cent de ses plus braves. Il n'étoit  
resté que dix-sept Boucaniers des 360.  
que le Colonel Morgan avoit amenez de  
Saint Eustache, lui même avoit été blessé  
& mourut sept jours après de ses blessu-  
res. Le champ de bataille étoit couvert  
de blesez, les Anglois avoient abandon-  
nez leur petit Fort; de sorte que nous  
étions maîtres de tout leur Quartier jus-  
qu'au Fort Charles de la grande Rade,  
sous lequel ils s'étoient rassemblez au  
nombre de près de quatre mille hommes,  
effrayez à la verité, consternez & sans  
Chef, mais qui pouvoient encore se faire  
craindre.

Cette derniere victoire nous avoit  
beaucoup coûté; outre plusieurs Officiers,  
Volontaires, & Habitans qui furent tuez,  
nous y eûmes beaucoup de blesez, &  
entre les autres M. de Poincy eût la  
cuisse cassée d'une si étrange maniere  
qu'il en mourut au bout de 30. jours.  
Cette blessure ne lui permettant pas d'a-  
gir, M. de Saint Laurent fut prié de  
rechef par le sieur de la Guarigue & les  
autres Officiers de continuer de les com-  
mander. Il l'accepta, & fit pendant la  
nuit du Mardy au Mercredy 23. Avril  
toutes les dispositions necessaires pour al-  
ler attaquer les Anglois à la grande Rade.

On étoit prêt à marcher quand les Députés des Anglois parurent. On les entendit en présence de M. de Poincy, & du sieur de la Guarigue, & on convint de la Capitulation qu'on leur accorda, suivant laquelle, ils rendirent sur le champ le Fort Charles, leurs armes & leurs munitions, s'engagerent à prêter sermens de fidélité au Roi, s'ils vouloient demeurer dans l'Isle; & autres conditions qui ne sont pas de mon sujet. Cette Capitulation fut signée la nuit du 23. au 24. Avril par le sieur de Poincy, le Chevalier de Saint Laurent, le sieur de la Guarigue, & les principaux Officiers, & exécutée à peu près comme le rapporte le Pere du Terre.

Ce fut donc au choix que le sieur de la Guarigue fit du Chevalier de Saint Laurent pour Commandant en sa place après la mort de M. de Sales, & aux relations avantageuses qu'il fit de sa bonne conduite, de sa prudence, & de sa valeur, tant à la Cour, qu'au sieur de Chambré Intendant general de la Compagnie, que ce Chevalier fut redevable de la Commission de Gouverneur qu'il reçût vers la fin de Janvier de l'année suivante 1667. dont il a toujours rémoigné tant de reconnoissance au sieur

1699.

de la Guarigue , que M. Colbert lui ayant écrit quelques années après , que l'intention du Roi étoit de lui donner deux Lieutenans pour le soulager dans l'exercice de sa Charge , & que Sa Majesté agréeroit & nommeroit ceux qu'il auroit choisis pour ces emplois , il jeta aussi-rôt les yeux sur le sieur de la Guarigue , & le pressa de consentir à la nomination qu'il vouloit faire de sa personne au Ministre. Mais celui-ci voyant que tout l'avantage qu'avoient ces nouveaux Officiers seroit l'entrée & la voix délibérative au Conseil de l'Isle , sans aucune autre utilité , il préfera le Commandement de toutes les Milices à cet emploi , qui ne lui auroit donné que le pas , ayant déjà depuis long-tems séance & voix délibérative au Conseil supérieur de l'Isle. Ainsi il remercia son ami , & est demeuré Chef des Milices de Saint Christophle , jusqu'à ce que les Anglois nous en chasserent en 1690.

La blessûre que le sieur de la Guarigue avoit reçûë au combat de la ravine de Nicleton se trouva si considerable , & les mouvemens qu'il s'étoit donnez depuis qu'il l'avoit reçûë , l'avoient tellement augmentée , qu'on désespéra long-tems de sa vie. On ne pût retirer que

deux balles , la troisiéme ne pût être trouvée. Elle coula dans les chairs depuis les reins jusqu'au dessous du jaret où on la touchoit trente-six ans après , & d'où il auroit été facile de la tirer , s'il avoit été alors dans un âge à pouvoir supporter une pareille operation. Mais quoi qu'elle lui causât souvent de grandes douleurs , cela ne l'a jamais empêché d'être par tout où il s'agissoit du service de son Prince , & du bien des Colonies.

1699.

A peine étoit-il guéri , qu'il se trouva le 9. Février 1667. à l'attaque & à la prise de l'Isle de Monsarrat sur les Anglois. Il commandoit sous M. de Saint Laurent un Bataillon de cinq cent hommes des Milices de Saint Christophle, qui ne contribuerent pas peu à la prompte reduction de cette Isle , & de celle d'Antigue.

Les nouvelles des pertes que les Anglois avoient faites en Amérique, obligèrent le Roi d'Angleterre & la Compagnie Angloise , d'envoyer de puissans secours d'Hommes & de Vaisseaux pour conserver ce qui leur restoit aux Isles. Ils se crurent même en état d'entreprendre sur les François , & d'avoir à leur tour un avantage sur eux, qu'ils n'avoient encore jamais eu. Après que leurs Vais-

1699.

seaux eurent long - tems bloqué Saint Christophle , & que par des marches & contre-marches , ils crurent avoir assez fatigué les François ; ils firent enfin leur descente le 18. Mai 1667. entre la pointe des Palmistes , & la ravine Pelan , avec beaucoup d'ordre , & se mirent en mouvement pour gagner le dessus de la Falaise par un chemin assez étroit qui y conduisoit.

Le Chevalier de Saint Laurent qui avoit disposé ses Milices , & les Troupes, réglées qui lui étoient venuës depuis peu le long de la côte , & sur tout aux endroits qui lui paroissoient plus favorables aux Anglois, que celui où ils s'arrêterent , voyant qu'ils débarquoient en cet endroit , y courut avec le peu de Cavaliers qui se trouverent avec lui. Le Pere du Terre dit , qu'il n'y en avoit que dix , & il en nomme neuf. Il pouvoit sans craindre de se tromper , nommer le sieur de la Guarigue qui y étoit très-certainement selon le témoignage de tous ceux que j'ai vûs, qui avoient été témoins oculaires de cette action , où ceux qui s'y trouverent , acquirent beaucoup de gloire ; mais où le fils du sieur de l'Espérance n'eut aucune part , quoique le Pere du Terre l'y fasse trouver , ayant

oublie qu'il l'avoit mis au nombre de ceux qui avoient été tuez l'année precedente au combat de la pointe de Sable. 1699.

M. de Saint Laurent & ses dix Cavaliers ayant mis pied à terre, soutinrent pendant un quart d'heure tous les efforts des Ennemis, qui s'efforçoient de s'ouvrir le passage, & donnerent le tems aux Troupes réglées, & aux Milices qui étoient les plus proches, de les joindre. Alors le sieur de la Guarigue se mit à la tête des Troupes qui étoient sous son commandement, & on résista non-seulement aux tentatives réitérées que les Anglois firent pour pénétrer dans le país, mais on les alla attaquer jusques sur le bord de la mer.

Comme le sieur de la Guarigue connoissoit parfaitement bien le país, ce fut lui qui posta les Troupes aux endroits qui devoient être gardez plus soigneusement, & qui par la sage prévoyance qu'il eut de garnir de monde certains passages, dont les Ennemis tenterent plusieurs fois de s'emparer, assura à ses Compatriotes une victoire des plus signalée, & des plus complete. En effet, outre huit Drapeaux, & plusieurs Tambours qu'on leur enleva, on leur tua sur la place plus de

sept cent hommes ; on fit presque autant de prisonniers , & on prit quelques Chaloupes & Barreaux plats dont ils s'étoient servis pour mettre à terre. On n'a jamais scû au juste le nombre de ceux qui furent tuez , ou blesez dans les Chaloupes , ou qui se noyerent en voulant se sauver à la nage à bord de leurs Bâtimens.

On apprit aux Isles le 15. Octobre suivant , que la Paix avoit été conclüe à Breda le 31. Juillet précédent. Elle fut publiez à Saint Christophle le 20. Decembre , & à la Martinique le 6. Janvier 1668. & la partie Angloise de Saint Christophle renduë à ses anciens Propriétaires au mois de Juin de la même année.

Depuis ce tems-là jusqu'en 1688. l'Isle de Saint Christophle jouït d'une profonde Paix avec les Anglois. Mais la Guerre s'étant allumée en Europe à l'occasion de l'invasion du Prince d'Orange en Angleterre , le Comte de Blenac Gouverneur general des Isles pour le Roi , qui les avoit retirées de la Compagnie depuis quelques années , crut que pour assurer le repos de la Colonie Françoisë de Saint Christophle , il falloit chasser les Anglois de la partie qu'ils occupoient.

Il vint donc à Saint-Christophe au commencement de 1689. avec ce qu'il put ramasser de Troupes de la Marine, d'Habitans de la Martinique, & de la Guadeloupe, & de Flibustiers qu'il joignit aux Milices de cette Isle. Les Anglois furent attaquez avec vigueur, & poussés jusqu'au Fort Charles qui fut assiégé & pris par composition, après s'être long-tems défendu, & les Anglois transportez à la Jamaïque, à la Barbade, & autres Isles de leur Domaine. Le sieur de la Guarigue & ses enfans se distinguèrent dans toutes ces occasions.

Mais les François ne jouïrent pas long-tems de leur conquête. Cette Colonie bien loin de s'augmenter pendant une aussi longue Paix, étoit extrêmement diminuée aussi-bien que toutes celles des autres Isles, parce que la culture du tabac ayant tout-à-fait cessé depuis qu'il avoit été mis en parti, ceux qui cultivoient cette plante avoient été obligés de vendre leurs terrains aux Habitans qui s'étoient trouvez en état de faire des Sucreries, auxquelles il faut beaucoup de terre & d'Esclaves, & presque point de domestiques Blancs; & tous ces petits Habitans qui ont toujours fait le plus grand nombre, & la force des Colonies.

1699.

284. *Nouveaux Voyages aux Isles*

s'étoient retirez à Saint Domingue & autres endroits , de sorte qu'il ne se trouvoit pas la dixième partie des gens portant les armes qui y étoient lorsque nous remportions de si glorieux avantages sur nos voisins qui ont toujours été nos Ennemis : de sorte que les Anglois ayant reçu de puissans secours d'Europe , avec une Flotte nombreuse , & levé toutes les Milices de leurs Isles , ils attaquèrent Saint Christophle au mois d'Août 1690. ils mirent à terre à la pointe des Salines sans y trouver d'obstacle , parce que cet endroit étant très-éloigné , & d'une trop grande étendue , le Chevalier de Guiraut qui avoit succédé au Chevalier de S Laurent , ne s'étoit pas trouvé en état d'y mettre le monde qui auroit été nécessaire pour en disputer l'approche aux Ennemis , & il avoit été obligé de se retirer dans les retranchemens qui étoient à la petite Saline , & auprès du Bourg de la Basseterre.

Les Anglois s'y presenterent , & malgré leur grand nombre , ils furent d'abord repoussez vivement , & avec une perte considerable ; mais le sieur de la Guarigue ayant été mis hors de combat par une bastonade , c'est à-dire , un cylindre de plomb de 12. à 15. lignes de

longueur , & du diametre du calibre du fusil , qui lui perça le pied de part en part , les Habitans , qui avoient une extrême confiance en lui , perdirent courage , s'ébranlerent & abandonnerent enfin le retranchement , de maniere que le Chevalier de Guitaut & le sieur de la Guarigue se trouverent seulement avec douze ou quinze Officiers exposez à toute la fureur des Anglois , qui par une raison qu'on n'a jamais pû pénétrer , demeurèrent comme immobiles , & donnerent le tems aux Esclaves du sieur de la Guarigue d'emporter leur Maître , & au Chevalier de Guitaut de se retirer avec les braves qui étoient demeurez dans le retranchement , sans être inquietez dans leur retraite ; après laquelle les Anglois ne trouvant plus de resistance s'étendirent de tous côtez , & se saisirent de tous les postes les plus avantageux , pendant que les François se retirerent au Fort Charles & aux environs.

Ils ne manquerent pas d'être bien-tôt assiégez par les Anglois, ils se défendirent très-bien non - seulement dans la Forteresse , mais encore dans les Quartiers qui sont du côté de la pointe de Sable , où les Ennemis ne peurent jamais penetrer, & ils les auroient peut-être obligez de

1699.

se retirer , s'ils n'avoient trouvé le moyen de dresser une batterie à la Souphriere , qui voyant tout le Fort de revers , & y tuant beaucoup de monde , outre la tranchée qu'ils avoient ouverte , obligea enfin les François à capituler , & à céder à leurs Ennemis le Fort & l'Isle.

Ce fut ainsi que cette Colonie autrefois si considérable , si florissante , si riche & si nombreuse , qui avoit toujours été la terreur des Anglois , fut entièrement détruite , les Habitans dispersés de tous côtez , dépouillés de tous leurs biens , & réduits à une misère extrême.

Le sieur de la Guarigue tout blessé comme il étoit , après avoir perdu son bien qui étoit des plus considérables de l'Amerique , fut porté à la Martinique avec sa femme & treize enfans , six garçons & sept filles. Il y est mort en 1702. couvert de blessures , & de gloire , & respecté de tout le monde ; laissant une famille qui n'a point dégénéré de ses vertus , & de sa valeur , & sur tout de sa fidélité , & de son zèle pour le service du Roi.

J'aurai occasion de parler de Messieurs de la Guarigue dans plusieurs endroits de ces Memoires , pour leur rendre la justice qui leur est dûë ; je croi que le

Lecteur me permettra bien de mettre ici tout de suite ce qui les regarde, afin de ne pas interrompre la suite de mon Journal. 1699.

L'aîné des enfans de M. de la Guarigue appelé Jean de la Guarigue n'étant encore qu'Enseigne de la Colonelle de Saint Christophle, fut choisi par le Chevalier de Saint Laurent pour commander un détachement de la Jeunesse de Saint Christophle qui alla servir sous le Comte d'Estrées depuis Maréchal de France, à l'attaque, & à la prise de l'Isle de Tabac sur les Hollandois en 1677. le sieur de la Guarigue s'y distingua d'une maniere si particuliere, que sur le rapport avantageux que le Comte d'Estrées en fit au Chevalier de Saint Laurent, il lui donna la Lieutenance de la Colonelle.

De la  
Guari-  
gue.

Il vint en France en 1687. & fut reçu Garde de la Marine au Département de Rochefort, quoique toutes les places fussent alors remplies. Il fut nommé l'année suivante pour servir en qualité de Lieutenant sur la Corvette la Folle commandée par le sieur de Seiche que la Cour envoyoit à Cayenne, pour servir sous les ordres du Gouverneur de cette Isle. Le sieur de Seiche étant mort, le

1699.

Bâtiment demeura sous le commandement du sieur de la Guatigue jusqu'à l'expédition peu heureuse, que M. du Cassé fit sur Surinau & Barbiche, où il se trouva par ordre de la Cour. Il fit la Campagne de 1690. partie sur le Vaisseau du Roi le Parfait, partie en qualité de Lieutenant sur la Fregate la Perillante, & enfin comme Major de l'Escadre de M. Forant. Il eut l'année suivante le commandement d'un Vaisseau du Roi nommé l'Espion, avec lequel il se distingua en Irlande, & dans le transport des Troupes & des Munitions que l'on envoyoit de France en ce pais-là.

Il fut nommé Enseigne de Vaisseau le premier Janvier 1692. & Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine pour aller servir aux Isles. Il y passa en effet, mais voyant qu'il y avoit peu à faire à l'Amérique dans le poste où il étoit, & par conséquent peu d'avancement à espérer; il aima mieux retourner à Rochefort en 1694. il fut nommé pour servir dans l'Escadre du Comte de Serquigny qui alloit aux grandes Indes, c'est-à-dire, aux Indes Orientales. Il n'en revint qu'en 1697. Le Vaisseau le Faucon commandé par le sieur de Gros-Bois avec lequel il étoit embarqué, rencontra un  
gros

gros Vaisseau Espagnol très-richement chargé , qui fut pris après un rude combat , dans lequel le sieur de la Guarigue s'étant très-distingué , on lui donna le commandement & la conduite de la prise , qu'il eut l'adresse & le bonheur d'amener en France au travers de mille dangers , & des Flottes Angloises , & Hollandoises , qui couroient nos Côtes. Il eut ensuite le commandement d'une demie Galere qu'on arma au Port Louïs pour chasser les Biscayens qui troubloient le Commerce sur les Côtes de Poitou & de Bretagne. Il fit un voyage aux Isles sur le Vaisseau le Prince de Frise en 1698. & un autre à Isigny sur la Côte de Guinée en 1701. Enfin , il fut fait Lieutenant de Vaisseau en 1703. & envoyé aux Isles avec une Compagnie de soixante hommes détachés de la Marine, qu'il commande encore actuellement au Fort de la Trinité de la Martinique. Les différentes occasions où il a été employé font voir combien la Cour étoit contente de ses services ; aussi doit on dire de lui , qu'il est un très-bon Officier, sage, brave, appliqué à ses devoirs , & estimé généralement de tout le monde,

Son cadet Jacques-Antoine de la Guarigue sieur de la Tournerie , après avoir

1699.

servi dans la Milice , & aux expéditions qui se firent de son tems aux Isles , vint en France avec lui en 1687. il servit en qualité de Garde de la Marine avec beaucoup d'application & de bravoure dans les Campagnes de la Manche, du Large, d'Irlande & du Détroit. Il fut fait Brigadier des Gardes de la Marine en 1692. & deux ans après envoyé aux Isles avec une Compagnie détachée de la Marine , que je lui ai vû commander en 1703. lorsqu'on envoya des Troupes de la Martinique au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglois. Il s'y comporta avec beaucoup de valeur , de prudence , & de fermeté ; il fit voir qu'il étoit également bon Officier & bon Soldat. Le Roi ayant mis les Milices des Isles en Regimens , & voulant mettre à leurs têtes des Officiers d'expérience , donna un de ces Regimens au sieur de la Tournerie en 1707.

Michel de la Guarigue sieur de Savigny , est le troisiéme des enfans du feu sieur de la Guarigue. Après avoir été Garde de la Marine , il fut fait Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine en 1692. & Capitaine en 1701. il s'est beaucoup distingué lorsque les Anglois attaquèrent la Martinique en 1693.

Il fut fait Major de la Martinique en 1699. en la place du sieur Coulet , qui avoit été nommé à la Lieutenance de Roi de la Guadeloupe. Il a maintenu avec fermeté les Troupes dans le bon ordre & la discipline dont on étoit redevable à son prédeceffeur. Le Roi eut des relations si avantageuses de son exactitude , de sa vigilance , & des services qu'il avoit rendus , & qu'il continuoit de rendre, qu'il le fit Chevalier de Saint Louis en 1713. & lui donna en 1717. des Lettres Patentes pour avoir séance & voix délibérative au Conseil supérieur de la Martinique , qui est une distinction si particuliere , qu'avant lui aucun Major n'a jöüi dans les Isles d'une semblable prérogative. Enfin, le sieur Coulet ayant été pourvü de la Lieutenance de Roi de l'Isle de Ré , avec une Pension considerable , & d'autres faveurs par M. le Regent qui l'a retenu en France , sa Lieutenance de Roi à la Guadeloupe a été donnée au sieur de Savigny , qui s'est acquis en très-peu de tems l'estime , & l'affection des Peuples de cette Isle par des manieres honnêtes , polies , & obligantes qui lui sont naturelles.

Claude de la Guatigue sieur de Survilliee , à l'occasion duquel j'ai commen-

1699.

cé cet article , avoit servi dans la Compagnie Colonelle de Saint Christophle dès ses plus tendres années. Il avoit succédé à ses freres dans les Charges d'Enseigne , & de Lieutenant de la même Compagnie. Il eut en 1688. le commandement de cent jeunes Volontaires des plus qualifiez de la Colonie , qui accompagnerent le Comte de Blenac Gouverneur general des Isles , à la conquête de l'Isle de Saint Eustache , qui appartenoit aux Hollandois. Cette Isle quoique petite , étoit pourvûe d'une bonne Garnison , elle avoit une Forteresse considerable ; ses Habitans étoient bien armez , braves , & bien resolus de se défendre , ce qui leur étoit d'autant plus facile , qu'elle est presque par tout d'un accès fort difficile.

Le sieur de Survilliee & sa troupe jointe à celle des sieurs de la Touche & Casting , eurent pour leur part l'attaque du côté de la Cabesterre , plus difficile sans comparaison , & plus hazardeuse que celle de la Baseterre quel'on fit à l'Ance des Interloppes. Ils foccerent cependant tout ce que l'art & la nature oppoioient à leur descente , & à leur passage , ils renverserent ceux qui défendoient le retranchement qui couvroit le

chemin étroit & escarpez, qui condui-  
soit du bord de la mer sur le plat païs, 1699.  
& furent à la vûë de la Forteresse bien  
plûrôt que ceux qui étoient descendus à la  
Basseterre.

Cette action d'une valeur extraordi-  
naire étonna les Habitans & la Garnison,  
& comme elle fut soutenuë par beaucoup  
d'autres de même nature, elle facilita  
infiniment la conquête de cette Isle. Le  
sieur de Survilliee reçût de grandes loüan-  
ges du Comte de Blenac, ce qui lui fut  
d'autant plus glorieux, qu'on sçavoit  
que ce General étoit fort réservé sur cet  
article.

On attaqua l'année suivante les An-  
glois qui possedoient une partie de l'Isle  
de Saint Christophle. Le Fort Charles  
fut assiégué & pris malgré la vigoureuse  
résistance de ceux qui le défendoient, qui  
donnerent en cette occasion des preuves  
éclatantes de leur bravoure. Le sieur de  
Survilliee y faisoit ses fonctions de Lieu-  
tenant de la Colonelle avec tant de va-  
leur & de conduite, que le sieur de Sa-  
lenave Lieutenant de Roi ayant été tué,  
& le sieur de Beaumanoir Major ayant  
été nommé par le Comte de Blenac pour  
remplacer le défunt, ce même General  
qui se souvenoit de ce qu'il avoit vû

1699.

faire au sieur de Survilliée l'année precedente à la prise de Saint Eustache, lui donna la Majorité de l'Isle sous le bon plaisir de la Cour, ce qui n'auroit pas manqué de lui être confirmé, si les François fussent demeurez plus long-tems maîtres du pais; mais en ayant été chassés l'année suivante 1690. comme je l'ai dit ci-devant, le sieur de Survilliée fut transporté à la Martinique avec le reste de sa famille.

Les Anglois s'étant alors trouvez les plus forts dans l'Amerique, prirent l'Isle de Mariegalande au commencement de 1691. On vit bien qu'ils se dispoioient par cette conquête à l'attaque de la Guadeloupe qui en est voisine, qui étant d'une grande étendue, & peu peuplée, donnoit un très-juste sujet de craindre qu'elle ne fût emportée. Le sieur de Survilliée demanda permission au Marquis de Ragni qui avoit succédé au Comte de Blenac dans le Gouvernement general des Isles, de passer, à la Guadeloupe avec un de ses freres, pour offrir leurs services au sieur Hincelin Gouverneur de cette Isle. Il l'obtint aisément & agréablement; & quoiqu'il y eût un danger extrême d'aborder cette Isle qui étoit étroitement bloquée par la Flotte

Angloise , il eut le bonheur d'y arriver assez à tems pour se trouver à la descente que les Anglois y firent. 1699.

Comme sa qualité de Volontaire ne l'attachoit à aucun poste en particulier , il eut le moyen de se trouver à toutes les occasions où il y avoit des coups & de la gloire à gagner. Il n'en manqua pas une , se distingua en toutes d'une façon particuliere, & eut cependant le bonheur de n'être point blessé , quoique son gargoussier eût été emporté le jour de la descente , l'affut de son fusil brisé dans une autre occasion , & qu'il eût ses habits & son chapeau percez de balles en plusieurs endroits.

Les Anglois après avoir battu pendant vingt-deux jours le Fort de la Basseterre, furent enfin forcez de lever le Siege , & de se rembarquer , ce qu'ils firent avec tant de précipitation , qu'ils abandonnerent leurs Canons , avec un Mortier , quantité de Bombes & de Munitions , de Bagages , d'Armes & d'Attirails de leur Armée , & même plusieurs blesez qu'ils laisserent à la discretion des François.

N'y ayant plus rien à faire pour les Volontaires après cette retraite , le sieur de Surveillée retourna à la Martinique

1699.

296 *Nouveaux Voyages aux Isles*

dan's la resolution de passer en France, pour servir dans la Marine. Il en demanda la permission au Marquis de Ragni qui ayant appris par les Lettres du sieur Hincelin, & par le rapport de quantité de personnes, la valeur & la conduite qu'il avoit fait paroître dans toute l'affaire de la Guadeloupe, n'eut garde de la lui accorder. Il lui dit, qu'il vouloit l'arrêter aux Isles, & l'y employer, & qu'il alloit écrire en Cour les raisons qui l'obligeoient de lui refuser son congé, afin que le Ministre y eût égard quand l'occasion se presenteroit.

Ce General étant mort sur ces entre-faires, le Commandeur de Guitaut Lieutenant au Gouvernement General trouva la minutte de la Lettre que le Marquis de Ragni avoit écrite en Cour en faveur du sieur de Survillée, & comme il le connoissoit & l'estimoit depuis long-tems, il fut bien aise de trouver l'occasion d'exécuter ce que le General défunt avoit eu dessein de faire; de sorte qu'une Lieutenance d'une Compagnie détachée de la Marine, étant venuë à vacquer, il la lui donna sous le bon plaisir de la Cour en 1691. Le Ministre déjà prévenu en faveur du sieur de Survillée par les Lettres du feu Marquis de Ragni, con-

firma ce choix ; & lui en envoya le Brevet en 1693. avec ordre à l'Intendant de lui faire payer tous ses appointemens depuis qu'il remplissoit cette Charge. 1699

Il fut fait Capitaine en 1695. Major de la Martinique en 1701. sans perdre pour cela la Compagnie , ce qui étoit une grace , & une distinction toute particuliere , & enfin Colonel des Milices de la Cabesterre de la Martinique en 1705.

On voit assez par cette suite d'emplois & de graces combien la Cour étoit satisfaite du sieur de Survillée. Ce que j'ai dit de lui dans la Preface de ma premiere Partie , au sujet des mouvemens qu'il y a eu à la Martinique au commencement de 1717. doit l'avoir fait connoître pour un Officier d'une fidelité à toute épreuve , d'une valeur peu commune , & d'une prudence dont on a vû les heureuses suites dans cette affaire , aussi délicate qu'elle étoit dangereuse , & d'une consequence infinie. Je dois seulement ajouter ici , qu'il est également honnête homme & bon Chrétien , qu'il se fait honneur de son bien sans ostentation ; qu'il est charitable , bon ami , toujours prêt à rendre service , & à soutenir les interêts de ceux qui s'adressent à lui , &

1699.

que la famille & les domestiques, en un mot toute sa maison est une des mieux réglées de toutes les Isles.

Le sieur de Survilliée avoit encore deux cadets. L'aîné des deux qui l'avoit accompagné au secours de la Guadeloupe, où il s'étoit acquis de la réputation, est mort à Rochefort en 1692. étant sur le point de repasser aux Isles en qualité de Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine. Il avoit servi quelque tems dans les Gardes de la Marine, & s'y étoit fort distingué. C'étoit un jeune homme de grande espérance, parfaitement bien fait, agreable, spirituel, honnête, poli, sage, brave, & d'une physionomie la plus heureuse, & la plus revenante qu'on pût souhaiter.

Le plus jeune de ces six freres nommé Philippe de la Guarigue sieur de Raucourt, après avoir passé par les degrez d'Enseigne & de Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine, il a été fait Capitaine en 1716. il est actuellement au Fort Royal de la Martinique. Je l'ai vû en 1703. lorsqu'il vint avec le sieur de la Tournerie son frere, dont il étoit Lieutenant au secours de la Guadeloupe attaquée par les Anglois. Il donna dans toutes les occasions qui se

présenterent des marques d'une valeur qui est hereditaire dans sa famille , ce qui fit que le Lieutenant general , le Gouverneur de l'Isle , & tous les autres Officiers de consideration lui rendirent ce témoignage , qu'il n'y avoit point d'Officier de son rang & de son âge qui meritât autant que lui d'être avancé.

1700.

---

#### CHAPITRE XIV.

*L'Auteur s'embarque pour la Guadeloupe. Il séjourne à la Dominique. Description de cette Isle.*

**J**E partis du Mouillage de la Martinique le 7. Janvier 1700. dans une Barque, qui devoit toucher à la Dominique, pour y charger des bois de charpente. Quoique je prévissé que cela allongeroit mon voyage, & me causeroit de la dépence, je n'en fus point trop fâché, parce que j'étois bien aise de voir le dedans de cette Isle, & de pratiquer les Caraïbes qui l'habitent. Nous fûmes obligez de relâcher au Prescheur, quand nous fûmes à moitié Canal, parce que nous y trouvâmes une mer si grosse, & un vent si furieux qu'il nous fut impossi-

1700.

ble de tenir davantage sans nous xposer à sombrer, ou à aller à la derive.

Nous remîmes à la voile le 9. à la pointe du jour, & motuillâmes à la Dominique devant le Carbet de Madame Ouvernard le même jour sur les deux heures après midy.

Femme  
sauvage  
appelée  
Madame  
Ouvert-  
nard.

Cette femme sauvage étoit alors comme je croi une des plus vieilles créatures du monde. On dit qu'elle avoit été très-belle, il y avoit un peu plus de cent ans, & que ce fut à cause de cela qu'un Anglois Gouverneur de Saint-Christophe l'avoit entretenuë pendant un assez long-tems, & en avoit eu nombre d'enfans, & entr'autres un certain Ouvernard dont parle le Pere du Terre dans son Histoire. Ce demi Caraïbe étoit mort long-tems avant que je vinsse aux Isles. On avoit toujourns continué d'appeller sa mere Madame Ouvernard, depuis que les Anglois l'avoient renvoyée à la Dominique, après la mort du Gouverneur qui l'entretenoit. Sa vieillesse plûrôt que sa qualité de maîtresse d'un Gouverneur Anglois, lui avoit acquis beaucoup de credit parmi les Caraïbes. Elle avoit eu beaucoup d'enfans outre cet Ouvernard; de sorte que son Carbet, qui étoit fort grand, étoit peuplé à merveille d'une

longue suite de fils, de petit-fils, & d'arrière-petits fils. 1700.

Nous ne manquâmes pas de l'aller saluer dès que nous eûmes mis pied à terre. Je portai la parole, & on doit croire que mon compliment fut bien reçu, puisqu'il étoit accompagné de deux bouteilles d'Eau-de-Vie de Cannes, qui est ce qu'on présente de plus agréable aux Sauvages. Elle me demanda quand viendrait le Pere Raymond. C'étoit un de nos Religieux qui avoit demeuré bien des années parmi eux à travailler inutilement à leur conversion, mais qui étoit mort depuis près de trente ans. Je lui dis qu'il viendrait bientôt. Ma réponse fit plaisir à cette bonne femme. Car de lui dire qu'il étoit mort, c'est ce qu'elle & tous les autres Caraïbes n'auroient pû croire, parce qu'ils sont entêrez qu'une personne qu'ils ont connuë, est toujours en vie, jusqu'à ce qu'ils l'ayent vûë dans la fosse. C'est se rompre la tête inutilement, que de vouloir leur faire croire le contraire.

Cette bonne femme étoit toute nuë, & tellement nuë, qu'elle n'avoit pas deux douzaines de cheveux sur la tête, sa peau sembloit un vieux parchemin, retirée & sechéë à la fumée. Elle étoit

Portrait  
de Ma-  
dame  
Ouver-  
nard.

1700.

tellement courbée, que je ne pus voir la figure de son visage que quand elle se fut assise pour boire. Elle avoit cependant encore beaucoup de dents, & les yeux assez vifs. Elle me demanda si je voulois demeurer dans son Carbet, & lui ayant répondu que j'y demeurerois pendant que la Barque seroit en rade, elle me fit apporter un hamac, je la remerciai, car je n'avois pas envie de me rocoüer comme un Caraïbe; mais je choisîs un quartier de son Carbet, où je fis tendre le mien. Cinq ou six personnes qui passoient aussi à la Guadeloupe prirent le même parti; de sorte que nous nous établîmes tous chez Madame Ouvernard, où nous eûmes tout le loisir d'observer leurs coutumes, & de faire connoissance avec eux, puisque nous y demeurâmes dix-sept jours.

Voyage  
de l'Au-  
teur à la  
Cabester-  
re de la  
Domini-  
que.

J'engageai le lendemain deux Caraïbes à me conduire à la Cabesterre, & trois autres à porter mon lit & les provisions dont je jugeois pouvoir avoir besoin. Cinq de nos Passages vinrent avec moi & trois Negres. Quoique nous fussions avec nos amis, nous ne laissâmes pas de porter nos armes, sous prétexte de chasser en chemin; mais en effet, pour être en état de ne pas recevoir un

affront , sans pouvoir le repousser.

Nous traversâmes toute la largeur de l'Isle, depuis le Carbet de Madame Oubernard jusqu'à la Gabesterre, sans trouver autre chose que des bois , & trois ou quatre petits défrîchez pleins de bananiers. En échange nous vîmes les plus beaux arbres du monde de toutes les especes dont j'ai déjà parlé , & dont je parlerai ci-après. La longueur , & la difficulté du chemin que nous fûmes obligez de faire à pied , & le tems que je perdis à chercher des plantes , furent cause que nous couchâmes dans les bois sous un ajoupa que nous eûmes bientôt fait , & couvert avec des feuilles de basilier. Nous avions du biscuit , du vin de Madere , & de l'Eau-de-Vie , & nous avions tué chemin faisant plus de ramiers , de perdrix , d'ortolans, que vingt hommes affamez n'en auroient pû manger ; de maniere que nous soupâmes très-bien , & dormîmes de mêmes , avec cette précaution pourtant de veiller les uns après les autres , pour ne pas donner lieu à nos Conducteurs de tomber dans quelque tentation.

Nous arrivâmes le lendemain à un Carbet, où nous fûmes reçûs à l'ordinaire , c'est-à-dire , sans ceremonie , parce

1700.

qu'elles ne sont point d'usage en ce pais-là. Je fis present d'une bouteille d'Eau-de-Vie au maître du Carbet avec lequel nous dînâmes. Il nous donna des crabes & de très bon poisson, dont nous nous accommodâmes très-bien quoiqu'il ne fût pas assaisonné à nôtre maniere. C'est là le pais des anguilles. J'en vis fourmiller dans les rivieres les plus belles, & les plus grosses, que j'eusse encore vûes dans les Isles. Il ne faut pas s'en étonner; les Caraïbes les laissent vivre en repos, parce qu'ils n'en mangent point. J'engageai quelques jeunes gens de nous en prendre. Je les avois mis de bonne humeur avec un verre d'Eau-de-Vie; ils y furent aussi tôt, & sans autres instrumens que leurs mains ils m'en apportèrent en moins d'une heure neuf ou dix des plus belles du monde. Nous en mîmes rôir & boüillir; mais il fallut saler nos saulces avec de l'eau de la mer: car nos Hôtes ne se servent point de sel, & nous avions oublié d'en apporter avec nous.

Anguilles en quantité à la Dominique.

Les Caraïbes ne se servent point de sel.

Ils sçavoient encore les Prières chrétiennes.

Tous les vieux Caraïbes que je vis, sçavoient encore faire le signe de la Croix, & les Prières chrétiennes en leur langue, & quelques uns même en François. C'étoit tout ce qui leur étoit resté des in-

structions que les Peres Raymond Bre-  
ton , & Philippe de Beaumont Reli-  
gieux de mon Ordre & de ma Province,  
leur avoient données pendant le long  
séjour qu'ils avoient fait avec eux. Ils  
me demandoient des nouvelles de ces  
deux Religieux avec tout l'empressement  
& l'affection dont ils sont capables. Ils  
les attendent toujourns , & leurs enfans ,  
& petits enfans les attendront de même,  
sans songer qu'il y a long-tems qu'ils  
doivent être morts. Nous avons pris  
avec nous un François qui s'étoit retiré  
parmi eux pour quelque faute qu'il avoit  
commises à la Martinique, qui nous ser-  
voit d'interprete , qui sçavoit leur lan-  
gue , & qui s'étoit fait à leurs manieres  
comme s'il fût né Caraïbe. Je fis ce que  
je pus pour le retirer de cette vie liberti-  
ne sans en pouvoir venir à bout. On au-  
roit bien pu l'enlever , mais les Sauvages  
qui l'aimoient , ne l'auroient pas souffert  
sans s'en venger , & on ne veut point  
chercher de guerre avec eux.

Nous visitâmes pendant six jours toute  
la Cabesterre , depuis la pointe qui re-  
garde le Macouba de la Martinique ,  
jusqu'à celle qui regarde Mariegalande ;  
& nous fîmes bien reçûs dans tous les  
Carbets où nous allâmes. Comment n'y

1700,

aurions-nous pas été bien reçus. Nous avons de l'Eau-de-Vie, & en donnions à nos compères si libéralement que dès le second jour de nôtre arrivée, je vis bien qu'il en faudroit envoyer chercher. J'y envoyai deux de nos Negres avec un Caraïbe. Ils firent le voyage en quinze heures, & m'apportèrent trente pots d'Eau-de-Vie de Cannes que le maître de la Barque me prêta, & que je lui rendis à la Guadeloupe. J'achetai un hamac de mariage, & quantité de bagatelles, le tout payable en toile, que les Vendeurs devoient venir chercher à la Barque. Cela les obligea à nous venir reconduire, mais je ne voulus pas revenir par le même chemin, non que j'esperasse en trouver un meilleur, moins pour parcourir davantage le país & le reconnoître. Ce que j'en puis dire en general, c'est que la terre y est très-bonne, & à peu près de même nature à la Cabesterre & à la Basseterre, qu'elle est aux Cabesterres & Basseterres de la Martinique, & de la Guadeloupe. Le manioc y vient très-bien. Le manioc d'osier est celui qu'ils cultivent davantage, peut être, parce qu'il vient plus vîte, ou parce qu'ils le trouvent meilleur. Je mangeai sans peine de leur cassane, & je la preférois

Bonté de  
la terre  
& des  
fruits.

à nôtre biscuit , lorsqu'elle étoit chaude. La viande & le poisson boucannez nous parurent de meilleur goût , & de plus facile digestion , que quand ils sont accommodés à la Françoise. Un Chirurgien de nôtre Compagnie qui étoit l'Esculape & presque le Gouverneur de l'Isle de Saint Martin nous le prouva par une démonstration , à laquelle il n'y avoit point de réplique , c'est-à-dire , en mangeant beaucoup & très souvent, sans être incommodé , & sans se rassasier. Je vis dans quelques cantons des bananes & des figues plus belles que dans nos Isles , ils les laissent meurir sur le pied , à moins que ce ne soit pour manger avec de la viande : car pour lors ils les cueillent un peu avant leur maturité. Ils ont des patates & des ignames en abondance, beaucoup de mil , & de coton. Ils laissent leurs volailles en liberté autour de leurs Carbets; elles pondent & couvent quand il leur plaît , & amènent leurs pouffins à la maison pour chercher à vivre: il est certain que leur chair est excellente, cela viendrait-il de la liberté dont elles jouissent ? Ils nourrissent quelques cochons , & on en trouve beaucoup de marons de deux especes , c'est-à-dire , de ceux qui viennent de race Espagnolle , & de ceux

1700.

Volailles  
des Ca-  
raïbes en  
liberté.

1700

qui se sont échapez des parcs , & dont les premiers avoient été apportez de France , il est aisé de distinguer les uns des autres, comme je l'ai déjà dit, ce me semble dans un autre endroit.

Grandeur de la Dominique.

Nous retournâmes au Carbet de Madame Ouvernard le huitième jour après nôtre départ , bien fatiguez , à la verité , mais bien contens de nôtre voyage. Je n'ai pas fait entierement le tour de la Dominique , mais autant que j'en puis juger par l'étenduë de la Basseterre & de la Cabesterre que j'ai parcouruës, elle peut avoir trente à trente-cinq lieuës de circuit. Elle est arrosée de quantité de rivières , particulièrement la Cabesterre. Les eaux sont excellentes, le poisson d'eau douce y est en grand nombre & très bon. Il y a une Souphriere comme à la Guadeloupe , mais je n'y ai point été , parce que je ne pus jamais engager personne, ni a m'y conduire , ni a m'y accompagner. Elle n'est pas si haute à beaucoup près que celle de la Guadeloupe. La terre de presque toute l'Isle est haute , & fort hâchée. Je ne croi pas qu'en toute la Cabesterre il y ait trois lieuës de plat país , en mettant bout aout tout ce qu'on y en trouve. Mais les fonds sont beaux , & les pentes ou revers propres à tout ce

qu'on y voudroit planter.

J'avois entendu parler d'une mine d'or, qu'on prétend être auprès de la Souphriere. Je m'en informai avec tout le soin possible, tant des Caraïbes, que de ce François réfugié, & des autres qui travailloient à faire des bois de charpente & des canots, s'en en pouvoir rien apprendre : soit que les Caraïbes ne me jugeassent pas assez de leurs amis pour me confier un tel secret ; soit qu'une pareille recherche m'eût rendu suspect à ces Sauvages, qui sçavent très-bien, qu'il n'est pas de leur intérêt d'enseigner ce tresor aux Européens tels qu'ils puissent être, parce qu'ils voudroient aussi-tôt s'en rendre maîtres, & les chasser de leur pais. La chose n'est pas fort difficile : car à la réserve de deux ou trois Carbets qui sont vers la pointe sous la Souphriere, j'ai vû tout ce qu'il y a de gens dans cette Isle, & je ne croi pas que le nombre excède beaucoup celui de deux mille ames, dont les deux tiers sont femmes & enfans. Quoiqu'il en soit, j'ai vû un morceau de cet or entre les mains du Pete Cabasson Superieur de nôtre Mission de la Martinique, qu'il disoit venir d'un certain M. Dubois qu'on prétendoit être Gensilhomme, quoique sa ma-

1699.

Mine  
d'or de  
la Domi-  
nique.

Petit  
nombre  
des Ca-  
raïbes.

1700.

niere de vie obscure ne le fit pas trop croire. Son Habitation qui étoit à la Martinique au Morne Saint Martin entre la pointe du Prescheur & le Potiche, lui donnoit la commodité de faire d'assez frequens voyages à la Dominique, où il avoit beaucoup de liaison avec les Caraïbes, de qui selon les apparences il avoit eu cet or, & peut-être le secret du lieu d'où ils l'avoient tiré. Cet or n'étoit point encore purifié. Un autre plus habile que le sieur Dubois se serviroit plus avantageusement qu'il ne fait de cette découverte; peut-être a-t-il des raisons pour en user comme il fait, le tems en pourra découvrir davantage.

La Basseterre de la Dominique est encore plus hachée que la Cabesterre. Il n'y a que deux ou trois endroits de plat país qui soient un peu raisonnables. Le plus considerable s'appelle la grande Savanne, qui fait environ le milieu de la Basseterre, c'est-à-dire, de l'espace qui est contenu entre la pointe qui regarde le Prescheur & celle qui est vis à vis des Saintes.

Petite  
Isle d'Anes,  
ou des Oiseaux.

Il y a à l'Est & Ouest de la grande Savanne à cinquante lieuës sous le vent une Isle qu'on appelle la petite Isle d'Anes ou des Oiseaux pour la distinguer d'une

autre plus grande de même nom, qui est au vent de Corossol, ou périt l'Armée navale du Comte d'Estrées en 1678. Je fais cette remarque, qui est un peu hors d'œuvre à la vérité, parce que bien des gens croient que c'est une Isle imaginaire. Cependant j'ai vû beaucoup de nos Corsaires qui ont été dessus : & moi-même je l'ai vûë y ayant été dans un autre voyage. Ce que j'en puis dire, est que cette Isle est fort basse, & presque toute de sable avec quelques buissons, & peu d'autres arbres. On la peut nommer à bon droit l'Isle des Oiseaux : car il y en a une quantité si prodigieuse, qu'on les peut tuer à coups de bâton. Cela pourtant doit s'entendre des oiseaux de mer. On y trouve aussi quantité de tortuës, sur tout dans le tems qu'elles pondent. Cependant comme cette Isle manque absolument d'eau douce, elle n'est fréquentée de personne, que de ceux que le hazard y conduit.

L'Encrage est bon par toute la Côte de la Dominique, mais il n'y a aucun Port, ni Cul-de-Sac pour se retirer, & on ne trouve par tout que des rades foraines. Il y a à la vérité quelques pointes derrière lesquelles on peut se mettre

1700.

312 *Nouveaux Voyages aux Isles*

à couvert de certains vents, c'est-là tout l'avantage que l'on en peut tirer.

Quoique cela soit peu de chose, les Anglois n'ont pas laissé de faire bien des tentatives pour s'y établir, fondez sur certaines prétentions auxquelles les François se sont toujours opposez, non-seulement parce qu'elles n'ont aucun fondement tant soit peu raisonnable, mais encore parce que si cette Isle étoit entre leurs mains, ils s'en serviroient pour couper la communication entre la Martinique & la Guadeloupe dans un tems de guerre, & les reduiroient bientôt aux dernieres extrêmités.

Etabli-  
fement  
des An-  
glois à la  
Dominique  
qui rui-  
né par  
les Fran-  
çois.

Ils se servirent de la Paix de Risvick, & d'un accommodement particulier qu'ils firent avec les Sauvages de la Dominique, pour y venir faire du bois de charpente. Ils firent ensuite un ajoupa au bord de la mer pour mettre ce bois à couvert, en attendant les Barques qui le devoient transporter. Cet ajoupa se changea en une maison, autour de laquelle ils firent une palissade, où ils mirent quelques petites pieces de Canon sous prétexte de saluer les fantez de leurs compères les Caraïbes, quand ils les faisoient boire.

Dès

Dès que le Gouverneur general de nos Isles en eût avis, il envoya un Officier pour s'en plaindre au General des Anglois, & dans le même - tems il envoya deux Bâtimens à la Dominique, qui obligerent les Anglois à rembarquer leurs Canons, & leur bagage, après quoi on mit le feu à la maison & aux palissades. Je fus voir l'endroit où avoit été cette maison. J'en trouvai la situation fort commode, & fort avantageuse, & telle qu'on la pouvoit souhaiter pour y faire un Fort dont il n'auroit pas été facile de les dénicher, si on leur avoit donné le loisir de s'y fortifier d'avantage. On trouvera peut-être cette maniere d'agir un peu brusque, mais outre qu'elle est plus expeditive, elle est encore plus proportionnée au génie de ceux avec qui on avoit à faire.

1700.

---

## CHAPITRE XV.

*Diverses Coûtumes des Sauvages. Préjuges sur leur origine. Leurs differens langages, & leur maniere de se battre.*

**L**E séjour que je fis dans le Carbet de Madame Oubernard, & de quelques

1700.

autres Caraïbes m'a donné lieu de voir de près, & d'examiner à loisir leurs mœurs & leurs manières d'agir. J'en vais faire part à ceux qui liront ces Mémoires, sans m'assujettir à garder d'ordre, mais comme je les trouve écrites dans mon Journal.

Le tems  
de leur  
lever, &  
leur pro-  
pre é.

Ils se levent tous de grand matin, c'est-à-dire, un peu avant le lever du Soleil, & sortent aussi-tôt du Carbet pour leurs necessitez : ils ne les font jamais auprès de leurs maisons, mais dans quelque lieu un peu éloigné, où ils font un trou qu'ils recouvrent ensuite avec de la terre. Ils vont aussi-tôt se baigner à la mer, quand il n'y a point de riviere à leur commodité, car lorsqu'il s'en trouve, ils ne vont point à la mer. Lorsqu'ils sont de retour, ils s'assoyent au milieu du Carbet sur une petite selle de bois tout d'une piece, faite à peu près come me un picore à chocolat. Ils attendent là que l'air & le vent les sechent ; après quoi une de leurs femmes, ou quelqu'autre, vient avec un petit coüi rempli de rocou détrempé dans l'huile de carapat ou palma Christi, afin de les rocouier. Elle commence par peigner, ou au moins par démêler leurs cheveux, & après les avoir

frottez d'un peu d'huile de carapat, elle les lie avec un cordon de coton, & en fait une touffe au dessus de la tête; puis tenant le coüi avec la peinture de la main gauche, & un pinceau, comme un petit baler de plumes, de la droite, elle le barboüille par tout le corps en commençant par le visage. Quand tout le haut du corps est peint, le Caraïbe se leve afin qu'on lui peigne les cuisses & les jambes; & lorsque cela est achevé, il se remet sur son siege, & se barboüille lui-même les parties auxquelles la pudeur n'a pas permis a sa femme de toucher.

Maniere  
de se ro-  
couïer.

Selon la fantaisie il se fait lier les cheveux derriere la tête, ou les laisse pendre, & selon le temps & l'occasion, il se fait faire quelques moustaches, ou autres marques noires au visage & sur le corps, avec du jus de ganipa.

Lorsqu'en se peignant ou se gratant ils trouvent des poux, ils les croquent sous leurs dents pour leur rendre la pareille, & se venger de leurs morsures. Il n'y a que les Caraïbes & les Negres qui ayent droit d'avoir des poux dans les Isles: ces animaux meurent pour tous les autres, dès qu'on a passé le tropique. J'ai souvent entendu raisonner

Ils man-  
gent  
leurs  
poux.

1700.

la-dessus ; mais comme je n'ai rien entendu qui m'ait contenté , je ne le rapporterai pas.

Leur dé-  
jeûner.

Pendant qu'une partie des femmes est occupée à rocoïer les hommes, l'autre partie fait la cassave pour le déjeûner , car ils la mangent toute chaude. S'ils ont esté la nuit à la pêche , ou aux crabes , ou qu'il y ait quelque chose du jour precedent , on se dépêche de faire cuire ce qu'il y a , & on l'apporte dès que le Maître du Carbet l'ordonne. Ils mangent tous dès qu'ils sont rocoïez , sans se rien dire les uns aux autres , sans faire aucun acte de civilité ou de Religion : les jeunes garçons comme les personnes qui sont âgées , sont sans distinction. Après qu'ils ont mangé , les femmes apportent à boire ; & puis les uns se remettent dans

Leur s  
occupations.

leur Hâmac , les autres se mettent autour du feu accroupis sur leurs talons , comme des singes , les jouës appuyées sur les paulmes de leurs mains , & demeurent les heures entieres en cette posture & en silence , comme s'ils estoient dans une profonde meditation , ou bien ils sifflent avec la bouche , ou une espede de flûte ou de chalumeau , & toujours sur le même ton : rien à mon avis.

de plus defagreable & de plus ennuiant  
que cette Musique. Il s'en trouve d'au-  
tres qui se mettent à travailler à quel-  
ques paniers ; ou à faire des fleches ,  
& des arcs , des boutous , ou autre  
chose de cette nature , chacun selon son  
genie particulier , & sans que person-  
ne se donne la liberté de commander  
rien à un autre. C'est ainsi qu'ils tra-  
vaillent , toujours pour le besoin pre-  
sent , & toujours d'une maniere negli-  
gente & indifferente , sans s'attacher  
le moins du monde à ce qu'ils font , &  
& le quittant aussi-tôt qu'ils commen-  
cent à s'en fatiguer.

Leur conversation , quand ils en ont,  
est fort modeste & fort paisible : il n'y  
en a qu'un qui parle : tous les autres  
l'écoyent avec une grande attention ,  
du moins en apparence , sans l'inter-  
rompre , le contredire , ni lui répon-  
dre que par une espee de bouïdonne-  
ment qu'ils font sans ouvrir la bouche ,  
qui est la marque d'approbation qu'ils  
donnent au discours qu'on fait devant  
eux. Quand celui-là a achevé , si un  
autre prend la parole , soit qu'il parle  
en conformité de ce que le premier a  
dit , soit qu'il dise tout le contraire , il  
est assuré d'estre regalé du même bour-

Leurs  
conver-  
sations.

1700.

donnément d'approbation. Je croi bien qu'ils n'en usent ainsi que dans les choses indifferentes, & qu'ils en usent d'une autre maniere dans ce qui les touche de plus près, car ils sçavent parfaitement bien leurs interests, & vont à leurs fins par des voies qui ne sont point du tout sauvages. Jamais je ne les ai vû disputer, ni se quereller: j'admirois cette retenue. Mais ce qui est bien plus admirable, c'est que sans discours & sans querelles ils se tuent & se massacrent fort souvent. C'est principalement dans les Assemblées qu'ils appellent *Vins*, que cela arrive.

Leurs  
Vins ou  
Festins.

Ces Assemblées n'ont aucun temps réglé pour se tenir: cela dépend du caprice de celui qui en veut faire la dépense. Personne n'est obligé de s'y trouver, quoiqu'on y soit invité, que ceux qui ont envie de boire & de s'enivrer, ou de faire quelque mauvaise action. Elles se font quelquefois pour resoudre un voiage de traite, c'est-à-dire, de negoce, ou de visite, ou de guerre. Celui qui la fait a soin quelques jours auparavant de faire avertir tous les voisins, quelquefois toute la Nation, de s'y trouver. Y vient qui veut: tout le monde y est bien venu, & s'en re-

tourne quand il lui plaît. Cependant <sup>1700,</sup> celui qui a invité fait provision de quantité d'ouïcou, de patates, ignames, bananes, figues & de castane. Lui & les gens de son Carbet, & même ses voisins, s'ils le jugent à propos, vont à la pêche & à la chasse, & boucanent tout ce qu'ils prennent. Il est rare qu'ils mangent rien qui soit bouilli, excepté les crabes. Ils mangent peu de viande, quoiqu'ils en pussent manger tant qu'il leur plairoit, car ils élèvent assez de volailles & de cochons: ils ne manquent ni de cochons marons, ni d'agoufins, & autres animaux, & ils ont abondance de ramiers, de perroquets, de grives, & autres oiseaux qu'ils tuent avec leurs fleches aussi habilement que nous avec nos fusils, & sans tant de bruit. Mais ils gardent leurs volailles, leurs cochons, & leurs autres animaux qu'ils prennent à la chasse, pour les porter aux Isles Françaises, & les troquer pour avoir les choses dont ils ont besoin; de sorte qu'on peut dire que les crabes & le poisson font leur nourriture la plus ordinaire, excepté dans le temps de leurs Vins, où ils n'épargnent rien pour regaler ceux qu'ils ont invitez.

Ilsmangent peu de viandes.

Comme je ne me suis point trouvé dans ces sortes d'Assemblées, je ne puis en parler que sur le rapport d'autrui. Ceux dont j'en ai appris plus de circonstances, sont premierement un Caraïbe qui s'estoit retiré à la Martinique, après en avoir tué un autre à la Dominique; & ce François réfugié à la Dominique pour un semblable sujet, qui me servit d'interprete tout le temps que je demerai à la Dominique.

Après que toute la compagnie est assemblée, & qu'on a bien mangé & bû du ouïcou à outrance, & du taffia, quand ils en peuvent avoir, le Maître du Carbet fait la proposition pour laquelle il les a invitez. Telle qu'elle puisse estre, elle ne manque jamais d'estre bien reçûe & approuvée à la maniere ordinaire. Si c'est une partie de guerre qu'on propose, quelque vieille femme ne manque pas de se produire & de haranguer les conviez pour les exciter à la vengeance. Elle leur fait un long détail des torts & des injures qu'ils ont reçûs de leurs ennemis, elle y joint le dénombrement de leurs parens & amis qui ont esté tuez; & quand elle voit que toute la compagnie déja fort échauffée par la boisson, com-

mence à donner des signes de fureur, & qu'ils ne respirent plus que le sang & la mort de leurs ennemis, elle jette au milieu de l'Assemblée quelques membres boucannez de ceux qu'ils ont tuez à la guerre, sur lesquels ils fondent aussi-tôt comme des furieux, les égratignent, les coupent en pièces, les mordent & les mâchent avec toute la rage dont sont capables des gens lâches, vindicatifs & ivres. Ils approuvent le projet avec de grands cris, & tous promettent de se rendre au jour nommé, pour partir ensemble, & aller exterminer tous leurs ennemis.

Les autres projets se résolvent d'une manière plus tranquille : mais quant à l'exécution, elle dépend absolument du caprice, ou de l'humeur où ils se trouvent dans le moment qu'il faut mettre la main à l'œuvre ; car ils sont entièrement libres & indépendans, & personne n'a droit de commander aux autres : leur délicatesse sur ce point-là est inconcevable.

*Delicatesse des Caraïbes sur leur liberté.*

C'est une erreur de croire que les Sauvages de nos Isles soient antropophages, & qu'ils aillent à la guerre exprès pour faire des prisonniers, afin de s'en rassasier, ou que les ayant pris,

*Les Caraïbes ne sont point antropophages.*

1700.

sans avoir cette intention, ils se servent de l'occasion qu'ils ont en les tenant entre leurs mains, pour les devorer. J'ai des preuves du contraire plus claires que le jour.

**Indiens  
braves.** Il est vrai que j'ai entendu dire à plusieurs de nos Flibustiers que vers l'Isthme de Davien, Bocca del Toro, l'Isle d'or, & quelques autres endroits de la côte, il y a des nations errantes, que les Espagnols appellent *Indiens braves*, qui n'ont jamais voulu avoir commerce avec personne, qui mangent sans misericorde tous ceux qui tombent entre leurs mains. Cela peut être vrai & peut être aussi faux; car s'ils n'ont point de commerce avec personne, comment le peut-on sçavoir? Et quand cela seroit vrai, qu'est-ce que cela prouveroit par rapport à nos Caraïbes des Isles si éloignées de ceux-là, & par la distance des lieux, & par leur maniere de vivre. Pourquoi se ressembleroient-ils plutôt en ce point que dans les autres?

**Avan-  
sure du  
Marquis  
de Main-  
tenon  
d'An-  
genne.**

Je sçai que le Marquis de Maintenon d'Angennes, qui commandoit la Fregate du Roi la Sorciere en 16 perdit sa Chaloupe avec dix-huit ou vingt hommes qui estoient dedans, qui furent enlevez par ces Indiens, en vou-

lant prendre de l'eau dans une riviere ; 1700.  
& on peut conjecturer qu'enlevant ,  
comme ils firent , les hommes morts  
& les vivans , c'estoit pour se rassasier  
de leur chair , comme certains Negres  
de la côte d'Afrique qui en tiennent  
boucherie ouverte , du moins à ce que  
disent quelques Historiens.

Je sçai encore , & il est très vrai que  
dans les commencemens que les Fran-  
çois & les Anglois s'établirent aux Isles  
il y eut plusieurs personnes des deux  
Nations qui furent tuées , boucannées  
& mangées par les Caraïbes ; mais  
c'estoit une action toute extraordinai-  
re chez ces Peuples : c'estoit la rage  
qui leur faisoit commettre cet excès ,  
parce qu'ils ne pouvoient se venger  
pleinement de l'injustice que les Euro-  
peens leur faisoient de les chasser de  
leurs terres , qu'en les faisant perir ,  
quand ils les prenoient , avec des cruau-  
tez qui ne leur sont pas ordinaires ni  
naturelles ; car si cela estoit dans ce-  
tems-là, il le seroit encore aujourd'hui ;  
& c'est pource que qu'on ne voit pas  
qu'ils pratiquent, ni sur les Anglois avec  
lesquels ils sont presque toujours en  
guerre, ni même avec leurs plus grands  
ennemis les Alloüagues qui sont des

1700.

Indiens de Terre ferme du côté de la rivière d'Orenoque , avec lesquels ils sont continuellement en guerre.

Com-  
ment les  
Carai-  
bes tra-  
rent leur  
prison-  
niers.

Il est vrai que quand ils tuent quelqu'un , ils font boucanner les membres , & remplissent des calebasses de sa graisse , qu'ils emportent chez eux ; mais c'est comme un trophée & une marque de leur victoire & de leur valeur , à peu près de même que les Sauvages de Canada emportent les chevelures de leurs ennemis quand ils les ont tuez , & de leurs prisonniers , après qu'ils les ont fait mourir avec des cruautéz inouïes. Nos Sauvages sont plus humains : quand ils prennent des femmes , de quelque couleur ou Nation qu'elles puissent estre , bien loin de leur faire du mal , il est certain qu'il les traitent avec douceur , & que si elles veulent , ils les épousent & les regardent comme si elles estoient de leur nation. Quand ce sont des enfans , ils les élèvent parmi eux sans songer à les tuer , & le pis qui leur peut arriver , c'est d'estre vendus aux Europeens. A l'égard des hommes faits qu'ils ont trouvez & pris les armes à la main , il est certain qu'ils les tuent dans la chaleur du combat , sans s'embarasser de les faire prison-

niers, comme font les Iroquois, pour  
les sacrifier ensuite à l'oisir à leur rage  
& à leur cruauté. Je le repete donc en-  
core une fois, s'ils boucannent quel-  
ques membres de ceux qu'ils ont tuez,  
ce n'est que pour conserver plus long-  
temps la memoire de leurs combats &  
de leurs victoires, & s'animer à la ven-  
geance, & à la destruction de leurs en-  
nemis, & jamais pour s'en rassasier.

1700.

Il est rare qu'il se passe aucun de ces  
Vins, sans qu'il s'y commette quelque  
homicide : cela se fait sans beaucoup de  
ceremonie. Il suffit qu'un des conviez,  
échauffé par la boisson se souviene  
qu'un des assistans a tué un de ses pa-  
rens, ou qu'il lui a donné quelque sujet  
de chagrin, pour le porter à la ven-  
geance ; il n'en faut pas davantage. Il  
se leve sans façon, il s'approche par  
derriere de son ennemi, lui fend la tête  
d'un coup de bouton, ou le poignar-  
de à coup de couteau, sans que pas un  
de ceux qui sont presens se mette en  
devoir de l'empêcher, ou de l'arrêter  
après qu'il a fait le coup.

Maniere  
dont ils  
se défend  
de leurs  
ennemis.

Si par hazard celui qui vient d'estre  
assassiné a des enfans, des freres, ou  
des neveux dans l'Assemblée, ils se jet-  
tent quelquefois sur l'assassin, & le

tuent ; mais il est rare que cela arrive ; car celui qui veut faire un coup de cette nature , observe soigneusement qu'il n'y ait personne en état de lui rendre la pareille. Il attend qu'ils soient ivres, endormis , ou absens. Si ceux qui ont interest au défunt sont presens , & qu'ils craignent que l'assassin ne soit soutenu ; & qu'il y ait trop de risque pour eux , de se venger sur le champ , ils dissimulent leur ressentiment , & remettent à une autre occasion à rendre la pareille au meurtrier , à moins qu'il ne change de País : heureux encore , s'il en est quitte pour cela ; car on ne sçait parmi eux ce que c'est que pardon , ou accommodement ; & souvent quand ils ne peuvent se venger sur la personne ; ils le font sur quelqu'un qui lui appartient. Voilà ce qui rend leurs querelles & leurs divisions éternelles , & qui fait que leur País n'est pas peuplé la dixième partie autant qu'il le devrait estre ; vû la quantité de femmes qu'ils ont , & la propriété qu'ils ont de multiplier beaucoup.

Telle est la fin ordinaire de leurs Vins ou Festins , dont ils ne se retirent que quand il n'y a plus rien à manger ou à boire chez celui qui les a invitez.

Après cela chacun s'en retourne chez soi. Lorsque le Vin est fait pour un voiage de guerre, ceux qui y ont consenti, & qui ont paru les plus ardens à l'entreprendre, ne s'en souviennent plus, & ne pensent nullement à se rendre au jour qu'on a pris pour s'embarquer, à moins que le caprice ne leur fasse faire dans le moment; car qu'ils le fassent, ou ne le fassent pas, il n'y a personne qui y puisse trouver à redire. Ils sont tous égaux; & quoi qu'on soit Capitaine, on n'en est pas plus respecté, ni mieux obéi.

Il n'y a que les femmes qui soient obligées à l'obéissance, & dont les hommes soient absolument les maîtres. Ils portent cette supériorité jusqu'à l'excès, & les tuent pour des sujets très-legers. Un soupçon d'infidélité bien ou mal fondé suffit sans autre formalité pour les mettre en droit de leur casser la tête. Cela est un peu sauvage à la vérité; mais c'est un frein bien propre pour retenir les femmes dans leur devoir. Ce sont pour l'ordinaire les vieilles qui sont cause de tous les desordres qui arrivent dans les ménages: pour peu qu'elles ayent de chagrin contre une jeune femme, elles trouvent bien

Empire  
d's hom-  
mes sur  
les fem-  
mes.

1700.

1700.

tôt moyen de la décrier dans l'esprit de son mari, & de lui faire naître une infinité de soupçons ; & quand elles n'ont rien de plus positif à dire contre les jeunes, elles les accusent d'estre Sorcières, & d'avoir fait mourir quelqu'un : il n'en faut pas davantage, tout autre examen est superflu, l'accusée passe pour convaincûe, on lui casse la tête & on n'en parle plus.

Titres honorables des vieilles gens. Les vieilles femmes s'appellent *Bibi*, c'est-à-dire, grande mere, ou la mere de tout le monde par excellence : tout de même les vieux hommes se nomment *Baba*, c'est-à-dire, le pere par excellence. La vieillesse est le seul endroit qui les rend, ou qui les peut rendre un peu respectables.

Ils n'obéissent à personne & font tous égaux.

Lorsqu'ils commencent à sentir les approches de la faim, les uns vont à la chasse, & les autres à la pêche, chacun selon son genie. Il est presque inouï qu'un pere dise à son fils, dès qu'il a seize à dix-huit ans, d'al er à la chasse ou à la pêche, ou que le Maître d'un Carbet s'avise de dire à ceux qui demeurent avec lui, d'y aller, ou de l'y accompagner, il pourroit s'attendre à un refus bien fec. S'il a envie d'aller à la pêche ou à la chasse, ou que la ne-

cessité l'y contraigne, il dit simplement  
comme saint Pierre : je vais pêcher ; &  
ceux qui ont envie d'y aller, lui répon-  
dent aussi laconiquement que les Apô-  
tres : nous y allons avec vous ; & le  
suivent.

Il n'y a point de Peuple au monde  
qui soit plus jaloux de sa liberté, & qui  
ressente plus vivement & plus impa-  
tiemment les moindres attaques qu'on  
y voudroit donner. Aussi se moquent-ils  
de nous autres, quand ils voyent que  
nous portons respect, & que nous  
obéissons à nos Supérieurs. Ils disent  
qu'il faut que nous soyons les esclaves  
de ceux à qui nous obéissons, puis-  
qu'ils se donnent la liberté de nous com-  
mander, & que nous sommes assez lâ-  
ches pour executer leurs ordres.

Il n'y a que les femmes à qui on com-  
mande dans ce pais-là ; & quoique ce  
soit d'une manière douce & honnête, &  
qu'elles soient accoutumées d'obéir dès  
leur plus tendre jeunesse, on ne laisse  
pas de remarquer qu'elles sentent tout  
le poids de ce joug. Cependant elles  
obéissent sans réplique, ou plutôt elles  
sçavent si bien leur devoir, & le font  
avec tant d'exactitude, de silence, de  
douceur, & de respect, qu'il est rare

Obéif-  
sance des  
femmes.

1700.

que leurs maris soient obligez de les en faire souvenir. Grand exemple pour les femmes Chrétiennes , qu'on leur prê- che inutilement depuis la mort de Sara femme d'Abraham , & qu'on leur prê- chera selon les apparences jusqu'à la fin du monde avec aussi peu de fruit qu'on prê- che l'Evangile aux Caraïbes.

Je dois rendre cette justice à ces pau- vres femmes Sauvages , que pendant tout le temps que j'ai esté à la Domini- que dans differens Carbets , je ne les ai jamais vûes oisives un seul moment. Elles travailloient sans cesse , & cela avec tant de paix & de douceur , que quoiqu'elles ne soient pas plus muettes que les autres creatures de leur espece , que l'on voit dans les autres parties du monde , on n'entendoit pas une seule parole de colere entr'elles , bien que très-souvent elles eussent des con- tretemps fâcheux , & des travaux très- rudes & très-difficiles à supporter : car il faut compter que ce sont elles qui font tout ce qu'il y a à faire dedans & de- hors le Carbet. Les hommes ne font au- tre chose qu'abbattre les arbres , quand il y a un défrîché à faire , ce qui arrive rarement. Ils s'occupent encore à la chasse & à la pêche , & aux autres pe-

Occupation des femmes.

Et ces ouvrages dont j'ai parlé ci-devant, & voilà tout. S'ils reviennent de la chasse, ils jettent ce qu'ils ont pris à l'entrée du Carbet sans s'en embarrasser davantage ; c'est aux femmes à le ramasser, & à l'accommoder. S'ils ont été à la pêche, ils laissent le poisson dans le canot, & viennent se coucher sans dire une seule parole. Les femmes doivent courir au canot, en apporter le poisson & le faire cuire : car elles doivent supposer que le Pêcheur a faim. On peut dire en un mot, qu'elles sont de véritables servantes qui sont demeurées dans l'état pour lequel elles ont été créées, sans s'en être écartées jusqu'à présent : grâces à la supériorité que leurs maris ont toujours conservée sur elles.

Les Caraïbes ont trois sortes de langages. Le premier, le plus ordinaire, & celui que tout le monde parle, est comme affecté aux hommes.

Les Caraïbes ont trois sortes de langages.

Le second est tellement propre aux femmes, que bien que les hommes l'entendent, ils se croiroient déshonorés s'ils l'avoient parlé ; & s'ils avoient répondu à leurs femmes en cas qu'elles eussent la témérité de leur parler en ce langage. Elles savent la langue de leurs maris, & doivent s'en servir quand elles leur

1700.

parlent ; mais elles ne s'en servent jamais quand elles parlent entr'elles , & n'employent d'autre idiome que le leur particulier , qui est totalement different de celui des hommes.

Il y a un troisieme langage qui n'est connu que des hommes qui ont été à la guerre , & particulierement des vieillards. C'est plutôt un jargon qu'ils ont inventé qu'une langue. Ils s'en servent quand ils font quelque Assemblée de consequence , dont ils veulent tenir les resolutions secretes. Les femmes & les jeunes gens n'y entendent rien.

Conje-  
cture sur  
l'origine  
de nos  
Carai-  
bes.

De ces deux premiers langages on tire une consequence assez juste , que les Sauvages que Christophle Colomb trouva dans les petites Isles de l'Est , qu'on a appelé Antilles , parce qu'elles sont au vent des grandes Isles , & qu'en venant d'Europe on les trouve les premieres , n'étoient point les naturels du païs. Car il y a une difference infinie entre ceux des petites Isles , & ceux de la Terre ferme la plus proche , avec lesquels ils sont toujours en guerre , & avec ceux que les Espagnols ont trouvez aux grandes Isles , soit pour la langue , soit pour les mœurs & les coûtumes.

Les Auteurs qui ont parlé de leur

origine, croyent qu'ils viennent de la Floride, & que c'est ou le hazard qui les a portez aux petites Isles, ou que se trouvant trop presséz dans leur país, ou trop vivement poursuivis par leurs ennemis, ils ont été obligez de quitter leur país natal, & d'aller chercher de nouvelles terres pour s'établir. Cette pensée est fondée sur ce que certains Indiens de la Floride parlent à peu de chose près le même langage que nos Caraïbes, & ont les mêmes coûtumes, ce qu'on ne trouve point dans aucuns des Indiens des grandes Isles, & de quelques endroits de la Terre ferme, dont le langage n'approche en aucune façon de celui de nos Caraïbes, quoiqu'il approche beaucoup de celui que parlent les femmes.

La manière de vivre de nos Caraïbes est encore une preuve, qu'ils sont étrangers dans les Isles, puisqu'elle est toute opposée, & tout-à-fait différente de celle des anciens Indiens qui les habitoient. Car ces derniers aussi-bien que ceux des grandes Isles étoient des gens simples, doux, serviabes, affectionnez aux étrangers, qui seroient toujours demeurez dans cet état, si les cruautéz inouïes, & l'avarice insatiable des Espagnols ne les avoient enfin obligez de

1700.

On peut croire qu'ils sont originaires de la Floride.

334 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1700. se soulever contr'eux , pour se délivrer  
du joug insupportable de leur tyrannie.  
Au lieu que nos Caraïbes ont toujours  
été des gens belliqueux , à leur maniere ,  
des gens fiers & indomptables , qui pré-  
ferent la mort à la servitude , que les  
Européens depuis ceux qui les ont dé-  
couverts , jusqu'à ceux qui y sont à pré-  
sent , n'ont pû humaniser assez pour pou-  
voir demeurer ensemble dans un même  
endroit ; & qu'ils ont été obligez de  
détruire , ou de chasser , & de les ren-  
cogner comme ils sont à present dans les  
deux Isles qu'ils occupent , qui sont la  
Dominique & Saint Vincent , pour  
pouvoir vivre avec quelque sorte de sû-  
reté dans les autres Isles. Leur naturel ,  
quoique fort adouci par la douceur du  
climat , approche encore trop de celui  
des Sauvages de la Floride , & même  
du Canada , pour ne pas convenir qu'ils  
viennent de la Floride & des environs ,  
& qu'étant passez dans les petites Isles ,  
il ne leur fut pas difficile , à eux qui étoient  
des guerriers , de se défaire des anciens  
Habitans , qui n'étoient point accoutu-  
mez à la guerre , & qui les reçurent sans  
se défier d'eux. Il y a apparence qu'ils  
tuerent tous les mâles , & qu'ils réserve-  
rent les femmes , pour le besoin de la

conservation de leur espece. Quoiqu'ils ne soient pas dans ce besoin aujourd'hui, ils ne laissent pas encore de conserver toutes les femmes qu'ils prennent à la guerre, & après qu'ils les ont conduites chez eux, ils les regardent comme les naturelles du pais, & les épousent.

Le nom qu'ils se donnent entr'eux, & qu'ils donnent aux Européens, doit encore fortifier ma pensée. Ils se nomment en general, & les Européens qu'ils veulent honorer, Banaré, qui veut dire homme de mer, ou homme qui est venu par mer.

Ce que signifie le nom de Banaré.

C'est une difficulté fort aisée à résoudre comment ils ont pu venir de la Floride, où du fond du Golphe de Mexique jusqu'aux Isles du Vent. Il n'y a pour cela qu'à se souvenir que Christophe Colomb les trouva qui alloient d'une Isle à une autre avec leurs canots, qui leurs suffisoient pour faire des trajets assez considerables, comme des Isles Lucayes à celle de Saint Domingue, Port-Vie & Couve. D'où il est aisé de conclure qu'en cotoyant la Côte depuis le fond du Golphe du Mexique jusqu'à la pointe de la Floride, ils ont pu passer le Détroit de Bahama, & cotoyant les grandes Isles de Couve, Saint Domina-

1700.

gue & Port. Ric, arriver aux petites Isles, où ils ont trouvé plus de facilité de s'établir que dans les grandes qui étoient trop peuplées pour pouvoir en chasser, ou détruire les Habitans, & s'y établir en leur place. C'est ainsi qu'on peut raisonnablement conjecturer qu'ils se sont établis dans les Antilles. On ne doit donc pas s'étonner, si en s'emparant de ces nouvelles Terres, & en détruisant tous les Habitans mâles, ils ont conservé leur langue naturelle & leurs coûumes, qu'ils ont transmises à leur posterité qui les conservent encore aujourd'hui; & si les femmes qu'ils y ont trouvées ont conservé aussi leur langue, & leurs manieres simples & douces, qui sont comme le caractère des Indiens d'entre les Tropiques.

Langue  
des Ca-  
raïbes.

Au reste leur langue n'est pas si difficile qu'elle paroît être quand on l'entend prononcer. Elle n'est point chargée de conjugaisons, ni de déclinaisons; elle a des adverbés assez significatifs: son unique défaut est d'être sterile. Mais n'en doit-on pas être content puisqu'elle suffit pour ceux qui s'en servent, qui n'ayant ni Erude ni Commerce, n'ont pas besoin de tant de termes.

Celle des femmes m'a paru plus douce  
&

& plus facile à apprendre , & à pronon- 1700.  
cer.

Pour celle des vieillards , c'est-à-dire, ce jargon dont ils se servent dans leurs conseils , je n'en puis rien dire , je croi que très-peu de gens en ont connoissance.

Mon Confrere le Pere Raymond Breton , a fait une Grammaire & un Dictionnaire Caraïbe. Il a aussi traduit en cette Langue le Catechisme & les Prieres ordinaires du matin & du soir. Ceux qui voudront avoir quelque connoissance de cette Langue pourront consulter ces livres , & ils verront la verité de ce que je dis.

Les enfans des Caraïbes s'exercent à tirer de l'arc dès leur plus tendre jeunesse , & ils s'y rendent plus adroits qu'on ne peut se l'imaginer. Cet exercice & celui de la pesche sont les seules choses qu'ils apprennent de leurs parens. Je les faisois quelquefois tirer à des sols marquez , que je mettois au bout d'un roseau planté en terre , sur lequel je les faisois tenir avec de la cire noire. Cela faisoit plaisir à ces enfans : car ils connoissent ces especes , & sçavent bien qu'avec cette monnoye ils ont de l'Eau-de-Vie , des couteaux , & tout ce dont ils ont besoin

Les enfans des Caraïbes sont habiles à se servir de l'arc,

1700. quand ils viennent aux Isles Françoises. J'étois surpris que des enfans de huit à dix ans les abbattoient de cinquante pas, & plus, sans presque mirer, & sans manquer jamais. On peut juger par-là de l'adresse de leurs peres, quand il s'agit d'abattre quelque chose, ou de donner dans un but.

Leur maniere de se servir de l'arc. Ils mettent la fleche sur l'arc en l'élevant en l'air, & ils dirigent leur mire ou rayon visuel le long de la fleche jusqu'au but, & en abaissant l'arc ils décochent la fleche quand ils jugent qu'ils sont à la hauteur convenable pour que la fleche y donne directement & avec force. Ils sont tellement accoutumés à cet exercice, qu'ils ne manquent jamais leur coup, quoiqu'ils tirent très-vîte, & pour ainsi dire, sans mirer. Je les ay vû abattre de petits oiseaux, qui étoient sur des branches d'arbre, si éloignés, qu'à peine je les pouvois distinguer. Je voulois quelquefois tirer au but avec eux, & comme je ne réussissois pas, ils rioient, & disoient que je n'étois pas bon Caraïbe.

Ils ne veulent point être appelés Sauvages. Le nom de Caraïbe & de Banaré est chez eux un titre honorable; mais ils se fâchent fort quand on les traite de Sauvages. Je ne sçai qui a eu l'indiscrétion

de leur en enseigner la signification ; mais je sçai très bien qu'ils ne regardent pas comme amis ceux qui leurs donnent ce nom. Il faut toujours les appeller comperes , si on veut conserver de la liaison avec eux. 1700.

Ils affectent de prendre le nom des gens de considération qu'ils ont vûs , & sur tout de ceux qui les ont regalez , & qu'on leur a fait connoître comme Gouverneurs du païs , ou Capitaines de Vaisseaux de Guerre. Car pour les Marchands ou autres personnes ordinaires, quoique riches , ils ne se soucient pas de prendre leur nom , parce qu'ils les regardent comme les serviteurs & les Esclaves des Gouverneurs & des autres qui ont dû Commandement ; de sorte qu'ils se croiroient deshonorés s'ils porteroient de semblables noms. Tous les vieux Caraïbes de la Dominique portent les noms des anciens Gouverneurs , ou Seigneurs des Isles. On y trouve encore à présent Monsieur du Parquet , Monsieur Houël , Monsieur de Clodoré , Monsieur de Baas , &c. & ceux d'un moyen âge portent les noms des Gouverneurs plus recens. Quand ils sont ainsi revêtus de quelque grand nom , ils ne manquent jamais de le dire à ceux

Ilz prennent les noms des gens de distinction.

1700.

qui les vont voir , & de boire à la santé de leurs comperes.

Leur maniere de faire la guerre.

On conserve soigneusement la paix avec eux , non pas qu'on les craigne, nos Colonies sont trop fortes , & eux trop foibles pour nous faire du mal du moins considerablement ; mais afin que les Habitans puissent vivre en repos , & sans crainte d'être brûlez & égorgéz dans leurs maisons par les surprises & les descentes qu'ils font dans les terres de leurs ennemis , pendant les nuits les plus obscures , & les plus mauvais temps. C'est l'unique chose qu'on doit craindre d'eux : car de s'attendre à une guerre ouverte , c'est à quoi il ne faut pas penser. On n'a que faire de craindre ni de siege, ni de bataille rangée ; mais force surprises , & force embuscades : c'est leur maniere de faire la guerre. Dès qu'ils sont découverts l'affaire est finie , à moins qu'ils ne se trouvent en très-grand nombre contre deux ou trois personnes ; encore regarderont-ils plus d'une fois avant de les attaquer , & même ne les attaqueront pas, s'ils les voyent bien armez , & dans un lieu découvert où ils ne puissent pas les approcher , où les environner à la faveur des arbres & des halliers.

Ils ont l'industrie de se couvrir de pe-

rites branches & de feüilles depuis la tête jusqu'aux pieds, & de se faire un masque avec une feüille de balisier qu'ils percent à l'endroit des yeux. En cet état ils se mettent à côté d'un arbre, ou d'une touffe de halliers sur le bord du chemin, & y attendent leurs ennemis au passage, afin de leurs fendre la tête d'un coup de boutou, où leurs tirer une fleche quand ils sont passez; sans qu'on sçache d'où elle vient, ou peut venir, n'y qu'on puisse découvrir à quatre pas qui a fait le coup, parce que dès qu'ils l'ont fait, ils se jettent par terre, & se blotissent comme des lièvres dans les halliers.

1700.

Lorsqu'ils attaquent une maison couverte de feüilles de Cannes ou de Palmistes, ils mettent le feu à la couverture en tirant dessus des fleches où ils ont attaché une poignée de coton, qu'ils allument dans le moment qu'ils la décochent. Et comme leurs attaques ne se font guères que de nuit, ils se tiennent cachez aux environs derriere des arbres, ou des buissons en attendant que le feu oblige ceux qui sont dans la maison, d'en sortir. La lumiere les leur fait alors découvrir, & leur donne la facilité de les percer à coups de fleches, sans que ceux qui sont ainsi blesez puissent se venger

Manière  
de mettre  
le feu aux  
maisons.

1700. de ceux qui les percent , parce qu'ils ne peuvent les découvrir. Non seulement ils tirent très juste , mais ils tirent si vîte qu'ils décocheront dix ou douze fleches pendant qu'on chargera un fusil. C'est une erreur de croire qu'ils en tirent deux ou trois à la fois. Ce qui a donné lieu à quelques gens de l'avancer, c'est qu'ils les ont vû en tenir trois entre leurs doigts sur la corde de l'arc. Ils ne font cela que pour être prêts à tirer plus vîte sans être obligez de prendre les fleches a leur côté. Il n'y a qu'à considerer l'action qu'il faut faire pour tirer une fleche, pour se convaincre qu'il n'est pas possible d'en tirer plus d'une à la fois.

Il ne peuvent tirer qu'une fleche à la fois.

Précaution qu'il faut avoir en se battant contre eux.

S'il arrive qu'on se batte contre eux, il faut avoir soin de briser les fleches à mesure qu'elles tombent à terre ; de crainte, qu'étant obligé de reculer, ce ne soit une nouvelle provision pour eux : car leurs magasins sont épuisez en peu de tems , après quoi il faut qu'ils se retirent , ou bien on en a bon marché.



CHAPITRE XVI.

*Leur maniere de faire du feu. De la plante  
appellée Caratas, ses differens usages.  
Adresse des Caraïbes pour nager, & se  
battre contre les poissons. De l'Espadon  
& de la Baleine.*

**L**Es Caraïbes ont une maniere de faire du feu qui est tout à fait commode. Les Européens qui sont en Amérique l'ont apprise d'eux, & s'en servent lorsqu'ils n'ont point de fusil.

On prend deux morceaux de bois l'un plus dur que l'autre. On fait une pointe au plus dur, & un commencement de trou au plus mol. On met celui-ci entre les genoux, & on le presse pour le tenir ferme, & prenant l'autre, qui doit être comme un bâton de sept à huit pouces de long, entre les paulmes des deux mains, on met sa pointe dans le petit trou de l'autre, & on le fait tourner le plus vite qu'il est possible, comme quand on fait du Chocolat. Ce mouvement échauffe les deux morceaux de bois, & sur tout celui qui est le plus tendre, parce que ses parties étant plus éloignées

Maniere  
de faire  
du feu.

1700.

les unes des autres, sont plus faciles à ébranler, & sont par conséquent plus susceptibles de chaleur, & le mouvement continuant, elles en reçoivent à la fin assez pour s'enflâmer. On sent d'abord une legere odeur de brûlé, on voit ensuite une petite fumée s'élever du bois mol, & puis on apperçoit des étincelles. J'ai fait assez souvent du feu de cette maniere. Il faut tourner sans discontinuer, de peur de donner le loisir aux parties ébranlées de se reposer; & si on se sent fatigué, il faut qu'une autre personne continuë à faire agir le bois pointu sans aucune interruption. Il faut encore observer de se mettre à l'ombre, ou si on n'en a pas la commodité, il faut au moins tourner le dos au Soleil, en sorte qu'il ne donne point sur le bois qu'on veut allumer: car il est certain qu'on seroit infiniment plus long-tems à allumer du feu. Messieurs les Physiciens en chercheront, s'il leur plaît, la raison, aussi-bien que celle pourquoi quand on bat un fusil au Soleil, on consume pour l'ordinaire plus de pierre que de meche.

Situation où l'on doit se mettre pour faire du feu.

\* Bois appelé tol, sa description & son usage.

On se sert ordinairement d'un bois mol appelé tol, au lieu de meche, il est excellent pour ce seul usage, & inutile pour tout autre; il vient d'une plante

appelée Caratas, que l'on trouve non-seulement par toute l'Amérique, mais <sup>1700.</sup> qui vient encore parfaitement bien en Espagne & en Italie, à laquelle on donne très-mal-à-propos le nom d'aloës. Sa racine est une bulbe ronde, filasseuse, de la consistance & couleur d'un oignon de lis. Elle produit autour d'elle des feuilles de deux à trois pieds de longueur, larges dans leur naissance de quatre à cinq pouces, creusées en canal, & se terminant en une pointe triangulaire. Leur épaisseur, qui est de plus d'un pouce dans le bas, diminuë à proportion qu'elle s'approche de la pointe. Elles sont composées d'un assemblage de filets longs, forts, & souples, remplis ou plutôt environnez d'une matiere verdâtre, épaisse, & gluante; & le tout couvert d'une peau mince & verte, dont les bords sont garnis de pointes comme des épines, rondes, pointuës & assez fortes.

Caratas  
espece  
d'aloës.

Lorsque cette plante est dans sa maturité, ce qui lui arrive selon les climats chauds ou temperez où elle est plantée à deux ou trois ans, elle pousse de son centre un jet de quinze à vingt pieds de hauteur, de quatre à cinq pouces de diamètre dans sa naissance, qui se termine en pointe, à trois ou quatre pieds au-

Fleurs de  
Caratas.

1700.

Cotton.  
de Cara-  
tas.

deffous de laquelle il croît des bouquets de petits boutons remplis d'un coton blanc , doux & fin comme de la soïe. Ces boutons s'ouvrant , le coton se change en fleurs blanchâtres composées de cinq feüilles qui forment une maniere d'Etoile , avec quelques étamines dans le milieu. Leur pied s'allonge alors s'éloigne de la tige, & forme de petits branchages foibles , & qui se sechent aisément: ces petites branches avec leurs fleurs font un panache fort agreable qui dure quinze à dix-huit jours , après quoi elles sechent & tombent , & le jet qui les a portées en fait autant dès qu'il est tout-à-fait sec.

La matiere de ce jet est de même nature que celle des feüilles , c'est-à-dire , de longs filers , remplis & entourez de la même matiere que les feüilles avec une peau verte & mince qui se leve aisément dès que le jet est sec. Il devient pour lors extrêmement leger , & aussi susceptible du feu que la meche ordinaire dont on se sert dans les fusils.

Les hommes blancs , bruns , noirs & rouges qui habitent l'Amerique , & qui sont accoutumez à fumer ne manquent jamais d'avoir sur eux leur provision de tol.

Pour ce qui est des feuilles du caratas que les Espagnols appellent Caraguata, & les Indiens Maguey, on en tire du fil comme de la pitte & du balisier, ainsi que je l'ai dit dans ma première Partie.

1700.  
Usage  
des feuil-  
les de ca-  
ratas.

Après que les feuilles sont coupées, fendues en deux ou trois parties dans toute leur longueur, & qu'elles ont été amorties au feu ou au soleil, on les passe à moitié dans le nœud coulant d'une corde, dont le bout est attaché à un arbre, où à quelqu'autre corps solide. On tire ensuite un des bouts assez fortement, pour faire passer l'autre partie au travers du nœud; ce qui dépouille tous les filets de la matière dont ils étoient environnez. On remet ensuite la même feuille dans le nœud coulant, & entortillant les filets déjà dépouillez autour de la main, on fait passer l'autre partie par le même nœud, pour la dépouiller comme la première, & on a de cette manière un fil naturel, très beau & très fort. Les Caraïbes le tordent, & en font de petites cordes pour rabaner leurs hamacs, qui durent bien davantage que celles de coton. Ils en font aussi pour leurs arcs. Ces cordes ne sont point sujettes comme celles de chanvre ou de lin, aux différens changemens que l'hu-

1700.

midité ou la secheresse causent dans ces sortes de cordes On en fait aussi de la toile , & des bas ; j'en ay vû qui étoient d'une très-grande beauté , & fort frais , & d'un très-bon usé.

Les feüilles de caratas broyées s'en yvrent le poisson.

On prétend que la racine & les feüilles de caratas broyées & jettées dans une riviere enyvrent le poisson d'une telle maniere , qu'il flotte sur l'eau , & se laisse prendre à la main.

Vertus du caratas.

On dit encore que la décoction de ses feüilles avec un peu de chilé ou poivre d'Inde , c'est-à-dire , de piment , est un purgatif également bon & benin , qui étant donné aux femmes accouchées depuis peu de jours , les rétablit promptement en santé , & leur redonne leurs forces. Les feüilles étant cuirtes au feu , on en exprime une liqueur comme une espece de vin qu'on regarde comme un remede spécifique pour les Astmatiques. Et ces mêmes feüilles étant pilées & appliquées en maniere de cataplasme sur des membres froissez , ou qui ont des debilitéz de nerfs qui les privent de leurs fonctions en tout ou en partie , les remettent infailliblement dans leur premier état.

Il y a plusieurs espees de cette plante qui ne different entr'elles que par la

grandeur de leurs feuilles : on s'en sert de toutes pour les mêmes usages ; avec cette difference, que plus les feuilles sont petites, plus aussi le fil qu'on en tire est beau, fin & délié, & les ouvrages qu'on en fait plus recherchez.

Les Medecins disent, que cette plante est seche & froide, & que son suc pris interieurement ou appliqué sur la poitrine, guérit les fièvres. Je n'ai point vû cette operation, ainsi je n'en dirai rien.

Lorsque les Caraïbes ont des armes à feu ils s'en servent aussi adroitement que de leurs arcs, & on peut dire qu'il y a peu de gens qui tirent aussi juste.

Outre cette qualité, il faut avoüer que ce sont d'excellens nageurs. S'ils surpassoient les autres hommes dans les Sciences & dans les Arts, comme ils les surpassent dans ce point, ils seroient des prodiges. Il semble qu'ils soient nez dans l'eau & pour l'eau. Ils nagent comme des poissons en sortant du ventre de leurs meres. Les femmes s'en acquittent comme les hommes, & lorsqu'une pirogue tourne, ce qui arrive assez souvent, parce qu'ils forcent toujours de voile, ou parce que partant des Isles Françoises pour retourner chez eux, ils sont ordinairement tous yvres, ils ne perdent pas un fêtu de

1700.

Les Caraïbes sont excellens nageurs.

7100.

leur bagage , tant leurs petits meubles sont bien attachez , & sans qu'on ait presque jamais entendu dire , qu'il s'en soit noyé quelqu'un. On voit dans ces occasions les enfans nager autour de leurs meres comme de petits poissons ; & les meres sont assez habiles pour se soutenir sur l'eau avec des enfans qu'elles ont à la mamelle pendant que les hommes sont occupez à redresser le Bâtiment , & à vuidier l'eau dont il est rempli.

Un Caraïbe demeure 60. heures sur l'eau.

Il arriva pendant que j'étois à la Martinique en 1699. qu'une Barque appartenante aux Religieux de la Charité sombra entre Sainte Aloufie & la Martinique. Tous ceux qui étoient dedans périrent à la reserve d'un Caraïbe , qui sans être aidé d'aucune planche , ou autre bois qui le pût soulager , se soutint sur l'eau pendant soixante heures , supporta la faim & la soif , & la violence de la tempête qui avoit fait périr la Barque , & aborda enfin au Cul-de-Sac Marin , où il apporta les nouvelles du naufrage qui étoit arrivé.

Un Caraïbe tue un Pantouffier.

Des personnes de consideration & très-dignes de foi m'ont rapporté qu'en 1676. un Pantouffier ou Zigene ayant emporté la cuisse d'un enfant qui se baignoit à la Rade du Bourg de la Bassé-

terre de Saint Christophle , un Caraïbe s'offrit d'aller tuer ce poisson.

Pour connoître la grandeur de l'entreprife , & le danger où s'exposoit ce Sauvage , il faut ſçavoir , que la Zigene que nos Amériquains appellent Pantoufflier est un des plus voraces poissons qui ſoit dans la mer , des plus forts , & des plus dangereux. Je n'en ay vû qu'un qu'on diſoit être un demi Pantoufflier , il avoit pourtant plus de douze pieds de long , & étoit environ auſſi gros qu'un Cheval. Son corps depuis le col juſqu'à la queue approche aſſez de celui du Requierien , mais ſa tête est bien plus groſſe , & plus large , de ſorte qu'elle reſſemble en quelque maniere à un marteau. Ses yeux ſont placez aux deux extrémitez , ils ſont ronds , & gros , & leur mouvement a quelque choſe d'éfrayant. Il a une gueulle large , armée de pluſieurs rangs de dents , & diſpoſez de maniere , qu'elle n'est point embarrasſé par la longueur de ſon muſeau , comme est celle du Requierien. Il est avec cela très-vif & très-fort , & par conſequent fort à craindre.

Deſcription de la Zigene ou Pantoufflier.

Le pere de l'enfant qui avoit été tué , fut bien-aiſe de trouver la foible conſolation de faire mourir le monſtre qui

---

 1706.

avoit ôté la vie à son fils. C'est pourquoy il promit une bonne récompense au Caraïbe, s'il pouvoit lui donner cette satisfaction.

Combrt  
d'un Ca-  
raïbe con-  
tre un  
Pantouf-  
lier.

Le Sauvage s'arma de deux bayonnettes bonnes & bien aiguës, & après s'être appuyé le cœur de deux verres d'Eau de-Vie, il se jeta à la mer. Le Pantoufflier qui étoit en goût de manger de la chair, depuis la cuisse de l'enfant qu'il avoit croustillée, ne manqua pas de venir à lui dès qu'il le vit dans l'eau. Le Sauvage le laissa approcher jusqu'à ce qu'il jugeât qu'il étoit à portée de pouvoir s'élançer sur lui; & dans le moment que le poisson fit ce mouvement, il plongea sous le poisson, & lui planta en passant ses deux couteaux dans le ventre. On en vit les effets aussi tôt par le sang qui rougit la mer aux environs du lieu où le poisson se trouvoit. Ils recommencerent ce manège sept ou huit fois; car le poisson retournoit chercher le Caraïbe autant de fois qu'il le manquoit; & à chaque fois le Caraïbe ne manquoit de plonger, & de le frapper à coups de couteau par tout où il le pouvoit attraper. Enfin, au bout d'une demie heure le poisson ayant perdu son sang & ses forces, se tourna le ventre en haut

& expira. Le Caraïbe étant revenu à terre, on envoya un canot avec des gens qui attachèrent une corde à la queue de ce monstre, & le tirèrent à terre. Il avoit plus de vingt pieds de long, & il étoit de la grosseur d'un Cheval. On trouva dans son ventre la cuisse de l'enfant toute entiere.

1700.

Il est bon de sçavoir, que plus ces poissons carnassiers sont grands, & moins les Sauvages ont de peine à les tuer, parce qu'ils se remuent alors bien plus difficilement, & qu'en achevant la carrière que le mouvement qu'ils se sont imprimé, les oblige de courir, ils donnent le tems à l'homme de revenir sur l'eau prendre haleine, & se disposer de nouveau à les attaquer. Car quoiqu'ils soient dans leur élément, la masse de leur corps les empêche de se remuer avec autant de vitesse qu'un autre poisson plus petit, & même qu'un homme.

Le Requien, dont j'ai fait la description dans ma premiere partie, est un foible ennemi pour nos Sauvages, ils le tuent aisément, parce que la situation de sa gueule, & la posture contrainte où il est obligé de se mettre pour mordre, les favorisent infiniment, & leur donnent le tems de le frapper où ils veulent

1700.

lorsqu'il se met sur le côté. Mais je doute qu'ils vinssent si heureusement à bout d'une Becune, ou d'un Espadon. On a vû ce que c'est qu'une Becune par le portrait que j'en ay fait au commencement de ces Memoires. Il faut dire ici deux mots de l'Espadon.

Pesce  
Spada ou  
Espadon.

Les Italiens appellent *Pesce-Spada*, c'est-à-dire, poisson à épée, ce que nous appellons Espadon, qui est une espèce d'épée large dont on se servoit autrefois, & qu'on tenoit avec les deux mains. Il y a encore des Allemans & des Suisses qui s'en servent. On prend quantité de ces poissons dans le Fare de Messine. Les Pescheurs ont un homme en vigie ou sentinelle au mât de leur Felouque pour découvrir le poisson au fond de l'eau, & y faire aller le Bâtiment. Lorsqu'on est dessus, on jette quelque appât au poisson pour l'attirer à la surface, & on le darde ou harponne aussi-tôt qu'il est à portée du maître Pescheur. C'est un très-bon poisson, la chair en est blanche, grasse, & délicate. La corne qu'il a sur l'extrémité du museau n'a point de dents, comme celles des Espadons dont je vais parler, qui sont ceux que nous avons en Amerique. L'Espadon que quelques-uns appellent fort raisonnablement poisson à

Pesche  
du pois-  
son Spa-  
da.

scie , approche beaucoup du Marsoüin , soit pour la figure du corps , soit pour la maniere de s'élançer hors de l'eau , quoiqu'il le fasse avec bien plus de force & de vigueur que le Marsoüin. Il a un avant-bec , qui est pour l'ordinaire de la quatrième partie de la longueur du reste du corps , placé au bout de son museau , composé d'une corne très forte & très-dure , couvert d'une peau rude & grisâtre. Il a dans sa naissance environ trois pouces de large , diminuant peu à peu jusqu'à son extrémité , où il n'a plus qu'environ un demi pouce émoussé , comme ces épées à la Suisse , qu'on nomme espadons. L'épaisseur de cet avant-bec est d'environ un pouce & demi à sa naissance , & de cinq à six lignes à son extrémité. Ses deux côtes sont armez de pointes droites de même matiere , en façon de dents plates , fortes & tranchantes de quinze à dix-huit lignes de longueur auprès du museau , diminuant peu à peu jusqu'à l'extrémité où elles n'ont pas plus de huit à dix lignes , éloignées les unes des autres de la moitié de leur longueur. Quoiqu'en dise le Pere du Terre , la chair de ce poisson n'est point mauvaise , sur tout celle des

1700.

jeunes. Je n'en ai jamais goûté, mais sur le rapport de quantité de nos Flibustiers je puis dire qu'elle est blanche & grasse; ce qui suffit pour conclure qu'elle est bonne & tendre.

Combat  
de l'Éc-  
padon &  
de la Ba-  
leine.

Ce poisson est l'ennemi juré de la baleine, il la poursuit par tout où il la trouve; j'ai eu très-souvent le plaisir de voir ce combat. La baleine n'a que sa queue pour toute défense; elle tâche d'en frapper son ennemi, & il est sûr qu'un seul coup suffiroit pour l'écraser, mais il le pare aisément, parce qu'il se remue bien plus facilement qu'elle, & bondissant en l'air il retombe sur elle, & tâche non de la percer avec son avant-bec, mais de la couper ou de la scier avec les dents dont il est garni. Lorsqu'il ne manque pas son coup, on voit la mer rougir du sang, qui sort des blessures que la baleine a reçues; & on voit la fureur où elle entre par les coups de queue qu'elle donne sur l'eau, qui font presque autant de bruit qu'un coup de canon.

Rencon-  
tre d'une  
Baleine.

Les baleines qu'on voit aux Isles sont petites en comparaison de celles qui se trouvent dans le Nord. J'en ai vû plusieurs. La plus grande étoit sous la Dominique. J'étois pour lors dans une bar-

que qui avoit bien quarante pieds de quille ; cependant cette baleine , qu'on disoit n'être qu'une demie baleine , nous dépassoit de plus de dix pieds à l'avant & à l'arrière. Quoiqu'elle ne nous fit point de mal , elle ne laissa pas de nous donner de l'inquietude ; car elle demeura bord à bord de nous pendant plus d'une heure , semblant regler sa marche sur nôtre sillage ; elle se mit ensuite sous nôtre quille , faisant toujours la même route que nous. Nous amenâmes nos voiles pour la laisser passer devant nous , elle s'arrêta en même tems ; nous les éventâmes pour courir de l'avant , elle recommença aussi-tôt à marcher , & fut ainsi près de quatre heures à nous honorer de sa compagnie ; à la fin elle s'enfonça dans l'eau , & nous la perdîmes de vûe.



## CHAPITRE XVII.

*De l'Epian, maladie ordinaire des Sauvages. Remedes qu'ils y apportent. De leur Religion, & de quelques autres de leurs Costumes.*

**L**Es Caraïbes sont fort sujets à l'Epian. On doit avoïer que cette maladie est particuliere à l'Amérique, elle y est naturelle; tous ceux qui y naissent Negres ou Caraïbes, de quelque sexe qu'ils soient, en sont attaquez presqu'en venant au monde, quoique leurs peres, leurs meres & leurs nourrices soient très sains, ou du moins qu'ils paroissent tels.

Ce que  
c'est que  
l'Epian.

L'Epian est réellement ce que les François appellent le mal de Naples, & que les Italiens nomment le mal François. Tout le monde le connoît sous le nom de mal Venerien, & on devoit avec justice l'appeller le mal Ameriquain, puisqu'elle est née dans ce País-là, & que c'est de là que les Espagnols premiers conquerans de ce nouveau Monde, l'ont apportée en Europe.

Il est constant qu'on ne la connoissoit

point en France avant le voïage que Louis XII. fit en Italie pour la conquête du Milanois, & du Royaume de Naples. Ce fut à la fin ce qui resta aux François de toutes leurs conquêtes. Ils l'apportèrent en France, & elle s'y est si bien conservée & étendue, qu'on ne voit point de maladie qui donne plus d'exercice aux Medecins & aux Chirurgiens, que celle là.

1700.  
Origine  
du mal  
Venerien  
en France.

Elle est encore bien plus commune chez les Espagnols que chez nous, & cela est juste, puisque c'est à eux qu'on en est redevable. Ils ne s'en cachent point; les personnes de la plus haute distinction en sont ordinairement mieux pourvûs que les gens du commun, & comme ils ne voyent personne parmi eux qui n'en soit attaqué, ils s'imaginent que toutes les autres Nations n'en sont pas plus exemptes qu'eux.

Je laisse à present au jugement des personnes sages à déterminer si les Italiens ont raison de l'appeller mal François; ce seroit à peu près comme si on vouloit inferer que les Italiens d'apresent sont les premiers hommes du monde, parce qu'ils habitent un país, dont les anciens Habitans meritoient ce titre.

On prétend que cette maladie vient

de la corruption de l'air & des alimens, aussi-bien que du commerce immodéré avec les femmes. C'est une espece de peste qui se communique aisément, qui fait d'étranges ravages, & dont il est bien rare que ceux qui en sont atteints, guérissent jamais parfaitement. Quand les Amériquains n'auroient fait autre chose que de communiquer ce mal & l'usage du tabac à leurs impitoiables conquerans, il me semble qu'ils se sont plainement vengez de l'injuste servitude dans laquelle on les a réduits.

Ce n'est pas mon métier de décider qu'elle est la cause la plus naturelle de cette maladie, si c'est le commerce des femmes, ou la corruption de l'air : je laisse cela aux Medecins. Je croi que l'une ou l'autre de ces deux choses y contribuent, & que quand elles sont unies dans le même sujet, le mal est plus grand, plus dangereux, & plus difficile à guérir, ou plutôt à pallier.

Il y a des endroits dans la Terre ferme de l'Amerique, comme Surinam & Barbiche, où on la prenoit autrefois presque en mettant pied à terre, & sans sçavoir, pour ainsi dire, qu'il y eût des femmes dans le País. C'étoit assurément dans ce cas-là, la corruption de l'air qui  
la

& tu voudras qu'ils te fassent des hiches, <sup>1698.</sup>  
c'est-à-dire, des enfans, tout aussi-tôt,  
& comment veux-tu qu'ils les fassent, s'ils  
n'ont pas appris tout doucement quand  
ils étoient jeunes. Voi M. B. [ c'étoit un  
de nos voisins, qui n'avoit point d'en-  
fans ] il n'a point d'enfans, parce qu'il  
n'a pas appris à en faire quand il étoit  
petit. Je voulus faire entendre raison à  
mon harangueur; mais il ne fut pas pos-  
sible, il en revenoit toujourns à dire, que  
tous les métiers se doivent apprendre de  
jeunesse, ou qu'autrement on n'est jamais  
bon-ouvrier. Ce Negre étoit étranger,  
voilà pourquoi je me suis servi des mots  
de tu & toi, en rapportant quelque cho-  
se de son discours: c'est leur maniere,  
qu'il est impossible de leur faire quitter.  
Lorsqu'ils viennent un peu âgés dans le  
Païs, ils n'apprennent jamais bien le  
François, & n'ont qu'un baragouin le  
plus plaisant & le plus naturel du mon-  
de.

Les lits des Negres ne consistent qu'en  
deux ou trois planches posées sur des tra-  
verses, qui sont soutenues par de petites  
fourches. Ces planches sont quelquefois  
couvertes d'une natte faite de côtes de  
balisier, ou de la latanier, avec un billot  
de bois pour chevet. Quand les Maîtres

Li s des  
Negres,  
& autres  
meubles  
de leurs  
cases.

1698. font un peu raisonnables, ils leurs donnent quelques mechantes couvertures, ou les vieux blanchets, ou quelques grosses toilles pour se couvrir. En ce cas c'est au Commandeur à avoir soin de les leur faire laver de tems en tems, aussi bien que leurs nattes, à cause des punaises & des poux, à quoi ils sont fort sujets. Par la même raison, il faut leur faire laver souvent leurs habits, & leur faire raser la tête. Le reste de leurs meubles consistent en des callebasses, des coüis, des canaris, des bancs, des tables, quelques ustenciles de bois, & quand ils sont un peu accommodez, en un coffre ou deux pour serrer leurs hardes.

On laisse pour l'ordinaire un espace de quinze à vingt pieds entre chaque case, afin de pouvoir remedier au feu, quand il s'allume dans quelqu'une, ce qui n'arrive que trop souvent. Ils ferment quelquefois ces espaces avec une palissade, & se servent de ce terrain pour renfermer leurs cochons, ou pour faire un petit jardin d'herbes potageres. Dans les Habitations où les Maîtres nourrissent des cochons, il vaut mieux obliger les Negres de mettre les leurs dans le parc du Maître, que de leurs souffrir des parcs

particuliers. On les oblige par ce moyen d'avoir soin de ceux du Maître, comme des leurs; & lorsqu'ils veulent vendre ce qui leur appartient, il faut qu'ils en donnent la préférence à leur Maître, cela lui est dû; mais il faut aussi qu'il leur paye ce qu'il achete d'eux, autant pour le moins qu'ils le pourroient vendre au Marché. Il y auroit de l'injustice d'en agir autrement.

Il y a une Ordonnance aussi bien faite, qu'elle est mal exécutée, qui défend de rien acheter des Negres, à moins qu'ils n'ayent un billet de leurs Maîtres, qui spécifie ce qu'ils ont à vendre, avec la permission qu'ils ont de le faire. Ce seroit un moyen assuré pour les empêcher de profiter de leurs vols; mais il y a des gens, & sur tout des regratiers, ou autres gens semblables, qui ne font pas tant de façons, qui achètent tout ce qu'on leur présente, quoiqu'ils voyent fort bien par le bon marché qu'ils en ont, que la chose a été volée; & voilà ce qui entretient les Negres dans leur pratique de voler.

On donne aux Negres quelques cantons de terre dans les endroits éloignés de l'Habitation, ou proche des bois, pour y faire leurs jardins à tabac, &

1698.

planter des patates , des ignames , du mil , des choux caraïbes , & autres choses , soit pour leur nourriture , soit pour vendre. C'est une bonne maxime d'avoir soin qu'ils y travaillent , & qu'ils les tiennent en bon état. On leur permet d'y vacquer les Fêtes après le Service Divin , & ce qu'ils retranchent du tems qu'on leur donne pour leurs repas. Ces jardins leur produisent une infinité de commoditez. J'ai connu des Negres , qui faisoient tous les ans pour plus de cent écus de tabac , & autres denrées. Lorsqu'ils sont à portée d'un Bourg , où ils peuvent porter commodément leurs herbages , leurs melons , & autres fruits , ils se regardent comme les heureux du siècle , ils s'entretiennent très bien , eux & leur famille , & s'attachent d'autant plus à leurs Maîtres , qu'ils s'en voyent protegez & aidez dans leurs petites affaires.

Les Negres font railleurs.

J'ai déjà remarqué qu'ils sont vains & glorieux ; je dois ajouter qu'ils sont railleurs à l'excès , & que peu de gens s'appliquent avec plus de succès qu'eux à connoître les défauts des personnes , & sur tout des Blancs , pour s'en moquer entr'eux , & en faire des railleries continuelles. Si-tôt qu'ils ont reconnu un défaut dans quelqu'un , ils ne le nomment

plus par son nom , mais par quelque sobriquet , qui a du rapport à ce défaut. 1698.  
Ce sobriquet est parmi eux un mystere , qu'il est bien difficile aux Blancs de penetrer , à moins que sçachant leur Langue , on ne le découvre en les entendant se divertir des personnes dont ils parlent par des railleries piquantes , & pour l'ordinaire très-justes. J'ai souvent été surpris des défauts qu'ils avoient remarquez , & de la maniere dont ils s'en mocquoient : ce qui m'obligea à apprendre la Langue des Aradas.

Ils sont fort fideles les uns aux autres , & souffriront plutôt les plus rudes châtimens que de se déceler. Quand quelqu'un de leurs amis est maron , ils le retiennent & le cachent dans leurs cases , où ils ont l'industrie de pratiquer de petits cabinets doubles , dont il est presque impossible de s'appercevoir. Ils en ferment l'entrée d'une maniere si juste , & la couvrent de leur bagage si naturellement , qu'il semble qu'il y a très-long-tems qu'on n'a pas approché de cet endroit-là , quoique très-souvent ils ne viennent que d'en fermer la porte. Leur maniere de cacher ce qu'ils ont dérobé , est assez ingenieuse. Ils font un trou en terre sous leur foye , & après qu'ils y ont mis leur

Leur fi-  
delité les  
uns en-  
vers les  
autres.

1698.

Leur maniere de cacher ce qu'ils ont volé.

vol bien empaçté dans des feuilles, ils bouchent le trou, & remettent par dessus les cendres & les charbons, & portent loin de là la terre qu'ils en ont tirée. Quelque chose que ce puisse être, quand même ce seroit de la viande que les chiens découvrent à l'odeur, il est impossible de rien découvrir, à moins qu'on ne soit stilé à leurs manieres. Lorsqu'ils sont trouvez saisis de quelque vol, c'est un plaisir de voir comme ils sont les étonnez; il semble à les voir & à les entendre, qu'ils n'y ont aucune part, & que c'est une piece qu'on leur a faite, pour les faire maltraiter, & perdre de réputation, & ils le font avec tant de naïveté, qu'il faut être habile pour ne s'y pas laisser tromper. Mais quand ils ont affaire à des gens qui les connoissent, leur dernière ressource est de dire, que c'est le diable qui les a trompez: & comme le diable n'est pas toujours-là présent, ni d'humeur d'avouer ce qu'on lui impute, on les fait châtier pour le larcin & pour le mensonge.

Deux exemples suffiront pour faire voir combien ils sont vains & superbes.

Je connoissois que le petit Negre qui me servoit, avoit ces deux défauts dans

toute leur érenduë. Il avoit de l'esprit  
autant qu'on en peut avoir , il étoit très-  
fidele , très-sage , intelligent , affection-  
né , j'en recevois plus de service que je  
n'en devois naturellement attendre d'un  
enfant de quatorze à quinze ans , puisque  
je me reposois sur lui du détail de la Mai-  
son , & de l'Habitation , qui auroit assû-  
rément embarrassé une personne bien plus  
âgée que lui. Mais avec ces bonnes qua-  
litez , il étoit fier & superbe , & jamais  
je n'ai pû l'en corriger. Lorsqu'il avoit  
fait quelque faute , je n'avois qu'à lui  
dire quelque parole de mépris , c'étoit  
pour lui une plus grande peine , que si on  
l'avoit écorché. Je lui disois quelquefois  
pour tâcher de l'humilier , qu'il étoit un  
pauvre Negre qui n'avoit point d'esprit.  
Ce mot de pauvre le desoloit , il ne le  
pouvoit souffrir , il murmuroit entre ses  
dents lorsqu'il me croyoit fâché tout de  
bon , mais quand il jugeoit que je ne l'é-  
tois pas beaucoup , il prenoit la liberté  
de me dire , qu'il n'y avoit que les Blancs  
qui fussent pauvres , qu'on ne voyoit point  
les Negres demander l'aumône , & qu'ils  
avoient trop de cœur pour cela. Sa gran-  
de joye aussi-bien que des autres domesti-  
ques noirs de la Maison , étoit de venir  
m'avertir qu'il y avoit quelque pauvre

1698.

Exemple  
de la van-  
nité des  
Negres.

qui demandoit l'aumône. Cela est rare, mais cela ne laisse pas d'arriver quelquefois. Ce sont pour l'ordinaire des Marelots, qui après avoir deserté sont tombez malades, & qui à la sortie de l'Hôpital n'ont pas assez de force pour travailler ; ou des engagez qui ont fini leur tems, & que la paresse ou quelque infirmité empêche de gagner leur vie.

Dès qu'il en paroïssoit quelqu'un, il avoit autant de gens pour l'annoncer qu'il y avoit de domestiques dans la Maison, & sur tout le petit Negre qui me servoit, qui ne manquoit jamais de me venir dire avec un air content, & empressé, Mon Pere, il y a à la porte un pauvre Blanc, qui demande l'aumône. Je feignois quelquefois de ne l'entendre pas, ou de ne vouloir rien donner, pour avoir le plaisir de le faire repeter : car je sçavois que c'étoit le comble de sa joye. Mais, mon Pere, me disoit-il, c'est un pauvre Blanc, si vous ne lui voulez rien donner, je vais lui donner quelque chose du mien, moi, qui suis un pauvre Negre. Dieu merci, on ne voit point de Negre qui demande l'aumône. Quand je lui avois donné ce que je voulois envoyer au pauvre, il ne manquoit pas de lui dire, en le lui presentant, tenez pau-

vre Blanc. Voilà ce que mon Maître vous  
envoie: & lorsqu'il croyoit que je le pou-  
vois entendre, il le rappelloit pour lui  
donner quelque chose du sien, afin d'a-  
voir le plaisir de l'appeller encore pauvre  
Blanc. Il croyoit après cela s'être vengé  
de tout ce que je lui avois dit, ou fait  
de mortifiant.

1698.

Voici l'autre exemple. Quand je  
voyois nos Ouvriers travailler mal, ou  
avec négligence, je leur disois que dans  
le tems que j'étois Negre, je servois  
mon Maître avec plus de diligence, &  
de bonne volonté qu'eux, & que c'étoit  
à cause de cela que j'étois devenu Blanc.  
J'avois ensuite le plaisir de les entendre  
disputer sur la possibilité ou l'impossi-  
bilité de cette metamorphose. Je trou-  
vai un jour nôtre Negre Charpentier  
fort embarrassé, il ne pouvoit venir à  
bout d'un tenon à queue d'ironde qu'il  
falloit tailler dans une sabliere qui fai-  
soit un biais assez difficile. Je pris sa re-  
gle & son compas, je traçai l'ouvrage,  
& le fis couper, & la coupe se trouva  
juste. Mais le remerciement qu'il m'en fit  
est trop singulier, & marque trop bien  
leur vanité pour ne le pas mettre ici. Je  
n'avois jamais voulu croire que vous  
eussiez été Negre, me dit-il, mais après

1698.

cet ouvrage j'en suis persuadé : car il n'y a point de Blanc qui eût assez d'esprit pour le faire.

C'est la coutume de tous les Negres de donner aux Blancs toutes les mauvaises qualitez qui peuvent rendre une personne méprisable , & de dire , que c'est leur frequentation , & leurs mauvais exemples qui les gâtent. De sorte que s'ils voyent quelqu'un d'entr'eux , qui jure , qui s'enyvre , ou qui fasse quelque mauvaise action , ils ne manquent pas de dire de lui avec mépris : C'est un miserable , qui jure comme un Blanc , qui s'enyvre comme un Blanc , qui est voleur comme un Blanc , &c.

Simplicité des Negres touchant l'écriture.

Cette bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes n'empêche pas qu'ils ne soient extrêmement simples , sur tout quand ils arrivent de leur païs. Il y a une infinité de choses qu'ils ne peuvent comprendre , & entr'autres comment nous nous faisons entendre nos pensées par le moyen de l'écriture. Ils disent qu'il faut être forcier pour faire parler le papier.

Habits des Negres.

Il est rare que les Negres soient chauffez , c'est-à-dire , qu'ils ayent des bas & des souliers. Il n'y a que quelques personnes de qualité , & encore en très-petit nombre , qui fassent chauffer ceux

qui leur servent de laquais. Tous vont ordinairement nus pieds, & ils ont la plante des pieds assez dure, pour se mettre peu en peine de souliers. De sorte que tous leurs habits consistent en des calçons & une casaque. Mais quand ils s'habillent les Dimanches & les Fêtes, les hommes ont une belle chemise avec des calçons étroits de toile blanche, sur lesquels ils portent une candale de quelque toile ou étoffe légère de couleur. Cette candale est une espèce de jupe très-large, qui ne va que jusqu'aux genoux, & même qui n'y arrive pas tout à fait. Elle est plissée par le haut, & a une ceinture comme un calçon, avec deux fentes ou ouvertures qui se ferment avec des rubans; sur les hanches, à peu près comme on voit en Italie, & en France ces laquais qu'on appelle des coureurs. Ils portent sur la chemise un petit pourpoint sans basques qui laisse trois doigts de vuide entre lui & la candale, afin que la chemise qui bouffe, paroisse davantage. Quand ils sont assez riches pour avoir des boutons d'argent, ou garnis de quelques pierres de couleur, ils en mettent aux poignets & au col de leurs chemises. A leur défaut ils y mettent des rubans. Ils portent rarement des cravattes & des justaucorps.

1698.

Lorsqu'ils ont la tête couverte d'un chapeau, ils ont bonne mine, ils sont ordinairement bien faits. Je n'ai jamais vû dans tous les lieux de l'Amérique où j'ai été aucun Negre qui fût bossu, boireux, borgne, louche, ou estropié de naissance. Lorsqu'ils sont jeunes, ils portent deux pendants d'oreilles comme les femmes; mais dès qu'ils sont mariez, ils n'en portent plus qu'un seul.

Les Habitans qui veulent avoir des laquais en forme, leurs font faire des candales & des pourpoints de la couleur, & avec les galons de leurs livrées, avec un turban au lieu de chapeau, des pendants d'oreilles, & un carquant d'argent avec leurs armes.

Habits  
des fem-  
mes N.  
gresses.

Les Negresses portent ordinairement deux jupes quand elles sont dans leurs habits de ceremonie. Celle de dessous est de couleur, & celle de dessus est presque toujours de roile de cotton blanche, fine, ou de mouffeline. Elles ont un corset blanc à petites basques, ou de la couleur de leur jupe de dessous avec une échelle de rubans. Elles portent des pendants d'oreilles d'or ou d'argent, des bagues, des bracelets, & des colliers de petite rassade à plusieurs tours, ou de perles fausses, avec une croix d'or ou d'argent.

Le col de leur chemise , les manches & les fausses manches sont garnies de dentelle , & leur coëffure est de toile bien blanche , bien fine & à dentelle. Tout ceci doit s'entendre des Negres & Negresses qui travaillent assez en leur particulier pour acheter toutes ces choses à leurs dépens. Car excepté les laquais , & les femmes de chambre , il s'en faut bien que les Maîtres leur donnent tous ces habits , & tous ces ajustemens , ainsi que je l'ai marqué à la fin de ma seconde Partie. Comme les Negresses sont pour l'ordinaire fort bien faites , pour peu qu'elles soient bien habillées elles ont fort bon air , sur tout quand on est fait à leur couleur. Car pour ceux qui n'y sont pas accoutumés , ils doivent se contenter de les regarder par derriere , autrement elles leur paroîtront justement comme des mouches dans du lait.

C'est une erreur de croire que nous faisons consister la beauté de nos Negres , dans la déformité de leur visage , dans de grosses lèvres , avec un nez écrasé. Si ce goût a été à la mode en Europe , il ne l'est point aux Isles ; on y veut des traits bien réguliers. Les Espagnols plus que tous les autres y prennent garde de fort près , & ne regar-

En quoi  
consiste  
la beauté  
des Ne-  
gres.

dent pas à quelques centaines d'écus de plus pour avoir une belle Negresse.

J'en ai vû des deux sexes faits à peindre, & beaux par merveille. Ils ont la peau extrêmement fine, le velours n'est pas plus doux. Plus ils sont d'un beau noir luisant, & plus on les estime. Comme ils ont les pores bien plus ouverts que les blancs, ils suent beaucoup davantage, & sentent mauvais s'ils negligent de se laver. Il est rare qu'on leur fasse des reproches là-dessus quand ils sont proches de la mer ou d'une riviere : car ils sont du naturel des canards.

Les Negres de Sénégal, de Gambie, du Cap-Verd, d'Angolle, & de Congo, sont d'un plus beau noir, que ceux de la Mine, de Juda, d'Issigni, d'Arda, & autres lieux de cette Côte. Generalement parlant ils sont d'un beau noir quand ils se portent bien, mais leur teint change dès qu'ils sont malades, & cela se connoît en eux aussi facilement que dans les Blancs ; parce qu'ils deviennent alors d'une couleur de bistre, & même de cuivre. Ils sont fort patiens dans leurs maladies ; quelques operations qu'on leur fasse, il est rare de les entendre crier ou se plaindre. On ne peut pas dire que cela

Les Negres sont fort patiens.

vienne d'insensibilité ; car ils ont la chair très délicate , & le sentiment fort vif , mais d'une certaine grandeur d'ame , & d'une intrepidité qui leur fait mépriser le mal , les dangers , & la mort même. J'en ai vû rompre tout vifs , sans qu'ils jettassent aucun cri. On en brûla un au Fort Royal de la Martinique , sans qu'il dît une seule parole ; après qu'il fut attaché sur le bucher , il demanda un bout de tabac allumé , qu'on lui mit à la bouche , & qu'il fumoit encore lorsque ses jambes étoient déjà crevées par la violence du feu.

1698.  
Exemples de leur intrepidité, & de leur mépris de la mort.

Il arriva un jour que deux Negres ayant été condamnez , l'un à être pendu , & l'autre à être fustigé au pied de la potence , le Confesseur se méprit , & confessa celui qui ne devoit pas mourir. On ne s'apperçût de la méprise qu'au moment que l'Executeur l'alloit jeter au vent ; on le fit descendre , & on confessa celui qui attendoit le foïet au pied de la potence , qui monta l'échelle avec autant d'indifference , que l'autre en étoit descendu , & comme si ce qui se passoit n'avoit tiré à aucune consequence.

De cette intrepidité & de ce mépris qu'ils font de la mort ; naît une bravoure qui leur est naturelle. Ils en ont

1698. donné des preuves dans un grand nombre d'occasions, & entr'autres à la prise de Cartagene; & l'on sçait que toutes les Troupes ayant été repoussées vivement à l'attaque du Fort de la Bocachique, les Negres qu'on avoit amenez de Saint Domingue, l'attaquerent d'une maniere si hardie, & avec tant de vigueur, qu'ils l'obligerent à se rendre.

A&ions  
de valeur  
des Ne-  
gres.

Ils ont conservé le Quartier du Prê-  
cheur, quand les Anglois attaquerent le  
Fort S. Pierre de la Martinique en 1693.  
& ils les ressererent tellement dans leur  
Camp de ce côté-là, qu'ils n'oserent ja-  
mais s'en écarter, ni tenter de brûler &  
de piller le Quartier.

Ils firent parfaitement bien à la Gua-  
deloupe en 1703, où l'on peut dire qu'ils  
détruisirent plus d'ennemis que tout le  
reste de nos Troupes. Il y avoit une Com-  
pagnie de soixante Negres ou environ,  
dont près de la moitié étoit de nôtre  
Habitation. Un des nôtres tua un Offi-  
cier Anglois, qui étoit à la tête d'un  
assez gros détachement, & soutenu du  
reste de ses compagnons: ils culbuterent  
les ennemis, en tuerent un bon nombre,  
rapporterent deux tambours, trois halle-  
bardes, & quantité d'armes & d'habits;  
& nôtre Negre qui avoit tué l'Officier

Anglois , le dépoiiilla , & m'apporta son épée , son espton , & son hauffecol. Quelques jours après ce Negre vint se plaindre qu'un certain Officier François lui avoit dit de lui apporter ces armes , ou qu'autrement il le maltraiteroit ; il me dit , que si cet Officier levoit la main sur lui , il lui casseroit la tête tout comme à un Anglois. Je lui défendis d'en venir à cette extrémité , & lui promis de parler à ce brave. En effet l'ayant trouvé chez le Gouverneur , je lui dis de ne pas songer aux armes Angloises , dont il avoit envie , que s'il en vouloit , il n'avoit qu'à faire comme le Negre qui me les avoit apportées , & sur tout qu'il ne se mît pas en devoir de le maltraiter , parce que je connoissois le Negre fort résolu à ne rien souffrir. Il suivit mon conseil avec beaucoup de sagesse , & bien lui en prit.

On a vû par ce que j'ai dit de la nourriture , que les Maîtres sont obligez de donner à leurs Esclaves , qu'ils n'ont pas de quoi faire grande chere. Heureux encore si leurs Maîtres leur donnoient exactement ce qui est porté par les Ordonnances du Roi : ils ne laissent pas cependant de s'entretenir avec ce peu , en y oignant les pois , les patates , les igna-

Vivres  
des Negres.

1698.

mes , les choux caraïbès , & autres fruits de leurs jardins , les crabes & les grenouilles qu'ils prennent , & sur tout les figues & les bananes , dont leurs cases sont toujours très-bien pourvûes. Ils ne tuent leurs volailles que quand ils sont malades , & leurs cochons que lorsqu'ils font quelque festin. Excepté ces deux cas , ils les vendent , & employent l'argent qu'ils en retirent , en poisson & viande salée , qui leur font plus de profit.

Leurs mariages. Le plus considerable de leurs festins est celui de leur mariage. Quoique le Maître y contribue beaucoup , cela ne suffiroit pas. Tous les Negres de l'Habitation , & tous ceux qui sont invitez , ne manquent pas d'apporter quelque chose pour le festin , & pour faire un present aux mariez. Les Maîtres les habillent de quelque belle toile ou étoffe legere , selon sa liberalité , & le rang qu'ils tiennent parmi les autres Esclaves ; car il y a de la distinction parmi eux , & ce n'est pas une petite affaire que la conclusion d'une alliance , sur tout entre les Negres Creolles : il faut bien des cérémonies avant d'en venir-là. Outre le consentement du Maître , il faut avoir celui des Parains & Maraines , de tous les parens & des principaux amis des deux familles.

Il faut bien examiner s'ils sont d'une naissance égale ; de manière que la fille d'un Commandeur, ou d'un ouvrier, ne voudra pas épouser le fils d'un Negre de jardin ; c'est à-dire, qui travaille simplement à la terre, & ainsi des autres degrés qui leur tiennent lieu de Noblesse. Les Negres nouveaux ne sont pas si difficiles, & on les contente à moindre frais. Cependant de quelque manière que ce soit, il est de la prudence des Maîtres de ne les point violenter sur cez articles, de peur des suites fâcheuses que cela peut avoir.

Dès que les Negres se trouvent mal, ils se bandent la tête, se font suer, & ne boivent que de l'eau chaude. Il est rare d'en trouver qui mangent des herbes cruës, comme nous mangeons la salade, & quelques autres legumes. Ils disent que cela n'est bon que pour les bœufs & les chevaux, qui n'ont pas l'esprit de faire cuire leurs herbes. Ils n'aiment pas les herbes cruës.

J'avois pris à la maison un petit Negre de sept à huit ans, pour l'instruire peu à peu, & le mettre en état de servir quelqu'un de nos Curez quand il seroit plus âgé. Il regardoit avec étonnement quand je mangeois de la salade, & disoit aux autres, que je mangeois comme

1698.

les chevaux. Il fut assez long-tems sans en vouloir manger, disant toujours qu'il n'étoit n'y bœuf, n'y cheval. A la fin en ayant mangé, & l'ayant trouvé bonne, il s'en vint tout joyeux me dire, mon Pere, j'ai mangé de l'herbe comme un cheval, tout comme vous. Voilà la simplicité d'un enfant, & elle pourroit être encore la même dans un Negre nouveau venu d'Afrique, mais ils la perdent bientôt, & deviennent pour le moins aussi rafinez que les Blancs, à moins que leurs petits interêts ne les obligent de se contrefaire, & d'affecter une simplicité extraordinaire avec ceux qui ne les connoissent pas.

Il s'affectent quelquefois de paroître plus simples qu'ils ne sont.

Quelques-uns de nos Religieux nouvellement arrivez de France, me demanderent si les jeunes Negres qui nous servoient à table connoissoient les monnoyes; je leur dis, qu'ils pouvoient s'en éclaircir par eux-mêmes. Ils s'adresserent justement à celui qui me servoit, & lui presenterent un sol marqué. Il le prit, le tourna deux ou trois fois, comme s'il n'eût pas sçû ce que c'étoit, & le leur rendit avec une indifferance que je connus bien être des plus affectée. Nos Peres crurent qu'il ne connoissoit pas la monnoye. Un d'eux lui presenta une

pièce de trente sols qu'il prit aussi-tôt, & faisant une profonde reverence à celui qui la lui avoit présentée, il la mit dans sa poche. Comment lui dit le Pere, tu ne connois pas les sols marquez, & tu prends les pièces de trente sols; c'est, lui répondit le Negre, que les sols marquez sont trop petits.

1698.

Il ne faut rien épargner pour les faire vivre en paix les uns avec les autres non-seulement dans l'Habitation où ils sont attachez, mais encore avec les Negres des voisins, parce qu'étant comme je l'ai remarqué ci-devant fort orgueilleux, ils sont par une suite nécessaire extrêmement vindicatifs.

Les Negres sont fort vindicatifs.

Il est presque impossible d'apaiser leurs querelles quand ils ont une fois commencé à se battre, il faut que les Maîtres s'attendent à voir recommencer tous les jours ces desordres, dont ils ne doivent pas s'apercevoir de voir la fin, s'ils laissent un peu inveterer la haine.

Nôtre Habitation du Fond Saint Jacques de la Martinique nous avoit été donnée par M. Duparquet, Seigneur & Propriétaire de l'Isle; & comme lui & toute sa maison avoient beaucoup de bonté pour nôtre Mission, il voulut nous établir auprès de lui, en nous donnant

Histoire sur ce sujet.

1698.

un terrain auprès de celui qu'il s'étoit réservé à Sainte Marie de la Cabeſterre. Pour empêcher qu'il n'arrivât dans la ſuite des tems quelque conteſtation entre ſes heritiers & nous pour nos terres, ſi elles étoient contiguës, il jugea à propos de laiſſer un eſpace de deux cent pas entre nos Habitations. Ce terrain fut concédé dans la ſuite à un nommé Le-caudé Saint-Aubin, qu'on diſoit être un aſſez mauvais Arpenteur, mais qui montra qu'il en ſçavoit aſſez pour duper ceux qui ſe croyoient plus habiles que lui. En effet à peine fut-il en poſſeſſion de ce petit terrain, qu'il demanda qu'on fixa un rumb de vent, pour établir les lizieres des deux Habitations entre leſquelles il ſe trouvoit, & ſe ſervit ſi bien de ſon ſçavoir faire, qu'au lieu d'un rumb de vent qui devoit lui donner deux cent pas de large ſur toute la hauteur, il en établit deux, qui en s'éloignant l'un de l'autre, lui firent une Habitation, qui n'ayant que deux cent pas de large au bord de la mer, ſe trouva en avoir dix-huit cent, quand on eût meſuré juſqu'à trois mille pas de hauteur. Le tout, comme on le voit, aux dépens des Habitations voiſines, c'eſt-à-dire, de la nôtre, & de celle de M. Duparquet,

qui étoit tombée entre les mains du sieur Piquet de la Calle Commis principal de la Compagnie de 1664. 1698.

Le chagrin que les Maîtres eurent de cette supercherie , étoit passé à leurs Esclaves , toujourn très-disposés à épouler les querelles de leurs Maîtres : en sorte qu'il y avoit toujourn eu des démêlez entre les Esclaves qui étoient venus très-souvent aux mains. La mort de cet Habitant avoit ralenti la fureur de cette petite guerre , on n'y pensoit plus depuis que la Sucrierie de Saint-Aubin étoit tombée en d'autres mains , & les Negres partagez entre cinq ou six enfans qu'il avoit laissez. Un accident que je vais dire ralluma l'ancienne guerre.

Je fus averti que l'Habitant qui avoit eu la Sucrierie de Saint-Aubin avoit fait ouvrir le corps d'un de ses Negres qui étoit mort , & qu'ayant fait tirer le cœur , il l'avoit mis dans de la chaux vive , avec certaines ceremonies qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Cet homme avoit perdu quelques Negres , & s'imaginant que leur mort étoit l'effet de quelque malefice , il prétendoit faire mourir le forcier par cette ceremonie , & lui brûler le cœur à mesure que la chaux consommoit celui du mort. Cet

Superstition d'un Habitant de la Martinique.

avis m'embarassa beaucoup , parce que je ne voulois avoir rien à démêler avec cet homme, qui étoit de l'humeur du monde la plus étrange. Cependant le tems de Pâques approchoit , le scandale croissoit dans la Paroisse , beaucoup d'honnêtes gens m'en avoient fait des plaintes , & sans me rendre en quelque sorte coupable de prévarication , je ne pouvois plus m'empêcher de lui en dire mon sentiment. Je le fis donc avec toutes les précautions possibles de crainte d'efaroucher davantage cet esprit bourru. Après lui avoir représenté l'offense qu'il avoit commise , le scandale qu'il avoit donné à tout le quartier , & le tort qu'il se faisoit à lui-même , je le priai de songer à sa conscience , & de réparer par une conduite plus Chrétienne le mal qu'il avoit fait. Il reçût très-mal l'avis que je lui donnai , & me dit que bien que je fusse son Curé , je ne devois pas entrer dans ses affaires domestiques , qu'il prétendoit être maître de ses Negres aussi-bien quand ils étoient morts que quand ils étoient vivans , & qu'il m'avertissoit une fois pour toutes de ne me point embarasser de sa conscience , ni de ses Negres ; mais seulement de faire cesser les malefices des Negres de nôtre Habitation

tion qui faisoient mourir les siens. Je voulus lui faire entendre raison sur cet article, mais il n'y eût pas moyen : de sorte que je le quittai content d'avoir fait mon devoir, & j'attendis que Dieu y mît ordre, comme il n'a pas manqué de faire.

1698.

Le petit Negre qui me suivoit avoit entendu ce qu'il avoit dit de nos Negres, & le leur rapporta. Les hôtes pour se venger de cette fausse accusation, attendirent ceux de ce voisin le Dimanche suivant, & les battirent d'une étrange maniere. Je vis bien que ce commencement de batterie auroit des suites fâcheuses, & que si on n'y mettoit ordre ils s'égorgeroient. Je fis châtier nos Negres fort severement, & je fis dire à ce voisin, qu'il étoit à propos qu'il retînt les siens, & que de mon côté je scaurois retenir les miens. Mais au lieu de le faire il eut l'imprudence d'épouser la querelle de ses Esclaves, & s'étant mis à leur tête avec son Commandeur blanc, ils se jetterent sur les nôtres qui passoient dans le grand chemin qui traverse la savanne, en revenant de la Paroisse, & les maltraiterent beaucoup; ce qui leur fut facile, parce que depuis la premiere batterie je ne souffrois pas qu'ils portas-

sent des couteaux , n'y des bâtons.

Quelques Negresses qui s'étoient sauvées appellerent des Negres des Habitations voisines à leur secours , & ceux des nôtres qui ne s'étoient point trouvez au commencement de l'action. Ils vînrent en grand nombre sur le champ de bataille , où les nôtres se défendoient à coups de pierre , & avec quelques bâtons qu'ils avoient gagnez.

Le secours qui étoit venu à nos gens rendit bien-tôt la partie inégale. Le Maître des attaquans & son Commandeur eurent tous deux la tête cassée , l'un d'un coup de pierre , & l'autre d'un coup de bâton. Ils furent donc obligez de s'enfuir , & de se retirer dans leurs cases , où les nôtres les poursuivirent , & y alloient mettre le feu , & peut-être à tout le reste de l'Habitation , si les voisins qui étoient accourus pour appaiser le désordre , ne les eussent fait retirer. Sept Negres de nôtre Habitation furent blesez , dont l'un qui avoit reçu un coup d'épée dans la cuisse , avoit saisi ce voisin au collet , & l'avoit défarmée. Son Commandeur y avoit aussi perdu son sabre , il y eût treize Negres blesez du côté du voisin.

On m'envoya avertir de ce désordre

au Bourg de la Trinité où mes affaires m'avoient obligé d'aller après avoir fait le Service à Sainte-Marie. Je revins avec toute la diligence possible, mais le mal étoit sans remède. Je trouvai le Chirurgien occupé à penser nos blessez, & le reste de nos gens avec quantité de Negres de nos voisins qui les étoient venus joindre, qui se préparoient à aller brûler leurs ennemis dans leurs cases si-tôt que la nuit seroit venuë. Je n'eus pas peu de peine à les calmer, & sur tout les femmes & les parentes des blessez. J'en vins à bout, & je renvoyai tous les Negres étrangers qui étoient venus au secours des nôtres.

J'écrivis aussi-tôt au Supérieur de la Mission ce qui s'étoit passé, afin qu'il en informât M. l'Intendant; mais ayant été averti, que le voisin avoit fait partir son Commandeur au commencement de la nuit pour aller se plaindre à l'Intendant, & montrer sa tête cassée; je résolus de partir aussi, afin d'empêcher les suites de cette affaire. Elle n'auroit eu rien de fâcheux, s'il n'y avoit eu que des Negres blessez, mais il y avoit deux Blancs, & je n'étois pas sûr de trouver des témoins pour prouver que cet Habitant avoit été l'agresseur. Je crus que

1698. nôtre bon droit avoit besoin d'un peu de secours. Je partis donc environ à une heure après minuit, & ayant appris par les Negres que j'avois envoyez suivre le Commandeur blessé, qu'il s'étoit arrêté en chemin, parce que sa blessure ne lui permettoit pas de faire une traite de huit bonnes lieuës sans prendre du repos; je m'arrêtai aussi, pour le laisser prendre le devant, & le pouvoir rencontrer dans le bois, où je voulois lui parler sans témoins. Cela arriva comme je l'avois projeté; je le joignis, & aussi-tôt les deux Negres qui l'accompagnoient prirent la fuite, craignant d'être maltraitez par ceux qui étoient avec moi. Le Commandeur même n'étoit pas sans crainte, je le connus aux premieres paroles qu'il me dit, j'en profitai comme on peut croire; & après lui avoir fait compter le fait comme il étoit arrivé, je lui dis qu'il devoit m'en donner un certificat. Il eut de la peine à s'y refoudre, voyant bien qu'après m'avoir donné cette piece, il faudroit qu'il cherchât un autre Maître. J'applanis cette difficulté d'une maniere qui le contenta entierement. Nous entrâmes dans la premiere Habitation que nous trouvâmes sur le chemin, où en presence de ceux qui y étoient, il declara comme

l'affaire s'étoit passée : il m'en donna un ample certificat qu'il signa , & que je fis signer à ceux qui étoient presens comme témoins de ce qu'il venoit de dire & d'écrire : je lui dis de se reposer deux ou trois heures au lieu où je le laissois , ayant moi-même besoin de ce tems pour profiter du certificat qu'il venoit de me donner. Je me rendis en diligence chez l'Intendant qui avoit déjà été informé du fait par nôtre Superieur. Je renouvelai les plaintes qui avoient été faites , & en lui montrant le certificat , je le convainquis de mon bon droit. 1698.

Comme le voisin en question appartenoit à des gens qui meritoient toute la consideration que l'Intendant avoit pour eux , & qui d'ailleurs étoient amis de nôtre Maison , il me demanda si je ne serois pas aussi content d'un accommodement que d'un jugement. Je l'en laissai le maître , & je lui dis que j'en passerois avec plaisir par où il voudroit , parce que je ne souhaitois autre chose que la paix. L'accommodement fut bien-tôt fait ; j'eus toute la satisfaction que je pouvois prétendre , & la paix fut rétablie entre nos Negres , moyennant quelques pots d'Eau-de-Vie qu'on leur fit boire ensemble pour l'affermir.

1698.

Le sieur de Saint Aubin qui avoit été le Propriétaire de l'Habitation que le voisin dont je viens de parler occupoit, avoit perdu un nombre considerable de Negres, qui étoient morts en peu d'heures, dans des douleurs inconcevables, & cela par la malice d'un de ses Esclaves qui les empoisonnoit dès qu'il remarquoit que le Maître étant content de quelqu'un d'eux, lui donnoit quelque marque de bonté.

Negre  
qui se  
fert d'un  
poison  
très - vif  
pour fai-  
re mourir  
ses Com-  
pagnons.

Ce miserable étant à l'article de la mort envoya chercher son Maître pour lui demander pardon, & lui avouer qu'il étoit coupable de la mort de plus de trente de ses Compagnons, qu'il avoit empoisonnez. Il lui dit, qu'il se servoit pour cela du suc d'une plante qu'on trouve au bord de la mer aux Cabesterres des Isles, qu'il n'est pas nécessaire que je décrive ici. Il avoit soin d'avoir toujours un de ses ongles plus grand que les autres, & lorsqu'il vouloit empoisonner quelqu'un, il alloit grater avec cet ongle l'écorce de cette plante jusqu'à ce qu'il l'eût rempli du suc épais qui en sortoit. Avec cette provision il retournoit à la maison, & ne manquoit pas d'inviter le malheureux qu'il vouloit tuer, à boire un coup d'Eau - de - Vie. Il beu-

voit le premier , puis il en verfoit à fa  
 victime de la même bouteille dans le  
 même coüi dont il s'étoit servi lui-même,  
 mais qu'il tenoit d'une maniere que son  
 ongle trempoit dans l'Eau-de-Vie , & y  
 répandoit le venin dont il étoit rempli.  
 Il ne se passoit jamais deux heures fans  
 que celui qui avoit bû ne tombât dans  
 des convulsions horribles , qui l'empor-  
 toient en peu de momens. On lui de-  
 manda quel remede il y avoit à ce poison,  
 il dit , qu'il n'y en avoit point d'autre  
 que la racine de sensitive épineuse , qui  
 étant pilée , & dilayée dans du vin fai-  
 soit rejeter ce venin. Je n'ai garde de  
 faire connoître cette mauvaise plante ,  
 peut-être ne l'êt-elle que de trop de  
 gens. Ce fut un des enfans du sieur de  
 Saint-Aubin qui me la montra. On ju-  
 gera de sa force par ce que je vais dire.  
 Si on la rompt , & qu'on l'approche du  
 nez , elle a une odeur si forte & si péné-  
 trante , & en même - tems si nuisible,  
 qu'elle feroit tomber la personne en pa-  
 moison , si on l'y laissoit le tems qu'il  
 faut pour dire la moitié d'un *Ave Maria*.  
 J'en ai fait l'expérience , & j'en donne  
 le remede qui est un des plus assurés  
 contre-poisons que je connoisse, & qu'il  
 y ait peut-être dans toute la Medecine.

1698.

Remede  
à ce poi-  
son.

1698.

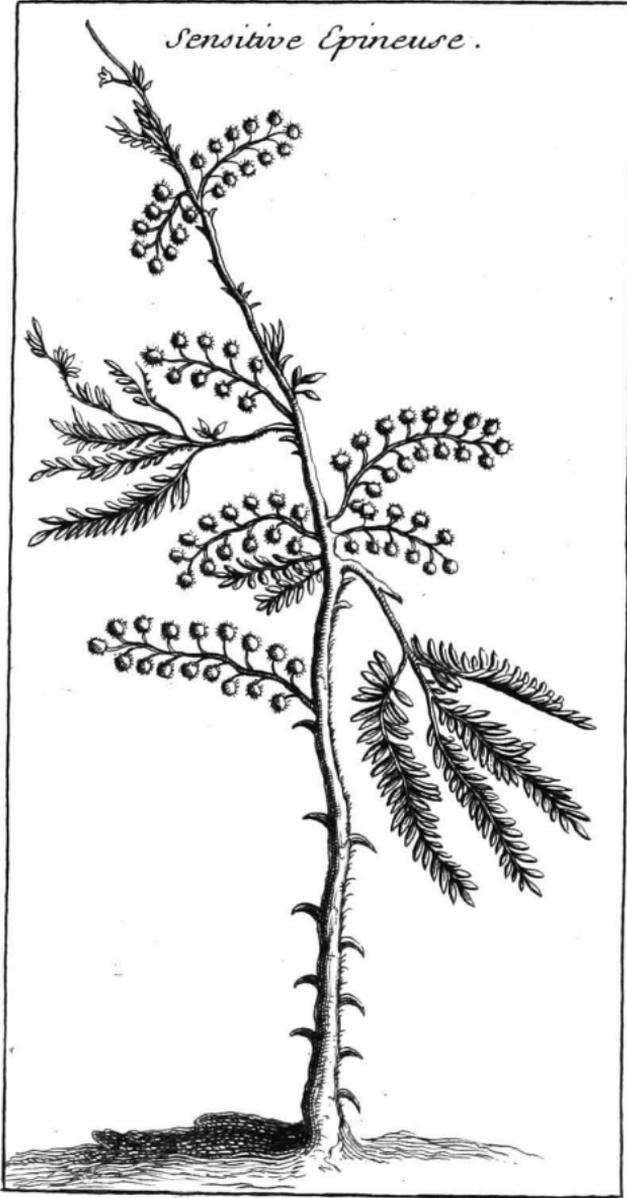
Trois es-  
pces de  
sensitives.  
ves.

Il y a trois especes de sensitives. Si je ne craignois de me trop éloigner du sentiment commun, je les reduirois à deux ; à celle qui est épineuse qui est la meilleure, & à celle qui est sans épines, que l'on distingue en mâle & femelle, parce que les feuilles de l'une sont plus grandes que celles de l'autre. Tout le monde sçait que cette plante est appelée sensitive, ou plante vive, parce que dès qu'on la touche soit avec un bâton, soit avec la main, ses feuilles s'approchent l'une de l'autre, se ferment, & demeurent quelques momens comme colées ensemble, après quoi elles se r'ouvrent & reprennent leur situation ordinaire. On se sert souvent de cette propriété, pour surprendre la simplicité de ceux qui ne la sçavent pas, & particulièrement des filles à qui l'on fait croire que le mouvement de ces feuilles est une marque de leur sagesse, ou du contraire.

Je ne sçai ou le Pere du Terre avoit les yeux quand il dit avoir cherché cette plante sans la pouvoir trouver à la Guadeloupe, & n'en avoir trouvé de véritable qu'à Saint Christophle au Quartier de Cayonne. Rien n'est plus commun que cette herbe de quelqu'une des trois especes qu'on la souhaite à la Martinique,



*Sensitive Epineuse.*



la Guadeloupe, la Dominique, Mariegalante, & autres Isles, on la trouve par tout jusques sur les bords de la mer, & plus communément dans les terrains secs & arides, que dans les bons.

1698.

La sensitive épineuse est la plus petite des trois especes. Elle vient de semence & de bouture. La racine qui produit & qui soutient la tige est longue d'un demi-pied ou environ, assez grosse vers la superficie de la terre finissant en pointe, elle est presque toute couverte de filets assez longs & souples. La peau qui l'enveloppe est brune, le dedans est blanc, moüelleux, spongieux, sans odeur, d'une faveur assez douce. Elle pousse plusieurs branches ou tiges qui sont longues, & foibles, qui rampent à terre, se plient & s'entrelassent, elles sont souples, tendres, moüelleuses, & garnies de petites épines un peu crochuës, & fort pointuës. Ses feuilles viennent toujours couplées. Chaque petite branche ou sion en a depuis onze jusqu'à quinze, il est rare d'en trouver plus ou moins. Elles sont deux fois plus longues que larges, d'un verd brun par-dessus, plus clair par-dessous. Elles sont assez fortes quoique peu charnuës, & toutes garnies sur le dessus & par les bords de petites épines fines, droites & assez fortes.

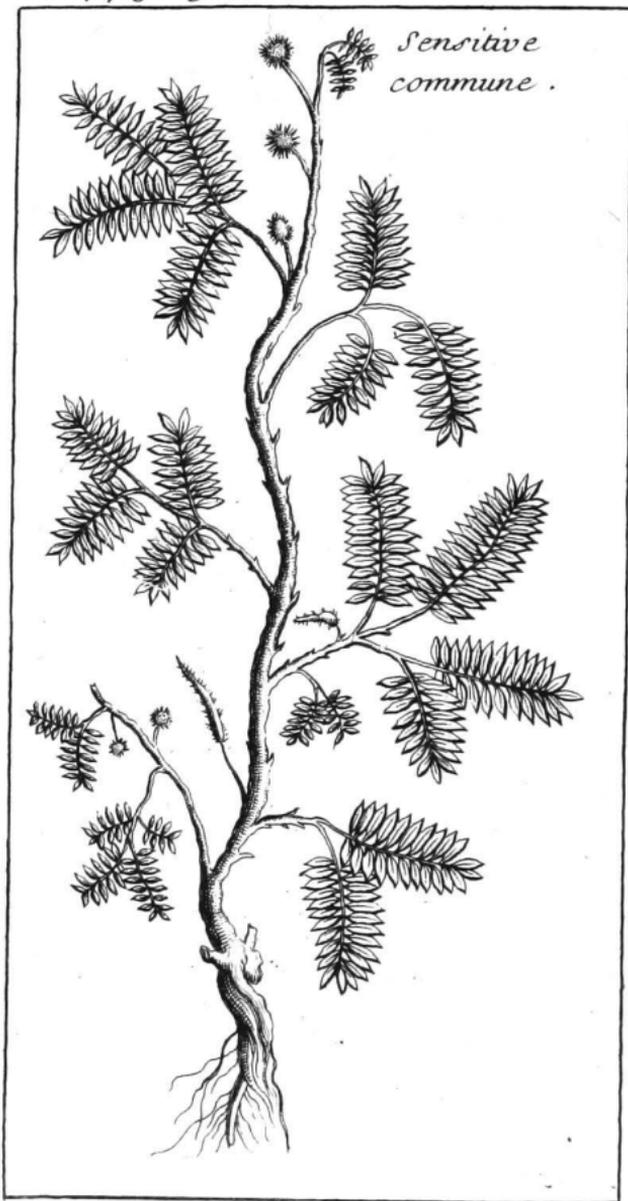
Descri-  
ption de  
la sensi-  
tive épi-  
neuse.

1698.

La fleur de cette plante est un bouquet de quantité de petits filets blancs, fins, & déliés, long d'un demi pouce, dont les extrêmités sont arrondies en forme de bouton jaune, en la place desquelles on voit enfin sortir de petites filiques brunes, qui renferment des semences ovalles, plattes, dures, brunes, environnées d'un petit filet d'une couleur plus brune. Chaque filique est environnée sur ses bords d'une espece de cordon composé de petites épines courtes, seches, grises, qui semblent être disposées de maniere à empêcher qu'on ne puisse prendre les semences de la plante.

Quelques gens prétendent que les feüilles de cette espece infusées dans de l'eau, & prises comme l'hipecacuhana, produisent le même effet. S'il ne s'agit que de faire vomir ils ont raison; car rien au monde n'y est plus propre, mais il faut être habile pour composer un remede, d'un poison aussi vif & aussi fort qu'est le suc des feüilles de cette plante. Le public me dispensera de lui apprendre ce que j'ai entendu dire sur cela, il suffit qu'il sçache que le remede unique & spécifique contre ce poison est la racine de la même plante préparée & prise comme je le dirai avant de finir cet article.





Les deux autres especes de sensitives que le Pere du Terre regarde comme les veritables, & qu'il dit qu'il n'a trouvées qu'à Saint Christophle, ne sont point épineuses. Elles croissent en arbrisseau. J'en ai vû par tout à la Martinique de quatre & cinq pieds de haut, leur tige est délicate, fragile, moëlleuse, couverte d'une écorce verte, mince, assez adhérente. Elle pousse beaucoup de branches qui se subdivisent en rameaux & en petits scions où les feuilles sont attachées deux à deux, de maniere qu'en se retrecissant ou se courbant, elles se renferment presque l'une dans l'autre; elles sont d'un verd brun avec de petits points rouges. La fleur de cette espece est un bouquet de très-petites roses à cinq feuilles de couleur bleüe avec un peu de rouge auxquelles succedent des filiques longues de deux pouces ou environ, minces, délicates, & remplies de petites graines plates, ayant presque la figure d'un cœur, dures, & d'une couleur de noir lustré.

Sensitive  
commu-  
ne.

On distingue cette espece en mâle & femelle, & cette distinction se prend uniquement par la grandeur des feuilles qui sont plus grandes dans le mâle que dans la femelle. Mais avant de convenir

1698.

de cela , il faudroit sçavoir bien exactement , s'ils sont de même âge , dans un terrain également bon , dans une égale exposition , & bien d'autres circonstances que je n'ai pas examinées , & qui me paroissent assez peu importantes.

Voici ce que j'ai promis de dire de la racine de la sensitive épineuse.

Expé-  
rience de  
la racine  
de sensi-  
tive épi-  
neuse.

Je fus appelé au mois de Decembre 1696. pour confesser un Negre qui appartenoit au sieur de Laquant Capitaine de Milice du Quartier de Sainte Marie à la Cabesterre de la Martinique. Je trouvai ce pauvre malade dans des douleurs & dans des convulsions épouvantables. J'en tirai ce que je pus , vû l'état où il étoit , pendant qu'on préparoit la racine de sensitive épineuse qu'on alloit lui faire prendre , & qui devoit décider de son sort , c'est-à-dire , le guérir en lui faisant rejeter le poison , s'il avoit assez de force pour cela , ou l'achever en peu de momens, si la nature trop affoiblie ne pouvoit pas résister à la violence de l'opération du remede.

Après que la racine tout récemment tirée de terre eût été gratée, dépoüillée de sa peau brune , lavée & essuyée, on la pila dans un mortier , & on la reduisit en pâte , dont on prit le poids d'une piece

de quinze sols que l'on remit dans le mortier où l'on la fit dissoudre en la broyant bien avec du vin rouge que l'on versoit peu à peu dans le mortier. Quand la pâte fut entièrement dissoute dans le vin, on le lui fit prendre, il y en avoit un bon verre. Il étoit sur un matelas posé à terre entre deux feux : on ne laissa pas de le bien couvrir assez inutilement, comme je croi, car en moins d'un *Miserere* le remede commença à operer par une sueur extraordinaire, qui fut accompagné de convulsions très-violentes, & d'un vomissement qui sembloit lui aller faire rendre les intestins par la bouche, pendant lequel il rendit un animal vivant de la grosseur du pouce, d'environ quatre pouces de longueur, ayant quatre jambes de plus d'un pouce de longueur divisées en trois articles, avec de petites griffes comme celles d'un rat. La tête ne se distinguoit du reste du corps que par le mouvement du col, il avoit deux petits yeux, & une gueulle armée de dents. Le dos étoit couvert de deux aîles à peu près de la matiere & de la figure de celles des chauvesouris, & le reste du corps couvert d'un poil rougeâtre, court, dur, mais en petite quantité. Le malade rendit beaucoup de sang.

1698.

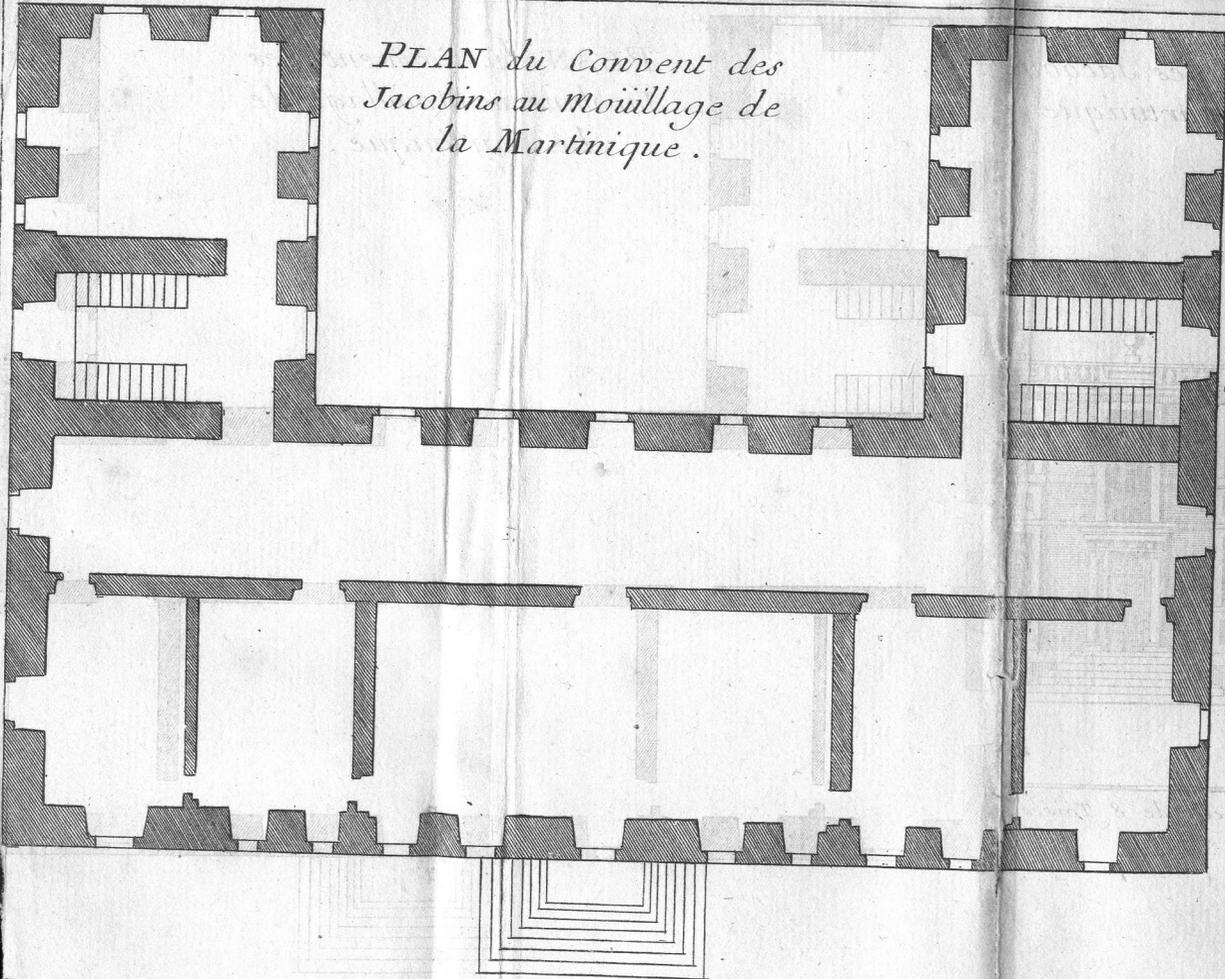
Effet prodigieux de la racine de sensitive.

1698.

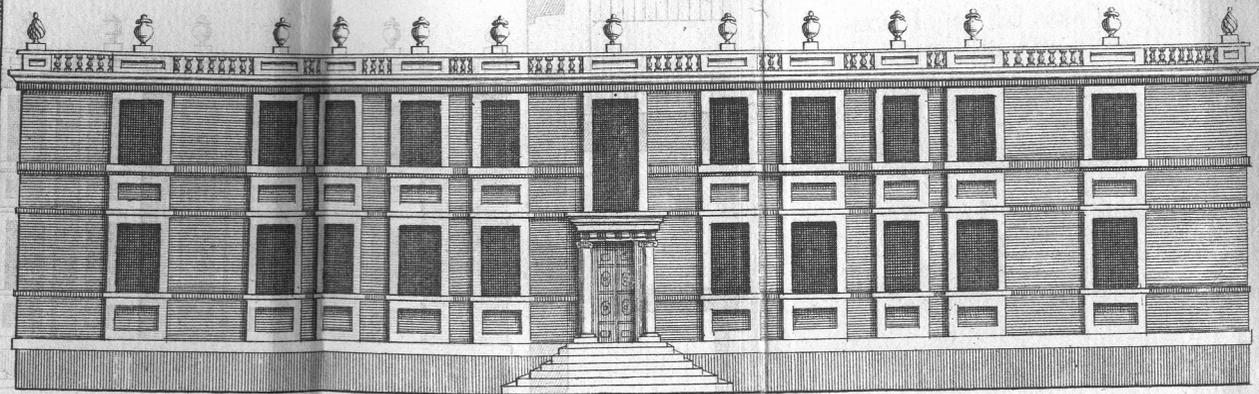
& de matiere bleuâtre après qu'il eût rejezté cet insecte, & tomba ensuite dans une défaillance qui dura long-tems, & dont on ne put le faire revenir qu'à force de cordiaux. Un moment après que cet animal fut sorti, il se mit à remuer ses aîles, & sortit de dessus la table, où on l'avoit mis, il tomba à terre en voltigeant, mais il n'avoit pas la force de se soutenir. On le mit dans une bouteille avec de l'Eau-de-Vie pour le conserver. On m'assura que c'étoit la quatrième fois que la racine de sensitive avoit guéri des Negres empoisonnez, mais on n'avoit point encore vû un effet semblable à celui-ci. Il n'y avoit que cinq ou six jours que ce Negre avoit commencé à se trouver mal, peut-être avoit-il pris le poison long-tems auparavant : car il semble qu'il faut un tems considerable pour qu'un poison puisse produire dans le corps d'un homme une pareille corruption. On soupçonnoit un vieux Negre Aradas d'être l'Auteur de ces empoisonnemens, mais faute de preuves on ne pouvoit le mettre en Justice. Sa mort qui arriva bien-tôt après ce que je viens de dire, délivra les Negres de cette Habitation de la crainte où ils étoient d'être empoisonnez.



*PLAN du Convent des  
Jacobins au mouillage de  
la Martinique.*



*Elevation du Convent des Jacobins au mouillage de la  
Martinique.*



*Echelle de 8 Toises.*

CHAPITRE VIII.

*Plan du Convent que l'Auteur fit bâtir  
à la Martinique. Mort du Superieur  
General de leurs Missions.*

**L**E Plan que j'avois fait pour le nouveau Bâtiment que nous voulions faire au Mouillage, ayant esté agréé & approuvé du Superieur general, de toute la Communauté, & des personnes intelligentes à qui on le fit voir, je fus le tracer, & en faire creuser les fondemens sur la fin du mois de Juillet.

Il consistoit dans un grand Corps de logis, dont la face regardoit la mer. Il avoit vingt toises, ou cent vingt pieds de longueur, & quarante pieds de large, avec deux aîles en retour du côté de la montagne, qui devoient avoir dix toises de long sur cinq de large.

L'étage du rez de chaussée étoit élevé de quatre pieds au-dessus du terrain, il étoit partagé par une grande salle de quarante six pieds de long sur vingt-deux de large, qui donnoit entrée dans deux appartemens, un à chaque bout, qui à la verité ne consistoient qu'en deux cham-

bres chacune de quinze pieds de large sur vingt-deux pieds de longueur. Les portes de ces chambres étoient en enfilade, & la piece du milieu servoit de salle commune à ces deux appartemens. Cet étage devoit avoir treize pieds de hauteur, & celui de dessus douze. La salle étoit éclairée par quatre fenêtrés, deux de chaque côté de la porte. Chaque chambre avoit deux fenêtrés, qui toutes regardoient la mer. Vis-à-vis de la porte d'entrée, la salle étoit percée d'une autre porte par laquelle on entroit dans une gallerie de quinze pieds de large, & aussi longue que tout le Bâtiment, dans laquelle les quatre chambres qui étoient à côté de la salle avoient des portes de dégagement.

La gallerie avoit une porte à chaque bout, & une dans son milieu vis-à-vis celle de la salle. Les portes des bouts de la gallerie servoient, une pour entrer dans la basse cour où étoient, ou du moins où devoient être les cuisines, les offices & les magasins, & l'autre dans le jardin potager. Elle étoit éclairée par quatre fenêtrés qui regardoient sur la cour qui étoit entre les aîles & le grand enclos.

Outre ces trois portes, la gallerie étoit

encore percée de deux arcades qui don-  
noient entrée dans les aîles où devoient  
être les escaliers , un dans chaque aîle.  
Le rez de chaussée d'une des aîles devoit  
servir de salle à manger ou de refectoir ;  
& l'autre partagé en deux chambres  
étoit destiné pour les malades. 1698.

L'étage au-dessus de la salle & des qua-  
tre chambres étoit partagé en sept cham-  
bres de quinze pieds de large sur vingt-  
deux pieds de longueur , dont les portes  
répondoient dans une galerie pareille à  
celle du rez de chaussée. Elles avoient  
chacune deux croisées , excepté celle du  
milieu qui n'en avoit qu'une , qui se  
trouvoit au-dessus de la porte de la salle.  
Cette fenêtre devoit être ouverte jus-  
qu'en-bas , pour donner entrée dans un  
balcon porté par la corniche de l'ordre  
dorique en pilastres qui ornoit la prin-  
cipale porte. Toutes les fenêtres étoient  
bandées , & l'appui étoit soutenu par des  
moulures. Une grande corniche devoit  
regner tout autour du Bâtiment pour  
porter une balustrade de pierre de taille  
avec des vases & des globes sur les pié-  
destaux, pour servir d'amortissement.

Il n'y devoit point avoir de comble,  
mais une terrasse bien carrelée & ci-  
mentée , où l'on pût aller se promener

1698. le soir , & prendre le frais.

Empâtement nécessaire pour suppléer aux Fondemens peu profonds.

Quoique les murs principaux de ce Bâtiment ne dussent avoir que trois pieds d'épaisseur , je donnai six pieds de large au fondement , & je le fis avec tout le soin imaginable, soit pour le choix des pierres, soit pour le mortier & la liaison, afin que l'empâtement suppléât au peu de profondeur que je pouvois leur donner, qui ne pût être que de six à sept pieds de profondeur, parce que dans tous ces endroits-là, comme je l'ai déjà remarqué, plus on creuse & moins on trouve de solidité : jusques-là même qu'il y en a où ceux qui veulent bâtir avec quelque apparence de solidité, sont obligez de mettre les premières assises sur le gazon, à moins de vouloir faire un grillage qui coûteroit plus que le Bâtiment qu'on feroit dessus.

L'on voit assez par ce que je viens de dire, que j'avois disposé ce Bâtiment d'une manière à pouvoir laisser tout l'étage du rez de chaussée à quelques Officiers de considération comme un Vice-Amiral de France, ou un Lieutenant General qui voudroient prendre leur logement à terre pendant leur séjour à la Martinique, sans que cela nous incommodât le moins du monde. Ainsi on

pouvoit considérer le rez de chaussée comme une Maison seculiere, & le dessus comme un Convent. Le dessus du refectoir & de l'infirmerie devoit être partagé en deux ou trois chambres pour composer un appartement dans chaque aîle. 1698.

J'étois occupé à cet ouvrage quand on me fit sçavoir que le Moulin de Nôtre Habitation avoit pris la peine de se rompre douze ou quinze jours plutôt que je ne souhaitois. Je m'en consolai pourtant, & je devois être content de mon année, ou comme on parle aux Isles de ma levée, puisque j'avois fait jusqu'à lors cent quatre-vingt-dix mille livres de Sucre brut, plus de quarante mille livres de Sucre blanc, & environ douze mille livres de Sucre de sirop. Cela me servit abondamment à payer les Negres que j'avois achetez en dernier lieu, huit autres que j'avois achetez auparavant, les Provisions dont j'avois eu besoin, & une partie des dettes dont Nôtre Maison se trouvoit encore chargé.

Le Pere la Fraiche nôtre nouveau Supérieur general qui n'étoit aux Isles que depuis quatre mois ou environ, étoit venu demeurer au Fond Saint Jacques pour éviter le mal de Siam, qui étoit

Mort du  
Supérieur  
general.

1698. fort allumé au Fort Saint Pierre. Mais il ne laissa pas d'en être attaqué le vingt-cinq du mois d'Août. Le soin que nous en eûmes, sa bonne complexion, & plus que toute autre chose le moment de sa mort, qui n'étoit pas encore arrivé firent qu'il résista au mal jusqu'au huitième de Septembre qu'il expira, après avoir combattu contre le mal autant qu'on le pouvoit attendre d'un homme de quarante-deux ans, qui n'avoit point du tout envie de mourir si-tôt. Il avoit été attaqué si vivement, qu'en moins de deux heures il eut un transport au cerveau, si violent & si continuel, qu'il n'eut pas six heures d'intervalle & de bon sens pendant les quatorze jours que dura sa maladie. Nous nous servîmes de ces momens pour lui administrer les Sacramens qu'il reçût avec beaucoup de piété.

Nous reconnûmes encore une fois le Pere Cabasson pour nôtre Superieur general, en attendant que le General de l'Ordre y eût pourvû. J'eus soin d'engager nos Peres à écrire en sa faveur; ce qui étant joint à ce que l'Archevêque de Saint Domingue avoit écrit de lui, il reçût les Parentes de la Charge de Superieur general & de Prefet Apostolique de nos Missions au mois de Mars sui-

vant comme je le dirai ci-après.

1698.

Huit ou dix jours après la mort de nôtre Superieur general , un des Religieux qui étoit venu avec lui de France , & qui desservoit la Paroisse de la Trinité , fut aussi attaqué du mal de Siam. Je me trouvai obligé de servir sa Paroisse qui est très-grande , & d'avoir les mêmes soins de lui que j'avois eu du Superieur general , mais avec plus de bonheur , puisque ni les remedes , ni les Medecins , ni le mal même ne furent pas capable de le tuer , & que sa bonne complexion le tira d'affaires en sept ou huit jours. Dès que je le vis en état d'être transporté , je le fis porter au Fond S. Jacques pour le rétablir plus facilement , & je priai le Religieux qui demouroit avec moi d'aller servir la Paroisse de la Trinité , parce que les affaires de Nôtre Habitation ne me permettoient pas de m'en absenter plus long-tems. Quelques-uns de nos Peres qui vinrent voir nôtre convalescent m'engagerent à leur donner un cochon boucanné dans le bois. Je le fis avec joye , & pour augmenter la Compagnie , j'y invitai quelques-uns de nos amis , & ceux de nos Peres qui étoient à portée de s'y trouver.

Un autre Religieux attaqué du mal de Siam guérit.

## C H A P I T R E I X.

*Ce que c'est qu'un Boucan de Cochon.*

Boucan  
de Co-  
chon.

**J'** Ai fait la description d'un boucan de tortuë dans la seconde Partie de ces Memoires : voici celle d'un boucan de cochon. Celui de tortuë se doit faire au bord de la mer , & celui de cochon dans le bois à l'imitation des Boucanniers ou Chasseurs , qui accommodent le leur à peu près comme je vais dire , lorsqu'ils veulent se délasser de leur exercice ordinaire & se divertir. La difference de celui des Boucanniers au nôtre , étoit qu'ils font le leur avec un sanglier ou cochon maron , au lieu que le nôtre n'étoit que d'un cochon domestique , que j'avois eu soin de faire tuer , flamber , & vuidier la veille. J'avois aussi envoyé nettoyer une place dans le bois , au bord de nôtre riviere , environ à quinze cent pas de la Maison , où j'avois fait faire un grand ajoupa , c'est-à-dire , une grande case bâtie à la legere & couverte de feüilles de balisier & de cachibou , pour s'y retirer en cas de pluye.

Le jour étant arrivé , j'envoyai dès le

point du jour à l'ajoupa , le cochon & les autres choses que j'avois fait préparer pour le repas , & sur tout le vin , afin de le faire rafraîchir dans la riviere. Lorsque tous les conviez furent assemblez , nous partîmes pour nous rendre au lieu où se devoit faire le boucan. Nous y arrivâmes sur les neuf heures. Il fallut d'abord que tout le monde se mît à travailler. Les plus paresseux furent chargez du soin de faire deux brochettes pour chaque Boucannier. On prend pour cela du bois de la grosseur du doigt , que l'on dépouille de sa peau , & que l'on blanchit bien proprement. Une des brochettes doit avoir deux fourchons pointus , l'autre n'a qu'une pointe. Les autres conviez s'occupèrent à former le boucan. C'est une espece de gril de bois sur lequel le cochon tout entier se doit cuire. On coupe pour cet effet quatre fourches de la grosseur du bras , & d'environ quatre pied de longueur ; on les plante en terre de maniere qu'elles font un quarré long d'environ cinq pieds , sur trois pieds de large. On pose les traverses sur les fourches , & on arrange sur les traverses les gaulettes qui font le grillage. Tout cela est bien amarré avec des liannes. C'est sur ce lit , ou sur ce

1698.

Brochettes qui servent le fourchettes.

Disposition du Boucan.

1698. grill qu'on couche le cochon sur le dos, le ventre ouvert écarté autant qu'il est possible, & retenu en cette situation par des bâtons, de peur qu'il ne se referme lorsqu'il vient à sentir la chaleur du feu qu'on met dessous.

Ustensiles dont on se sert.

Assaisonnement du Cochon,

Pendant qu'on accommodoit toutes ces choses, les Negres qui avoient coupé une bonne quantité de bois le jour précédent, y mirent le feu pour le réduire en charbon, & quand il fut en état, on l'apporta sous le cochon avec des écorces d'arbres qui servent de pelles, parce qu'il est expressement défendu de se servir d'aucun instrument de métal comme pelles, pincettes, plats, assiettes, cuiliers, fourchettes, sallieres, & même de nappes, serviettes, ou semblables ustenciles qui défigureroient trop la maniere de vie boucaniere, qu'il semble qu'on veut imiter dans ces repas. J'oublois de dire, que le ventre du cochon avoit été rempli de jus de citron avec force sel, piment écrasé & poivre: parce que la chair du cochon quoique très bonne & très-délicate, & plus en Amerique qu'en aucun autre lieu du monde, est toujours douce, & a besoin de ce secours pour être relevée.

Pendant que le cochon cuit, ceux qui veulent

veulent déjeûner le peuvent faire , & boire un coup , pourvû que ce soit dans un coïï , & que la liqueur ne soit point mêlée , c'est-à-dire , qu'il faut boire le vin tout pur , & l'eau toute pure , parce que ces sortes de mélanges , & ces temperamens d'eau & de vin sont tout-à-fait oppozés à la simplicité d'une pareille vie. On permit sans consequence qu'on pût manger à ce premier repas quelques viandes qu'on avoit apportées de la maison ; mais dès qu'on a touché au cochon , il n'est plus permis de toucher à autre chose. Cependant comme il n'y a point de regle si generale , qui ne puisse souffrir quelque exception , on permit à quelques personnes de la Compagnie de mettre de l'eau dans leur vin , parce qu'étant encore Novices dans l'Ordre Boucanier , il y auroit eu de l'indiscretion à les obliger d'abord à toute la rigueur de la regle. Sur quoi on remarquera en passant combien il y a plus de justice & de bon sens dans cet Ordre , que dans les autres où l'on veut que les Novices soient tout en entrant plus parfaits & plus reguliers que les anciens.

Après le déjeûné chacun prit son parti. Les uns allerent à la chasse , les autres amasserent des feuilles de bala-

1698.

Maniere  
de cuire  
la viande.

sier , de cachibou , & des fougerès, pour faire des nappes , & des serviettes ; les autres eurent soin que le cochon se cuisît lentement , & que sa chair fût bien pénétrée de la saulce dont le corps étoit rempli , ce qu'on fait en la piquant avec la pointe de la fourchette , mais sans percer la peau , de peur que la saulce qu'on a intérêt de conserver ne passât au travers , & ne tombât dans le feu.

Quand on jugea que le boucan étoit cuit , on appella les Chasseurs avec deux coups d'armes, qu'on tira coup sur coup. C'est la regle : car les cloches ne sont point d'usage dans les communautés Boucanieres : à mesure qu'ils arrivoient on plumoit le gibier qu'ils avoient apporté, & selon son espece on le jettoit dans le ventre du cochon qui seroit de marmite , ou bien on le passoit dans une brochette qu'on plantoit devant le feu ; où il se cuisoit sans avoir besoin d'être tourné plus de quatre ou cinq tours. Les Chasseurs qui n'apportoient rien n'en étoient pas quittes pour dire qu'ils n'avoient rien trouvé ; on leur répondoit qu'il falloit chercher , trouver , & apporter sur peine de la vie. Si c'étoit de vieux Boucaniers on les mettoit sur le champ en penitence, en leur faisant boire

autant de coups que le meilleur Chasseur  
 avoit apporté de pieces de gibier , &  
 cela tout de suite. La seule grace qu'on  
 peut faire , quand on est bien persuadé ,  
 qu'il n'y a que du malheur , & point du  
 tout de negligence dans le fait , est de  
 laisser au coupable le choix de la liqueur  
 qu'il veut boire. A l'égard de ceux qui  
 sont encore Novices , c'est ainsi qu'on  
 appelle ceux qui assistent pour la premie-  
 re fois à ce festin , leurs penitences dé-  
 pendent de la volonté du maître du bou-  
 can ; qui les leur impose avec toute la  
 discretion & la sagesse , que demande la  
 foiblesse des Sujets qui ont péché.

1698.

Punition  
des mau-  
vais  
Chas-  
seurs.

Après le *Benedicite* , nous nous mîmes  
 à une table si ferme & si solide , qu'elle  
 ne pouvoit branler à moins que la terre  
 ne tremblât ; puisque c'étoit la terre mê-  
 me couverte de fougères , de feuilles de  
 balisier & de cachibou. Chacun mit à  
 côté de soi , ses deux fourchettes , son  
 couteau , son couï pour boire , avec une  
 feuille de cachibou , dont les quatre  
 coins attachez avec de petites liannes lui  
 donnent la figure d'une tourtiere. C'est  
 là - dedans que chacun met sa sauce , s'il  
 la veut faire en particulier plus douce ,  
 ou plus piquante. Je fis mettre des ser-  
 viettes & du pain sur la table ; quoique

Situation  
des con-  
vies à  
table.

1698.

ce fût un abus : car les véritables Boucaniers ne connoissent point les serviettes ; ne se servent que de bananes pour accompagner leur viande , & encore rarement , leur ordinaire est que le gras & le maigre du cochon tiennent lieu de pain & de viande.

C'est au maître du boucan comme chef de la troupe , & pere de famille de couper le premier morceau à toute la Compagnie. Il s'approche pour cela du boucan tenant sa grande fourchette de la main gauche , & le grand couteau à la droite , & le cochon demeurant toujours sur son lit de repos , avec un petit feu dessous , il coupe de grandes tranches de la chair sans endommager la peau , & les met sur des feuilles de balisier , que les serviteurs portent à ceux qui sont assis. On met au milieu de la table un grand coüi plein de la sauce qui étoit dans le ventre du cochon , & un autre plein de jus de citron avec du poivre , du sel , & du piment , dont chacun compose sa sauce comme il le juge à propos. Après ce premier service les plus anciens se lèvent tour à tour pour couper & servir ; & enfin les novices qui doivent avoir appris le métier en le voyant pratiquer se lèvent les derniers , coupent & servent les autres.

Je croi qu'il n'est pas necessaire d'a-  
vertir le Lecteur qu'un point essentiel  
est de boire souvent. La regle le veut  
& la sauce y invite , en forte que peu  
de gens font des fautes sur ce point. Ce-  
pendant comme l'homme est fragile , &  
qu'il tomberoit souvent s'il n'avoit per-  
sonne pour le faire souvenir de son de-  
voir , ou pour le corriger ; c'est au maî-  
tre du boucan à veiller sur sa troupe , &  
quand il en trouve d'indolens , ou de  
negligens qui oublient leur devoir , il  
doit les reprendre publiquement , &  
pour penitence les faire boire dans le  
grand couï. Cè qui n'est pas une petite  
punition , car il faut qu'il soit tout plein.

Ce fut dans ces plaisirs innocens que  
nous passâmes la journée avec toute la  
joie possible. Le bon vin qui est l'ame  
du repas , ni manquoit point. J'en avois  
fait porter de France , de Florence , de  
MADERE , & de Canarie , qui se trouve-  
rent si frais au sortir de la riviere où on  
les avoit mis rafraîchir qu'on eût dit  
qu'ils étoient à la glace.

Nous nous trouvâmes vingt personnes  
à ce festin boucanier , & plus de vingt  
Negres que nous avions amenez pour  
nous servir. Le cochon qu'on avoit pré-  
paré étoit gros , & il sembloit qu'il

1698.

devoit suffire pour un bien plus grand nombre de gens que nous n'étions ; cependant malgré le déjeûné qui avoit été assez bon , on mangea le boucan avec tant d'appetit que nos Negres n'auroient pas eu de quoi dîner sans les autres viandes qu'on avoit apportées. Lorsque nous fûmes retournez à la maison , je fis servir une petite collation , plutôt pour la forme que pour le besoin , après laquelle nous nous séparâmes fort contens des plaisirs innocens de cette journée.

Les Cochons marons sont rares aux Isles.

Il est certain que le cochon maron est meilleur que le domestique , & que sa bonté augmente selon les fruits , ou les graines dont il se nourrit ; mais ces animaux sont rares aux Isles du Vent , & sur tout à la Martinique où leur chasse devient tous les jours plus difficile , parce qu'ils se retirent dans les montagnes les plus escarpées ; & dans les ravines les plus profondes où la peine est très-grande quand il faut les y aller chercher , sans compter le danger d'être mordu des serpens.

Ils ne mangent point d'ordures.

Tous les cochons de l'Amerique soit sauvages , soit domestiques , ne mangent point d'ordures comme font ceux de toutes les parties du monde : ils ne vivent que de fruits , de graines , de racines ,

*Françoises de l'Amérique.* 213  
de cannes & autres choses semblables. 1699.  
C'est à cela qu'on doit attribuer la délicatesse, & la bonté de leur chair.

---

## CHAPITRE X.

*Maladie dont l'Auteur est attaqué, son remède. Differentes especes d'Ipecauanha.*

**L**E troisiéme jour de Novembre je fus attaqué d'une maladie qui fut longue & dangereuse. Elle commença par une fièvre double tierce, avec une dissenterie violente. Au bout de sept ou huit jours ma fièvre appella encore à son secours des redoublemens qui duroient huit à dix heures, qui m'auroient infailliblement emporté, si le sommeil qui ne manquoit jamais de venir avec eux n'avoit moderé leur violence. Ce qui me faisoit plus de peine étoient les remèdes dont les Chirurgiens vouloient me surcharger, & les importunitéz continuelles de nos Peres, pour m'obliger à les prendre. Malgré la repugnance invincible que j'ai toujourns eüe pour toutes les drogues, il fallut en prendre quelques-unes, que je rendois aussi-tôt parce

1699.

que mon estomach ne les pouvoit souffrir.

Ma fièvre diminua beaucoup au commencement de Decembre, & me quitta entierement pendant quelques jours. Elle me reprit ensuite d'une maniere plus supportable & sans redoublemens ; mais la dissenterie augmenta considerablement, & je commençai à devenir hydropique. Cela m'obligea de prier nos Peres de charger quelque autre Religieux du soin de nos affaires. Ils s'assemblerent, je rendis mes comptes, & on élût un Syndic en ma place.

Je me fis porter au Quartier du Macouba le dixième Janvier 1699. le sieur Sigaloni dont j'ai parlé au commencement de ces Memoires, croyoit avoir trouvé la clef de mon mal, & se flatoit de me guérir, si j'étois a portée de chez lui. Quoique je le connusse pour un habile homme, je n'y comptois pas trop, & je croyois ma maladie mortelle, mais j'esperois que le bon air de ce quartier-là, & la Compagnie de mes anciens Paroissiens, pourroient peut-être me soulager. En effet, l'appetit que j'avois perdu presque entierement, me revint, la fièvre me quitta encore une fois, mais les remedes ne pûrent venir à bout de la

dissenterie, ni de l'enflûre qui augmen-  
toit tous les jours. Après avoir bien pensé  
à ce qui pourroit contribuer à ma gué-  
rison, je m'avisai d'envoyer chercher de  
la teinture de scamonée, & quoique  
dans l'état où j'étois, j'eusse tout à crain-  
dre de la violence de ce remede; je le  
pris sans consulter personne, & comme  
pour joüir à quitte ou à double.

Ce remede fit un effet merveilleux, je  
rendis une quantité d'eau si prodigieuse  
qu'en moins de quatre heures mon en-  
flûre disparut, & il sembloit que j'eusse  
la peau du ventre attachée à l'épine du  
dos. Contre toute apparence je me trou-  
vai si fort après une évacuation si gran-  
de, que je me promenai assez long tems  
sans ressentir la moindre foiblesse. Mais  
ce qu'il y eut de meilleur & de plus sur-  
prenant dans l'opération de ce remede  
fut que je rendis deux vers de la grosseur  
du pouce, dont l'un avoit seize pouces  
de longueur, & l'autre un peu moins.  
Ils avoient la tête plate, & en treffle,  
comme les serpens: ils avoient tout le  
corps couvert de poil roussâtre, & ils  
étoient si vifs qu'ils rampoient encore  
dans la chambre six heures après que je  
les eûs rendus. Depuis la sortie de ces  
insectes, je me trouvai très-bien, sans

1699.

Effer  
merveil-  
leux de  
la teintu-  
re de  
Scamonee.

fièvre , sans dissenterie , & avec un très-grand appetit.

J'ai toujours cru que ces deux vers extraordinaires étoient l'effet de quelque poison , soit qu'on me l'eût donné pour me faire périr , soit que je l'eusse pris en mangeant des fruits ou en goûtant des racines dans les bois.

Je m'aperçûs deux jours après que je rendois du sang , dont la quantité qui s'augmentoît de jour en jour , faisoit croître mon appetit. Cela fut cause que je mangeai deux ou trois fois avec peu de discretion , & que ma dissenterie revînt. Mais comme à la reserve du sang qui me faisoit quelque peine , elle ne m'empêchoit plus d'agir , parce qu'elle n'étoit plus accompagnée de fièvre , je me vis en état d'aller à la Basseterre le 27. Avril , pour être present à la lecture des Patentes que nous avions reçues de Rome , pour reconnoître le Pere Cabasson , en qualité de Vicaire general de nôtre Congregation, & de Préfet Apostolique de nos Missions.

Je demurai dans nôtre Convent du Mouillage jusqu'au mois de Septembre , que je fus obligé de retourner au Fond S. Jacques , pour déservir la Paroisse de Sainte Marie, qui manquoit de Cure.

Je m'occupai pendant ce tems-là à conduire nôtre Bâtiment. Ma maladie, & la mort de deux de nos Maçons François, avoient été cause qu'il étoit allé fort lentement. Je le pressai alors du moins autant que mon mal le pouvoit permettre : car il continuoit toujours, & il étoit causé selon les apparences par un ulcere que ces vers m'avoient fait dans les intestins, qu'il n'étoit pas aisé de fermer. On m'obligea ou plutôt on me contraignit par force de prendre plusieurs remedes, aussi inutiles, qu'ils étoient de mauvais goût sans recevoir aucun soulagement.

Le sieur de la Martiniere Medecin entretenu par le Roi, arriva de France en ce tems-là, & apporta une partie d'Ipecacuanha qu'il vouloit vendre aussi cher, que ceux qui le firent connoître les premiers en Europe. Nôtre Superieur vouloit absolument que je prisse ce remede, & ne me donnoit point de repos là-dessus, j'étois enfin prêt de ceder, lorsque j'appris que la propriété de ce simple étoit de faire vomir : je vis bien alors qu'il ne me convenoit point du tout, de sorte que je refusai absolument de le prendre, résolu de garder mon mal, tant qu'il plairoit à Dieu avec

d'autant moins de peine que je ressentois peu de douleur, & que cela ne m'empêchoit pas de vacquer à mes affaires.

Cependant ayant appris qu'une certaine femme de nôtre Paroisse guériffoit infailliblement le flux de sang, je la fus trouver, & la priai de me donner son remede. Elle me fit saigner & purger, & puis je commençai à le prendre. Je ne doutai plus de ma guérison, dès que je vis que mon estomach ne le rejettoit point. Cependant je le pris neuf jours de suite, sans qu'il produisît l'effet qu'il avoit coûtume de produire le deux ou troisiéme jour à tous ceux qui s'en étoient servis. Ma Medecine en parût étonnée, & ne sçavoit à quoi attribuer ce manquement de vertu; mais je la rassûrai en lui disant que je me sentoiss beaucoup mieux, & qu'il ne falloit pas s'allarmer, parce que mon mal étant inveteré, il ne falloit pas s'étonner si le remede ne produisoit pas son effet aussi promptement qu'il avoit accoûtumé.

Je continuai donc à le prendre. Le lendemain qui étoit le dixiéme jour, je commençai à ressentir l'effet de sa bonté, puisque je ne fus point obligé de me lever pendant la nuit comme je faisois ordinairement cinq ou six fois, & souvent

bien davantage. Je fus enfin entièrement guéri le douzième jour. Pour plus grande sûreté, je continuai à le prendre, & à garder le même régime encore six jours, ce qui me guérit si parfaitement, qu'un mois après j'étois méconnoissable tant j'étois engraisé.

Ce remède consistoit en des raclures d'une plante qu'on appelle mahot-coufin pour la distinguer de plusieurs autres plantes, qui portent le nom de coufin. Celle-ci approche beaucoup pour la figure de la feuille à celle du mahot ordinaire dont j'ai parlé dans ma première Partie, excepté qu'elles sont beaucoup plus petites; le bois de cette plante est spongieux, souple, liant, foible & presque incapable de se soutenir lui-même dès qu'il est parvenu à deux ou trois pieds de hauteur, il jette beaucoup de branches qui s'entrelacent dans les haliers où il croît ordinairement, son écorce est verte, mince, & assez adhérente au bois qui est gris. Cette plante produit de petites fleurs jaunes composées de cinq feuilles, au milieu desquelles naissent de petits boutons de la grosseur d'un pois hérissés de petits piquans crochus qui s'attachent aux habits si facilement, que quand ils sont meurs ils se détachent de

Remède  
admirable pour  
la diarrhée & le  
flux de  
sang.

Descrip-  
tion du  
mahot-  
coufin.

1699.

leur branches au moindre soufflé de vent, ou pour peu qu'on les touche, & s'attachent par tout.

Compo-  
sition du  
remède.

Les racines de cette plante sont en assez grande quantité, elles sont longues, à peu près comme les cercifis, & de la consistance de celles de persil; elles paroissent grises lorsqu'on les tire de terre, mais dès qu'elles sont lavées & nettoyées elles sont fort blanches. Quand elles sont en cet état, on les gratte ou racle doucement avec un couteau, jusqu'à ce qu'on soit arrivé vers le centre qui est rude & dur, comme celui d'une racine de persil. On le jette comme inutile. On prend une bonne poignée de ces raclures que l'on fait bouillir dans une chopine de lait, à un feu lent, & en les remuant sans cesse; elles se dissolvent, & font à la fin une espee de boüillie. On y met si on veut un peu de Sucre & de Cannelle, qui n'y servent de rien, mais aussi qui n'y peuvent nuire; & on prend ce boüillon après qu'il a été coulé à travers un linge fin. Ces raclures ne changent point la couleur du lait, & ne lui donnent d'autre goût que celui que lui donneroit un peu de farine de froment. Le Sucre & la Cannelle, quand on y en veut mettre, ne servent qu'à le rendre plus agréa-

ble. Je croi cependant qu'il vaut mieux s'en passer , parce que le Sucre & la Cannelle , quoiqu'en petite quantité ne laissent pas d'échauffer , & c'est ce qu'il faut éviter sur toutes choses dans ces sortes de maladies. 1699.

On prend ce remede trois fois par jour. Je le prenois de grand matin après que j'avois dit la Messe. Je mangeois trois heures après l'avoir pris , mais seulement des viandes roties ou grillées , sans porage , ni salade , ni fromage , ni fruits , ni ragoûts , ou autre chose où il pût y avoir des épiceries. Trois heures après ce repas je prenois le second boüillon. Au bout de trois ou quatre heures je soupois comme j'avois dîné , & je prenois le troisième en me mettant au lit. Ce remede très simple , comme on voit, aisé à prendre & fort nourissant m'a si bien guéri , que depuis ce tems-là je n'ai ressenti aucune attaque de dissenterie , ni de flux de sang.

Il y a une autre espece de cousin dont toutes les hayes des Basseterres des Isles sont remplies , qui a les feuilles en maniere d'écussions de la largeur d'une piece de trente sols. Sa tige est plus forte que celle dont je viens de parler , elle s'éleve jusqu'à trois ou quatre pieds de hauteur

Seconde  
e pece de  
cousin.

1699.

après quoi elle a absolument besoin d'être soutenue, aussi s'entrelasse-t-elle dans tous les arbres qui sont à sa portée. Son bouton est très-petit, tout couvert de petites épines, par le moyen desquelles il s'attache à tout ce qui le touche.

Feüilles  
de cousin  
seches  
pour la  
dissenté-  
rie.

On dit que ces feüilles sechées & reduites en poudre prises dans du boüillon, ou autre liqueur le poids d'un Ecu, & même de deux Ecus si le mal est opiniâtre, guérissent la dissenterie. Je n'ai point fait l'expérience de ce remede.

Troisième  
me espe-  
ce de  
cousin.

Il y a une troisième espece de cousin plus grande que la précédente, on en trouve de sept ou huit pieds de haut. Son écorce est grise, unie, souple, peu adhérente. Elle se leve aussi facilement que celle du mahot, & on l'emploie aux mêmes usages, c'est-à-dire, à faire des cordes. Le bois qu'elle couvre est blanc, léger, aisé à se secher, il est cassant & de nul usage que pour allumer du feu, sa feüille est longue de cinq à six pouces, sur trois à quatre pouces de large, dentelée par les bords, velue, & presque aussi piquante que les orties, elle finit en pointe, & elle est d'une couleur verte, brune par-dessus, & beaucoup moins par-dessous. Ses fleurs ne viennent jamais seules, mais plusieurs jointes en-

semble comme un bouquet , elles sont composées de cinq feüilles , qui étant ouvertes de toute leur longueur forment une espee d'étoile , le milieu est rempli de petits filets ou étamines , d'un beau jaüne doré. Le pistis se change enfin en un petit bouton tout rond , garni de petites épines assez longues & crochuës , par lesquelles il s'attache aux habits & aux cheveux des passans , & sur tout aux poils des bêtes qui en sont quelquefois toutes couvertes. Ce bouton renferme de petites graines ovales , unies , plus plattes d'un côté que de l'autre , toujours couplées & accollées deux à deux , de couleur grisatre & assez dures.

On prétend que le suc de cet arbrisseau est bon pour la dissenterie , il est certain qu'il est stiptique.

L'écorce broyée & appliquée en forme de caraplâme sur les ulceres qui suivent ordinairement l'épian , les déchesse & les guérit en assez peu de tems.

La quatrième espee de cousin dont j'ai connoissance a les feüilles de la figure de celles du persil , mais beaucoup plus grandes , la plante a peu de force , & ne s'éleve guères à plus d'un pied & demi de hauteur , les fruits de cette espee sont longs comme des fers d'aiguillettes ,

1699.

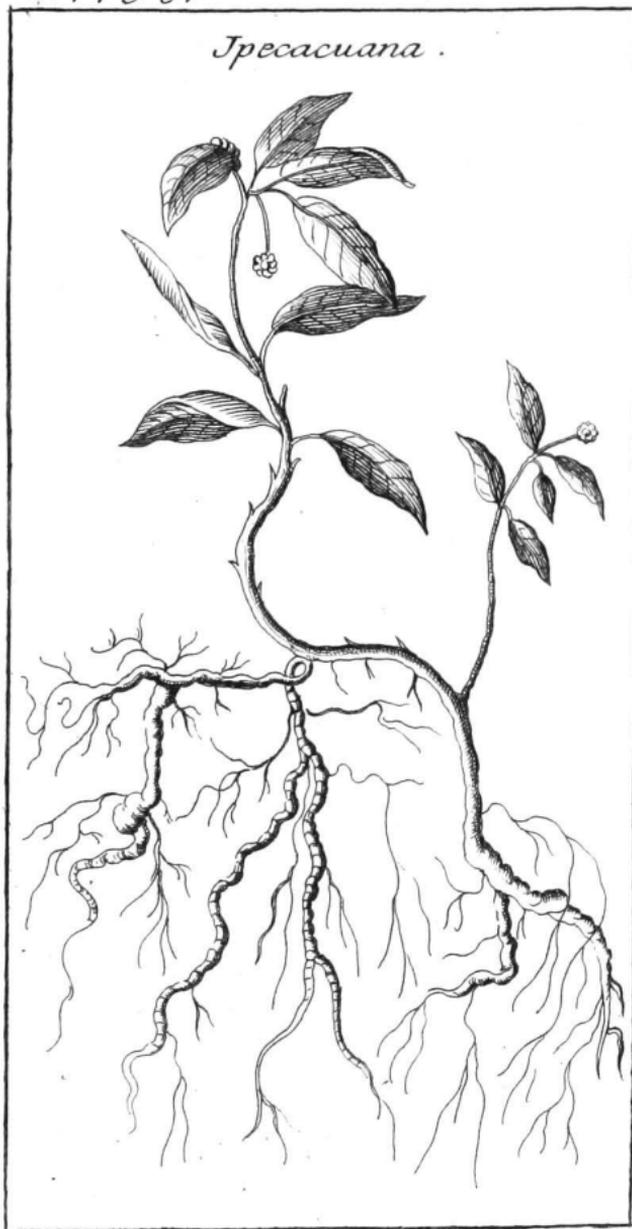
Quatrié.  
me espee  
de  
cousin.

velus , & dont l'extrémité est garnie de petites épines crochuës , qui s'attachent à tout ce qui les touche.

Les feuilles infusées dans l'eau chaude font une teinture du même goût & odeur que le Thé , & peut-être de même vertu.

L'Ipecacuanha est de trois sortes, blanc , gris & noir. Nous avons dans toutes nos savannes des deux premières especes en abondance. La troisième qu'on prétend être la meilleure , nous manque , peut-être parce qu'on ne la connoît pas : car de s'imaginer qu'elle ne se trouve que sur les mines d'or qui sont aux environs de Rio Geneiro , ou riviere de Janvier ancienne Habitation des François au Bresil sous le Tropicque du Cancer , & qu'un homme n'en peut recueillir qu'une douzaine de livres par an , c'est une fable ou un prétexte pour la vendre plus chere. Qu'elle soit meilleure que les deux autres especes , c'est-à-dire, que son operation soit plus prompte , & son effet plus dangereux , c'est dans quoi je ne dois pas entrer , puisque ce n'est pas mon métier , & que ceux qui se mêlent de l'employer conviennent que l'Ipecacuanha blanc ou gris est plus doux , & que les femmes , les enfans , &

*Specacuana.*





ceux qui sont d'une complexion foible, doivent s'en servir préférentement au noir, donc l'opération est plus vive, plus forte, & plus dangereuse. 1699.

Monsieur Reynau Ingenieur General de la Marine étant venu aux Isles en 1701. avec M. de la Boulaye, pour voir l'état du païs, & tracer les Fortifications qui y seroient necessaires, fit connoître cette plante à M. Auger Gouverneur de la Guadeloupe qui me la montra. Sa feuille est ronde, dentelée, d'un verd brun, tâchetée de petites pointes rouges, elle est rude, parce qu'elle est couverte d'un petit duvet presque imperceptible, piquant à peu près comme les orties. Ses branches courent & remplent sur la terre sans s'élever, leur écorce qui est assez mince est d'un rouge obscur, le bois est gris ou blanc, spongieux, mollaſſe, flexible, en assez grande quantité, & garni de beaucoup de feuilles. Les fleurs sont blanches, composées de cinq feuilles avec un petit bouton, qui produit des bayes brunes, qui renferment de petites semences en forme de lentilles de couleur jaunâtre, dures & ameres.

Ipeca-  
cuanha  
blanc &  
gris.

La racine est longue, menüe, nouëuse, & de la couleur de son espece, c'est-à-dire, blanche ou grise.

1699.

L'effet qu'elle produit est de faire vomir une bile acre, dont l'acide corrompt les alimens, & excorie les intestins, après quoi il resserre par une opération qui lui est particulière. Ce sont ces deux choses propres uniquement à l'Ipecacuanha qui le font regarder comme le remède le plus spécifique qu'on ait encore trouvé pour la dysenterie & le flux de sang, & qui durera selon les apparences jusqu'à ce qu'on mette quelque nouveau simple à la mode qui éclipsé celui-ci, comme il est arrivé à tant d'autres, dont à peine on connoît à présent le nom, quoique dans le tems de leur vogue on ne parlât par tout que de leurs vertus, & des effets miraculeux qu'ils produisoient.

Je n'ai point été dans le pays qui produit seul, à ce qu'on dit, le véritable Ipecacuanha, ainsi ce que j'en vais dire, est sur la foi d'autrui.

L'Ipecacuanha brun ou noir comme on le voudra appeller a les feuilles assez semblables à celles de la parietaire, pointuës aux deux extrêmités, partagées par une nervure, d'où sortent plusieurs rameaux, elles sont d'un verd brun par-dessus, plus pâles par-dessous, charnues, molles, & couvertes d'un petit duvet rude. Les fleurs qui sortent à côté

du pedicule qui soutient les feuilles sont par bouquets de dix, douze, ou quinze ensemble, elles sont composées de cinq petites feuilles blanches, & d'autant d'éramines de même couleur; auxquelles succedent des bayes d'un rouge brun, qui sont remplies d'une pulpe blanche qui renferme de petites graines ou semences dures, de couleur jaunâtre, de la figure des lentilles.

1699.

La racine étant tirée de terre doit être sechée à l'ombre, & non pas au Soleil. Lorsqu'elle est nouvelle & sechée comme je viens de dire, elle est très-amere, & elle picotte la langue par son amertume; c'est ce qui fait qu'on la croit chaude & seche au second degré.

Preparation de la racine.

Elle produit les mêmes effets que les deux autres especes, mais avec plus de force & de promptitude, & par consequent plus de danger.

On prend une dragme ou deux de cette racine, on la pile, & on la met en infusion pendant une nuit, dans du vin mêlé d'égale quantité d'eau. On la passe par un linge après l'avoir un peu fait bouillir sur le feu, & on la donne ainsi au malade.

Il est certain que cette racine & quantité d'autres simples qui viennent de l'A-

merique produiroient toujours les mêmes effets , comme ils les produisoient lorsqu'on a commencé à s'en servir , si on les avoit aussi bons & aussi recens qu'on les avoit pour lors , & que ceux qui les ordonnent , ou qui les préparent n'y voulussent mettre rien de leur invention , & s'en tenir à la premiere recette ; mais à force de changer la maniere de les accommoder , & à force d'être gardez dans les Boutiques sans être renouvellez , ils perdent tout leur suc & leur vertu , comme il est aisé de voir , en les goûtant ; & les différentes manieres de les préparer , achevent de les gâter.

Cette plante aime les lieux humides , & ne veut point être cultivée. On a remarqué que celles qu'on a cultivées dans des jardins , n'avoit presque aucune vertu.

Jean de Laët dans le quinzième Livre de sa Description des Indes Occidentales Chapitre dix huitième , fait mention d'une plante qu'il appelle Igpecaja ou Pigãia qui guérit la dissenterie. Il dit , que son tuyau est haut d'une demie coudée , & sa racine de même longueur , il dit , qu'elle ne produit que quatre ou cinq feuilles de fort mauvaise odeur. Que sa racine étant pilée & laissée une nuit

1699.  
dans l'eau au serain , & passée ensuite par un tamis , & donnée à un mala de , le purge d'une maniere , qu'elle arrête en même tems le flux de ventre.

Quoique cette Description ne convienne pas tout-à fait à l'Ipecacuanha , j'aime mieux croire que c'est la même chose , mal expliquée , & mal nommée.

---

## CHAPITRE XI.

*Assassinat commis à la Martinique. Punition & mort très-chrétienne de l'assassin.*

**P**endant que je demeuroid au Mouillage pour rétablir ma santé , & faire travailler au Bâtiment de nôtre Couvent , il arriva que le Jeudi 25. Juin étant sorti de la Maison un peu avant le jour , pour mettre mes Ouvriers en besogne , j'entendis du bruit dans une maison qui étoit vis-à-vis de nôtre Eglise. La curiosité m'en fit approcher de plus près pour voir ce que c'étoit , & comme je connoissois le Maître de la maison , je ne fis point difficulté d'y entrer ayant trouvé la porte de la Boutique ouverte. Je fus surpris d'entendre qu'il tomboit

1699.

quelque liqueur du plancher , dont quelques gouttes tomberent sur mon habit. Je fortis pour voir ce que c'étoit, & je fus bien étonné quand je vis que c'étoit du sang , qui continuoit de tomber à travers le plancher. J'appellai le Maître de la maison , & un jeune homme qui logeoit avec lui depuis quelque tems , à qui j'avois donné les derniers Sacremens depuis douze à quinze jours , parce qu'il avoit été attaqué de la maladie de Siam. Mais voyant que personne ne me répondoit, quoique j'entendisse du remuement dans la chambre , je ne doutai point qu'il ne fût arrivé quelque meurtre. C'est pourquoy j'appellai de nos Negres pour venir avec moi. La premiere pensée qui me vint , fut que le Maître de la maison , qui étoit fort brutal , & fort sujet au vin , avoit tué le jeune homme qui logeoit chez lui. Cet homme s'appelloit Croissant. Il étoit de Paris , fils à ce qu'on disoit , d'un Chandelier demeurant à la Porte Saint Denis aux trois Croissans.

l'Assassinat du nommé Croissant.

Je montai doucement à la chambre , & l'ayant trouvé entre-ouverte , je voulus entrer ; mais je fus repoussé assez rudement par ce jeune homme , qui ferma la porte sur lui au verouil , & lui ayant demandé

demandé d'où venoit ce sang qui tomboit du plancher, il me répondit, que ce n'étoit rien. Je connus alors que je m'étois trompé, & que c'étoit Croissant qui avoit été assassiné. Comme je l'entendois encore se remuer, & se plaindre je descendis, j'appellai du monde, & ayant fait apporter une pince de fer, je fis enfoncer la porte, afin de voir si le blessé seroit encore en état de recevoir quelque assistance spirituelle ou corporelle. Nous trouvâmes le jeune homme à demi vêtu, couché dans son lit, qui faisoit semblant d'avoir peur que nous ne fussions venus pour le tuer, comme on avoit tué Croissant, à ce qu'il disoit. Nous le découvrîmes enfin renversé sous des matelas, des chaises & des tables, qui expiroit, tellement meurtri, & défiguré, que cela faisoit horreur.

On saisit le jeune homme. On remarqua qu'il avoit la naissance des ongles toute pleine de sang, ce qui ayant donné lieu de le faire déchausser, on vit que ses pieds, ses jambes, & ses genoux en étoient tous remplis; & comme il lui manquoit beaucoup de cheveux d'un côté, on s'aperçût que Croissant les tenoit dans sa main. Cet assassinat dont il étoit facile de connoître l'auteur nous surprit tous :

1696. car ce Croissant étoit un homme extrêmement robuste & vigoureux , qui auroit mis en pièces dix personnes comme ce jeune homme , qui n'avoit que dix-neuf ans , d'une complexion fort délicate , & qui ne faisoit que relever du mal de Siam, qui l'avoit réduit à l'extrémité. On trouva dans un coin de la chambre le marteau dont il s'étoit servi pour commettre ce meurtre , il étoit tout rouge de sang , ce qui ayant donné lieu de chercher l'épée ou le poignard , dont il paroïssoit plusieurs coups dans le corps du mort , on trouva enfin un couteau ensanglanté dans la paillasse du lit où ce jeune homme couchoit , qui fut reconnu par un des assistans , pour être celui-là même que ce jeune homme lui avoit emprunté deux jours auparavant , & qu'on lui avoit vû aiguïser la veille avec beaucoup de soin.

Le cadavre ayant été visité par les Chirurgiens fut trouvé blessé de vingt-trois coups de marteau & de couteau ; & le jeune homme ayant été conduit en prison , on lui fit son procès. Il m'envoya prier de l'aller voir , j'y fus ; il me conta tout le détail de sa mauvaise action , & me dit , qu'il l'avoit niée au Juge , & qu'il étoit résolu de ne la confesser ja-

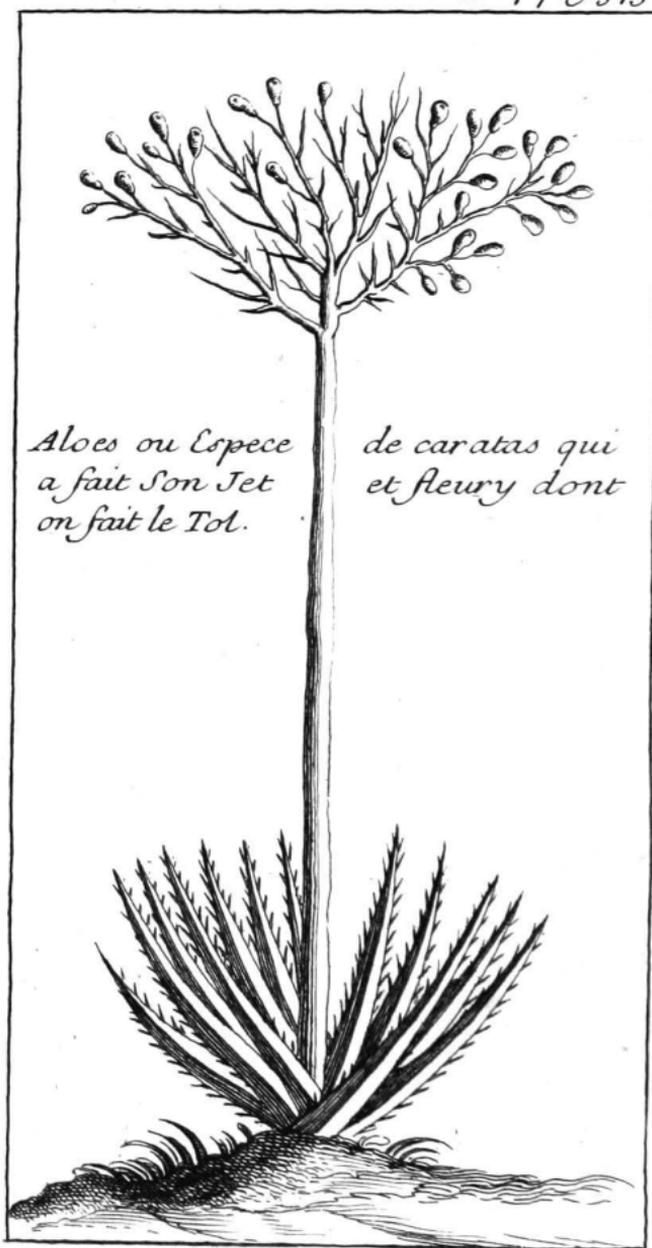
mais. Je lui dis , que la défense étoit de droit naturel , mais que son crime étoit si clair , qu'il ne me paroissoit pas qu'il y eût aucun moyen d'échapper la mort en le niant , & qu'ainsi il étoit obligé de l'avoüer , pour mettre en repos la conscience des Juges , & pour faire connoître, qu'il n'avoit été conseillé, ni aidé de personne pour commettre ce meurtre. Comme le procès étoit en état , il fut jugé le lendemain , & ensuite conduit au Conseil , où son jugement fut confirmé , & lui renvoyé au Fort S. Pierre pour être rompu vif , & puis étranglé devant la maison où il avoit commis le crime.

Je l'avois disposé pendant qu'on instruisoit son procès à faire une confession generale , & je me servis des deux jours qu'il demeura en prison après son jugement , pour la lui faire faire. Il envoya chercher le Juge & le Greffier , & leur dit , que quoiqu'il n'eût jamais avoué qu'il étoit l'auteur du meurtre de Croissant , il l'avoüoit à present , & leur confessoit qu'il l'avoit commis seul , sans l'assistance , ni le conseil de qui que ce fut ; qu'il y avoit été porté par la crainte que Croissant ne fit vendre à vil prix quelques marchandises qu'il avoit , com

1699. me il l'en avoit menacé , pour se payer de ce qu'il lui devoit pour sa nourriture depuis qu'il étoit chez lui ; qu'il avoit attendu que Croissant fut bien endormi, après s'être retiré fort tard & fort ivre ; qu'il l'avoit frappé d'abord d'un coup de marteau dans la temple , & d'un autre coup sur le front ; que Croissant l'avoit pris par les cheveux , mais que comme il étoit étourdi de ces deux coups , il avoit eu le tems de le frapper d'un coup de couteau dans la gorge , & de tous les autres coups dont on l'avoit trouvé blessé. Le Greffier écrivit cette confession sur son Registre , & la fit signer au coupable.

Je me rendis de grand matin à la prison le jour qu'il devoit être executé, pour passer la journée avec lui. Le Geolier ayant quelque affaire en Ville me pria de fermer la porte de la prison après lui , & de la lui ouvrir quand il reviendrait. Les autres prisonniers étoient renfermez dans les chambres ; de sorte que je me trouvai seul avec ce jeune homme assis sur un banc dans la cour , il est vrai qu'il avoit les fers aux pieds. Il me vint en pensée de le faire sauver , puisque j'en trouvois l'occasion si favorable. Je le lui dis en même-tems , & je l'avertis qu'il n'y avoit point de tems à perdre , & que





*Aloes ou Espece  
a fait son Jet  
on fait le Tol.*

*de caratas qui  
et fleury dont*

s'il vouloit s'aider , je lui donnois le moyen de se cacher chez de mes amis jusqu'à ce qu'on pût le faire embarquer. Je lui montrai le marteau & le ciseau pour se déserrer , & la clef qui étoit à la porte. Il se mit à rêver , & je voyois qu'il étoit combattu entre ce que je lui proposois , & ce qu'il se sentoit inspiré de faire. A la fin je m'impatientai voyant qu'il ne prenoit point de résolution ; je lui dis que les momens étoient précieux , & qu'en pareille occasion il n'y avoit pas tant à délibérer. Mais sa réponse me surprit encore plus que son crime n'avoit fait. Mon Pere , me dit-il , je vous remercie de vôtre bonté , vous ne me connoissez pas comme je me connois ; je suis naturellement méchant ; j'ai commis un grand crime , & quoique ce soit le premier , Dieu qui permet que la Justice m'en châtie , me fait comprendre dans ce moment qu'il vaut mieux que je souffre la mort pour l'effacer , en ayant autant de regret qu'il m'en inspire à présent , que de me mettre en danger de n'avoir pas ce même regret quand j'en aurai commis un autre peut-être plus grand , auquel mes mauvaises inclinations me portent. J'admire la force de la grace dans ce jeune homme , & je passai avec

1699. lui le reste de la journée à parler de Dieu.

L'heure du supplice étant arrivée , je l'y accompagnai. Il se mit à genoux devant nôtre Eglise sans qu'il y fut obligé par sa Sentence , ni que je le lui eusse inspiré , & après-avoir demandé pardon à Dieu de son crime , il le supplia de vouloir recevoir la peine qu'il alloit souffrir pour les pechez de celui qu'il avoit tué. Il me pria ensuite de demander pardon pour lui à tous les assistans du mauvais exemple qu'il leur avoit donné , les avertir de se rendre sages à ses dépens , & leur demander quelque part dans leurs prieres. Il monta après cela sur l'échafaut , se mit à genoux , se reconcilia encore une fois , & après que je lui eus donné la dernière absolution il se dépoüilla , s'étendit sur la croix , & reçût les coups avec tant de constance , qu'il ne dit jamais autre chose pendant ce tourment que deux ou trois fois le nom de Jesus d'une voix fort modérée. Je levai le mouchoir que je lui avois jetté sur le visage lorsque le Boureau le frappoit , & l'ayant exhorté à former un dernier acte de contrition , & de confiance en la miséricorde de Dieu , pendant que le Boureau descendoit sous l'échafaut pour

Mort  
chrétien-  
ne de  
Massassin.

l'étrangler , il leva les yeux au ciel quand  
il sentit les premières étreintes de la cor-  
de , & les tournant ensuite sur moi d'une  
manière pleine de douceur , il expira com-  
me un prédestiné. Je dois avouer ici  
qu'après un si grand crime , sa mort ne  
laissa pas de toucher très-sensiblement  
tous les assistans , tous pleuroient , le Juge  
même , & le reste de la Justice se reti-  
rèrent avant que l'Exécuteur commençât  
à le frapper , personne n'ayant le courage  
de voir tant de contrition , tant de re-  
signation , & tant de fermeté dans un âge  
si tendre. Je voulus m'acquitter de ce  
que je lui avois promis , & le recom-  
mander aux prières des assistans , mais  
les larmes ayant bien-tôt étouffé le dis-  
cours que j'avois commencé , je suivis  
tout le peuple qui entra dans l'Eglise  
pour prier Dieu pour lui.

Je l'enterrai au commencement de la  
nuit dans nôtre Cimetière à côté de celui  
qu'il avoit tué , & j'aurois eu de quoi  
garnir de linceuls tout un Hôpital si  
j'avois voulu recevoir tous ceux qu'on  
m'apporta pour l'ensevelir.

Il s'appelloit Loüis \*\*\*. Il étoit fils  
d'un Marchand de l'Evêché de Nantes ,  
où il avoit des parens riches & assez con-  
siderables.

## CHAPITRE XII.

*Nombre extraordinaire de fols à la Martinique. Mort de plusieurs Religieux.*

**J**E ne ſçai quelle Epiële avoir paſſée ſur la Martinique cette année, mais on n'y avoit jamais vû un tel déſordre, & un ſi grand nombre de fols. Beaucoup de gens ſans fièvre, & ſans aucun autre mal apparent eurent des transports au cerveau, perdirent le jugement, & ſe mirent à courir les ruës où ils faisoient mille extravagances.

Un d'eux étant venu ſonner à la porte de nôtre Convent, le Pere Cabaffon nôtre Superieur qui ſe trouva dans la ſalle, alla lui ouvrir. Ce fol qu'on ne connoiſſoit pas encore pour tel, lui demanda ſ'il n'étoit pas le Superieur, & ayant ſçû qu'il l'étoit, il lui dit; je croi que vous êtes aſſez homme de bien pour deſirer d'être Saint, & comme je vous aime, je ſuis venu exprès ici pour vous tuer, afin de vous faire martyr; & en diſant ces paroles, il tira un grand couteau de ſa poche. Le Pere Cabaffon qui n'aspiroit pas ſi haut, & qui ſe conten-

Histoire  
d'un fol,  
& d'un  
de nos  
Reli-  
gieux.

toit de mourir Confesseur , lui ferma la porte au nez , qu'il baricada par derrière. Merlet , c'étoit le nom de ce fol , fut fort scandalisé de ce procédé , & dit , en se retirant , & remettant son couteau dans sa poche , cet homme m'a bien trompé. Je croyois qu'il avoit envie d'être Saint , mais puisqu'il en a perdu l'occasion , il ne me trouvera pas toujours d'humeur à lui procurer l'honneur du martyre , il viendra dix fois me le demander avant que je le fasse.

Le même fol étant venu le lendemain dans la Sacristie lorsque je me déshabillais après avoir dit la Messe , me dit , qu'il avoit un avis à me donner , qui étoit , que si je ne disois pas la Messe plus vite , il m'apprendroit à lire. Ce compliment ne me plut point du tout : il étoit armé d'un gros bâton , j'étois seul avec lui , & il en auroit mangé quatre comme moi. Je crus qu'il falloit jouer d'adresse pour me tirer de ce mauvais pas. Ah, Monsieur Merlet, lui dis je, il y a long-tems que je cherche l'occasion de vous donner à déjeuner , je vous ai obligation , il ne faut pas que vous m'échappiez aujourd'hui , & sans lui donner le tems de me répondre , je le pris par la main comme pour le conduire

1699.

au Convent; mais en passant par l'atelier où étoient nos Tailleurs de pierre, je lui fis donner un déjeûné de coups de regle, dont il eut sujet de se souvenir pendant quelque tems. Je fis ensuite mes plaintes à la Justice, qui fit enfermer sept ou huit de ces fols, qui auroient enfin causé du désordre.

Il y en avoit déjà eu quelques-uns qui s'étoient noyez, d'autres s'étoient brisez en tombant du haut des arbres & des falaises, où ils étoient montez pour s'exercer à voler en l'air. La prison & le bâton en rendirent quelques-uns un peu plus sages, & entr'autres Merlet; qui depuis ce tems-là ne voulut plus venir chez nous, & lorsqu'il me rencontroit dans les ruës, il rebrouffoit chemin, ou bien il entroit dans quelque maison pour m'éviter.

Il y eut le Chirurgien d'un Vaisseau qui ne fut pas si heureux. Son Capitaine le voulut faire mettre aux fers pour arrêter le cours des extravagances qu'il faisoit à tous momens; il s'échappa des mains de ceux qui le tenoient, & sauta à la mer; mais il eut le malheur de tomber auprès d'un puissant Requiën qui le reçût un peu plus discourtoisement, que la Baleine ne reçût autrefois le Prophete

Jonas : car il lui emporta la tête , & au-  
roit entraîné le reste du corps, si des Ma-  
telots qui étoient dans une Chaloupe ne  
l'en eussent empêché.

La petite verolle succeda à la folie ; elle s'attacha aux Negres , dont elle em-  
porta un très . grand nombre , comme  
elle avoit emporté l'année précédente  
quantité de femmes blanches.

La petite  
verolle  
& le mal  
de Siam  
empor-  
tent beau-  
coup de  
monde.

La maladie de Siam recommença ses  
ravages plus fortement qu'elle n'avoit  
encore fait. Entre un très grand nombre  
de gens qu'elle emporta , ceux qui furent  
les moins regrettez , furent une troupe  
de Commis , qui étoient venus avec un  
nommé la Bruneliere, habile homme, s'il  
en fut jamais dans le métier de Zachée.  
Ils avoient amené une petite Fregatte  
pour courir autour des Isles , & empê-  
cher que personne ne pût faire le Com-  
merce avec les Etrangers , quoique selon  
le bruit commun , ils n'eussent pas de  
scrupule là dessus , quand ils pouvoient  
le faire pour leur compte. Comme cela  
n'accommodoit ni les François , ni les  
Etrangers , deux Bâtimens Anglois ou  
se disans tels , la rencontrèrent sous la  
Dominique, lui firent une querelle d'Al-  
lemand , & la maltraitèrent beaucoup.  
Cela joint au mal de Siam débarassa les

1699.

Isles de presque tous les Commis, quoique trop tard : car ils avoient déjà fait plus de mal, qu'on ne pourra peut être jamais en reparer.

Morts de  
plusieurs  
Pères Je-  
suites.

Les Ordres Religieux qui ont des Missions aux Isles, ne furent pas exempts des funestes influences de cette année. Outre plusieurs Jesuites qui moururent du mal de Siam, à la Martinique & à la Guadeloupe, le Superieur de leur Mission à Cayenne fut étouffé dans une piece de Cannes, où le feu s'étoit mis par accident. Son zele pour le bien de sa Compagnie l'emporta si loin, que quand il voulut se retirer, il ne fut plus tems. La fumée l'étouffa. On le trouva même un peu grillé, tenant encore son Crucifix entre ses bras. C'étoit un homme d'une très-grande pieté, & qui meritoit un meilleur sort ; mais on va au ciel par toutes sortes de voyes, pourvû que Dieu nous trouve prêts quand il nous appelle.

Mort  
d'un Père  
Carme.

J'ai oublié de marquer en son lieu qu'on avoit pris possession de la partie Françoisse de Saint Christophle vers les Fêtes de Noël de l'année précédente. Les Carmes Chauffez de la Province de Tournain y avoient une Habitation tant à eux qu'à leurs Créanciers, qui avoit été ruinée comme les autres pendant le long-

tems que les Anglois en avoient été maîtres. Les Carmes établis à la Guadeloupe y envoyèrent un de leurs Religieux pour prendre possession de leurs Terres, & conserver leurs droits ; mais celui-ci ayant trouvé l'Eglise, le Convent & la cuisine entierement ruinez, en conçût tant de douleur, que le mal de Siam l'ayant atraqué dans le même-tems, il ceda à tant de maux, & mourut en très-peu de momens.

1695.

Les Capucins eurent leur part de ce désastre commun. Ils avoient un de leurs Peres à l'Isle Saint Martin, qui étoit un bon petit homme, autant de mes amis qu'on le pouvoit être. Il se broüilla avec un Caraïbe libre nommé Louïs, qui le servoit par amitié depuis assez long-tems, & les suites de leur broüilleries furent si terribles, que le Caraïbe lui coupa la gorge. Les Habitans étant venus le matin pour entendre la Messe, furent fort surpris de ne voir ni le Capucin, ni son Caraïbe. La curiosité en ayant porté quelques-uns à regarder au travers des roseaux qui palissadoient la maison, ils apparçurent le Capucin étendu par terre ; on enfonça la porte, & on trouva que ce pauvre Religieux avoit réellement la gorge coupée, & plusieurs au-

Capucin  
assassiné.

1699.

tres blessures. Comme il étoit évident que c'étoit le Caraïbe qui avoit fait le coup, on le chercha avec tout le soin possible, mais inutilement. Ce ne fut qu'environ un an après, qu'un Chasseur trouva les restes de son cadavre au pied d'un arbre où il paroissoit, qu'il s'étoit pendu; du moins y avoit-il encore un bout de corde attaché à une branche au-dessus du cadavre. On trouva dans le centre des branches un fusil, & quelques autres choses qu'il avoit volées au Capucin.

Le Pere Casimir Jurelure Vicaire Provincial des Religieux de la Charité, s'en alla en l'autre monde d'une maniere aussi funeste que la précédente, quoique toute differente. Il faisoit faire un défrîché dans les terres qu'ils ont au Morne-Rouge de la Martinique, afin d'y planter des Cacoyers. Il eut envie de voir l'effet qu'un très gros arbre qu'on abbattoit feroit en tombant. Les Negres qui y travailloient & un autre Religieux plus experimenté que lui, lui dirent bien des fois de changer de place, & de s'approcher du pied de l'arbre, où il y a toujours moins de danger que dans tout autre lieu: il ne jugea pas à propos de suivre leurs conseils, & demeura où il étoit; l'arbre tomba enfin, sa curiosité

Reli  
gieux de  
la Chari-  
té éralé.

fut satisfaite , mais il en porta les nouvelles en l'autre monde , car il en sentit tout le poids. Une des grosses branches de cet arbre ayant attrapé en passant celui derriere lequel ce curieux s'étoit posté , le renversa par terre , & l'arbre en tombant le renversa aussi , & l'enterra si bien qu'on fut plus de deux heures à le chercher ; & quand on l'eût découvert & retiré de dessous cet arbre , il étoit tellement brisé, qu'il sembloit qu'on l'eût pilé dans un mortier.

Pour nous qui étions demeurez les derniers à nous ressentir de ces malheurs, nous ne fûmes pas pour cela les plus mal partagez. Le Pere Estret qui m'avoit succédé dans la Charge de Procureur-Syndic de Nôtre Mission de la Martinique se blessa grièvement en tombant de cheval , & comme c'étoit auprès de la riviere , & qu'il faisoit un orage épouventable de pluye , la riviere en se débordant l'entraîna à la mer , qui eut la civilité de le reporter sur le rivage où on le trouva le lendemain matin. Ce malheur arriva le Jedy au soir 26. Novembre.

Il y avoit environ trois semaines que j'avois quitté la Paroisse de Sainte-Marie, pour venir desservir celle de la Grande-

1699.

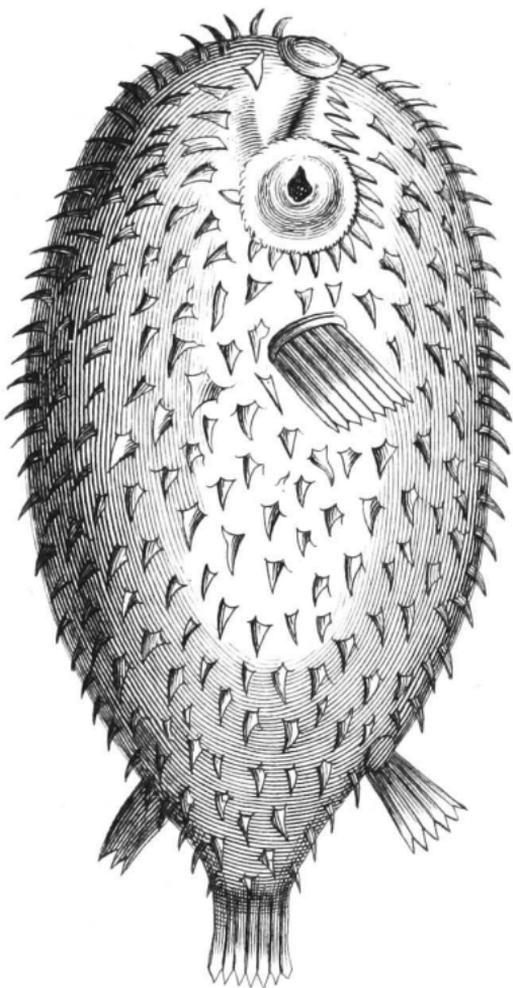
Le Syndic des Jacobins est noyé.

1699.

Ance, en attendant que le Religieux qui en étoit nommé Curé fût arrivé de la Guadeloupe, où je devois aller prendre le soin & l'administration de nôtre temporel. Le Pere Estret étoit venu chez moi chercher trois cent écus que j'avois reçu pour le compte de nôtre Maison d'un Marchand de la Basse-terre.

Pendant que nous dinions le tems se mit à la pluye, qui augmenta de telle forte, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût s'en retourner au Fonds Saint Jacques. Je fis tout ce que je pus, pour le retenir à coucher, & n'en pouvant venir à bout, je le fis accompagner par un grand Negre, pour l'aider à passer les rivieres. Il s'en servit seulement pour les deux premieres, c'est à dire, la riviere du Lorrain & la riviere Macé, après quoi il me le renvoya. Il trouva au Bourg du Marigot quelques Habirans de Sainte-Marie, que le mauvais tems empêchoit d'aller plus loin, qui le presferent très-fort de s'arrêter avec eux, mais il n'y eut pas moyen: il voulut continuer son voyage, & contre son ordinaire, il faisoit marcher son cheval si doucement, malgré la grosse pluye qui tomboit, qu'un de ces Habirans dit,

*Poisson armé*





qu'il sembloit qu'il alloit à la mort ; à 1699.  
quoi un Officier répondit vous avez raison , assurément il se noyera en passant quelque riviere , & si nous partons demain de bonne heure , nous trouverons son corps au bord de la mer. Ce fut une veritable prophétie : car cet Officier nommé Monsieur de Survilliee alors Capitaine d'une Compagnie de la Marine , qui étoit son ami particulier , & qui avoit fait tous les efforts pour l'empêcher de continuer son malheureux voyage , étant parti le lendemain matin du Marigot pour s'en retourner chez lui à Sainte-Marie , trouva les Negres de Nôtre Habitation , qui enlevoient le corps que la mer avoit rejetté sur le bord de l'Ance , & il eut la bonté de m'en donner avis.

Comme le Pere Estret n'avoit personne avec lui , on n'a pû sçavoir au vrai comment la chose s'étoit passée. Son cheval qu'on trouva tout sellé dans la savanne fait croire que le Pere en étoit tombé , en descendant le Morne par un endroit fort rapide , où il avoit coûtume de passer pour abreger un peu son chemin , & que le coup qu'il avoit à la tête , l'ayant étourdi , il étoit demeuré dans le ruisseau , duquel on remarqua la glissade

258 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1699. du cheval , & qu'il y avoit été suffo-  
qué, ce ruisseau s'étant débordé l'avoit  
entraîné dans la riviere , qui n'en étoit  
qu'à huit ou dix pas , & la riviere dans  
la mer. Cette mort me toucha beaucoup :  
car c'étoit un fort bon Religieux , &  
quoiqu'il n'eût pas tout - à - fait les talens  
nécessaires pour l'emploi dont on l'avoit  
chargé , il y avoit lieu d'esperer qu'il les  
acqueroit avec le tems. Nos Peres me  
presserent beaucoup de rompre les en-  
gagemens que j'avois pris à la Guade-  
loupe , & de me charger encore une fois  
du soin de nôtre temporel à la Martini-  
que. Je ne crus pas le devoir faire ; au  
contraire , j'écrivis pour presser le départ  
du Religieux qui me devoit relever , de  
crainte que la complaisance pour mes  
amis , ne m'engageât de nouveau dans les  
embarras du Fond Saint Jacques. On  
trouva le sac où étoient les trois cent écus  
dans des broussailles au bord de la ri-  
viere , ce qui contribua à consoler un peu  
nôtre Superieur de la perte de son Syn-  
dic.



CHAPITRE XIII.

*De la Famille de Messieurs de la Guarigue.*

**M**onsieur de Survillée dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent est Creolle de Saint Christophle. Son nom de famille est la Guarigue. Il est fils du sieur de la Guarigue premier Capitaine Colonel de toutes les Milices de Saint Christophle.

M. de la Guarigue étoit Parisien, d'une famille considerable par son ancienneté, sa Noblesse, & ses Alliances. Ses parens lui firent prendre le parti des armes étant encore fort jeune, comme le partage ordinaire des cadets. Il servit en cette qualité dans le Regiment des Gardes, qui étoit en ce tems-là l'école de la jeune Noblesse. Il y fut pendant six à sept ans, & se trouva aux Batailles de Fribourg, de Mariandal, de Norlingue, sous le Maréchal de Turenne, & à quelques Sieges qui se firent en Flandres & en Allemagne, depuis l'année 1642. jusqu'en 1648. que la Paix conclue à Munster entre la France, l'Allemagne,

1699.

la Suede , & les autres Puissances du Nord , lui donnant peu d'esperance d'être avancé , parce qu'on fit alors une grande reforme , il revint chez lui pour se remettre de six Campagnes consecutives qu'il avoit faites , dans lesquelles il avoit eu le malheur d'être blessé trois fois très dangereusement. Son Oncle le Commandeur de Raucourt qui l'aimoit , crut que l'Amerique lui seroit plus favorable; il l'équipa , & l'envoya à son ami intime le Bailly de Poincy Lieutenant General des Isles Françoises , & Seigneur particulier de celles de Saint Christophle, Sainte Croix , Saint Martin , & Saint Barthelemy , à qui il le recommanda comme un jeune homme de grande esperance , & son neveu.

Le merite personnel du sieur de la Guarigue plûtôt que cette recommandation , lui acquit bien-tôt l'estime du Bailly de Poincy : il le prit en affection, & voulut se charger du soin de sa fortune. Peu de mois après qu'il fut arrivé, il lui donna une Compagnie de Milice , n'y ayant point alors d'autres Troupes dans les Isles. Il l'employa dans toutes les expeditions qu'on fit contre les Anglois pour les chasser de l'Isle de la Tortuë dont ils s'étoient emparez , & contre

Les Espagnols , sur lesquels on reprit Sainte Croix qu'ils avoient enlevée aux Hollandois ; & en diverses autres entreprises qu'on fit sur eux , tant dans les Isles , qu'en Terre ferme jusqu'à la Paix de 1660. il s'acquit beaucoup de gloire & de réputation dans toutes ces occasions , dont il seroit trop long de rapporter le détail.

1699.

M. de Poincy voulut enfin le fixer & l'établir. Il lui fit épouser une des filles du sieur de Rossignol Officier des plus considérables , & des plus riches de l'Isle, dont une autre fille épousa ensuite le sieur de Poincy neveu du Bailly de ce nom. Et pour donner au sieur de la Guarigue un rang au-dessus de tous les autres Officiers , & le mettre à la tête de toutes les Troupes , & lui en donner le Commandement , il donna le titre de Compagnie Colonelle à celle que le sieur de la Guarigue commandoit depuis quelques années , qui étoit une des quatre du Quartier de la Basseterre , & si nombreuse, qu'elle seule pouvoit passer pour un Regiment , puisqu'on y a souvent compté plus de neuf cent hommes, comme il est aisé de le justifier par les Rôles de ce tems-là. Ce fut ainsi que le Bailly de Poincy donna le Commandement de

1699.

toutes les Troupes de son Gouvernement au sieur de la Guarigue qui n'avoit au-dessus de lui, que le sieur de Poincy Neveu du Seigneur de l'Isle, qui étoit Gouverneur particulier : car on ne connoissoit point encore alors dans les Isles les Lieutenans de Roi.

Le Bailly de Poincy étant mort vers la fin de 1660. le Chevalier de Sales qui lui succeda, eut les mêmes égards pour le sieur de la Guarigue; & comme il le connoissoit pour un homme également prudent & brave, & qui d'ailleurs étoit le premier Officier de son Gouvernement, il lui donna toute sa confiance, & ne faisoit rien sans le consulter.

Tout le monde convient que ce fut le sieur de la Guarigue qui empêcha que les Anglois ne surprissent le Chevalier de Sales, à la faveur des Concordats d'une parfaite Neutralité qu'ils avoient signez tout récemment. Il connoissoit leur genie à fond, & sçavoit qu'ils ne voyoient qu'avec une extrême jalousie l'état florissant de la Colonie Françoisse de Saint Christophle, & qu'ils mettroient tout en usage pour la détruire, lors qu'ils croiroient le pouvoit faire. Il avertit le Chevalier de Sales de ne se point fier à leurs belles paroles, & ayant sçu par les in-

relligences qu'il entretenoit chez eux, les mesures qu'ils prenoient, il engagea M. de Sales de se mettre en état, non-seulement de n'être pas surpris, mais de les attaquer, dès qu'on s'apercevroit qu'ils vouloient commencer la Guerre. 1698.

Pour bien entendre ce que je vais dire de cette Guerre où le sieur de la Guari-gue s'est acquis trop de gloire pour ne lui pas rendre la justice qui lui est dûë, il faut se souvenir de ce que j'ai dit dans la Preface de ma premiere Partie, de la situation de l'Isle de Saint Christophle, & de la maniere dont elle est partagée entre les François & les Anglois. Je le repeterai ici en deux mots pour la commodité du Lecteur.

L'Isle est divisée en quatre Quartiers. La pointe de l'Est, & celle de l'Ouest forment les deux Quartiers François. Les Côtes de l'Isle qui regardent le Nord & le Sud font les deux Quartiers Anglois. La petite riviere de la Pentecôte au Sud-Sud-Ouest separe le Quartier de la Basseterre François, de la Basseterre Angloise. C'est le Quartier principal & le plus considerable des François, la residence du General, le Siege du Conseil, l'endroit du plus grand Commerce: il y avoit une petite Ville, & un Fort qui

1699.

n'a jamais valu grand chose, & qui a toujours été fort negligé, la bravoure de nos Insulaires leur ayant toujours tenu lieu de murailles & de forteresses. La riviere de Cayonne à l'Est Nord-d'Est separe la même partie Françoisse d'avec la partie Angloise, qui est au Nord, & qu'on appelle la Cabesterre Angloise. C'est dans cette partie Angloise qu'on trouve la ravine de Nicleton ou à Cabrittes, & le Quartier appellé les cinq Combles, elle peut avoir trois lieües ou environ de longueur, & se termine à un Cap & une Ravine auprès de laquelle les François ont une espece de Fortin appellé le Fort Louïs. C'est à cet endroit que commence la Cabesterre Françoisse, qui regarde le Nord, d'environ trois lieües & demie de tour, & qui finit à un autre petit Fort situé à la pointe de Sable à l'Ouest où commence la Basseterre Angloise. Les Anglois ont aussi un petit Fort en cet endroit, mais leur Forteresse la plus considerable est à une lieüe ou environ de la pointe de Sable au lieu appellé la grande Rade. On la nomme le Fort Charles. Les deux Quartiers Anglois, c'est-à-dire, celui de la Cabesterre & de la Basseterre se communiquent par un chemin qu'ils ont pratiqué,

la produisoit. On dit que depuis que les Hollandois qui sont maîtres de ces Païs, ont desseché les Marécages, & donné cours aux eaux croupissantes qui gâtoient l'air, on n'est plus si sujet à cette maladie. Les Caraïbes s'en mettent moins en peine que nous ne faisons en France de la petite verole: ils se guerissent fort facilement, du moins autant qu'il est possible d'en guerir; mais ils font un mystere de leurs remedes, qu'il n'est pas facile de penetrer.

Ambroise Paré dans son *Traité de Chirurgie*, rapporte que de son tems deux jeunes hommes de Paris ayant fait un voyage en Italie, entre plusieurs curiositez qu'ils rapportèrent chez eux, se chargerent d'une bonne provision de cette maladie, qu'on nommoit alors la pelade, parce qu'elle faisoit tomber les cheveux de ceux qui en étoient attequez.

C'est à elle à qui l'on doit l'invention des Perruques, qui étoient d'abord si simples, qu'elles ne consistoient qu'en quelques cheveux que l'on cousoit grossierement autour d'une calotte de cuir ou de laine, dont ceux qui avoient eu la pelade se couvroient la tête, en attendant que leurs cheveux la pussent couvrir. Si les gens de ce tems-là revenoient à pre-

1700.

Quartiers  
de la ter-  
re ferme  
fort su-  
jets à l'E.  
piante.

Histoire  
rapportée  
par Am-  
broise Pa-  
ré.

Origine  
des Per-  
ruques.

1700.

sent, n'auroient-ils pas lieu de croire que tout le monde a eu la pelade, puis qu'ils ne verroient presque plus personne qui n'eût la tête enveloppée d'une Perruque.

Quoiqu'il en soit, cette maladie étoit pour lors si nouvelle en France, bien loin d'en venir, qu'il ne s'y trouva aucun Medecin ni Chirurgien qui voulût, ou qui pût entreprendre la guérison de ces deux jeunes gens; desorte que leurs parens furent obligez d'avoir recours à l'Ambassadeur de France à Madrid, pour obtenir du Roi d'Espagne la permission de faire passer sur ses Gallions ces deux malades à Saint Domingue, afin de les mettre entre les mains des Indiens pour les faire traiter.

Remede  
des In-  
diens  
pour l'E-  
pian.

Ils y furent en effet, & le Président à qui ils étoient puissamment recommandez, les mit chez une vieille Indienne pour les guérir. Cet Auteur rapporte, qu'elle ne leur donna jamais autre chose que de la tisanne composée du bois de gayac & de sguine. Elle ne prenoit pas l'écorce du gayac, comme on fait à present, mais le cœur des jeunes arbres qu'elle mettoit en petites pieces, & qu'elle faisoit boüillir assez long-tems dans de l'eau avec la sguine. C'étoit cette décoction qu'elle leur faisoit boire

dès qu'ils étoient levez , après quoi elle les menoit au bois , ou à son champ de mahis , où elle les faisoit travailler jusqu'à leur exciter la sueur la plus copieuse que l'on pût attendre. Lorsqu'elle les voyoit dans cet état , elle les faisoit reposer au Soleil , & leur donnoit à manger des viandes sèches , c'est à dire , roties & boucannées , & point d'autre boisson que de la tisanne de gayac. Ils passioient ainsi les journées à travailler , à suer , & à boire de la tisanne ; elle leur en faisoit encore boire amplement avant de se coucher , & les tenoit très-chaudement pendant la nuit. Elle les guérit de cette manière en assez peu de tems , & les renvoya aussi contents d'elle , qu'elle le fut d'eux , à cause des babiolles qu'ils lui donnerent , après cependant qu'elle se fut beaucoup offensée de ce qu'ils lui avoient offert de l'or & de l'argent pour son payement.

Nos Caraïbes observent encore aujourd'hui , à peu près , la même méthode pour traiter ceux qui ont cette maladie. Ils les font suer , & boire quantité de cette tisanne. On dit qu'ils y mettent quelques autres simples , qu'ils ne veulent pas découvrir , & les frottent avec une espece d'onguent , qui sans leur exci-

1700.

ter le flux de bouche , comme le Mercure , fait le même effet , & sans tant de risques ni de peines. Je ne sçai pas la composition de cet onguent , peut-être l'aurois-je appris , si j'avois demeuré plus long-tems avec eux ; car il n'y a rien dont on ne vienne à bout chez eux avec la patience , l'argent & l'eau-de-vie.

Les  
Creolles  
sont su-  
jets à l'E-  
pian.

Il me semble avoir dit , que les enfans Negres qui naissent dans l'Amerique , sont si sujets à l'Epian , qu'on peut dire que ce mal leur vient aussi communement que la petite verole en France. Lorsqu'ils en sont atteints dans leur enfance , on les guérit aussi facilement que si c'étoit la galle ; mais quand ils sont dans un âge plus avancé , c'est-à-dire , à quinze ou seize ans , le danger est plus grand , sur tout lorsqu'ils n'ont pas été sages du côté des Negresses , & alors on est obligé de les faire passer par les remedes dont on se sert en Europe.

Je ne sçai si cela vient de la necessité qu'on croit avoir de ces remedes , ou de l'avarice de nos Chirurgiens , qui seroient fort fâchez qu'on ne se servit d'eux , ni de leurs drogues , mais il me semble qu'on les pourroit traiter de la même maniere que nos Caraïbes se traitent , qui coûte peu , & guérit aussi infailli-

blement qu'on peut en guérir. D'ailleurs quand ces malades seroient obligez de passer quelque tems avec les Caraïbes, ou d'aller à la pêche de la tortuë, ces remedes qui sont plus doux, moins chers & plus assûrez, ne devroient-ils pas être préferéz à ceux de nos Chirurgiens d'Europe.

Un Officier de Mississipi, nommé le sieur de Manteuille, Créolle de Canada, m'a assûré que les Sauvages des environs de cette grande riviere, sont fort sujets à l'Épian, parce qu'outre qu'ils habitent des endroits assez mal sains, ils sont très-libertins, & fort addonnez aux femmes. Le remede dont ils se servent pour se guérir, est tout-à-fait extraordinaire, & seroit crever à coup sûr tout autre que des Sauvages. Après qu'ils se sont purgez très-violemment deux ou trois fois, ils se couchent tous nuds sur le sable, dans un lieu où rien ne leur puisse donner de l'ombre, & demeurent ainsi exposez au Soleil, depuis qu'il se leve jusqu'à ce qu'il se couche, afin que sa chaleur attire tout le venin, & consume toutes les mauvaises humeurs qu'ils ont dans le corps. Ils prétendent après cela être guéris. Je le veux croire. Je souhaiterois pourtant que quelque curieux fît

1700.

Remede des Sauvages de Mississipi

1700.

l'expérience de ce remede, afin d'assurer le public de sa bonté ou de son inutilité. Le voilà comme on me l'a enseigné. Il est vrai qu'il faut être patient pour supporter une telle opération, sur tout dans un País comme celui-là, où les Moustiques & les Maringoins seuls sont capables de faire mourir un homme : mais il faut dire à leur loüange, qu'ils sont d'une bravoure & d'une fermeté à toute épreuve : ils souffrent les tourmens les plus cruels, & bravent la mort la plus affreuse, avec une intrepidité qui n'a point sa pareille ; & ils sont si entêtés, qu'ils possèdent ces qualitez bien plus excellemment que toutes les autres Nations, qu'ils les regardent toutes comme infiniment au-dessous d'eux ; desorte que la plus grande loüange qu'ils donnent à un Européen, qu'ils ont vü dans les occasions faire des actions d'une valeur singuliere, est de lui dire, *Va, tu es un homme comme moy.*

Fermeté & patience des Sauvages de Mississipi.

Loüange qu'ils donnent aux étrangers.

La petite verolle inconnüe autrefois chez les Caraïbes.

Avant que les Européens se fussent établis dans les Isles, on n'y connoissoit point la petite verolle : ils l'y ont apportée en échange de l'Épian qu'ils y ont trouvé. Cette maladie fait quelquefois de grands ravages chez nos Caraïbes. Comme ils ne la connoissent pas, ils n'ont pas de remedes pour la guérir. Un Chi-

Chirurgien Européen fut assez scelerat pour en faire mourir un très-grand nombre , par un mauvais conseil qu'il leur donna. Ces Sauvages étant venus lui demander comment il falloit traiter cette maladie , il leur dit , que dès qu'elle paroïssoit dehors , il falloit faire baigner le malade dans une riviere bien froide , & qu'ils verroient que la verolle disparoïtroit aussi-tôt. Ces pauvres gens le firent , & il en mourut un grand nombre. Ce fut un vrai bonheur qu'ils ne s'apperçurent pas de la malice de ce conseil ; car il est certain qu'il n'en falloit pas davantage pour leur faire reprendre les armes , & recommencer une Guerre dont les Colonies n'ont point du tout besoin.

J'ay expliqué dans un autre lieu comment on enterre les morts. J'appris pendant mon séjour à la Dominique , que quand le Maître d'un Carbet vient à mourir , on ne l'enterre pas dans un coin du Carbet comme les autres , mais tout au milieu , après quoi tout le monde abandonne le Carbet , & on en va faire un autre dans un autre lieu , sans que personne pense jamais à revenir loger ou s'établir dans cet endroit. J'ai recherché avec soin la raison d'une cérémonie si extraordinaire , sans avoir pû découvrir

1760.  
Malice  
d'un Chirurgien.

1700.

autre chose, sinon que c'étoit une coutume immémoriale chez eux.

Cérémonie des Carâibes pour leur premier enfant.

J'aurois bien souhaité voir les cérémonies qu'ils font à la naissance de leurs enfans, dont la principale est une retraite & un jeûne très-austere de trente ou quarante jours qu'on fait observer au pere de l'enfant. Mais n'en déplaise à ceux qui ont écrit cette particularité, cette cérémonie ne se pratique que pour le premier né; autrement les pauvres maris qui ont cinq ou six femmes pourroient s'attendre à jeûner plus de Carêmes que les Capucins. Les Carâibes & les François qui sont parmi eux, m'ont assuré que ces cérémonies ne regardent que le premier né, s'il est mâle. On pourra les lire fort au long dans l'Histoire du Pere du Tertre.

On prétend qu'ils sçavent faire venir le Diable par la force de leurs invocations, & qu'ils l'obligent de répondre à leurs demandes. Tant de gens l'ont dit, & le disent encore à present, que je croi qu'on ne doit pas en douter, pour moi je ne l'ai pas vû. Ce que je sçai très-bien, c'est qu'i s n'ont aucune Religion, ni aucun culte fixe; ils semblent ne connoître d'autres êtres que les materiels, ils n'ont pas même dans leur langue au-

un terme pour exprimer Dieu ou un esprit. Ils reconnoissent du moins confusement deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais. Ils appellent le second, Manitou, & croyent qu'il est la cause de tout le mal qui leur arrive. C'est pour cela qu'ils le prient, mais sans regle, sans détermination de tems ni de lieu, sans chercher à le connoître, sans en avoir aucune idée un peu distincte, sans l'aimer en aucune maniere, seulement pour l'empêcher de leur faire du mal, pendant que par un raisonnement des plus sauvages, ils disent que le premier de ces deux principes étant bon & bien-faisant de soi-même, il est inutile de le prier, ou de le remercier, puisqu'il donne sans cesse, & sans qu'on lui demande, tout ce qu'on a besoin.

Il est constant qu'ils sont souvent maltraitez par le Diable. Cela n'est point arrivé pendant que j'étois dans leurs Caribets, & c'est une chose averée, que la presence d'un Chrétien les délivre des persecutions de l'esprit malin. Ils ont encore un remede assuré contre ses violences. Quand un Chrétien ne peut pas demeurer avec eux dans leur Carbet, c'est de le prier de faire une Croix de bois, & de la plaser en quelque endroit de la

1700.

Religion  
des Caribbes.

Ils sont  
battus  
par le  
Diable.

1700. maison. Ils sont sûrs, & l'ont éprouvé une infinité de fois, que pendant que ce signe sacré de nôtre salut demeure chez eux, le Diable n'ose pas en approcher, ni leur faire le moindre mauvais traitement; mais comme ils sont fort superstitieux, s'il arrive qu'ils ne prennent rien à la chasse ou à la pêche, ils s'imaginent aussi tôt que c'est le Diable qui en est cause, & qui est en colere contre eux, à cause de la Croix qu'ils ont fait placer dans leur Carbet, & sans autre formalité ils prennent la Croix, la brûlent, ou la mettent en pieces, sauf à eux d'en demander une autre, si le Diable revient les tourmenter une autre fois, comme cela ne manque jamais d'arriver.

Comment on empêche le Demon de tourmenter ceux qui ne sont pas encore baptisez.

On m'a souvent amené des Negres enfans & adultes, qu'on disoit obsedez & tourmentez du Diable. Lorsque je ne jugeois pas à propos de les baptiser sur le champ (car le Baptême les délivre absolument de toutes les attaques du Demon); je benissois une petite Croix de bois ou de métal, que je leur attachois au col, & j'étois sûr que le Diable ne les approchoit plus. C'est la pratique constante de tous les Missionnaires, qui n'est pas une petite preuve de la verité de nôtre Religion; mais pour l'inculquer

aux Caraïbes , il faut des forces plus que  
humaines. Des Missionnaires de toutes  
les especes y ont épuisé tout ce qu'on a  
pu s'imaginer qui pourroit les rendre ca-  
pables du Christianisme , sans avoir ja-  
mais pu le leur faire pratiquer , qu'au-  
tant de tems qu'ils sont demeurez hors  
de leur païs , & éloignez de leurs com-  
patriotes. Ceux qu'on avoit baptisé après  
une longue épreuve sont retournez à leur  
vomissement aussi-tôt qu'ils ont remis le  
pied chez eux , & on a remarquez qu'ils  
sont devenus beaucoup plus mauvais que  
les autres.

1700.

La con-  
version  
des Ca-  
raïbes a  
été im-  
possi-  
ble jus-  
qu'à  
présent.

A les voir assister aux Prieres & aux  
Instructions , on diroit qu'ils sont en-  
tierement convertis. Ils sont comme des  
Singes , ils font tout ce qu'ils voyent  
faire aux autres ; je l'éprouvois tous les  
jours pendant que j'ai demeuré avec eux  
à la Dominique , ils se mettoient à ge-  
noux quand je faisois la Priere avec ceux  
qui étoient avec moi , faisoient le signe  
de la Croix , & ne sçachant pas ce que  
nous disions ils marmottoient entre leurs  
dents , comme s'ils eussent veritablement  
prié Dieu , mais quelque soin qu'on se  
donne , ils font toutes ces actions comme  
des bêtes , sans reflexion , & sans vou-  
loir entrer dans les raisons pour les

quelles on les leur fait faire.

Dans les commencemens qu'on travailloit à leur conversion, les Missionnaires y ont souvent été trompez. Les voyant bien instruits, assidus aux Prières & aux Catechismes, ils croyoient les pouvoir baptiser avec sûreté; & pour le faire avec plus de pompe, & leur inspirer des sentimens plus relevés de nôtre Religion, on les conduisoit aux Isles Françoises, où les Gouverneurs & les principaux Habitans, se faisoient un plaisir d'être leurs Parains; & dans ces occasions on leur faisoit des presens, & on les regaloit bien. Cela les contentoit beaucoup; mais au bout de quelques jours ils demandoient d'être encore baptisez, afin de recevoir de nouveaux presens; & dès qu'ils étoient retournez chez eux, ils se mettoient aussi peu en peine de leur Baptême, que s'ils ne l'eussent jamais reçu. Toujourns prêts à le recevoir, autant de fois qu'on leur auroit voulu donner un verre d'Eau-de-Vie; sans que toutes les instructions des Missionnaires ayent pû leur inculquer rien de fixe & de stable en matiere de Religion.

Il faudroit pour en faire des Chrétiens perseverans les dépaier pour toujourns.

Ils vivoient alors en Chrétiens, & même en bons Chrétiens : car ils sont d'un naturel assez facile, & suivent aisément les exemples qu'ils ont devant les yeux. Mais il faut s'attendre que le premier jour qu'ils reverroient leur païs, & leur compatriotes, seroit le dernier jour de leur Christianisme. Ces raisons, dont la vérité est soutenüe d'une longue suite d'expériences, ont enfin forcé tous les Missionnaires d'abandonner une entreprise, où ils se consumoient inutilement ; de sorte qu'il n'y a plus de Religieux à la Dominique.

La piété du Roi entretient deux Pères Jesuites à S. Vincent. Ils y ont perdu quelques Religieux, qui ont été massacrés par ces Sauvages, & songeoient à porter ailleurs leur Mission en 1705. parce que les Caraïbes avoient encore résolu de se défaire des deux qui y étoient, & qui ne se sauverent que par une espèce de miracle. Tout le fruit qu'ils y ont pû faire a été de baptiser quelques enfans qui étoient à l'article de la mort, sans avoir pû convertir véritablement un seul adulte.

Enfin le Jeudy 28. Janvier nôtre Barque étant chargée, & commençant à nous ennuyer du long séjour que nous

1700.

Les Jesuites ont une Mission à S. Vincent.

1700.

Départ  
de la Dr.  
minique.

avons fait chez Madame Ouvernard & aux environs , nous fîmes nos adieux , & partîmes sur le soir. Cette bonne femme donna un panier de bananes , de la cassave , des crabes , & d'autres vivres de cette nature pour le voïage. Je reconnus sa generosité par quelques calabasses d'Eau-de-Vie , des épingles , des aiguilles , des couteaux , & autres bagatelles dont elle & sa famille furent très-contentes.

Hamac  
de maria-  
ge.

J'avois fait une bonne provision d'ares , de fleches , de boutous , de papiers , & autres ustenciles de ménage ; & j'avois acheté un hamac de mariage , qui étoit très-beau. Quoique deux personnes ne couchent jamais dans le même hamac , ceux que les meres donnent à leurs filles en les mariant sont presque une fois plus larges , & un tiers plus longs que les ordinaires. Ils ont avec cela de grandes franges sur les bords , qui sont composées de rassade de différentes couleurs , & ils sont peints avec plus de soin.

A propos de mariage ; il est bon de remarquer ici qu'ils s'allient dans toutes sortes de degrez , excepté dans le premier. Les cousines germaines appartiennent de droit à leurs cousins germaines ; on ne leur demande pas seulement leur consente-

ment. Un même homme prend ordinairement trois ou quatre sœurs tout à la fois pour être ses femmes. Et lorsque quelqu'une est si jeune, qu'elle ne peut pas être encore propre pour le mariage, il ne laisse pas de la regarder comme sa femme, & de s'en servir pour se faire rocoüier autant que la foiblesse d'un enfant le peut permettre, pour l'accoutumer de bonne heure au service qu'elle doit lui rendre toute sa vie.

On trouve par toutes les Isles des pierres qu'on appelle Pierres à l'œil, parce qu'on s'en sert pour faire sortir les ordures qui sont entrées dans les yeux. On prétend que celles de la Dominique sont les meilleures ; j'en fis provision. On les trouve dans le sable au bord de la mer. Elles sont de la figure d'une lentille, mais bien plus petites, extrêmement polies, unies, licées, de couleur grise ou approchant. Lorsqu'on a quelques ordures dans les yeux, on eoule une ou deux de ces petites lentilles sous la paupiere, le mouvement de l'œil les fait tourner tout autour de l'orbite ou rencontrant l'ordure, elles la poussent devant elles, & la font sortir, après quoi elles tombent d'elles-mêmes. On n'est pas redevable de ce secours à aucune vertu particuliere qui soit

dans ces pierres, mais seulement à leur figure qui est très-propre pour suivre le mouvement de l'œil, & chasser les corps étrangers qu'elles rencontrent dans leur chemin.

Racines  
pour les  
dents.

J'emportai aussi avec moi quelques racines pour les dents. Elles étoient petites, un peu noueü'es, grises par le dessus, & brunes par le dedans, assez pleines de suc lorsqu'elles sont récemment tirées de terre, d'une odeur agreable à peu près comme la violette, & d'un goût approchant de celui de la réglisse, mais plus astringent. Il est certain qu'elles appaisent presque sur le champ la douleur, en les appliquant sur la dent, où les dents qui causent de la douleur, après les avoir broyées d'une maniere que le suc qu'elles renferment sorte facilement, & se répande sur la dent, & sur la gencive. Il faut qu'elles soient d'une autre espece que celles que le Père du Tertre a décrites dans sa seconde Partie: car celles-ci ne causent point d'engourdissement qu'on doive regarder comme dangereux. Je n'ai point vû la plante entiere, parce que je ne me souvins d'envoyer chercher que dans le moment qu'il falloit s'embarquer, & on ne m'apporta simplement que les racines.

## CHAPITRE XVIII.

*L'Auteur arrive à la Guadeloupe. Monsieur le Chevalier Reynau & Monsieur de la Boulaye visitent les Isles par ordre de la Cour. Projet pour fortifier la Guadeloupe.*

**N**ous arrivâmes le Vendredy 29. Janvier à la Rade du Baillif sur les dix heures du matin. Le Pere François Imbert qui étoit depuis six ou sept semaines Superieur de cette Mission, vint me recevoir au bord de la mer. Après les complimens ordinaires, il pria à dîner ceux qui étoient venus avec moi, & après dîné nous allâmes ensemble à la Basse-terre saluer Monsieur Auger Gouverneur de l'Isle, Monsieur de la Malmaison Lieutenant de Roi, les quatre Communautéz Religieuses, c'est-à-dire, les Carmes, les Jesuites, les Capucins, & les Religieux de la Charité, & quelques autres personnes.

Je commençai dès le lendemain à prendre connoissance des affaires de nôtre Maison, du moins autant que la délicatesse de ce nouveau Superieur le pou-

1700. voit permettre : car c'étoit un homme extraordinaire , & toujours en garde , pour empêcher qu'on ne donnât quelque atteinte à son autorité. Je vis bien que nous nous broüillerions , si nous demeurions ensemble , c'est pourquoi je lui proposai de faire valoir en même tems nos deux Habitations , où par une très-mauvaise conduite , on ne faisoit du Sucre que l'une après l'autre , ce qui ruinoit absolument nos affaires. Je lui fis un projet qu'il agréa. Nous parrageâmes les Esclaves & les Bestiaux , & je me chargeai du soin de l'Habitation & de la Sucrierie que nous avions à une lieüe du bord de la mer , dans un endroit appelé le Marigot , & lui se chargea de celle qui étoit au bord de la mer. Je pris aussi les Livres , parce qu'étant comptable c'étoit à moi à les tenir ; de cette maniere nous veçûmes avec beaucoup de paix & d'union , & nos biens produisirent un revenu bien plus considerable qu'ils n'avoient jamais fait.

Arrivée de Messieurs Reynau & de la Boulaye. Monsieur le Chevalier Reynau Ingenieur general de la Marine , & Monsieur de la Boulaye Inspecteur, arriverent à la Guadeloupe dans le Vaisseau du Roi le Cheval Marin , vers la fin du mois de Mars. Ils avoient déjà visité Cayenne ,

la Grenade, & la Martinique. Ils devoient aussi voir Saint Christophle, & les divers Quartiers où les François sont établis à Saint Domingue.

Monsieur Reynau visita les postes que Monsieur Auger avoit resolu de fortifier, quand je fis le tour de l'Isle avec lui en 1696. il examina les Memoires & les Plans que j'avois fait pour tous ces Ouvrages, & les approuva. Comme il avoit ordre de la Cour de faire l'enceinte d'une Ville, il traça les Fortifications qui devoient renfermer une partie du Bourg de la Basseterre pour la joindre avec le Fort, laissant le Bourg Saint François tout ouvert comme un Faubourg. Je fus toujours avec lui à la visite du terrain, & quand on planta les piquets de l'enceinte projetée. La difficulté qui se trouvoit en cette entreprise, & qui n'étoit pas petite, étoit d'avoir les fonds nécessaires pour cette dépense. Je proposai à ces Messieurs un expedient qu'ils goûterent fort, & qui devoit être du goût de la Cour; puisqu'il donnoit le moyen de faire tous ces Ouvrages sans qu'il en coûtât rien au Roi; & pour épargner la dépense d'un Ingenieur, je leurs promis de me charger, sans aucun interêt, de l'exécution du projet. Ces Messieurs ne

1700.

Projet  
d'une  
Ville  
forte à la  
Gade-  
loipe.

1700. doutoient point que la Cour ne l'approuvât; mais on a eu d'autres affaires qui ont fait oublier celle-ci. Voilà le projet.

Projet  
de l'Aut.  
sur. Je ne demandois au Roi qu'une avance de cinq cent Negres, que la Colonie s'obligerait de lui payer dans six ans sur le pied qu'ils auroient coûté au Roi rendus aux Isles.

Je supposois de perdre un tiers de ces Negres par les maladies auxquelles ils sont sujets, soit à cause du changement de climat, soit à cause des travaux auxquels ils ne sont point accoutumés. Je comptois d'en louer un tiers aux Habitans, & il est sûr qu'on auroit trouvé plus d'Habitans qui en auroient demandé, qu'il n'y auroit eu de Negres à louer, & le loüage de ces Negres auroit servi à la nourriture & entretien de l'autre tiers, qui auroit été occupé aux travaux de la Fortification.

Outre cela on auroit obligé tous les Vaisseaux & Barques qui auroient chargé à la Guadeloupe, de fournir une ou deux barquées de roches à chaux avec le bois nécessaire pour la cuire.

Enfin pour le payement des Maçons & autres Ouvriers nécessaires, on auroit levé en argent sur les Habitans l'équivalent des corvées qu'ils auroient été

obligez de faire pour ce travail, ou une somme par tête de Negre sans exemption de personne. 1700.

Il est aisé de répondre aux objections que l'on pourroit faire sur ce projet ; j'y avois répondu, & on avoit paru content de mes réponses. n

Lorsque le travail auroit été achevé, on auroit vendu les Negres qui seroient restez, & il est certain, que quand il n'en seroit resté que la moitié, le prix qu'on en auroit tiré auroit excédé ce que l'on auroit eu à payer au Roi pour l'avance qu'il auroit fait.

Ces Messieurs témoignèrent m'être obligez de cette ouverture, & m'assurèrent que la Cour recevroit agreablement la proposition & l'offre que je faisois. Ils vinrent déjeuner chez-nous, & furent fort contents d'un present de moutons & de volailles que nous leur envoyâmes quand ils furent à la voile.

Montieur Reynau usoit beaucoup d'eau chaude, & à son exemple plusieurs personnes de la Guadeloupe commencerent d'en prendre. On me pressa tant qu'à la fin je voulus voir l'effet qu'elle produiroit sur moi. J'en pris donc, mais comme je ne suis accoûtumé de manger seul, & encore moins de boire, j'obligeois le

—  
1700.

jeune Negre qui me servoit de boire avec moi. Il le fit par complaisance, par amitié si on veut, ou pour parler plus juste, par crainte, deux ou trois fois; mais à la fin, il prit la liberté de me dire que M. Reynau étoit un fol, & moi aussi, & que je me ferois mourir en bûvant ainsi de l'eau chaude le matin, & du vin & de l'eau fraîche le reste de la journée; que pour lui il s'en trouvoit mal, & qu'il aimoit mieux avoir le foïet que de continuer, à moins que je ne lui donnasse autant de verres d'Eau-de-Vie, que de verres d'eau chaude. Après avoir examiné la chose, je vis qu'il avoit raison, & au lieu d'eau chaude, je recommençai à prendre du chocolat comme j'avois accoutumé; & mon Negre qui en avoit toujours sa part, fut content, & nous n'eûmes plus de bruit ensemble.

Le Pere Gabaffon Superieur general de nos Missions vint faire sa Visite à la Guadeloupe au commencement du mois d'Août. Le Pere Imbert l'accompagna à son retour à la Martinique. Je fus établi Superieur en son absence, & le Superieur general declara qu'en cas qu'il leur arrivât quelque accident, il m'établissoit Vicaire general, & Prefet Apostolique de toutes nos Missions.

Ce fut dans ce tems-là que nous eûmes avis de la mort de M. Hincelin de Morache frere du défunt Chevalier Hincelin Gouverneur de la Guadeloupe. Nous apprîmes en même-tems que M. de Morache avoit donné par son Testament tous les biens qu'il avoit heritez du feu Gouverneur son frere, situez aux Isles, aux cinq Communautéz Religieuses de la Guadeloupe sans aucune charge. Les Religieux de la Charité en devoient avoir la moitié, & le choix des Lots, quand le partage seroit fait. Les Carmes, les Jesuites, les Capucins & nous, devions partager l'autre moitié par égales portions. Cette succession pouvoit valoir deux cent mille francs. Les parens du testateur s'opposèrent à la délivrance des legs. On plaida, & puis on s'accorda. Je ne fus point du tout content que cette succession nous fût venuë; & si on m'avoit voulu croire, nous y aurions renoncé, parce que le bien de nôtre Maison, quoique peu considerable, nous suscitoit déjà beaucoup d'envieux, dont cet heritage ne pouvoit manquer d'augmenter le nombre; bien qu'il nous fût arrivé sans l'avoir recherché en aucune maniere, & sans que pas un de nous connût, ou eût jamais écrit au testateur.

## CHAPITRE XIX.

*Voyage de l'Auteur à la Grenade. Il passe à la Barbade , à Saint Vincent , & à Sainte Aloufie. Description de la Barbade.*

**A** Peine le Pere Imbert fut-il de retour de la Martinique , que je fus obligé d'y aller , nôtre Superieur general m'y ayant appellé pour des affaires de consequence , qui regardoient nos Missions , sans s'expliquer davantage , & sans que le Pere Imbert , qui sçavoit de quoi il s'agissoit , voulût me donner aucun éclaircissement là-dessus , de crainte, comme je l'ai sçû depuis , que je n'apportasse quelque difficulté au voyage qu'on vouloit me faire entreprendre.

Je partis de la Guadeloupe le 29. Août sur le soir , & j'arrivai le lendemain avant midi au Mouillage de la Martinique. Le Pere Superieur general , le Pere Giraudet , & le Pere Paris qui demeuroient avec lui , & qui étoient fort mes amis , affecterent pendant le dîné de ne me rien dire du sujet pour lequel on m'avoit fait venir. Il sembloit qu'ils se divertissoient de

De l'impatience ou j'étois de le sçavoir ;  
enfin quand on fut hors de table , le Su-  
perieur general me dit , qu'il avoit tou-  
jours compté sur moi , quand il s'étoit  
agi de rendre quelque service considera-  
ble à la Mission ; qu'on avoit presente-  
ment besoin de moi , mais qu'avant de  
me dire en quoi , il vouloit que je lui  
disse naturellement si je pouvois me re-  
foudre à quitter la Guadeloupe pour un  
tems , & entreprendre un voïage qui  
étoit important à nos interêts. Le mot  
de voïage me fit plaisir ; je m'imaginai  
d'abord que c'étoit celui d'Europe , &  
je lui dis que j'étois prêt à partir. Il me  
remercia de la disposition où j'étois , &  
me dit , que le voïage qu'il me vouloit  
proposer ne seroit pas si long , & qu'il  
né s'agissoit que d'aller à la Grenade, où  
nous avions un terrain considerable , qui  
nous avoit été donné par M. le Comte  
de Cerillac , ci - devant propriétaire de  
cette Isle ; qu'il avoit appris que plu-  
sieurs particuliers s'établissoient sur nôtre  
fond , & en demandoient la concession ,  
ce qu'il étoit à propos d'empêcher. Nous  
prîmes les mesures les plus convenables  
pour nôtre dessein , & on me donna une  
ample procuration pour m'autoriser dans  
tout ce que je devois faire.

1700.

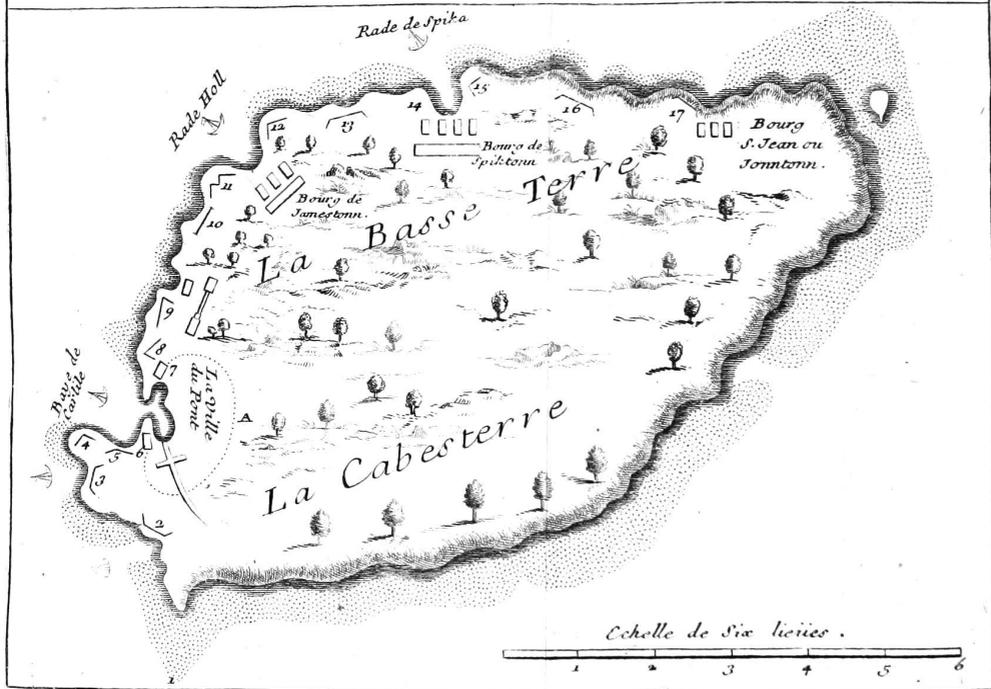
L'Auteur  
part de la  
Martinique.Pitons de  
Sainte  
Aloufie.Position  
de la  
Barbade.

Je partis de la Martinique le deuxième jour de Septembre dans une Barque appellée la Trompeuse, belle, grande, & très-bonne voiliere, qui devoit toucher à la Barbade la plus considerable des Antilles Angloises, & sans contredit la plus riche, & la mieux peuplée. Le 3. nous vîmes les Pitons de Sainte Aloufie. Ce sont deux grosses montagnes rondes & pointuës assez près l'une de l'autre, qui rendent cette Isle fort reconnoissable. Nous nous élevâmes en louvoyant, & le 4. sur les sept heures du matin nous mouillâmes dans la Baye de Carlille vis-à-vis la Ville du Pont, qui est la Capitale de la Barbade. Nos Geographes ne sont guères d'accord sur la position de cette Isle : les uns la mettent Est & Ouest de Sainte Aloufie, d'autres l'approchent de la Martinique, d'autres la placent entre Sainte Aloufie & Saint Vincent ; mais les Cartes marines les plus exactes la mettent Est & Ouest de cette dernière Isle environ à vingt lieuës au vent, c'est à-dire, à l'Est, & par conséquent par les 13. degrez & quinze minutes de latitude Nord. Quant à la longitude, je n'en dirai rien, je ne l'ai pas mesurée, il y a trop loin de là au premier meridien, & il y a tant de dif-



PLAN DE L'ISLE DE LA BARBADE.

- |  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| A. L'enceinte de la ville.                               | 6. Fortin Octogone de 8. Canons sur la jetée du Mole.                                     | 10. Tranchée de pierre.                                | 16. Mouillage de Barques avec une Batterie de 3. pieces. |
| 1. Pointe de l'Est.                                      | 7. Autre Fortin de 12. Canons defendant l'entrée.   | 11. Batterie de 26. pieces a Barbette devant un Bourg. | 17. Batterie de 8. pieces a Merlons.                     |
| 2. Batterie de 6. Canons a Barbette devant un Mouillage. | 8. Batterie de 12. Canons a Barbette defendant la Rade.                                   | 12. Autre Batterie de 10. pieces.                      |  |
| 3. Batterie de 4. Canons a Merlons.                      | 9. Batterie a Merlon de 6. Canons avec un Corps de gardes devant la maison du Gouverneur. | 13. Batterie de 3. pieces a Merlons.                   |  |
| 4. Batterie de 30. Canons a Merlons.                     |   | 14. Batterie a Barbette de 16. Canons.                 |  |
| 5. Batterie de 6. Canons a Barbette.                     |   | 15. Autre Batterie de 12. Canons.                      |  |



ference & tant d'erreur dans les mesures de nos Astronomes , que le plus sûr est d'avoir de bons yeux , & de s'en bien servir quand on approche des Isles , afin de ne pas se rompre le col en suivant les opinions de Messieurs les Arpenteurs de Planetes , qui sont d'ordinaire aussi sûrs de ce qu'ils avancent , que les faiseurs d'Almanacs & d'Horoscopes.

1700.

Quoiqu'il en soit, la vûe de la Barbade me servit à corriger l'idée que je m'en étois formée , sur ce que j'en avois entendu dire. Je me l'étois figurée comme une terre platte , & unie , peu élevée au-dessus de la superficie de la mer ; je vis au contraire qu'elle étoit montagneuse & entrecoupée de falaises , sur tout dans son milieu , beaucoup plus que la grande terre de la Guadeloupe & que Mariegalande ; mais aussi beaucoup moins que la Martinique & autres Isles, en comparaison desquelles les montagnes de la Barbade ne sont que des mornes mediocres où des colines qui laissent entr'elles des fonds de grande étendue , & des revers ou côtiers très-praticables & bien cultivez.

- La grande Baye du Pont d'une pointe à l'autre peut avoir une lieüe & demie de l'argeur , & environ une bonne lieüe.

de profondeur. Le mouillage y est bon, depuis trente six brasses jusqu'à huit ou six qu'on trouve dans le fond. La pointe de l'Est qui est la plus avancée est presque entierement enveloppée d'un recif à fleur d'eau. Il y a sur cette pointe une batterie à Merlons fermée en maniere d'une grande Redoute, où je comptai trente pieces de Canon, qui selon les apparences sont de gros calibre, afin de pouvoir défendre la Baye. La pointe de l'Ouest est beaucoup moins avancée en mer que la premiere, mais elle est couverte de plusieurs rangs de cayes & de rochers à fleur d'eau, qui font une espede d'estacade assez avancée & dangereuse. Il y a sur cette pointe une batterie à barbette toute ouverte du côté de terre, avec huit gros Canons qui battent dans la Rade.

Outre la batterie de trente Canons dont je viens de parler, il y en a une autre de six pieces à barbette entre la pointe & la jettée qui forme le Port, qui est devant, & joignant la Ville. Cette jettée qui est du côté de l'Est est défendue par une Redoute octogone qui a huit ou dix embrasures, & qui en pourroit avoir davantage. Celle de l'Ouest est aussi défendue par une Redoute, où

Il y a douze pieces de Canon , qui bat- 1700.  
tent la Rade & l'entrée du Port.

Ce Port n'est pas fort considerable par son étenduë , je n'y vis que des Brigantins , des Barques , & autres petits Bâtimens. Comme nous n'y mouillâmes pas , je ne puis pas dire de quelle profondeur il est : il s'y jette du côté de l'Est un ruisseau qui a proprement parler n'est que l'écoulement des eaux d'un marais qui est à côté de la Ville , qui se dégorgeant quand les pluyes les ont fait croître assez pour devenir plus hautes que la mer. C'est sur cet endroit qu'on a bâti un Pont , qui a donné le nom à la Ville , qui le porte encore aujourd'hui , malgré tout ce qu'on a pû faire pour lui en faire porter un autre.

Nous mouillâmes à cent pas ou environ du Fortin de l'Ouest sur huit brasses d'eau. Il y avoit pour lors dans la Baye quarante-sept Vaisseaux gros & petits , & quantité de Barques & de Caniches. A peine avions-nous salué la terre de cinq coups de Canon , que le Lieutenant du Port vint à nôtre bord. Il vit nos Passe-ports , s'informa du sujet de nôtre voïage , & nous offrit tout ce dont nous avions besoin. Il étoit avec un Ministre , qui avoit été prisonnier à la Mar-

1700.

tinique pendant la dernière guerre, & à qui nous avons rendu service : il me reconnut, m'embrassa, & me fit mille caresses. Le Marchand Anglois pour qui nous faisons le voyage, parut, & parla au Lieutenant de Port & au Ministre, & après qu'on les eût fait bien boire, & peu manger, ils allerent à terre avec le Maître de la Barque, & me promirent de venir me chercher, pour me faire voir la Ville. On les salua de cinq coups de Canon.

Le Ministre & le Marchand revinrent à bord sur les quatre heures après midi. Je m'étois habillé de manière, que sans me masquer tout-à-fait, je ne paroissais pas entièrement ce que j'étois ; moins par nécessité, que pour éviter d'être suivi par les enfans & la canaille, qui ne voyent pas souvent des oiseaux de mon plumage. Ces Messieurs me conduisirent chez le Gouverneur, que nous ne trouvâmes pas ; le Major qui nous reçût fort honnêtement, me demanda si j'avois quelques affaires particuliers dans l'Isle, & m'offrit fort obligeamment son crédit, & celui du Gouverneur. Je lui dis que je m'en allois à la Grenade, mais que j'avois été ravi de trouver cette occasion pour voir une Isle comme la Bar-

bade, dont les Habitans étoient estimez 1700.  
par tout, & que j'étois persuadé par la  
maniere dont il me recevoit, que ce que  
j'avois entendu dire étoit bien au-dessous  
de ce qui étoit en effet. Là-dessus on ap-  
porta de la Bierre, des Pipes, & des  
Vins de différentes especes. Je m'apper-  
çûs aisément, que le Major ne se servoit  
d'un Interprete en me parlant que par  
grandeur ou par ceremonie, & qu'il  
entendoit parfaitement bien le François,  
cela m'obligea de me tenir sur mes gar-  
des, & c'est un avertissement que je croi  
être obligé de donner à tous mes com-  
patriotes quand ils sont chez les étran-  
gers, afin que leur vivacité & leur in-  
discrétion ne leur fasse pas commettre  
des fautes qui ont souvent des suites fâ-  
cheuses. Je pris la Pipe qu'on me pré-  
senta, quoique je n'aye jamais fumé, ce  
seroit une impolitesse de la refuser; &  
je la portois de tems en tems à la bouche.  
Le Ministre raconta à la compagnie ce  
que nous avions fait pour lui, lorsqu'il  
étoit prisonnier: cela m'attira bien des  
complimens: à la fin, il me pria d'aller  
passer quelques jours chez lui à Spike-  
tonn où étoit sa résidence, & son mé-  
nage.

Nous sortîmes assez tard d'avec le

1700.

Major. Nôtre Marchand nous conduisit chez lui où nous soupâmes, & où il m'obligea de prendre une chambre pendant que je serois dans l'Isle. Je demeurai presque tout le lendemain, qui étoit un Dimanche, à la maison : la curiosité de voir un Moine blanc y attira bien du monde, & j'eus la complaisance de me faire voir dans mon habit ordinaire tout entier, c'est-à-dire, avec mes habits noirs & blancs. Sur le soir nous allâmes à la promenade.

Le Lundy 6. on me donna un Officier pour me conduire, & me faire voir la Ville, car nôtre Marchand étoit occupé à faire décharger la Barque; & quoiqu'on y travaillât beaucoup le jour, on faisoit bien plus d'ouvrage la nuit : car sans faire tort aux Espagnols, les Anglois entendent aussi bien que gens qu'il y ait au monde le métier de la contrebande, & c'étoit pour la faire plus commodement que nôtre Marchand avoit fait mouiller la Barque dans la Rade, & non dans le Port.

La Ville est belle & assez grande, ses rues sont droites, larges, propres, & bien percées. Les maisons sont bien bâties dans le goût de celles d'Angleterre, avec beaucoup de fenêtres vitrées, elles

sont meublées magnifiquement ; en un mot , tout y a un air de propreté , de politesse & d'opulence , qu'on ne trouve point dans les autres Isles , & qu'il seroit difficile de rencontrer ailleurs. La Maison de Ville est très-belle & très bien ornée. Les Boutiques & les Magasins des Marchands sont remplis de tout ce qu'on peut souhaiter de toutes les parties du monde. On voit quantité d'Orfèvres , de Joüailliers , d'Horlogeurs , & autres Ouvriers qui travaillent beaucoup , & qui paroissent fort à leur aise , aussi s'y fait-il un Commerce des plus considerables de l'Amérique. On prétend que l'air de la Ville n'est pas bon , & que le Marais qui en est proche , rend le lieu fort mal sain ; c'est pourtant ce que je n'ai point remarqué dans le teint des Habitans , qui est beau , & sur tout celui des femmes , tout y fourmille d'enfans : car tout le monde est marié , & les femmes sont fort fécondes. Il est vrai , que le mal de Siam enleve bien des gens , mais cela leur est commun avec les François , Hollandois , Portugais & autres Européens qui habitent l'Amérique. Je fus bien-tôt en pais de connoissance , outre ceux a qui je rendis les lettres dont on m'avoit chargé à la Martinique , je

1700.

Ville du Pont.

1700.

trouvai des refugiez François & des Negocians, qui avoient été prisonniers chez nous pendant la dernière guerre, qui me firent mille honnêtetes, & qui m'offrirent de fort bonne grace leurs bourses, & leurs marchandises, en échange de quelques services que nos Peres & moi leur avions rendus, tant il est vrai, qu'un bienfait n'est jamais perdu, & qu'on recueille dans le tems qu'on y pense le moins, ce qu'on a semé, pour ainsi dire, en faisant plaisir à ceux qu'on a trouvez dans le besoin.

Visite de  
l'Auteur  
au Gouverneur  
de la  
Barbade.

Le Mardy 7. Septembre nous montâmes à cheval sur les dix heures, le Major, le Marchand, l'Officier qui m'avoit accompagné la veille, & moi, & nous allâmes saluer le Gouverneur, qui étoit en sa maison de campagne, à deux petites lieues de la Ville. Il me reçût fort honnêtement, & m'arrêta à dîner avec le Major; les deux autres s'en retournerent. J'ai oublié son nom. On l'appelloit Milord, je croi que cela veut dire Monseigneur. Il avoit fait ses exercices à Paris, parloit François fort correctement, il étoit extrêmement poli, quoiqu'il fût assez réservé, & qu'il souffroit avec hauteur son caractère. Il étoit servi comme un Prince, nous étions huit

à table , on me donna pour me servir un Negre qui parloit François , & outre cela , il y avoit un Interprete debout à côté de moi. Le dîner fut fort long , mais on eut la bonté de ne me point preser pour boire. On parla beaucoup de la guerre précédente , de nos Colonies , & de nos Manufactures. M. Stapleton étoit de ce repas , il a depuis été Gouverneur de Nieves, & y a été tué par des yvroignes, je fis connoissance avec lui , il parloit fort bien François , & il avoit eu le tems d'apprendre la langue, ayant été cinq ou six ans prisonnier à la Bastille, il s'étoit fervi de ce tems-là pour étudier les Mathematiques , & il y avoit fait des progresz considerables. Je passai la journée fort agreablement , le Major me ramena le soir à la Ville. La maison du Gouverneur est environ à trois cent pas du bord de la mer , elle est magnifique , & très-bien meublée , il y a un cabinet de Livres sur toutes sortes de matieres , fort bien choisis , & en bon ordre. L'embarcadere qui est vis-à-vis est défenduë par une batterie à merlons de six pieces de Canon avec un Corps de garde , & un retranchement.

Je trouvai chez nôtre Marchand le Ministre de Spiketonn. Il m'emmena

chez lui le lendemain avec nôtre Marchand , & un autre de leurs amis. Il m'avoit fait amener un Cheval. Nous partîmes sur les huit heures , après avoir pris du chocolat au lait , nous dînâmes chez un Marchand à Jamestonn. C'est un beau Bourg , devant lequel il y a une Baye assez profonde avec un bon mouillage , qui est défendu par deux batteries, celle de l'Est qui est à barbette est de vingt-six pieces de gros Canon , & celle de l'Ouest est de dix pieces. A moitié chemin de la maison du Gouverneur à Jamestonn , il y a un fort long retranchement sur le bord de la mer , il est de maçonnerie , & très-necessaire en cet endroit , parce que les cayes sont couvertes d'assez d'eau , pour porter des Chaloupes & autres Bâtimens plats , dont on pourroit se servir pour faire une descente.

On trouve encore une Ance ou petite Baye environ à moitié chemin de Jamestonn à Spiketonn , dont le mouillage qui est assez commode pour les Barques & autres petits Bâtimens, est défendu par une batterie à merlons de trois pieces , avec un retranchement de chaque côté. On compte deux lieües & demie de Jamestonn à Spiketonn. C'est une fort jolie petite Ville , dont les maisons sont

bien bâties, les ruës droites & larges, & où il y a beaucoup de Magasins & de Cabarets. La Baye me parut large d'une bonne demie lieüe, & de beaucoup d'avantage de profondeur. Les Vaisseaux y peuvent mouïller sur 12. 10. 8. & 6. brasses, & sont assez à couvert des vents, excepté de ceux qui viennent de la bande de l'Ouest. Les deux pointes qui la forment sont défenduës par des barteries à barberte, celle de l'Est est de 16. Canons, & celle de l'Ouest de 12.

1700.

Nous fûmes parfaitement bien reçus de Madame la Ministre & de sa famille, qui consistoit en trois enfans, deux garçons & une fille, l'aîné avoit douze à treize ans, & la fille qui étoit la plus jeune en avoit neuf. Tous ces enfans parloient François, leur mere est Normande, & leur pere est fils d'un François. Nous demeurâmes tout le Jeudy à Spikeronn. Le Vendredy nous allâmes dîner à un Bourg, qui en est éloigné de trois lieües chez un réfugié François, qui me reçut parfaitement bien. Il me semble qu'on l'appelloit Saint Jean, il y a une petite Baye formée par des recifs qui avancent beaucoup en mer, les Barques & les autres petits Bâtimens y peuvent mouïller sur deux & trois brasses. Il y a

1700.

une batterie à merlons de huit Canons. Je remarquai en revenant sur le soir à Spiketonn une embarcadere, qui est environ à moitié chemin, qui est défendue par une batterie à merlons de trois piéces. Le Bourg Saint Jean est à l'extrémité de la Basseterre. J'aurois été bien aise de faire le tour de l'Isle, & de revenir au Pont par la Cabesterre, mais la chose ne fut pas possible : d'ailleurs, il ne faut pas faire paroître tant de curiosité dans les endroits où l'on pourroit à la fin devenir suspect, & se servir dans un tems de guerre des remarques que l'on auroit faites pendant la Paix.

Je voulois m'en retourner au Pont le Samedi avec nôtre Marchand, qui partit bien avant le jour, pour aller achever le chargement de nôtre Barque ; mais nôtre Hôte me pria si instamment de demeurer jusqu'au Dimanche après midi, que je ne pus pas le lui refuser ; ainsi je passai tout le Samedi aux environs de Spiketonn à faire des visites, & à me promener avec le Ministre.

Le Dimanche 12. il fut occupé toute la matinée à son Eglise, & après qu'on eût dîné, il se trouva qu'il étoit trop tard pour partir. Ce retardement ne me fit pas grand peine, outre que j'étois en

bonne compagnie, j'eus le plaisir de voir 1700.  
l'après midi la revûe de la Cavalerie &  
Infanterie de la contrée, c'est-à-dire, si  
je ne me trompe, du Quartier : car toute  
l'Isle est divisée en contrées ; mais je  
ne sçai, ni leurs limites, ni leur étendue.  
Il y avoit quatre Compagnies de  
Cavalerie de cent à six-vingt Maîtres  
chacune, tous bien montez & bien ar-  
mez, avec des Timballes & des Trom-  
pettes. Les Officiers étoient en habits  
rouges, uniformes, avec de grands ga-  
lons d'or, & des plumets blancs. L'In-  
fanterie étoit aussi en quatre Compagnies,  
qui faisoient en tout un peu plus  
de deux cent hommes assez bien armez,  
mais qui ne paroissoient que comme les  
Domestiques des Cavaliers ; aussi n'é-  
toient-elles composées que de Com-  
mandeurs, d'Ouvriers, & de petits Ha-  
bitans : car tous les riches, qui sont en  
grand nombre se mettent dans la Cava-  
lerie. On voit assez sans que je le dise,  
que ces Troupes ne sont que des Mili-  
ces. Elles sont toutes Enregimentées. La  
qualité des Officiers précède toujours  
leur nom ; ainsi on dit, Monsieur le Co-  
lonel tel, Monsieur le Major tel, &c.  
On me dit, qu'il y avoit dans l'Isle six  
Regimens de Cavalerie, qui faisoient

Milices  
de la  
Barbade.

près de trois mille hommes ; & dix d'Infanterie , qui faisoient cinq mille hommes ou environ. Je fis semblant de le croire : car j'avois lieu d'en douter très-fort , à moins qu'ils ne missent sous les armes leurs engagez , qui sont en grand nombre , mais sur lesquels il ne faudroit pas beaucoup compter dans une occasion , parce que la plus grande partie sont de pauvres Irlandois enlevez par force ou par surprise , qui gemissent dans une dure servitude de sept ans ou de cinq pour le moins , qu'on leur fait recommencer quand elle est finie , sous des prétextes dont les Maîtres ont toujours une provision toute prête , bien sûrs , tels qu'ils puissent être , que les Juges n'y trouveront rien à redire. De sorte que si cette Isle étoit attaquée , les Maîtres n'auroient pas peu d'affaires , puisque leurs engagez tourneroient infailliblement contre eux les armes qu'ils leurs auroient mis à la main , & se joindroient à ceux qui viendroient de dehors , quand ce ne seroit que pour recouvrer leur liberté , sans parler de ce qu'ils auroient à craindre de leurs Negres.

Le nombre des Esclaves Negres qui sont dans cette Isle , est très-considérable. On me disoit qu'il y en avoit plus

de soixante mille. J'en doute encore ;  
cependant suivant ce que j'ai vû dans la  
Basseterre depuis le Pont jusqu'à Saint  
Jean , & supposant qu'il y en ait autant  
à proportion à la Cabesterre où je n'ai  
point été , je croi qu'il peut bien y en  
avoir quarante mille ou environ , ce qui  
est un nombre exorbitant pour une Isle  
comme la Barbade , qui n'a tout au plus  
que vingt-cinq à vingt-huit lieues de  
circuit.

1700.

Nombre  
des Es-  
claves.

Les Anglois ménagent très-peu leurs  
Negres ; ils les nourrissent très-mal , la  
plûpart leurs donnent le Samedi pour  
travailler pour leur compte ; afin de s'en-  
tretienir de tous leurs besoins eux & leurs  
familles. Leurs Commandeurs les pouf-  
sent au travail à toute ouurance , les bat-  
tent sans misericorde pour la moindre  
faute , & semblent se soucier moins de la  
vie d'un Negre , que de celle d'un Che-  
val. Il est vrai , qu'ils les ont à très-bon  
marché : car outre les Compagnies An-  
gloises qui ont des Comptoirs sur les  
Côtes d'Afrique qui en enlèvent tous  
les ans un nombre prodigieux qu'ils  
transportent en Amérique , les Mar-  
chands interloppes en apportent encore  
beaucoup , qu'ils donnent à meilleur  
marché que les Compagnies. Les Mi-

nistres ne les instruisent , & ne les baptisent point ; on les regarde à peu près comme des bêtes à qui tout est permis pourvû qu'ils s'acquittent très exactement de leur devoir. On souffre qu'ils aient plusieurs femmes , & qu'ils les quittent quand il leur plaît ; pourvû qu'ils fassent bien des enfans , qu'ils travaillent beaucoup , & qu'ils ne soient point malades , leurs Maîtres sont contents , & n'en demandent pas davantage. On punit très-rigoureusement les moindres désobéissances , & encore plus les revoltes , ce qui n'empêche pas qu'il n'y en arrive très-souvent , parce que ces malheureux se voyant poussez à bout plus souvent par leurs Commandeurs yvrognes , déraisonnables & barbares , que par leurs Maîtres , perdent à la fin patience , s'assemblent , se jettent sur ceux qui les ont maltraitez , les déchirent , & les mettent en pieces ; & quoiqu'ils soient assûrez d'en être punis d'une manière très-cruelle , ils croient avoir beaucoup fait quand ils se sont vengez de leurs impiroyables boureaux. C'est alors que les Anglois courent aux armes , & en font de grands massacres , ceux qui sont pris & conduits en prison sont condamnez à être passez au moulin , brûlez

tout vifs ou exposez dans des cages de fer qui les serrent , de maniere qu'ils ne peuvent faire aucun mouvement , & en cet état on les atrache à une branche d'arbre où on les laisse périr de faim & de rage On appelle cela mettre un homme au sec.

J'avoüe que ces supplices sont cruels ; mais il faut prendre garde avant de condamner les Habitans des Isles de quelque Nation qu'ils soient , qu'ils sont souvent contraints de passer les bornes de la moderation dans la punition de leurs Esclaves , pour les intimider , leur imprimer de la crainte & du respect , & s'empêcher eux-mêmes d'être les victimes de la fureur de ces sortes de gens , qui étant ordinairement dix contre un blanc , sont toujours prêts à se revolter , à tout entreprendre , & à commettre les crimes les plus horribles , pour se mettre en liberté. Quoique ces sanglantes executions ne se fassent pas si souvent chez les François que chez les Anglois , parce que nos Esclaves ne sont pas en si grand nombre , que la Religion dans laquelle on les eleve leur inspire des sentimens plus humains , & qu'on les traite d'ailleurs avec plus de douceur & de charité que les Anglois , il n'y a pas long-tems qu'on fut

1700.

obligé à la Martinique d'en faire de terribles executions à cause d'une revolte presque generale, qu'on ne prévint que de quelques momens : tant il est vrai, que le desir de la liberté & de la vengeance est toujours le même chez tous les hommes, & les rend capables de tout entreprendre pour se satisfaire.

Etablis-  
ment des  
Anglois  
à la Bar-  
bade.

On prétend que les Anglois ont découvert la Barbade, & qu'ils s'y sont établis dès l'année 1627. que ce fut un de leurs Vaisseaux, qui revenant du Brésil où selon les apparences, il étoit allé faire la course, fut poussé par la tempête sur la côte de cette Isle, qui ayant fait rapport à ses Maîtres de sa découverte, on y envoya aussitôt une Colonie qui y a fait l'établissement que l'on voit encore aujourd'hui ; mais j'ai peine à croire qu'il soit si ancien. Car il est constant que celui des François & des Anglois à Saint Christophle est sans contredit le premier que ces deux Nations ont eu dans le Golphe de Mexique, & cependant il n'a été fait qu'en 1627. quelle apparence y a-t-il que les Anglois ayant fait ces deux établissemens en même-tems, si éloigné l'un de l'autre, & qu'ayant alors toutes les Isles à leur disposition, ils ayent choisi, & se soient placez dans

celles qui étoient les plus petites , qui manquoient absolument de Ports pour retirer leurs Vaisseaux , pendant que les François se sont postez long-tems après eux dans les plus grandes , les meilleures , les mieux fournies de bonnes eaux , & où ils ont des Ports naturels , excellens , & très-sûrs pour mettre leurs Navires en sûreté dans les plus grandes tempêtes.

Quoiqu'il en soit du tems de l'établissement des Anglois à la Barbade , il est certain que leur Colonie est très-riche & très-florissante , que toute l'Isle est découverte , défrâchée & cultivée , & qu'il y a long-tems que les Forests dont elle étoit couverte sont abbatuës & consommées. On y a fait autrefois beaucoup de tabac. On a ensuite cultivé le gengembre & l'indigo. On fait encore du coton en quelques endroits , mais le Sucre est à présent presque l'unique chose à laquelle on s'attache. Le terrain, du moins celui de la Basseterre que j'ai vû d'un bout à l'autre, est extrêmement maigre , sec & usé ; on est obligé de replanter les Cannes au moins tous les deux ans , souvent même à chaque coupe , & malgré ce travail elles auroient de la peine à venir dans beaucoup d'endroits si on ne fumoit pas la terre : de sorte

1700.

1700. qu'il y a nombre de petits Habitans, qui ne font d'autre Negoce que celui du fumier. Ils font ramasser par leurs Esclaves des pailles, de mauvaises herbes, du groymon, & autres ordures, & les mettent pourrir dans des trous faits exprès avec les immondices des parcs de leurs cochons, de leurs bêtes à cornes & de leurs chevaux, & vendent très-bien cette marchandise.

Sucre de  
la Barbade.

Le Sucre qu'on fait à la Barbade est fort beau. Ils pourroient le terrer comme nous faisons chez nous, & réussiroient très-bien, cependant ils ne le font point ou du moins très-rarement, il faut qu'ils ayent des raisons, ou des défenses qui les en empêchent. Ils ne mettent pas d'abord leurs Sucres bruts ou Moscouades en Barrique comme on fait aux Isles Françaises, ils les mettent dans des formes de bois ou de terre, & lorsqu'il est bien purgé, ils coupent les deux bouts du pain, c'est-à-dire, la pointe qui est toujours la moins purgée, la plus noire, & la plus remplie de sirop, & le gros bout où est la fontaine grasse, & repassent ces deux morceaux dans leurs chaudieres, & pour le corps de la forme ou du pain, ils le font secher au soleil avant de le piler pour en remplir les Caif-

les & les Barriques où ils le mettent. Ces préparations rendent leur Sucre brut fort aisé à être raffiné, avec tout cela ils me permettront de leur dire, que nous en faisons à la Martinique, la Guadeloupe & Saint Domingue d'aussi beau, sans y faire tant de façons; & que nôtre Sucre passé, lorsqu'il est fait comme il doit l'être, est infiniment plus beau & meilleur, quoique nous le mettions d'abord en Barriques, sans prendre la peine de le mettre en forme, de le faire secher & piler. Il est vrai, que je n'ai pas remarqué qu'ils passent leur vesou au drap comme nous faisons.

Ils ont des Moulins à vent & à chevaux. J'ai parlé amplement de ces machines dans ma troisième Partie. Pour des Moulins à eau il n'en faut pas parler à la Barbade, il n'y a point de rivières pour les faire tourner, & l'eau y est quelquefois plus rare & plus chere que la biere & le vin. J'ai vû assez souvent à la Guadeloupe des Barques Angloises d'Antigues & d'autres endroits qui venoient se charger d'eau à nôtre riviere, pour des particuliers qui en manquoient ou pour des Vaisseaux qui devoient retourner en Europe. Ce défaut d'eau est commun à toutes les Isles Angloises ex-

1700.

La Bar-  
bade  
manque  
d'eau.

1790.

cepté Saint Christophle , & leur cause de grandes incommoditez sur tout à la Barbade , où ils sont réduits à conserver les eaux de pluye dans des mares ou étangs , dont quelques-uns sont naturels , & les autres artificiels ; mais de quelque espece qu'ils puissent être , l'eau y est bientôt corrompue par la chaleur du soleil , par les crabes qui s'y noyent , par les bestiaux qu'on y abreuve , par le linge qu'on y lave , & par les Negres qui ne manquent jamais de s'y aller baigner autant de fois qu'ils le peuvent : de sorte que ceux qui sont contraints de boire de ces sortes d'eau sont assûrez de se mettre dans le corps ce qui a servi a quantité d'autres usages , & qui est déjà plus de moitié corrompu. C'est de-là , à mon avis , que viennent quantité de maladies , qui font de grands ravages parmi leurs Negres , sur tout le scorbut & la petite verolle. Pour peu que les Habitans ayent de bien , ils font faire des cisternes chez eux où l'eau se conserve assez bien , pourvû qu'on ait soin que les crabes , & les rats n'y puissent pas tomber : car quand cela arrive , la corruption des corps de ces animaux gêne absolument les cisternes. Il y en a d'autres qui conservent des eaux de pluye dans des futailles , de grands  
canaris

canaris de terre du païs , où des jarres qui viennent d'Europe : car on met tout en usage pour avoir de l'eau & la conserver. C'est dommage qu'une Isle si belle & si bien peuplée & cultivée , ait cette incommodité.

Les Habitations ou Plantations , comme ils les appellent , sont beaucoup plus petites à proportion qu'elles ne le sont dans les Isles Françoises ; & il ne faut pas s'en étonner : l'Isle n'est pas grande , & elle a beaucoup d'Habitans ; il faut du terrain pour tout le monde , voilà ce qui fait qu'on en a peu , & qu'il est très-cher. Les maisons qui sont sur les Habitations sont encore mieux bâties que celles des Villes ; elles sont grandes , bien percées , toutes vitrées , la distribution des appartemens est commode & bien entenduë. Elles sont presque toutes accompagnées de belles allées de ramarins , ou de ces gros orangers que nous appelons chadecq , dont j'ai parlé dans un autre endroit où d'autres arbres qui donnent du frais , & rendent les maisons toutes riantes. On remarque l'opulence & le bon goût des Habitans dans leurs meubles qui sont magnifiques , & dans leur argenterie dont ils ont tous des quantitez considerables : de sorte que si on

1700.

prenoit cette Isle , cet article seul vaudroit bien la prise des Gallions & quelque chose de plus , & cette entreprise n'est pas si difficile qu'on se l'imagine ; il ne faudroit que rassembler quatre à cinq mille de nos Creolles & de nos Flibustiers , avec une douzaiue de Vaisseaux de Guerre , pour appuyer la descente , donner de la jalouſie aux Anglois , ou s'opposer aux secours qui leur pourroient venir de dehors , pour rendre bon compte de cette Isle. Mais il ne faudroit point de Troupes d'Europe qui se mêlassent à celles du païs , on sçait qu'elles ne peuvent s'accommoder ensemble , & nos Creolles leurs reprochent qu'elles sont plus propres à piller , qu'à se battre dans ces païs chauds : ils prétendent que ce qui s'est passé aux prises de Carragene , de Saint Eustache , de Corossol , de Nieves & d'autres endroits , sont des preuves de ce qu'ils disent ; je ne veux point entrer dans cette discussion , parce que je ne dois pas prendre parti : je sçai que nos Creolles & nos Flibustiers sont braves , se battent bien , sont faits au païs , accoutumez à supporter sans peine la chaleur & les autres fatigues ; je sçai aussi que les Troupes qui pourroient venir d'Europe sçavent en perfection l'art

de faire des Sieges ; mais c'est dont on n'a pas besoin à la Barbade , où il n'y a ni Ville fortifiée , ni Citadelle.

1700.

Sans un malheureux Vaisseau qui relâcha à la Martinique dans le tems que M. de Châteaurenault étoit prêt d'en partir avec son Escadre & nos Flibustiers & Creolles en 1702. pour aller à la Barbade , il est certain que cette Isle auroit changé de Maître , le coup étoit sûr , & les mesures qu'on avoit prises étoient immanquables ; mais il crut qu'il devoit aller chercher les Gallions : cependant il me permettra de dire qu'il auroit bien mieux fait de prendre la Barbade , que d'aller conduire les Gallions à Vigo , où ils devinrent la proie de nos ennemis ; mais patience , ce qui est differé n'est peut être pas perdu.

Les Anglois ne font pour l'ordinaire qu'un repas par jour , à moins qu'ils n'ayent des étrangers chez eux , ils ne songent pas seulement à souper , & cela pour deux raisons : la premiere , parce qu'ils sont dans une habitude toute contraire : & la seconde , parce qu'ils commencent leur dîné fort tard , c'est à-dire , vers les deux heures , & que pour peu qu'ils soient en compagnie , ce repas dure toujours jusques bien avant dans la nuit :

1700.

de sorte qu'il n'est pas possible de boire & de manger après qu'on a fait cet exercice pendant quatre ou cinq heures de suite.

Maniere  
de vivre  
des An-  
glois.

Ils mangent beaucoup de viandes & peu pain, leurs tables sont très-bien servies, ils ont d'assez bons cuisiniers, de très-beau linge, beaucoup d'ordre & de propreté. Les personnes de distinction font venir des perdrix d'Europe toutes en vie, & les conservent dans des volieres, comme nous faisons dans nos Isles à l'égard des tourterelles; on peut dire, que sur cet article il n'y a point de gens qui fassent une plus grosse dépense, ni qui poussent plus loin le soin & l'attention pour avoir ce qu'il y a de meilleur & de plus rare dans les païs étrangers, même les plus éloignez. On trouve toujours chez eux des vins & des liqueurs de toutes les sortes, & ils se font un plaisir que ceux à qui ils ont donné à manger ne puissent pas retrouver aisément le chemin de leurs maisons. C'est pour prévenir les accidens qui pourroient leur arriver, si les chemins étoient mauvais, qu'ils ont un soin tout particulier de les bien entretenir. Ceux de Legogane dans la partie de l'Ouest de Saint Domingue, qui assurément sont très-beaux,

n'approchent pas de ceux de la Barbade. 1700.

Leurs Sucrieries sont grandes, bien percées, & extrêmement propres; leurs Purgeries au contraire ont très-peu de fenêtres, & par conséquent très-peu d'air & de jour. Je ne sçai quelles raisons ils ont pour cela; on a vû dans mon traité du Sucre combien il est nécessaire que ces sortes de lieux soient clairs & aerez, afin que le Sucre duquel on a ôté la terre, seche le plus qu'il est possible dans ses formes avant d'être mis à l'Etuve, où exposé au Soleil.

Sucrieries  
& Purgeries de  
la Barbade.

Ils ont soin que les cases de leurs Nègres soient bien alignées & uniformes, cela ne coûte rien, & fait un très-bon effet, qui étant joint à la beauté des maisons, & au grand nombre qu'il y en a depuis le bord de la mer jusqu'aux étages les plus voisins du centre de l'Isle, fait une perspective dont le coup d'œil est enchanté quand on est en mer à une distance raisonnable pour distinguer commodement les objets.

Ce n'est pas la coutume parmi les Anglois de faire des liberalitez aux Domestiques des maisons où l'on a logé; les Maîtres s'en offenseront; mais c'est une espece de loi établie & religieusement

Coutume  
des Anglois.

1700. observée chez eux, de laisser comme par m'égarde quelque piece d'or ou d'argent dans le lit où l'on a couché. Les Domestiques qui sçavent que le hazard n'a point de part là-dedans ne vous les rapportent point, & les partagent entr'eux. Ce seroit une impolitesse d'en user autrement; chaque país à ses manieres, & il est de l'honnête homme de s'y conformer.

Hamacs  
de la  
Barbade.

Il y a des Habitans à la Barbade qui occupent leurs Esclaves à filer du coton, & à faire des hamacs. Ces lits sont faits de quatre lez ou de cinq si on les demande de cette maniere. La toile est parfaitement bien croisée, unie, forte, & belle: celle que l'on fait à la Martinique n'en approche pas. Cependant les hamacs Caraïbes sont plus commodes que ceux-là, parce qu'étant tout d'une piece, la toile dont ils sont composez prête également par tout, au lieu que ceux qui sont de plusieurs lez ne le peuvent pas faire, à cause que les coutures sont toujours plus roïdes que le reste de la toile; j'en achetai deux, que j'eus à assez bon marché, si j'avois été Marchand j'aurois pû faire un profit considerable en achetant nombre de ces hamacs qui sont recherchez, & fort chers

1706  
dans nos Isles. J'achetrai encore une partie d'épiceries, c'est-à-dire, de canelle, de cloud, de poivre & de muscade, pour l'usage de nos maisons : elles ne pouvoient être meilleures, plus recentes & à meilleur marché.

Le Lundy 13. Septembre je partis de Spiketonn avec le Ministre fort content de ma promenade, & comblé d'honnêteté de sa famille & de ses amis, qui vinrent me souhaiter un bon voiage. Nous dînâmes à Jamestonn comme nous avions fait en venant, & nous arrivâmes fort tard au Pont, parce que nous demeurâmes long-tems à table, & que nous allions fort doucement, afin que je pusse considerer plus à loisir ce beau país, que j'avois regret de quitter.

Je scûs en arrivant qu'on esperoit achever le chargement de nôtre Barque pendant la nuit, ou le lendemain matin, & que nous pourrions mettre à la voile le soir, ou le jour suivant de bonne heure. J'envoyai chercher quelques Livres François que j'avois à bord de la Barque, que je presentai à Milord Gouverneur en allant prendre congé de lui. Ce petit present lui fit plaisir, il m'en remercia en des termes fort polis & fort honnêtes, & me fit beaucoup d'offres de

1700.

services. J'allai ensuite voir le Major ; que'ques Officiers qui m'avoient accompagné , & les Marchands à qui j'avois été adressé. J'achetai encore quelques pieces d'ascot & de camelot blanc , & des indiennes pour faire des tours & des couvertures de lit. Je trouvai que malgré l'abondance d'argent qui roule à la Barbade , toutes les marchandises y étoient à bien meilleur marché que dans nos Isles. Enfin ayant fini toutes nos affaires , & remercié nos amis , je m'embarquai le Jeudy 15. Septembre sur les huit heures du matin. Je trouvai que Milord Gouverneur m'avoit envoyé une pipe de vin de Canarie , avec une petite caisse de très-excellent chocolat de Corrossol. Nos Marchands & le Ministre m'avoient aussi fait des presens de volailles en vie avec deux pâtez & deux jambons cuits , des confitures , des fruits , du vin de Madere , de la biere & du cidre en quantité. Nous saluâmes nos amis , qui nous vinrent conduire à bord de cinq coups de canon , & la Ville d'autant , quand nous mîmes à la voile sur les trois heures après midi : car on peut croire que nous ne nous quittâmes pas sans boire.

Je remarquai encore deux mouillages

derrière la pointe de l'Est qui forme la Baye de Carlille, qui sont défendus par des batteries. Celle qui est le plus à l'Est est de six canons à barberte, & celle qui la suit est à merlons & seulement de quatre canons.

1700.

Le Public me dispensera de lui dire de quelle manière j'ai eu le Plan de la Barbade que je lui donne. Il est certain, que celui qui me le montra, n'avoit point du tout envie que j'en prisse une copie; mais je fis si bien qu'il me le laissa le soir en se retirant, & je le copiai pendant la nuit. J'ai vu exactement toute la Basse-terre, depuis la pointe de Carlille jusqu'au Bourg Saint John, & je puis affirmer qu'en 1700 au mois de Septembre les choses étoient dans l'état que je les ay marquées. Il peut y avoir eu des changemens depuis ce tems-là, les Anglois peuvent avoir augmenté leurs batteries, & fait des retranchemens dans les lieux les plus foibles, & les plus exposez, & c'est ce que j'ignore. Je n'ai pas vu la Cabesterre, ainsi je n'en puis rien dire.



## CHAPITRE XX.

*L'Auteur part de la Barbade & arrive à la Grenade. Description de cette Isle.*

Erreur  
de M. de  
Lisle.

SI le Port de la Grenade avoit été placé à l'Est comme M. de Lisle de l'Academie des Sciences, & premier Geographe du Roi, le marque dans la Carte des Antilles qu'il a donné au Public au mois de Juillet 1717. nôtre voïage n'auroit pas été long. On ne compte qu'environ quarante-cinq lieues de la pointe de l'Est de la Barbade à la pointe du Nord-Est de la Grenade; mais par malheur M. de Lisle a travaillé sur de mauvais memoires, & a placé à l'Est ce qui est à l'Ouest, & au Nord ce qui est au Sud. Pour mettre sur sa Carte le Plan de la Grenade comme il doit être, il faudroit lui faire faire un demi tour à droit, & avec quelques autres corrections qui ne sont pas de moindre importance; on pourroit en faire un qui approcheroit plus de cette Isle que celui qu'il a fait graver. Il est pourtant excusable, on ne peut pas être par tout: il a travaillé sur

de méchans originaux , il n'est pas extraordinaire qu'il se soit trompé. C'est en verité bien dommage , car il y a peu de Geographes plus exacts , plus laborieux & plus reconnoissans que lui : on voit la verité de ce que j'avance dans le grand nombre de beaux ouvrages qu'il a mis au jour , & sa reconnoissance paroît en ce qu'il a donné la qualité d'Ingenieur du Roi à M. Petit , qui lui a fourni ses memoires , lui qui n'a jamais été qu'Arpenteur Juré de la Martinique. Il est vrai , que tout Ingenieur est Arpenteur ; mais il s'en faut bien que tout Arpenteur soit Ingenieur. M. Petit est presentement Conseiller au Conseil Supérieur de la Martinique ; mais quoique la Grenade soit de son Ressort pour la Jurisdiction , elle ne l'est point du tout pour la position & pour la figure , qui jusqu'à present ne lui avoient été contestées de personne , & qui seront toujours les mêmes.

Cette Isle est située par les douze degrez & un quart de latitude Nord. C'est la plus voisine du continent de la terre ferme de toutes celles que nous possedons ; elle n'en est éloignée que d'environ trente lieües , & de soixante & dix de la Martinique. Sa longueur

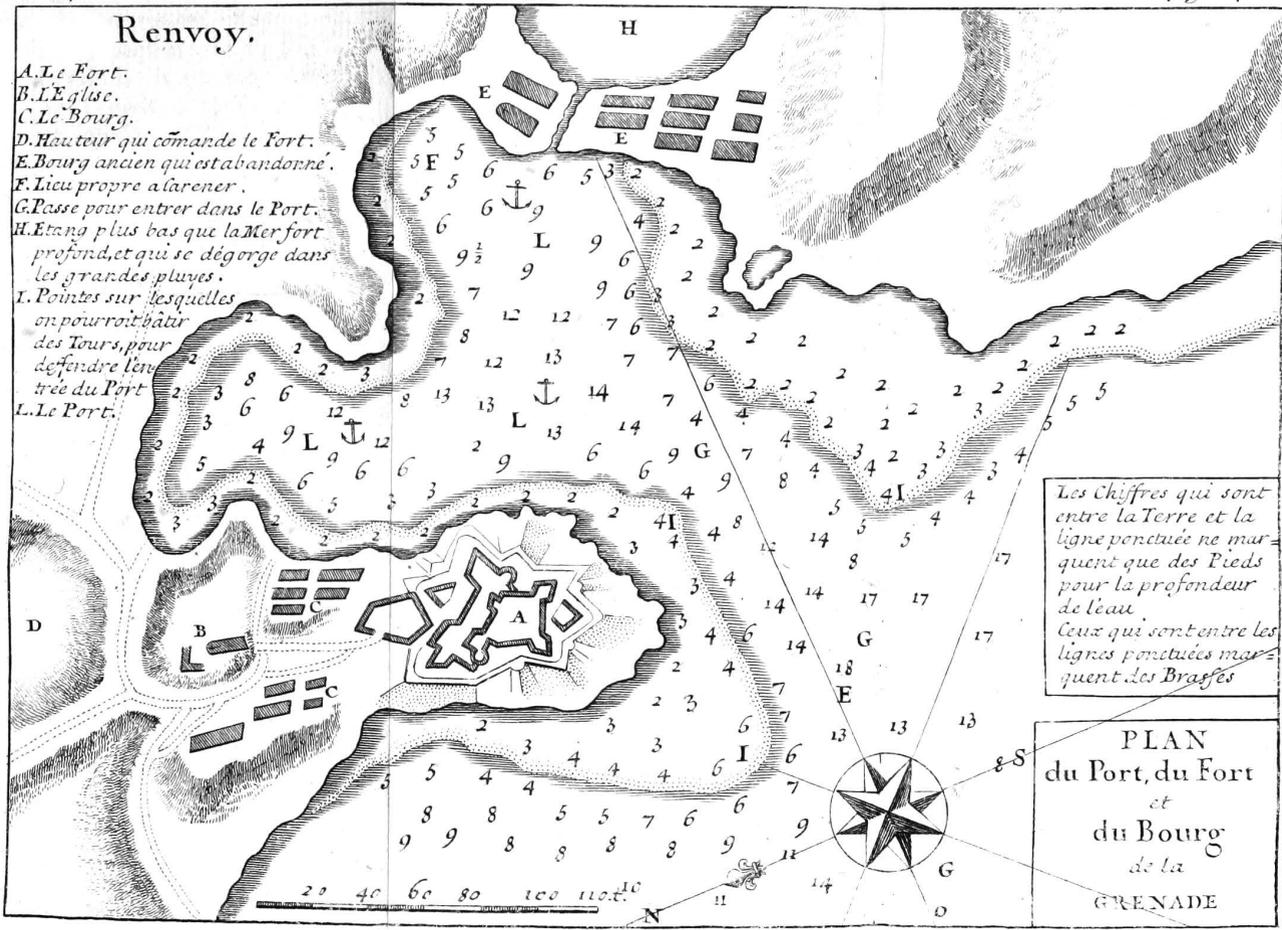
1700.

Nord & Sud-Est de neuf à dix lieues, & sa plus grande largeur d'environ cinq lieues. Ceux qui en ont fait le tour lui donnent vingt à vingt-deux lieues de circonférence. Sa grande Baye ou son grand Cul-de-Sac, comme on parle aux Isles, qui renferme son Port & son Carénage, est à la bande de l'Ouest; & la profondeur de cette Baye formée par deux grandes pointes qui avancent beaucoup en mer, donnent à cette Isle la forme d'un croissant irrégulier, dont la pointe du côté du Nord est bien plus épaisse que celle du Sud. La véritable entrée du Port est à l'Ouest-Sud-Ouest. Le Plan que j'en donne ici a été levé par de très-hâbles gens, & les sondes ont été rectifiées en 1706. par M. de Cailus Ingenieur general des Isles & Terre ferme de l'Amerique, lorsqu'il fut tracer, & qu'il fit élever le nouveau Fort dont je donne aussi le dessein. Quantité de Vaisseaux du Roi ont mouillé & caréné dans ce Port, & les Pilottes se sont toujours beaucoup loüé de sa bonne tenuë & de sa sûreté.

Cette Isle avoit toujours été habitée par les Caraïbes seuls, que sa fertilité & l'abondance de la chasse & de la Pêche y attiroient en bien plus grand nombre que

# Renvoy.

- A. Le Fort.
- B. L'Eglise.
- C. Le Bourg.
- D. Hauteur qui commande le Fort.
- E. Bourg ancien qui est abandonné.
- F. Lieu propre à l'ancre.
- G. Passe pour entrer dans le Port.
- H. Etang plus bas que la Mer fort profond, et qui se dégorge dans les grandes pluies.
- I. Pointes sur lesquelles on pourroit bâtir des Tours, pour défendre l'entrée du Port.
- L. Le Port.



Les Chiffres qui sont entre la Terre et la ligne ponctuée ne marquent que des Pieds pour la profondeur de l'eau. Ceux qui sont entre les lignes ponctuées marquent des Brasées.

PLAN  
du Port, du Fort  
et  
du Bourg  
de la  
GRENADÉ



dans les autres Isles, jusqu'en l'an 1650. 1700.  
que Monsieur du Parquet Seigneur Propriétaire de la Martinique, l'acheta des Sauvages, & y établit une Colonie de deux cent hommes, composée des plus braves Habitans de son Isle, auxquels il donna pour Gouverneur ou Commandant, le sieur le Comre son Cousin. On s'établit d'abord entre l'Etang & le Port aux environs d'une maison forte de charpente que M. du Parquet avoit fait apporter en fagot de la Martinique, & qu'il avoit fait envelopper d'une bonne palissade à une distance raisonnable avec des embrasures pour quelques pieces de canon que l'on y plaça. Cette petite Forteresse suffisoit pour tenir en respect les Caraïbes, & dans un besoin elle auroit pû empêcher les Etrangers & les Seigneurs des autres Isles Françoises, de venir troubler le nouvel établissement.

Quoique M. du Parquet eût payé exactement aux Sauvages ce dont on étoit convenu avec eux pour le prix de l'Isle, en les laissant encore en possession de leurs Caribers & de leurs défriches; ils se repentirent bien-tôt de ce qu'ils avoient fait; mais n'osant attaquer les François à force ouverte, ils résolurent

Etablissement des François à la Grenade.

Les Caraïbes attaquent les François.

de massacrer sans bruit tous ceux qu'ils trouveroient à la chasse dans les bois, ou éloignez de la Forteresse. De cette maniere ils en tuerent plusieurs, ce qui obligea les autres à ne plus s'écarter, & à travailler en troupe, & toujours armez. Cependant le sieur le Comte ayant donné avis à M. du Parquet de la perfidie des Sauvages, celui-ci lui envoya un secours de trois cent hommes, avec ordre de pousser à bout les Sauvages, de les détruire, ou de les chasser entièrement de l'Isle.

On eut de la peine à y réussir, ils se retiroient dès qu'ils se voyoient poussez trop vivement, sur une croupe de morne escarpée de tous côtez, & environnée de précipices affreux, sur laquelle on ne pouvoit monter que par un sentier étroit & difficile, dont ils avoient un soin extrême de cacher l'entrée. Les François l'ayant enfin découvert, les surprirent; on se battit vigoureusement, & les Sauvages ayant été défaits entièrement, ceux qui resterent au nombre de quarante, aimerent mieux se précipiter du haut de cette roche que de se rendre. Ce fut ainsi que les François demeurèrent maîtres de tout le Quartier de la Basseterre, c'est-à-dire, de la moitié de l'Isle.

Les Ca-  
raibes dé-  
faits par  
les Fran-  
çois.

Les Sauvages qui demeuroient à la Cabesterre se tinrent en repos pendant quelque tems, & semblant ne point s'intéresser dans ce qui s'étoit passé à la Basseterre, ils donnerent lieu à nos gens, toujours trop credules, de se flatter qu'ils ne voudroient pas commencer une guerre qui avoit été si funeste à leurs compatriotes. Ils connurent peu de tems après combien ils s'étoient trompez. Les Sauvages resolurent dans une de leurs Assemblées generales de massacrer tous les François : & pour le faire avec moins de risques, ils se parragerent par pelotons, qui rodoient dans les bois, & sur les ances, & tuoient tous ceux des nôtres qu'ils trouvoient à leur avantage, & un peu écartez du Fort. Cette nouvelle perfidie obligea le sieur le Comte de reprendre les armes : il se mit à la tête de cent cinquante de ses Habitans, s'en alla à la Cabesterre, surprit au point du jour le Quartier où ils étoient en plus grand nombre, tailla tout en pieces sans distinction d'âge ni de sexe, & fit la même execution dans tout le reste de la Cabesterre, sans qu'il s'en pût presque sauver aucun, parce qu'ayant trouvé leurs canots & leurs pirogues, & s'en étant rendu maître, ceux qui avoient

1700.

Derniere  
défaire  
des Sau-  
vages.

— 424 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1700. fui dans les bois ne pûrent se sauver dans les autres Isles, & tomberent ainsi entre les mains. Cette dernière victoire acheva de punir la perfidie des Sauvages, & nous assûra la possession de toute l'Isle. Il est vrai que la joie de cette conquête fut troublée par la mort du sieur le Comte, qui fut noyé en revenant de cette expedition.

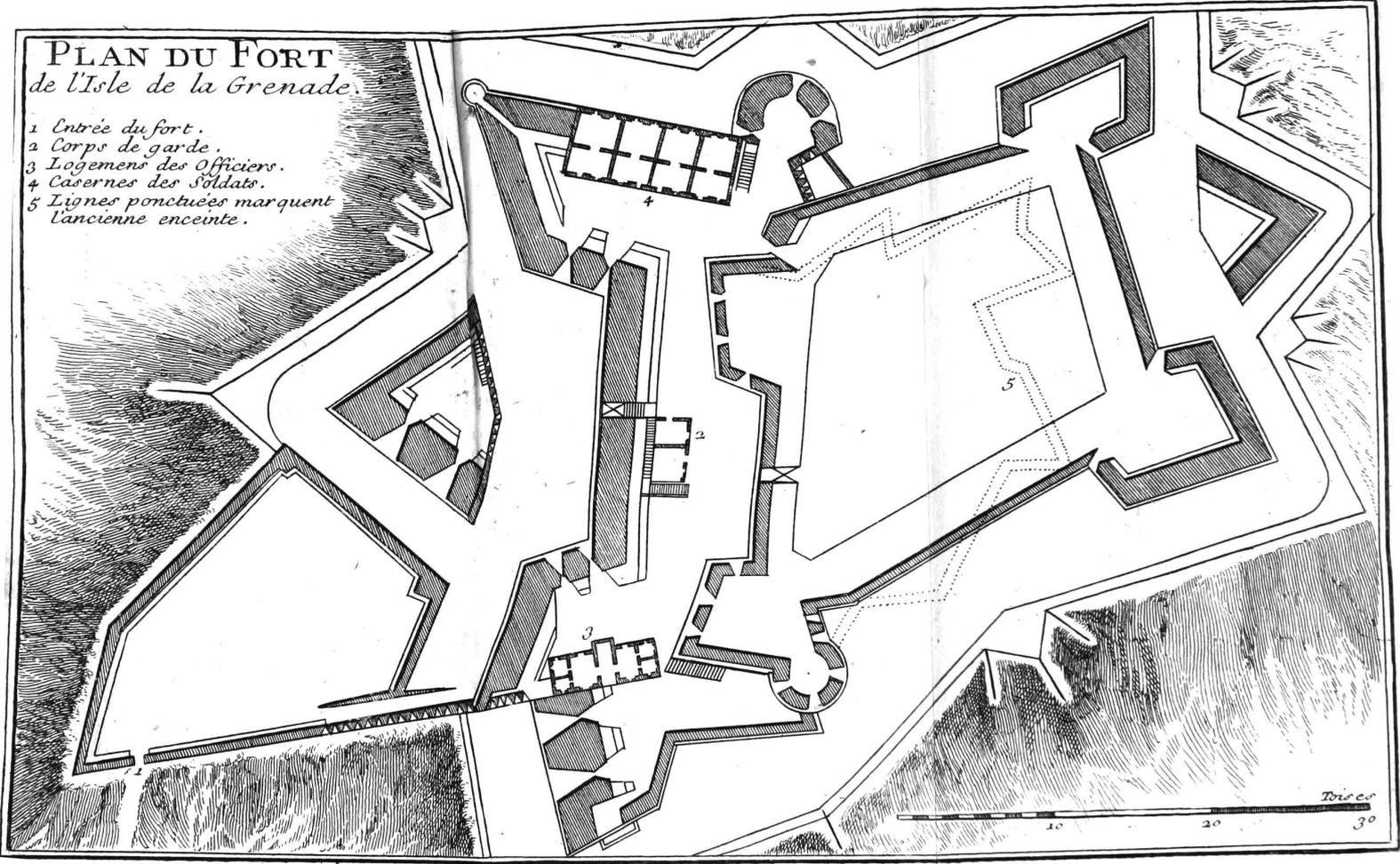
M. du Parquet ayant été informé de la mort du sieur le Comte nomma pour lui succéder Louis de Cacqueray, Escuyer sieur de Valmeniere, Capitaine de Cavalerie à la Martinique. Il eut dans les commencemens beaucoup de peine à être reçu & reconnu pour Gouverneur, par l'opposition qu'y firent quelques Officiers qui prétendoient que ce poste leur étoit dû. Ils prirent les armes, & la Colonie se divisa en deux partis; mais celui des Rebelles ayant été défait, les Chefs furent pris & condamnés à mort. Le principal Auteur de ce soulèvement nommé le Fort, qui étoit Major de l'Isle, s'empoisonna, pour ne pas mourir par la main du Bouteau. M. du Parquet se contenta de bannir les autres, sans confisquer leurs biens.

Après cela le sieur de Valmeniere gouverna cette Colonie naissante avec beau-



# PLAN DU FORT de l'Isle de la Grenade.

- 1 Entrée du fort.
- 2 Corps de garde.
- 3 Logemens des Officiers.
- 4 Casernes des Soldats.
- 5 Lignes ponctuées marquent l'ancienne enceinte.



coup de sagesse , de prudence & de bonheur. Elle s'augmenta beaucoup , parce qu'outre la fertilité du païs , & l'abondance de la chasse & de la pêche , le tabac qui y croissoit, étoit si parfait, qu'on le vendoit toujours le double & le triple de ce qu'on vendoit celui des autres Isles; de sorte qu'on avoit lieu d'esperer que cette Colonie seroit devenuë la plus riche & la plus florissante des Isles, si elle n'eût point changé de maître , où qu'elle eût toujours été gouvernée par des personnes du caractere du sieur de Valmeniere.

1700.

Mais M. du Parquet ayant vendu la Grenade au Comte de Cerillac en 1657. pour la somme de quatre-vingt dix mille livres. Ce nouveau Seigneur y envoya un Certain Officier pour en prendre possession en son nom , & pout y commander en son absence. Le caractere de cet homme étant tout opposé à celui du sieur de Valmeniere qui avoit gouverné ces Peuples avec une douceur & une prudence admirable , fit qu'il y eût un grand nombre d'Habitans qui abandonnerent l'Isle , & se retirerent à la Martinique ; ce qui au lieu de le faire rentrer en lui-même , ayant augmenté sa mauvaise humeur , il devint tellement insupportable

1700. à ces Peuples par sa tyrannie , ses violences & sa brutalité , qu'ils se saisirent de lui , lui firent son procès , & le condamnerent à être pendu. Ce pauvre Gouverneur leur ayant représenté qu'il étoit gentilhomme , ils voulurent lui faire couper le col ; mais le Boureau n'ayant pas assez d'adresse pour entreprendre une pareille execution , ils le passerent par les armes. On doit croire qu'il n'y eût que le menu peuple , & pour ainsi dire la canaille de l'Isle qui trempa dans ce crime ; déjà les plus riches & les plus honnêtes gens s'étoient retirez à la Martinique , & ce qui restoit d'Officiers s'étoit sauvé , & caché à la Basseterre ; tellement que de toute la Cour de Justice qui fit le procès à cet infortuné Gouverneur , il n'y avoit que le nommé Archangeli qui sçût écrire. Celui qui fit les informations , & qui instruisit le procès , étoit un Maréchal ferrant , dont on voit encore la marque dans le Registre du Greffe , qui est un fer à cheval , autour duquel le Greffier Archangeli a écrit : *Marque de Monsieur la Brie Conseiller Rapporteur.*

La Cour ayant été informée de cet attentat , envoya un Vaisseau de guerre avec un Commissaire , pour connoître

de cette affaire , & quelques Troupes 1700.  
pour faire executer ce qui seroit ordonné , & punir les coupables. Cet Officier fit des informations , & ayant reconnu que ce n'étoient que des miserables qui y avoient eu part , & qui s'étoient sauvez pour la plûpart , on ne poussa pas plus loin les recherches ; de sorte que personne ne fut puni , pas même le Greffier Archangeli , que la voix publique faisoit l'Auteur de ce tumulte ; il fut seulement chassé de l'Isle : il se retira à Marie Galande où il demeura jusqu'en 1692. que les Anglois y ayant fait une irruption , ce miserable se rendit à eux , & pour gagner leurs bonnes graces , il leur declara le lieu où M. Auger Gouverneur de l'Isle s'étoit retiré avec les meilleurs Habitans. Le Major Holm qui commandoit en l'absence de M. de Codrington General des Anglois , ne laissa pas de le faire pendre avec ses deux enfans à la porte de l'Eglise , contre le droit des gens à la verité , mais par un secret jugement de Dieu qui vouloit le punir du crime qu'il avoit commis à la Grenade.

Le Comte de Cerillac fut obligé de vendre son Isle à la Compagnie de 1664. & la Compagnie de la rendre au Roi

1700. en 1674. ces differens changemens n'ont apporté que du trouble & du désordre dans cette Colonie , qui bien loin de s'augmenter comme elle devoit faire naturellement , étoit encore fort peu de chose en 1705. Je souhайте qu'elle ait eu plus de bonheur depuis ce tems-là.

Nous aimâmes mieux courir le long de la Cabesterre que de passer au travers des Grenadins pour aller chercher le Cul-de-Sac de la Grenade. La Côte est saine , & la terre dont nous étions à une distance raisonnable , me parut belle , entrecoupée d'un grand nombre de rivières , & unie en beaucoup d'endroits. Si on juge de la bonté du terrain par les arbres qu'il produit , celui-là doit être des meilleurs.

Le Dimanche 18. Septembre nous mouillâmes dans le Bassin , ou au fond de Lacul sous la Forteresse sur les six heures du matin. Dès que j'eûs mis pied à terre , j'allai saluer le Gouverneur ; c'étoit le sieur de Bellair Capitaine de Vaissseau , homme de fortune , né à Blaye d'une famille obscure , vif , prompt , & entreprenant beaucoup plus encore que ne le sont les Peuples de la Garonne , c'est beaucoup dire. Il étoit entré , je ne sçai comment , au service du Prince

Histoire  
du sieur  
de Bel-  
lair Gouverneur  
de la  
Grenade.

d'Orange depuis Roi d'Angleterre, & 1700.  
avoit si bien gagné les bonnes grâces de ce Prince, qu'il l'avoit fait Commandant ou Gouverneur de Bergopsoom, dont il s'étoit emparé en reprefailles de la Principauté d'Orange, dont le Roi s'étoit mis en possession pendant la guerre de 1688. selon les apparences le sieur de Bellaïr étoit entré dans quelque Traité avec nos Généraux ou nos Ministres, qui ne put avoir d'exécution, ce qui l'obligea de s'enfuir, & de se sauver en France, où il fut fait d'un plein saut Capitaine de Vaisseau. Il servit en cette qualité dans l'armée Navale qui prit la Flotte de Smirne au mois de Juin 1693, il étoit de l'Avant garde commandée par le sieur de Gabaret; & voyant que ce Chef faisoit une contre-marche qui l'éloignoit des ennemis au lieu de l'en approcher, il porta sur eux, prit un Vaisseau de quarante canons, qui étoit très-riche, & n'oublia pas de prendre sa part du butin, sans attendre qu'on en fit le partage. Il est vrai qu'il en usa bien avec ses Officiers, & que son Equipage eut sujet d'être content de lui, mais la Cour ne le fut point du tout: on approuva la prise du Vaisseau, mais on n'eut garde d'approuver le pillage; de sorte qu'il

1700.

fut interdit , & demeura pendant un an dans cet état ; à la fin il fut rétabli , & servit encore quelques années. Il demanda le Gouvernement de la Grenade , qui étoit vacant par la mort du sieur & l'obtint. Il me reçût fort bien , & s'informa beaucoup du sujet de mon voïage , je lui en dis assez peu , & seulement ce que je jugeai à propos : après un entretien de près d'une heure , il m'offrit sa table & sa maison , pendant que je serois dans l'Isle , & m'obligea d'accepter l'honnêteré qu'il me faisoit. Je fus sur les huit heures voir le Pere Capucin qui desservoit la Paroisse , il étoit seul alors , il me fit beaucoup de civilté , mais il étoit fort intrigué de ma venuë : il crut que j'avois des ordres de la Cour , pour reprendre nôtre ancienne juridiction spirituelle , il me dit sa pensée , & me témoigna que cela lui feroit plaisir ; je ne sçai s'il le disoit tout de bon , ou s'il prétendoit s'éclaircir de mes desseins par cette confidence affectée , je le payai de la même monnoye , & après bien des complimens je le laissai aussi sçavant comme il étoit avant que je fusse entré chez lui. Je dis la Messe , après quoi je retournai chez le Gouverneur où je dînai. Je passai le reste du

jour à m'entretenir avec lui , & à me  
promener aux environs de la Forteresse  
& du Bourg. 1700.

Ce petit Fort étoit en ce tems-là très-peu de chose , il n'avoit de considerable que sa situation , qui étoit en bon air , belle , & assez bonne , quoiqu'elle soit commandée par une hauteur qui en est éloignée d'environ trois à quatre cent pas , & qui en est séparée par deux fonds ou ravines assez considerables. Le front de la Forteresse est du côté du Nord-Est, il peut y avoir environ quarante-cinq toises d'une pointe à l'autre des deux demis Bastions qui le composent avec un méchant petite fosse , sans chemin couvert , palisades ni glacis ; le reste de l'enceinte étoit des angles rentrans & saillans , avec une espece de demi Bastion du côté du mouillage , où il y avoit une batterie de six canons , le tout très-mal entretenu. Il y avoit une garnison de trente-cinq à quarante Soldats , representans une Compagnie détachée de la Marine. Ils étoient logez dans des buttes appuyées la plupart aux murailles du Fort , leurs Officiers & même le Gouverneur étoient assez petitement , & fort mal logez. La hauteur sur laquelle ce Fort est bâti est escarpée de tous côtez ,

Descri-  
ption du  
Fort.

excepté de celui du Nord Est , où il y a une assez belle Explanade , qui se termine à un ravinage au-delà duquel est une hauteur où est placée l'Eglise & la maison du Curé , près de laquelle on commençoit à bâtir ou à transporter les maisons de l'ancien Bourg , qui étoit entre un Etang d'eau saumâtre ou faumache , comme on dit dans le pays , & le carenage. Il seroit facile de joindre cet Etang à la mer par un fossé , il est plus bas que la mer , & très-profond , en sorte que ce seroit un Bassin naturel où les Vaisseaux seroient dans une entière sûreté. Tous les environs du Port & du Cul-de-Sac sont fort hachez , il est vrai que les mornes ne sont pas fort hauts , mais en recompense ils sont fort près les uns des autres , & ne laissent entr'eux que de très-petits valons. Ce pays ne laisse pas d'être cultivé. On y fait de l'indigo , du tabac , du rocou , on y élève des bestiaux & des volailles ; on recueille quantité de mil & de pois , de sorte qu'on peut dire , que les Habitans de la Grenade sont des païens aisez , aussi en ont-ils toutes les manieres , sans qu'il y ait d'apparence qu'ils les changent si-tôt : c'est un malheur pour eux que les Habitans de Saint Christophe

ne

ne se soient pas retirés chez eux après leur déroute, ils les auroient décaffez, & leur auroient fait prendre des airs civils & polis, en leur apprenant à cultiver leurs terres, & à en tirer beaucoup plus qu'ils n'en tirent. C'est peut-être une des raisons pour laquelle on fait transporter le Bourg auprès du Fort; on a cru que le voisinage du Gouverneur & de l'Etat Major les civiliseroit: car il n'est pas possible qu'on ait eu en vûe de rendre le peu de Commerce qui se fait en cette Isle infiniment plus difficile qu'il n'étoit lorsque le Bourg étoit dans sa première situation. Ou a-t-on voulu dégoûter les Marchands qui pourroient s'y aller établir, & favoriser certains Officiers, dont les maisons étoient des Boutiques assorties de ce qui étoit nécessaire aux Habitans, où il falloit se pourvoir si on vouloit vivre en paix. Car de dire que les maisons des Habitans, & les Barques mouillées dans le carenage peuvent être plus facilement insultées & pillées par les ennemis que dans l'endroit où on commence le nouveau Bourg, & dans le fond de Lacul, où les Barques vont à présent mouiller, c'est vouloir éviter un inconvenient rare & incertain, par un autre qui arrive tous les jours.

D'ailleurs rien n'est plus facile que de mettre le carenage & le Bourg en sûreté, il n'y a qu'à faire une battée fermée en forme de Redoute sur la pointe la plus avancée, qui forme le carenage, ou même sur les hauts fonds les plus voisins de Chenal, qui en cet endroit n'a guères plus de soixante toises de largeur elle en défendra l'entrée mille fois mieux que le Fort. J'ai marqué sur le Plan que je donne du Port, le lieu qui ma semblé le plus propre pour cette Redoute : je m'étonne que M. de Caïlus n'y ait pas pensé quand il a fait travailler au nouveau Fort, dont on trouvera ici le Plan. Si la Barbade avoit un Port aussi sûr, aussi grand, aussi commode, & aussi aisé à fortifier, on pourroit dire, que ce seroit une Isle incomparable ; les Anglois sçavent bien mieux que nous profiter de leurs avantages, & si la Grenade leur appartenoit, il y a long-tems qu'elle auroit changé de face, & qu'elle seroit une Colonie riche & puissante ; au lieu que nous n'avons jusqu'à présent profité d'aucun des avantages qu'on en peut tirer, & que depuis tant d'années le país est encore désert, mal peuplé, sans commoditez, sans commerce, pauvre, les maisons, ou plutôt les cabannes

mal bâties , encore plus mal meublées , 1700.  
en un mot , presque comme il étoit lorsque M. du Parquet l'acheta des Sauvages. On voit assez par la peinture que j'en fais , que sortant de la Barbade , je n'avois garde de me plaire dans un lieu si triste : je commençai en effet à m'y ennuyer , avant d'avoir mis pied à terre ; de sorte qu'il ne fut pas nécessaire que le Maître de la Barque me pressa de terminer les affaires , pour lesquelles j'étois venu.

M. de Bellair me prêta un Cheval le Lundy matin 19. & me donna un Soldat pour m'accompagner à l'Habitation que le Comte de Cerillac a donnée à nos Missions , qui étant une reserve qu'il s'étoit faite par son Contrat de vente , ne pouvoit pas être sujette à la loi generale des réünions au Domaine du Roi des terres qui étant obtenuës par les voyes ordinaires n'ont pas été défrichées dans le tems marqué par la concession.

On l'appelle le Fond du Grand Pauvre. Je ne me suis pas mis en peine de trouver l'érimologie de ce nom. Ce terrain est à la bande de l'Ouest , environ à quatre lieües du Fort , en allant au Nord. Il a plus de mille pas de large , & sa longueur depuis le bord de la mer

Le Fond  
du Grand  
Pauvre.

1700.

n'est bornée que par le sommet des montagnes, qui séparent la Basseterre de la Cabesterre ; & comme cet endroit Est ou Ouest est un des plus larges de l'Isle, nôtre Habitation est d'une grandeur considerable. Je trouvai un Carbet de Caraïbes qui s'y étoient venus nicher, & je scûs qu'il y en avoit beaucoup d'autres qu'on souffroit à la Cabesterre, pour quelque petit avantage que la Colonie en retire : il me semble pourtant que cette politique est très-mauvaise : car qui empêchera ces gens-là de se revolter contre les François, & de recommencer leurs anciens massacres quand on voudra les faire décamper des lieux qu'ils occupent. Ils sont plus en état de nous tenir tête qu'ils ne l'étoient autrefois, nôtre Colonie est plus foible, & ils peuvent recevoir de puissans secours des Negres fugitifs qui se sont établis avec les Sauvages de l'Isle Saint Vincent, qui multipliant beaucoup seront un jour obligez de chercher de nouvelles terres pour subsister.

Outre ce Carbet, je trouvai trois autres maisons de François, qui avoient défriché quelques morceaux de nôtre terrain. Ils m'offrirent de se retirer dès que nous voudrions nous y placer com-

me ils croyoient que nous allions faire. 1700.  
Je n'eus garde de les détromper, je fis au contraire tout ce qu'il falloit faire pour le leur persuader; je visitai le terrain, je marquai l'endroit pour bâtir la Sucrierie, & y faire un Moulin à eau; je parlai à des Ouvriers, pour me préparer les bois, en un mot, je pris toutes les mesures nécessaires pour conserver nôtre terre dans son entier, empêcher qu'on n'empiétât sur nous, & engageai doucement ceux qui s'y étoient logez à chercher une autre demeure, ce qui n'étoit pas difficile, dans un païs aussi vaste, & aussi mal peuplé que celui-là. Je couchai chez un de ces Habitans, qui me fit bonne chere en gibier, & en poisson, cassave fraîche, oiïicou & eau-de-vie, bien entendu que c'étoit de celle que j'avois fait apporter avec quelques bouteilles de vin de Madere. La riviere qui passe presque au milieu de nôtre terrain porte le même nom; elle est assez grande, & fort poissonneuse: elle abonde sur tout en anguilles, en mulets, & en écrevilles. Je chassai le Mardy toute la matinée en me promenant, & en examinant nôtre terrain. Les perdrix, les ramiers, les ortolans, les grives, les perroquets, & les periques y sont en abondance;

1700.

marque certaine qu'il n'y a pas grand monde dans le païs. En attendant je profitai de l'occasion. Nous tuâmes deux Tatous ou Armadilles, & un Agouti. C'est une sottise que j'avois entendu débiter plus d'une fois que les écailles des ratous résistent au plomb dont on se sert pour le ramier, je suis convaincu du contraire: car j'en tirai un d'assez loin, & je ne laissai pas de lui briser une épaule. J'aurois bien voulu voir un manitou ou opasom, qui est un animal assez extraordinaire, par une espece de poche, ou de double ventre, ou il porte ses petits, mais nous n'en trouvâmes point. Je pourrois en dire ici ce que j'en ay appris des Habitans de la Grenade, ou ce que j'en ay lû, mais je n'aime pas à copier les autres. Je partis du Fond du Grand Pauvre sur les quatre heures du soir, & j'arrivai au Fort sur les sept heures. Il est certain, que ce païs est très-bon, & produiroit beaucoup s'il étoit peuplé, & cultivé; la terre est bonne, arrosée de beaucoup de riviere; on la trouve plus unie, & plus belle à mesure qu'on s'éloigne du Fort. Les chemins étoient passables, & seroient très-bons & très-commodes pour toutes sortes de voitures dès qu'on sera en état d'y travailler un peu. On

trouvera encore moins de peine à en faire  
à la Cabesterre , qu'on dit être un pays  
plus uni , & plus commode. Je n'y ay  
point été. 1700.

Le Mercredi 21. je ne sortis de la  
Forteresse , que pour aller dire la Messe  
à la Paroisse , j'étois fatigué des deux  
jours precedens. Je me dispenserai de  
faire une description exacte de cette  
Eglise; ce que j'en puis dire, c'est qu'elle  
n'étoit ni grande , ni belle , ni bien bâ-  
tie, ni propre , voilà son portrait en ra-  
courci.

Je fus le Jeudi voir une petite place  
que nous avons au-dessus de l'ancien  
Bourg. On en a donné la jouissance à un  
Habitant qui me reçût très-bien , me  
donna des avis pour l'établissement  
qu'on croyoit que nous allions faire au  
Fond du Grand Pauvre , & m'assûra  
qu'il ne tiendroit qu'à nous d'avoir la  
Paroisse que les Capucins desservoient. Il  
me dit , que les Habitans & le Gouver-  
neur n'en étoient pas contens , & que  
pour peu que nous voulussions nous re-  
muer , tous les Habitans s'uniroient pour  
demander nôtre rappel. Je le remerciai  
de ses bons avis , & je le priai de nous  
ménager des amis , & je lui offris tout ce  
qui dépendoit de nôtre Mission.

Le Maître de la Barque me vint avertir le soir qu'il étoit prêt de mettre à la voile. Il avoit chargé de l'indigo, du tabac, du coton, & des legumes, & avoit déchargé ce qu'il avoit pour le Gouverneur, & quelques particuliers. Le Gouverneur qui n'avoit pas achevé ses dépêches, l'arrêta, & fut cause que je couchai enc ore à terre.

---

## CHAPITRE XXI.

*L'Auteur part de la Grenade, des Isles de Bequia, Saint Vincent, & Sainte Aloufie.*

*Fièvres  
de la  
Grenade.*

**L**E Vendredy 23. Septembre je m'embarquai sur les sept heures du matin, & aussi-tôt nous mîmes à la voile. J'étois content d'avoir assez bien executé ma commission, & encore plus de m'en retourner. Il faut pourtant avoüer que la Grenade seroit un séjour agreable, si elle étoit peuplée, & cultivée; c'est à ce seul défaut qu'on doit attribuer certaines fièvres qui portent le nom de l'Isle, qui sont opiniâtres, & qui dégènerent quelquefois en hydropisie: car les eaux sont excellentes, la viande très-bonne, les

volailles grasses, tendres, & délicates, le gibier en quantité, les Tortuës, les Lamentins, & généralement toutes les especes de poissons qu'on peut s'imaginer y sont en abondance; & lorsqu'il manque quelque chose dans l'Isle, elle est environnée de quantité d'Islets, qui sont comme autant de reservoirs, où en tout tems on est sûr de trouver tout ce qu'on cherche; en un mot, la vie y est délicieuse.

Nous vîmes une bonne partie de ces Islets, qu'on appelle les Grenadins nous les rangeâmes d'assez près, mais nous n'y mouillâmes point, & ne mîmes point à terre, parce que nous n'y avions que faire. Celui qu'on appelle Cariacou, a un Port excellent à ce qu'on dit. Le plus grand de tous à qui on donne douze lieües de circonference, est le plus au Nord, & le plus voisin de Saint Vincent, on le nomme Bequia. On l'appelle aussi la petite Martinique, à cause, qu'aussi-bien que cette Isle, il nourrit quantité de viperes très-dangereux. On auroit dû le nommer également la petite Sainte Alouisie, puisqu'il lui ressemble aussi par le même mauvais endroit. Car nous ne connoissons dans toutes les Antilles que ces trois endroits où il y ait

Bequia  
où la pe-  
tite Mar-  
tinique-

1700.

442 *Nouveaux Voyages aux Isles*

de ces méchans animaux. On voit des couleuvres, qu'on appelle covresses dans le païs, mais elles ne sont point venimeuses; elles sont même très-utiles, en ce qu'elles font la guerre aux rats, & en détruisent bien plus que les chats, aussi se garde-t'on bien de leur faire du mal. Il y a à la Dominique des serpens très-gros qu'on appelle têtes de chien, parce qu'ils ont la tête grosse, courte, & ronde; ils n'ont point de venin, ils font la guerre aux rats, & aux poules. Leur graisse est excellente pour les douleurs des jointures de quelques causes qu'elles puissent venir; on s'en sert aussi pour la goûte, dont elle appaise les douleurs. J'en ay parlé dans un autre endroit.

Nous mouillâmes à Saint Vincent le Samedi 24. Septembre sur le midi. Cette Isle paroît avoir 18. à 20. lieues de tour; elle est par les 13. degrez de latitude Nord. Son aspect n'a rien que de sauvage & de désagréable. Elle est fort hachée, pleine de hautes montagnes, couvertes de bois. On voit à la verité de petits valons où il y a des défrîchez de peu d'étendue au tour des rivieres qui y sont en bon nombre. C'est-là le centre de la Republique Caraïbe: c'est l'endroit où les Sauvages sont en plus grand

Isle des  
Sauvages  
appelée  
Saint  
Vincent.

nombre , la Dominique n'en approche pas. Outre les Sauvages , cette Isle est encore peuplée d'un très-grand nombre de Negres fugitifs , pour la plûpart de la Barbade , qui étant au Vent de Saint Vincent donne aux fuyards toute la commodité possible de se sauver des Habitations de leurs maîtres dans des canots ou sur des piperis ou radeaux , & de se retirer parmi les Sauvages , les Caraïbes les ramenoient autrefois à leurs maîtres lorsqu'ils étoient en paix avec eux , où bien ils les portoient aux François , où aux Espagnols , à qui ils les vendoient. Je ne sçai par quelle raison ils ont changé de methode, & ce qui les a portez à les recevoir parmi eux , & à les regarder comme ne faisant qu'un même peuple. Ils s'en repentent à present très-cort , & très - inutilement : car le nombre des Negres s'est tellement accru , ou par ceux qui les sont venus joindre de la Barbade, ou qui sont nez dans le païs , qu'il surpasse de beaucoup celui des Caraïbes , de sorte qu'ils les ont contraints de partager l'Isle avec eux , & de leur ceder la Cabesterre. Mais ce n'est pas encore cela qui chagrine le plus les Sauvages , c'est l'enlèvement frequent de leurs femmes, & de leurs filles , dont les Negres se fai-

1700.

Negres  
fugitifs  
retirez à  
Saint  
Vincent.

fissent quand ils en ont besoin, & qu'il n'est pas possible de retirer de leurs mains, parce qu'étant plus braves, & en plus grand nombre, ils se moquent des Caraïbes, les maltraitent, & les obligeront peut-être un jour d'aller chercher une autre Isle, si tant est qu'ils veulent bien leur laisser la liberté, & ne les faire pas travailler pour eux comme leurs esclaves, ce qui pourroit bien arriver; il semble qu'ils le prévoient, & qu'ils en ont peur. Ils souffrent impatiemment les outrages des Negres, ils se plaignent hautement de leur ingratitude, & sollicitent souvent les François, & les Anglois de les délivrer de ces Hôtes dangereux, mais ils n'ont osé jusqu'à présent prendre les armes, & se joindre aux Européens, qui ayant autant d'intérêt qu'eux, de détruire cet asile de leurs esclaves fugitifs les auroient puissamment aidés à se délivrer de ces mauvais voisins.

J'ai souvent entendu parler de cette affaire; on a souvent fait des projets d'armemens, pour aller enlever ces Negres, & les porter vendre aux Espagnols pour leurs mines: car il ne seroit pas à propos de s'en servir aux Isles du Vent, on risqueroit de les perdre bien-tôt par

une nouvelle fuite , & de les voir déboucher ceux dont on se sert actuellement , & qui ne pensent pas peut-être à se sauver , faute de sçavoir ou trouver une retraite.

Enfin l'année dernière 1719. les Caraïbes ayant renouvelé leurs plaintes , & promis de se joindre aux François , M. le Chevalier de Feuquieres General des Isles proposa l'affaire dans un Conseil , où l'on dit qu'elle fut agréée plutôt par respect pour celui qui la proposoit que par aucune esperance d'un heureux succès. Les sieurs Poulain de Guerville Major de la Martinique , & du Buc Lieutenant Colonel des Milices de la Cabesterre , se chargerent de lever des gens de bonne volonté , qu'ils devoient commander pour cette expedition. Ils crurent que cinq cent hommes suffiroient , & partirent dans plusieurs Barques remplis d'esperance , parce qu'ils comptoient sur une puissante diversion que les Sauvages devoient faire , & qui étoit absolument necessaire ; mais ceux-ci se tinrent en repos , ils regarderent le jeu tranquillement sans s'en mêler , & quoique ce fut autant pour leur avantage que pour le nôtre qu'on avoit fait cette entreprise , ils ne se donnerent pas le moien

1708

Attaque  
des Nè-  
gres Ma-  
rons de  
Saint  
Vincenç

1700.

Mauvais  
succès de  
l'entre-  
prise.

dre mouvement, de sorte qu'elle échoua. Nous mêmes nos gens à terre, les Negres se retirèrent dans les montagnes, & dans les endroits les plus difficiles, d'où ils ne sortoient que la nuit, pour se mettre en embuscade, & surprendre nos gens. Cette maniere impertinente de faire la guerre leur réussit parfaitement, pas un d'eux ne fut pris, ils nous tuerent bien du monde, & entr'autres le sieur Poulain, de sorte qu'on vit bien qu'il falloit bien plus de gens qu'on ne se l'étoit d'abord imaginé, pour venir à bout de cette entreprise. On écrivit donc à la Martinique, pour avoir du secours, & comme personne ne se presenta, on crut qu'on devoit forcer les Negres libres, qui sont dans l'Isle en assez bon nombre, d'aller à cette expedition, mais ils le refuserent absolument, & on ne se crut pas en état ou en pouvoir de les y contraindre; cependant le flux de sang se mit parmi nos gens, & obligea le sieur du Bucq de faire rembarquer son monde, & de s'en revenir. Heureux encore si cette entreprise mal concertée n'attire pas une guerre avec ces Negres longue, & cruelle, & qui peut être très-pernicieuse à la Colonie de la Grenade, & encore plus à celle que l'on recommen-

ce d'établir à Sainte Aloufie.

1700.

Il est certain , que si les Sauvages avoient pris les armes contre les Negres, ceux ci étoient perdus sans ressource ; parce que les Caraïbes mêlez avec quelques François les auroient attraquez par les montagnes , auroient enlevez les femmes & les enfans qui y étoient retirez , & obligé les hommes à quitter le centre de l'Isle & les hauteurs dont on se seroit d'abord emparé , ce qui les auroit mis entre les deux armées , & obligez de se rendre , ou de se faire tous égorger. Ce qui s'est passé en cette occasion apprendra à nos François à ne pas faire de pareilles tentatives , sans prendre mieux leurs mesures , & sans avoir assez de gens pour se pouvoir passer des Caraïbes.

A peine nôtre Barque fut moitillée, qu'elle fut remplie de Caraïbes & de Negres, qui venoient nous voir, & nous demander de l'Eau-de-Vie. Tous ces Messieurs étoient rocoïez, c'est-à-dire, peints de rouge, avec une petite bande de toile sur leurs parties du moins la plupart. Cet habillement uniforme n'empêche pas qu'on ne distingue aisément les Caraïbes des Negres, ces derniers ont les cheveux crespus & fins comme de la laine, au lieu que les Caraïbes les

1700.

ont noirs , longs , droits , & fort gros ; mais quand cette marque manqueroit comme il arriveroit s'ils avoient tous la tête rasée , il seroit encore très-facile de les connoître à leurs airs de tête , à leurs yeux , leurs bouches , & leur corpulence , étant très-differens les uns des autres par tous ces endroits-là.

Le Pere  
le Breton  
Jesuite  
Mission-  
naire à S.  
Vincent.

Je descendis à terre pour voir le Pere le Breton Jesuite , qui y fait la Mission depuis bien des années , & bien inutilement. Il étoit seul alors , c'est-à-dire , qu'il n'avoit point de Religieux avec lui : car d'ordinaire il y a un Frere Coadjuteur. Il n'avoit pour compagnie qu'un François , & deux jeunes Negres pour le servir , toujourns à la veille d'être massacré par les Caraïbes , comme l'ont été plusieurs autres de ses Confreres , quand les Sauvages sont yvres , ou qu'ils s'imaginent que c'est la demeure d'un Missionnaire parmi eux qui les rend malades , ou qui empêche qu'ils ne soient heureux à la chasse ou à la pesche. Je passai trois ou quatre heures avec lui ; on déchargea pendant ce tems-là quelques provisions que ses Superieurs lui envoioient , qu'il faut qu'il cache avec soin pour les dérober à la connoissance des Sauvages , qui sont importuns jus-

qu'à l'excès , pour avoir ce qu'ils sça- 1700  
vent être chez leur pere , sur tout quand  
c'est du vin ou de l'eau-de-vie. Tout le  
progrès que les Missionnaires ont fait  
jusqu'à present chez ces Sauvages a été  
de baptiser quelques enfans , qui étoient  
à l'article de la mort : car pour les adul-  
tes on y a été trompé tant de fois qu'on  
ne-s'y fie plus , à moins qu'ils ne soient  
prêts à rendre les derniers soupirs , &  
que l'on ait des raisons très-fortes pour  
être persuadé que c'est avec sincerité  
qu'ils demandent le Baptême. Ce bon  
Pere eût bien voulu que je lui eusse tenu  
compagnie pendant quelques jours : car  
en verité , sa vie étoit bien triste , bien  
dure , & plus digne d'admiration , que  
d'imitation. C'étoit un homme d'esprit,  
habile dans les Mathematiques , extrê-  
mement pieux , & fort zelé pour la gloi-  
re de Dieu , & le salut de ces pauvres  
Barbares. Je m'embarquai sur les sept  
heures du soir , il vint me conduire à  
bord , où je lui donnai à souper , nous  
mêmes à la voile environ à minuit.

On compte dix lieües de l'endroit où  
nous avons mouillé à la Basseterre de  
Saint Vincent à la riviere des Roseaux,  
qui est environ au milieu de la Basseterre  
de l'Isle de Sainte Aloufie. Nous y mouil-

1700.

lâmes sur les cinq heures du matin. Quoique cette Isle ne soit pas habitée par des Caraïbes, elle n'a pas l'air moins sauvage. Elle n'avoit alors pour Habitans que des gens de la Martinique, qui y venoient faire des canots, des madriers & planches d'acajou, & des bois de charpente. Les Bourgeois ou Propriétaires de nôtre Barque y avoient un Atelier de quelques Charpentiers & Scieurs de long; c'étoit pour leurs porter des provisions que nous y étions venus, & pour prendre en même-tems les bois qui se trouveroient prêts à être embarquez.

Etablis-  
sèrent des  
François  
à Sainte  
Louise.

Cette Isle avoit été habitée par les François dès l'année 1640. M. du Parquet Seigneur & Propriétaire de la Martinique en prit possession vers la fin de cette année, comme d'une terre inhabitée, qui par conséquent étoit au premier occupant. Les Sauvages de Saint Vincent, & des autres Isles n'y venoient que dans les tems de la ponte des tortuës, & n'y avoient ni Carbers, ni défrîchez. Il n'y mit d'abord que quarante hommes sous la conduite du sieur de Rouffellan Officier de valeur, & de conduite, qui avoit donné son nom à la riviere qui passe au Fort Saint Pierre, à cause que son Habitation étoit sur cette riviere. U

avoit épousé une femme Caraïbe, ce qui 1700.  
le faisoit aimer des Sauvages, qui le regardoient presque comme un de leurs compatriotes. La bonne intelligence qui étoit entr'eux & le sieur de Rousselan n'empêcha pas M. du Parquet de prendre les précautions nécessaires pour empêcher la nouvelle Colonie d'être insultée, & peut-être détruite par ces Barbares, qui étant d'une humeur extrêmement changeante, & ne voyant qu'avec dépit l'établissement des François dans leur païs, avoient besoin d'être retenus dans le respect, & que leur bonne volonté apparente fût fixée par quelque chose qui les empêcha de mal faire. C'est pourquoi il fit construire une maison forte, environnée d'une bonne double palissade, avec un fossé; il la munit de canons, de pierriers, & d'autres armes, & la mit en état de résister non-seulement aux Sauvages s'il leur prenoit fantaisie de les vouloir inquiéter, mais même aux Européens qui voudroient s'y venir établir.

Ce fut aux environs de cette maison qui étoit située auprès du petit Cul-de-Sac & de la riviere du Carenage qu'on commença un grand défriché, & qu'on planta des vivres & du tabac qui vint en perfection,

& qui l'emportoit sur celui des autres Isles.

Le sieur de Rouffelan gouverna cette Colonie jusqu'en 1654. qu'il mourut, également regretté des Sauvages, qui l'aimoient, & des François qu'il avoit conduits avec beaucoup de sagesse & de douceur. M. du Parquet nomma le sieur de la Riviere pour lui succéder. Celui-ci qui étoit riche, voulut faire une Habitation particuliere, & se confiant en la bonne volonté que les Sauvages lui témoignoiient quand ils le venoient voir, il negligea les précautions qu'il devoit prendre pour sa sûreté. Il laissa un Officier avec les Soldats dans la Forteresse, & s'alla établir dans un lieu assez éloigné avec les gens qui étoient à lui. Cela facilita aux Sauvages le moyen de le surprendre dans sa maison, & de l'y massacrer avec dix de ses gens vers la fin de la même année 1654.

Le sieur Hacquet proche parent de M. du Parquet, qui lui succéda fut tué par les mêmes Sauvages en 1656. Il eut pour successeur le sieur le Breton Parisien, d'une très bonne famille, & fort brave, mais qui étant venu engagé aux Isles avoit porté les livrées de M. le General : cela fit que les Soldats de sa

Garnison le mépriserent , & lui qui étoit d'une humeur hautaine & fiere, les ayant maltraitez, ils se revoltèrent, prirent les armes , & l'auroient tué , s'il ne se fût enfui & caché dans les bois , sans avoir pu tirer aucun secours des autres Habirans qui ne l'aimoient pas. Cependant les revoltés s'étant emparez d'une Barque qui étoit en Rade se sauverent chez les E'pagnols , pour lui , il passa à la Martinique , & porta ses plaintes à M. du Parquet , de ce qui étoit arrivé. Ce Seigneur vit bien , que l'averfion que les Habitans & les Soldats avoient pour lui, venoit de l'état où ils l'avoient vû , de sorte que fans rechercher les Auteurs de ce foulevement , ni ceux qui auroient pu s'y oppofer , il envoya pour Commandant un Officier nommé du Coutis, auquel il donna environ quarante hommes , tant Habirans que Soldats, pour garder le Fort. Le fieur du Coutis fut rappelé environ deux ans après , & le fieur d'Aigremont Gentilhomme d'une naissance distinguée , & tout plein de merite & de valeur , fut nommé Gouverneur à la fin de 1657

A peine y fut il arrivé qu'il fut attaqué par les Anglois. Ils prétendoient que cette Isle leur appartenoit , parce

1700. qu'ils disoient y avoir envoyé uue Colonie en 1637. qui y avoit subsisté pendant près de dix-huit mois, mais qui avoit esté entièrement massacrée par les Sauvages au commencement de 1639. ce qui selon eux n'annulloit point le droit qu'ils avoient sur cette Isle. Cette raison auroit esté bonne, si la supposition avoit esté veritable; mais rien n'estoit plus éloigné de la verité. On auroit pû leur répondre qu'ils avoient trop attendu à faire valoir leur droit; & que quand même ils auroient eu une Colonie dans cette Isle, ils estoient censez l'avoir abandonnée tout-à-fait, puisqu'ils avoient negligé pendant vingt ans d'y envoyer du monde, ou qu'ayant sçû & vû que Mr du Parquet s'y estoit établi, ils n'avoient fait aucune démarche pour s'y opposer, ni aucun acte sur les lieux ou en Europe, pour conserver leur prétendu droit. Que diroient-ils si les François alloient les chasser à present de Madagascar où ils se sont établis depuis peu d'années? N'auroient-ils pas lieu de dire que les François ont renoncé au droit incontestable qu'ils ont sur cette Isle, par l'abandon qu'ils en ont fait depuis tant d'années? Cette raison ne laisseroit pas d'avoir quelque apparence, au lieu

qu'il n'y en a aucune dans le pretexte  
qu'ils eurent de vouloir s'emparer de  
Sainte Aloufie. Voici le fait dans la plus  
exacte verité. 1700.

Il est constant qu'avant l'année 1640.  
ni les François, ni les Anglois n'avoient  
pas songé à s'établir à Sainte Aloufie :  
les uns & les autres n'estoient gueres en  
état de songer à s'étendre hors des Isles  
qu'ils habitoient, ayant tous assez de pei-  
ne à s'y maintenir, & à se soutenir con-  
tre les frequentes attaques des Caraïbes  
qui mettoient tout en usage pour les fai-  
re perir, ou les chasser de leur País. Ils  
alloient librement les uns & les autres,  
c'est-à-dire, les François & les Anglois,  
à Sainte Aloufie, comme en une Isle qui  
n'avoit point de Maître, pour tourner  
des Torruës dans le temps de la ponte, &  
pour y faire des Canots, sans que pas  
une des deux Nations y eût ni Gouver-  
neur, ni Forteresse, ni Colonie établie.

Il arriva en 1639. qu'un Navire An-  
glois ayant mouillé sous la Dominique  
avec Pavillon François, attira dans son  
bord par cette feinte plusieurs Caraïbes,  
qui estant en paix avec nous, ne firent  
point difficulté d'y entrer, & d'y porter  
des fruits, comme ils avoient accoûtumé  
de faire, quand ils nous trouvoient.

sur leurs côtes. Mais les Anglois ayant voulu enlever ceux qui estoient dans leur Navire, tous se jetterent à la mer, & se sauverent, excepté deux que ces Anglois mirent aux fers, & qu'ils vendirent ensuite comme esclaves. Les Caraïbes irrités de cette perfidie, s'assemblerent en grand nombre, surprirent & massacrerent des Anglois à la Barbade, à Antigues où ils commençoient à s'établir, & en d'autres endroits; & s'étant séparés après leur expedition, ceux de Saint Vincent passerent à Sainte Aloufie en s'en retournant chez eux, & trouvant quelques Anglois occupez à la pêche de la Tortuë, ils les massacrerent, comme ils avoient fait dans les autres endroits, & pour la même raison, sans faire le moindre tort aux François qui estoient au même lieu. Voilà le fait dans toute sa vérité, & on défie les Anglois de rien prouver au contraire. On laisse à present au jugement des personnes desintereffées à decider si les Anglois avoient quelque droit sur cette Isle.

Ce fut pourtant sous le pretexte frivole de cette pretenduë possession, qu'ils firent un Armement considerable, & qu'ils vinrent attaquer le sieur d'Aigremont. Quoique ce Gouverneur, qui n'a-  
voit

voit pas lieu de craindre cette attaque inopinée, eût esté surpris, il ne se perdit pas pour cela. Il rassembla au plus vite ses Habitans & ses Soldats, se presenta au bord de la mer, & empêcha pendant un temps considerable la descente des Anglois. Enfin forcé par le grand nombre, il se retira dans son Fort avec une partie de son monde, laissant l'autre au dehors sous la conduite d'un de ses Officiers, pour harceler les ennemis. Il fut assiégré dans les formes; les ennemis ayant fait mettre du canon à terre, & fait brèche, donnerent plusieurs assauts où ils perdirent beaucoup de monde, au dernier desquels le sieur d'Aigremont qui les avoit repoussez avec une extrême vigueur, ayant fait une sortie, & ayant esté secondé par ceux de ses gens qui estoient demeurez hors de la Forteresse, ils tomberent tous ensemble sur les Anglois d'une maniere si vive, qu'ils les défirent à plate coùture, & obligerent ceux qui échaperent, à se rembarquer comme ils purent, sans armes, laissant leurs canons, leurs munitions, leurs blessez, & quelques prisonniers à la merci des François.

1700.

Les Anglois attaquent Sainte Alouffe en 1698.

Ilz sont défaits entiere-ment.

C'est l'unique tentative que les Anglois ont faite pour s'établir dans cette

1700.

Isle pendant que Mr du Parquet a esté vivant. Le sieur d'Aigremont la gouverna en paix, & eut le plaisir de voir la Colonie s'augmenter considerablement; mais il tomba à la fin dans le même inconvenient que ses prédecesseurs: il permit aux Caraïbes d'entrer chez lui librement, il alloit même à la chasse avec eux: ils prirent ce temps pour l'assassiner, un d'eux lui ayant donné un coup de couteau dans la poitrine. Ce malheur arriva en 1660. deux ans après la mort de Mr du Parquet:

Mr de Vauderoque oncle & tuteur des enfans de Mr du Parquet, nomma pour Gouverneur de Sainte Alouisie le sieur de Lalande, qui y estant mort de maladie cinq ou six mois après y estre arrivé, il eut pour successeur le sieur Bonnard frere de Madame du Parquet. Celui-ci ne permit plus aux Sauvages de mettre le pied dans son Isle, & évita ainsi les malheurs qui estoient arrivez à ses prédecesseurs. Il gouverna la Colonie jusques sur la fin du mois d'Avril 1664. que les Anglois firent un corps de quatorze à quinze cent hommes, auxquels se joignirent six cent Sauvages commandez par un nommé Ouvernard maître, ou pour parler plus juste, metif

d'un Gouverneur Anglois de Saint Christophe , & d'une Indienne de la Dominique , dont j'ai parlé dans un autre endroit , qu'on appelle encore aujourd'hui Madame Ouvernard. Ces troupes ayant fait leur débarquement sans trouver de résistance , environnerent le Fort , & sommerent le sieur Bonnard de se rendre , ce qu'il fit aussi-tôt fort lâchement. Les Anglois retinrent contre la Capitulation le canon , les armes , le bagage , & les ornemens de l'Eglise qu'ils devoient rendre , & renvoyerent le sieur Bonnard & ses Soldats à la Martinique , où on lui fit son procès.

Comme cette action s'est passée en pleine paix , le Gouverneur General des Isles Angloises desavoia le Colonel qui avoit fait cette entreprise , lequel bien loin de se servir de la pretendüe possession où ils disoient avoir été de cette Isle avant 1640. ne fondoit le droit qu'il y pretendoit avoir , que sur l'achat qu'il avoit fait de cette Isle l'année precedente des Sauvages par l'entremise d'Ouvernard. On voit assz par cette conduite le peu de droit que les Anglois ont , ou ont jamais eu sur cette Isle. Ils en furent chassz en 1666. & depuis ce temps-là ils n'ont fait aucune tentative pour y rentrer.

460. *Nouveaux Voyages aux Isles*

1700.

La Compagnie de 1664. qu'on nomme ainsi pour la distinguer de la premiere qui a peuplé les Isles en 1627. & 1632. & qui les vendit ensuite aux particuliers qui en devinrent les Seigneurs propriétaires jusqu'en 1664. qu'ils furent contraints de vendre leurs Seigneuries à cette derniere Compagnie ; quoiqu'elle se trouvât dépourvue de cette Isle lorsqu'elle prit possession des Seigneuries qu'elle avoit achetées des heritiers de Mr du Parquet , elle a toujours nommé des Gouverneurs à Sainte Aloufie jusques en l'an 1674. que le Roi la rembourfa , & se mit en possession des Isles , & les fit gouverner par des Generaux & Intendants, comme elles sont encore aujourd'hui. Mais la décadence des affaires de la Compagnie attira avec elle celle de la Colonie de Sainte Aloufie, qu'on avoit encore relevée depuis l'expulsion des Anglois , parce que n'estant pas secourüe , & ne faisant aucun commerce pendant les longues guerres de 1672. & 1688. tous les Habitans se retirerent les uns après les autres à la Martinique , la Guadeloupe , & autres Isles plus fortes & plus capables de les mettre à couverts des pillages des ennemis ; de sorte que quand j'y passai en 1700. il n'y avoit, comme je l'ai dit au

Changemens arrivez dans cette Colonie.

commencement de ce Chapitre ; que des Ouvriers en bois qui venoient de la Martinique y faire des bois de charpente & des canots , sans aucuns autres Habitans de quelque Nation ou couleur que l'on puisse s'imaginer. Elle a esté depuis ce temps-là le refuge des Soldats & des Matelots déserteurs : ils y trouvoient abondamment de quoi vivre , & une sûreté très-grande pour ne pas tomber entre les mains de ceux qu'on auroit envoyez pour les prendre , parce qu'il y a des reduits naturels sur des croupes de mornes escarpez , où dix hommes en affommeront dix mille , seulement en faisant rouler sur eux des pierres ou des tronçons de bois. On a recommencé depuis quelques mois à repeupler cette Isle , & il n'y a point de doute qu'elle ne devienne une florissante Colonie , si on y envoie les secours necessaires , & si on a soin d'y mettre pour Gouverneurs des personnes sages , peu ou point intéressées , s'il est possible , & qui ayent de la pieté , de la douceur , & de la fermeté autant qu'il est nécessaire pour établir & maintenir le bon ordre , sans trop faire sentir la pesanteur du joug à des gens qui pour l'ordinaire ne vont dans ces endroits-là , que pour goûter

1700.

un peu le plaisir de la liberté.

Rien ne me convioit à descendre à terre : cependant ayant appris par ceux qui vinrent à bord , qu'on ne pouvoit pas achever dans la journée de charger le bois que nous devions prendre , je pris le parti d'aller me promener , & de chasser chemin faisant , autant que l'épaisseur des haliers dont les bords de la mer sont couverts , me le pouvoit permettre.

Quoique cet endroit , c'est-à-dire , la riviere aux Roseaux , devant laquelle nous estions mouillez , paroisse fort haché , il ne laisse pas d'y avoir des fonds d'une étendue considérable , dont la plûpart qui ont déjà esté défrîchez , se sont couverts de nouveaux arbres , qui par leur hauteur & leur grosseur marquent la bonté du terrain. J'arrivai en suivant un petit sentier aux Ajoupas de nos Ouvriers : j'avois tué quelques perdrix & des periques , & je trouvai d'assez bonnes provisions de cochon maron boucanné , & de ramiers , pour ne pas apprehender de mourir de faim ; de sorte que j'envoyai chercher mon hamac avec du biscuit , du vin & de l'eau-de-vie , resolu de passer la nuit avec nos gens. Ils travaillerent jusques bien avant dans la nuit à transporter, au bord de la mer des.

madriers de bois d'Acajou , & autres bois que l'on embarquoit aussi-tôt avec d'autant plus de diligence , que nous estions encore dans la saison des ouragans , où tout est à craindre. Il est vrai que nôtre Barque eût pû se retirer dans le cul-de-sac ; mais ce retardement ne convenoit ni aux affaires des Marchands , ni aux miennes , qui avois des raisons pressantes de m'en retourner à la Guadeloupe. A la fin nous soupâmes tous ensemble. Après la Priere chacun se mit dans son hamac , & on s'endormit les uns après les autres en causant. Dès le point du jour on recommença à porter du bois : je dis mon Office , & puis je fus me promener en chassant ; nous dînâmes au bord de la mer avec le Maître du Barque , & sur le soir on acheva de charger tous le bois qui estoit prêt. Nous soupâmes à terre , après quoi je m'embarquai ; & après quelques heures de repos nous mîmes à la voile environ sur les trois heures du matin le Mardi 27. Septembre. Nous côtoyâmes l'Isle jusqu'à la pointe des Salines , où nous trouvâmes des vents de Sud-Est qui nous porterent presque vent arriere jusqu'aux Ances d'Arlet de la Martinique , que nous dépassâmes pendant la nuit. Le calme nous

464 . *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1700. prit par le travers du Fort Royal , &  
fut cause que nous n'arrivâmes que le  
Mercredi 28. sur les dix heures du soir ,  
le vingt septième jour de mon départ.

Nostre Superieur General se leva au-  
si-tôt qu'il m'entendit : nos Peres en fi-  
rent de même , & tous me témoigne-  
rent beaucoup de joye de mon retour , &  
de la maniere dont je m'estois acquitté  
de ma commission , dont je leur rendis  
compte en soupant. Le Superieur Gene-  
ral me dit le lendemain qu'il falloit tra-  
vailler à mettre nôtre terrain de la Gre-  
nade en valeur : nous en fîmes le projet ,  
& je pense que sans le voyage qu'il fut  
obligé de faire en Europe , & la guerre  
de 1702. qui survint , que cela auroit  
esté executé , & que j'aurois encoré esté  
chargé de cette corvée.

---

## C H A P I T R E   X X I I .

*L'Auteur retourne à la Guadeloupe. Procès  
intenté à leur Mission par l'Abbé du  
Lion.*

**J**E partis de la Martinique le Lundi  
3. Octobre sur les neuf heures du soir.  
Nous eûmes un vent à souhait jusques

par le travers de la grande Savanne de la Dominique qu'il se mit au Nord - Ouest tellement forcé , que nous crûmes que c'estoit le prélude d'un ouragan ; nous n'en eûmes pourtant que la peur : il baissa en moins de trois heures , & nous laissa achever assez tranquillement ce qui nous restoit de chemin à faire. Nous mouillâmes le Mercredi sur les onze heures du matin. J'allai aussitôt saluer Mr Auger nôtre Gouverneur , qui me retint à dîner , & puis me donna un cheval & un Negre pour aller chez nous.

Jetrouvai le Pere Imbert , Superieur de nôtre Mission , fort embarrassé d'un procès qui lui avoit esté suscité par un Prêtre nommé l'Abbé du Lion.

Cet Abbé , nôtre proche & incommode voisin , estoit fils de Mr du Lion Procès de l'Abbé du Lion. devant Gouverneur de la Guadeloupe. On ne peut pas nier que du côté de son pere il ne fût homme de qualité ; car j'ai entendu dire à plusieurs personnes desintereffées , que la Maison du Lion estoit une famille considerable du Païs de Caux en Normandie. On disoit que sa mere estoit fille d'un Marchand de Langres , que Mr du Lion avoit épousée par amourette : il est certain qu'elle avoit esté très-belle. L'Abbé dont il est

1700.

question, fut envoyé en Normandie pour y étudier, & s'y façonner aux Us & Coustumes du País, en quoi il fit des progrès considérables. Il fut pourvû d'une bonne Cure en ce País-là; mais s'estant broüillé avec l'Archevêque de Roïen pour des affaires qui ne sont pas venuës à ma connoissance, il avoit esté obligé de se démettre de son Benefice, sans pouvoir se réserver une pension, quoiqu'il en eût un assez grand besoin. Il fallut après cette perte revenir à la Guadeloupe pour discuter ses biens avec les enfans du second lit de sa mere qui s'estoit remariée avec le Major de l'Isle nommé du Cler, sans souvenir qu'elle estoit veuve du Gouverneur.

Nôtre Abbé tout en arrivant aux Isles avoit acheté une Habitation à la Cabesterre; & quoiqu'il ne l'eût pas payée, il l'avoit échangée du consentement du vendeur, avec un denos voisins nommé Lefevre d'Ambrié, qui estoit placé justement entre nos deux Habitations. Cette Terre estoit petite, & l'Abbé qui avoit de vastes desseins, l'élargissoit autant qu'il pouvoit, aux dépens de ceux qui se trouvoient à sa portée. Mon prédécesseur avoit esté assez bon pour souffrir plusieurs choses de cet homme.

& même pour conserver la paix, ou pour  
gagner ses bonnes grâces, il avoit com-  
me abandonné une grande piece de can-  
nes où les bestiaux de l'Abbé venoient  
paître tranquillement. Dès que je fus  
en charge, & que j'eus visité les bornes  
de nos terres pour les mettre toutes en va-  
leur, je le fis prier de retirer ses bestiaux  
de dessus nos terres. Il répondit que les  
terres où ses bestiaux alloient paître, lui  
appartenoient. Je presentai une Requête  
au Juge, afin de faire arpenter le terrain  
selon les titres de chacun. Le Juge la ré-  
pondit, & ordonna à l'Arpenteur Juré  
de se transporter dans trois jours sur les  
lieux pour reconnoître les anciennes bor-  
nes, & mettre les parties en possession de  
ce qui leur appartenoit, ce que je ne  
manquai pas de faire signifier à l'Abbé,  
qui croyant avoir trouvé une belle occa-  
sion de montrer ce qu'il avoit appris en  
Normandie, me fit signifier une prote-  
station de nullité de tout ce qui pourroit  
estre fait au préjudice de ses droits, jus-  
qu'à ce qu'il eût recouvré tous les titres  
de la Terre qu'il avoit achetée. Je vis que  
ce commencement de chicanne nous me-  
neroit loin; c'est pourquoi je m'adressai  
à l'Intendant. Je joignis à ma Requête  
une copie collationnée du Contrat d'a-

1700.

chat de la Terre que possédoit l'Abbé du Lion, avec les derniers arpentages de nos terres & de celles de nos voisins. L'Intendant ordonna que trois jours après la signification de son Ordonnance, l'Arpenteur Juré se transporterait sur les lieux, procéderait à la reconnoissance des bornes, tant en présence, qu'absence, & que le Juge Royal qui y seroit présent comme délégué, mettroit chacune des Parties en possession de ce qui leur appartenoit. Cela fut exécuté, & fâcha beaucoup l'Abbé contre moi. Je fis planter aussi-tôt du manioc & du mil dans nôtre terrain qui estoit voisin du sien, & j'allai le prier de faire garder ses bestiaux. Il négligea de le faire : ses bestiaux revinrent & nous firent du dommage : je les fis prendre deux & trois fois, & les lui renvoyai honnêtement ; mais à la quatrième je les fis sequestrer, & il fallut pour les ravoit m'envoyer un billet à raison de cent livres de sucre pour chaque bête, outre les frais de la prise & du sequestre. Malgré tout cela ses bestiaux revenant toujours, parce qu'ils estoient en trop grand nombre pour pouvoir subsister chez leur Maître, je pris le parti de les faire éclaircir, & de les payer suivant l'Ordonnance, qui

défend de tuer les gros bestiaux que l'on trouve en dommage ; ce que je faisois sans bourse délier, avec les billets du Seigneur Abbé. A la fin il se lassa : il fit garder les bestiaux, dont le petit nombre rendoit la garde plus facile, & il ne tint pas à moi que nous ne fussions bons amis ; car nous nous vîmes plusieurs fois ; & sans trois ou quatre incidens qui troublerent nôtre bonne intelligence, je croi que nous aurions bien vécu ensemble.

Par malheur nos deux Negres Charrons s'en allerent Marons, & je scûs qu'ils se retiroient chez nôtre Abbé, où pour ne pas oublier leur métier, ils faisoient des roues pour ses cabroüets ou charettes. J'obtins un ordre du Gouverneur & main forte pour les aller prendre. Quelques Habitans qui estoient dans le même cas, se joignirent au Rafineur que j'envoyai avec l'Officier de Milice, & les Habitans commandez pour cette expedition, & on prit dix-sept Negres Marons, du nombre desquels estoient les deux que je cherchois. Les Habitans & moi nous contentâmes d'avoir nos esclaves : mais il s'en trouva sept qui appartenoient au sieur Pasquier, alors Commandis principal, ou Directeur de la Compagnie de Senegal, & à present Conseil-

1700.

ler au Conseil Superieur de la Guadeloupe, homme terrible en matiere d'interest, & qui, quoique né au milieu de Paris, Ville, comme tout le monde sçait, des plus simples & des plus commodes, pouvoit prêter le collet au plus habile Praticien Normand, celui-ci ne fut pas si complaisant que moi. Il presenta Requête au Juge, & fit interroger ses Negres qui estoient en prison, & fit informer contre l'Abbé du Lion, contre lequel il demanda que l'Ordonnance du Roi fût executée, & qu'outre l'amende il fût condamné à lui payer une pistole par jour pour chaque Negre depuis le jour qu'il avoit déclaré leur fuite au Greffe, jusqu'à celui qu'ils lui seroient remis. Cette affaire suffisoit pour ruiner de fond en comble l'Abbé, s'il avoit esté ruinaire, car la pretention seule de Pasquier alloit à plus de trois mille pistoles, & les autres proprietaires des Negres pris chez lui n'auroient pas manqué de demander un pareil dédommagement. L'Abbé se défendoit, & Pasquier lui laissoit le champ libre, parce que ses Negres qui estoient toujours en prison, estoient aux frais de l'Abbé, & les pistoles par jour couroient toujours. A la fin des personnes d'autorité s'en mêlerent, & obring-

rent après beaucoup de difficultez que Pasquier reprendroit les Negres sans attendre la décision du procès, & que l'Abbé du Lion ne seroit caution jusqu'à ce tems-là. Le guerre étant survenuë, & les Anglois ayant fait une irruption à la Guadeloupe avant la fin du procès, les procédures furent suspenduës, & le Donjon du Fort ayant été brûlé avec tous les papiers du Greffe qu'on y avoit retirés, l'Abbé du Lion auroit eu sujet de se réjouir de ce malheur, qui le devoit empêcher de subir une Sentence ruineuse & infamante, si la prévoyance de Pasquier ne l'avoit porté à se faire expedier des doubles en bonne forme de toute la procédure, dont il s'est servi dans la suite, mais dont je ne me suis pas mis en peine de sçavoir le succès, parce que je quittai la Guadeloupe peu de tems après que les Anglois se furent retirés.

On voit assez par ces différentes affaires, & par celle de la Poterie, qu'il vouloit établir, dont j'ai parlé dans un autre endroit, qu'il n'étoit guères de nos amis : il crut avoir trouvé l'occasion de se venger, en nous intentant un procès au sujet d'un *Tè Deum*, que feu M. du Lion son pere avoit fondé dans nôtre Eglise, pour perpetuer la memoire & les

actions de graces de la Victoire qu'il avoit remportée sur les Anglois échouiez aux Saintes après l'ouragan, qui fit périr leur Flotte en 1666.

Cette Fondation dont le Fond n'étoit que de deux mille livres de Sucre , faisant cent livres de Sucre de rente , fut employée par le Fondateur à l'achat d'un petit Magasin dans le Bourg S. Louis ; mais il y avoit bien des années que la riviere avoit emporté ce Magasin avec le reste du Bourg , de sorte que l'obligation du *Te Deum* cessoit de plein droit , puisque la rente avoit cessé. Cependant nos Peres ne laissoient pas de le chanter par dévotion, mais ils se dispensoient d'y inviter ceux de la famille du Fondateur , comme ils faisoient auparavant , quoique ce fût par pure honnêteté , & sans aucune obligation.

L'Abbé crut avoir un beau champ de nous chagriner , d'autant plus que j'étois absent , & que le Pere Imbert nôtre Superieur n'étoit pas homme d'affaire. Il presenta donc une longue Requête, dans laquelle il se servit de quantité d'expressions peu convenables à lui & à nous , le Superieur de nôtre Mission à qui elle fut signifiée , l'envoya aussi-tôt à un nommé Bouté Procureur, qui avoit

occupé quelquefois pour nous, j'arrivai sur ces entrefaites, j'envoyai chercher le Procureur & la Requête, & au lieu de répondre au principal, on s'inscrivit en faux contre les qualitez que l'Abbé du Lion y prenoit, les voici.

*Supplie humblement Messire Claude, Charles, Albert, Jean-Baptiste, Cesar, Antoine, du Lion de Lion, Chevalier, Prêtre, Bachelier en Theologie, Seigneur de Poinsson, Poinssonnet, & autres lieux, & Abbé du Lion.*

Quoique ces qualitez paroissent un peu longues, ce n'étoit encore que celles des jours ouvriers : car quand c'étoit un Contrat, ou quelque autre piece de consequence, on avoit aussi-tôt fait d'écrire les Litanies des Saints que les noms de Baptêmes : & ceux de ses Terres & Seigneuries imaginaires étoient encore en plus grand nombre. L'Abbé du Lion fut étrangement surpris de cette procédure, il ne s'y attendoit nullement ; il crut que le meilleur parti étoit de porter ses plaintes au Gouverneur, de l'insulte qu'il prétendoit qu'on lui faisoit, mais il ne sçavoit pas qu'on avoit pris les devans, & que le Gouverneur étoit ravi de voir mortifier sa vanité. De sorte que nôtre Procureur ne laissa pas d'aller son che-

min , & de faire signifier les moyens de faux , qui étoient 1<sup>o</sup>. Que dans l'extrait Baptistaire de l'Abbé du Lion , il se nommoit simplement Claude - Jean - Baptiste , & qu'il importoit de sçavoir contre qui nous avions à faire pour pouvoir agir contre une personne réellement existente , & non contre un fantôme habillé de tant de noms , sujet par conséquent à être désavoué. 2<sup>o</sup>. Que feu M. du Lion son pere ne prenoit point le surnom de du Lion de Lion , & que même il ne le pouvoit pas prendre , ne jouissant point du privilege de certains Religieux auxquels on pourroit appliquer ce que le Prophete Roïal a dit bien des siècles avant qu'ils vinssent au monde : *Accipient in vanitate civitates suas* ; & d'ailleurs n'étant pas né à Lion. 3<sup>o</sup>. Que la qualité de Chevalier ne s'accordoit point chez lui avec celle de Prêtre , parce que quoiqu'il fût gentilhomme , il n'étoit point Chevalier de Malte , & ne le pouvoit être , comme il sçavoit très-bien , & qu'à l'égard de la qualité de Chevalier Banneret , que prennent les Seigneurs titrez , & qui peuvent lever Bannieres sur leurs Sujets , il étoit constant que son pere ne l'avoit jamais prise. 4<sup>o</sup>. Qu'il étoit absolument faux qu'il fût

Bachelier en Theologie, puisqu'il con-  
noit par le procès qu'il avoit eu avec les  
enfans du second lit de sa mere, qu'il  
avoit fait toutes ses études à Rouën, &  
non autre part, où tout le monde sçait  
qu'il n'y a point d'Université qui puisse  
donner ce grade. 5°. Que les qualitez des  
Seigneuries de Poinsson, Poinssonnet, &  
autres lieux, n'avoient jamais été prises  
par feu M. du Lion son pere, ce qui  
étoit un grand préjugé contre lui, &  
enfin qu'il étoit absolument faux qu'il  
fût Abbé du Lion, c'est-à-dire, titu-  
laire d'une Abbaye, qui porte ce nom,  
puisque'il ne s'en trouvoit aucune de ce  
nom dans toute la France, ni dans tout  
le reste du monde Chrétien.

La signification qu'on lui fit de ces  
Moyens de faux le pensa désespérer, mais  
comme l'affaire étoit sans remede, & que  
notre Procureur prétendoit lui faire rayer  
ses qualitez, il eut recours au Gouver-  
neur, & le pria d'accommoder cette af-  
faire. Nous y donnâmes les mains aussitôt.  
L'Abbé se désista des fins de sa Re-  
quête, & promit de ne nous inquiéter  
jamais au sujet du *Te-Deum*, & nous  
consentîmes de le laisser jouir paisible-  
ment & tranquillement de tous ses noms,  
titres & qualitez, excepté dans les pro-  
cès qu'il pourroit avoir avec nous.

## CHAPITRE XXIII.

## D U T A B A C.

**L**E Tabac est une plante originaire de l'Amérique, & qui lui est tellement propre, que quelque soin qu'on ait pris en la cultivant dans les autres parties du monde où l'on a porté sa graine, on n'a jamais pû y en élever qui approchât de celui qui croît dans le monde nouveau.

Il ne paroît pas que les Espagnols en aient trouvé l'usage établi dans les grandes Isles, c'est-à-dire, à Saint Domingue, Couve & la Jamaïque, où ils s'arrêterent dans les commencemens de leurs découvertes. Ce ne fut que vers l'an 1520. qu'ils trouverent cette plante dans le Jucatan, Province de la terre ferme. Ils lui donnerent le nom de *Tabacco*, dont on a fait celui de Tabac, parce que cette plante croissoit à merveille, & qu'on en cultivoit une très-grande quantité aux environs de la Ville de Tabasco; & assurément elle meritoit bien de porter le nom du país où l'on en avoit fait la première découverte, &

Origine  
du Ta-  
bac.

où les Espagnols commencerent à s'en servir à l'imitation des Indiens. 1700.

M. Pourchot dans sa Philosophie s'est trompé, quand il a dit, que les Portugais ont apporté le Tabac en Europe de l'Isle de Tabaco. Cette Isle qui est une des Antilles n'a jamais été en leur pouvoir, & n'avoit jamais été habitée, ni cultivée avant l'an 1632. qu'une Compagnie d'Hollandois ou Flessingois y établit une Colonie, qui la nomma la nouvelle Ovaere, près d'un siècle après que le tabac a été connu en Europe. Cette Colonie a été détruite en 1678. par M. le Maréchal d'Etrées, & depuis ce tems-là l'Isle est demeurée déserte.

Erreur de  
M. Pour-  
chot,

Le tabac a été en usage en Espagne, & en Portugal bien des années, avant d'être apporté en France. Jean Nicot Maître des Requêtes, Ambassadeur de François II. auprès de Sebastien Roi de Portugal l'apporta en France en 1560. & le presenta à la Reine Catherine de Medicis, & au Grand Prieur. Cette Princesse & ce Seigneur lui donnerent chacun leur nom, pour le mettre en vogue, soit qu'ils y eussent reconnu quelque vertu particuliere, soit qu'ils voulussent se faire un honneur dans le monde en y introduisant une nouveauté, & quoique ce

1700.

Par qui  
il fut ap-  
porté en  
France.

Ses diffé-  
rens  
noms.

fût la même herbe, on ne laissa pas de la nommer tantôt l'herbe à la Reine, & tantôt l'herbe au Grand Prieur; ce qui n'empêcha pas ceux à qui l'Ambassadeur Nicot en avoit donné, de l'appeller par reconnoissance la Nicotiane.

Par qui  
il a été  
introduit  
en Italie.

C'est le  
mal de  
Naples.

Le Cardinal de Sainte Croix, qui avoit été Nonce en Portugal, & Nicolas Tornaboni qui l'avoit été en France, revenans de leurs Nonciatures l'apportèrent en Italie, elle y fut d'abord connue sous le nom d'herbe sainte, surnom que les Espagnols lui avoient donné à cause des vertus extraordinaires qu'ils publioient y avoir remarquées. Je serois pourtant assez porté à croire que les Espagnols qui possédoient bien avant ce tems-là le Royaume de Naples l'avoient fait connoître en Italie avant ces deux Prélats; mais comme après le mal Ameriquain qu'ils avoient apporté, & dont ils avoient déjà infecté bien des païs, on craignoit tout ce qu'ils apportoit du nouveau monde, excepté l'or & l'argent; il n'avoit pas fallu moins que le pouvoir de ces deux Prélats, pour établir l'usage d'une chose aussi nouvelle, & qui avoit déjà autant d'Adversaires que de Partisans.

Car il est bon de sçavoir, que le tabac

ne fut pas également bien reçu de tout le monde. Cette plante fut comme une pomme de discorde, qui alluma une guerre très-vive entre les sçavans. Les ignorans en grand nombre y prirent parti, aussi bien que les sçavans, & les femmes même qui ne furent pas des dernieres à se declarer pour ou contre une chose qu'elles ne connoissoient pas mieux que les affaires serieuses, qui se passioient en ce tems-là, où elles n'avoient pris que trop de part.

Les differents en matiere de Religion.

On peut croire que les Medecins n'oublierent pas de faire valoir en cette occasion le droit qu'ils se sont acquis de juger de toutes choses. Quoiqu'ils n'eussent jamais vû, ni entendu parler de tabac, ils ne laisserent pas de discourir sur la nature, les proprietes & les vertus, comme s'il eût été connu par toute la terre habitée dès le tems de Galien, d'Hippocrate & d'Esculape. Il est vrai, que raisonnans, comme ils faisoient, sans principes, ils ne s'accordoient presque jamais. Les uns le faisoient froid, les autres chaud. Ceux-ci le temperoient avec des drogues refrigerantes; les autres corrigeoient la froideur avec des aromates. Mais tous s'accordoient en ce point de donner force recettes & ordonnances sur

Differens entre les medecins sur le tabac.

1700.

la maniere de le préparer , & d'en user selon l'âge , les forces , & le temperament des gens. Ils marquoient exactement la quantité qu'on en devoit prendre , & le tems. Tel le devoit prendre à jeun après avoir craché & mouché un certain nombre de fois : un autre ne s'en pouvoit servir qu'après avoir mangé. Celui-ci n'en devoit user que le soir , cet autre qu'à midi. On l'accommodoit , on le diversifioit en une infinité de manieres ; chaque jour produisoit quelque nouvelle découverte , on le mettoit à toutes sortes de saulces , & comme assez souvent les maladies n'ont point d'autre cause qu'une imagination blessée , il est presque incroyable combien les Medecins firent de cures surprenantes sur ceux qui avoient l'imagination frappée des vertus du tabac. Cela alla si loin , qu'on fut sur le point d'abandonner tout le reste des medicamens , pour ne plus se servir que de cette plante ; & je pense que cela seroit arrivé , si ceux qui par leur caractere ont droit d'imposer à tout le monde avoient été d'accord entr'eux.

Les Chimistes remplirent leurs alembics de tabac. On en tira de l'huile , du sel , de l'eau , des esprits , & mille autres semblables babilles que l'on employa

ploya en toutes sortes de maladies, le plus souvent aux dépens de ceux qui avoient la bonté de se prêter à ces sortes d'experiences ; & malgré tout ce que pouvoient dire les gens qui avoient conservé leur raison assez entiere pour ne se pas laisser prévenir pour ou contre le tabac avant que le tems ou le hazard l'eussent fait connoître plus à fond ; on en fit une Medecine presque universelle.

Ses cendres , à ce qu'on disoit , guérissent la gâle & le farcin. Etant pris en poudre , il guérissoit les rhumatismes , les fluxions sur les yeux , les larmes involontaires , les douleurs de tête ordinaires , les migraines , l'hidropisie , la paralisie , & generalement tous les accidens qui arrivent par l'acreté des humeurs , leur trop grande abondance , & leur extravasation hors de leurs canaux naturels. Rien n'étoit meilleur pour rendre au sang sa fluidité , regler son mouvement & sa circulation. On s'en servoit comme d'un sternutatoire infailible, pour rappeler à la vie ceux qu'une apoplexie violente , ou une l'étagie, formée avoient déjà étendu dans le cerveu. C'étoit un puissant secours pour les femmes qui étoient dans les douleurs de l'accouchement. Un remede assuré contre les pas-

Vertus  
attribuées au  
tabac en  
poudre.

1790.

sions histeriques , les vapeurs , les inquiétudes , la mélancolie noire , la manie. Ceux qui en ufoient n'avoient rien à craindre de l'air le plus mauvais , & le plus corrompu ; la peste , la verolle , le pourpre , les maladies populaires qui se communiquent le plus aisément, n'avoient garde d'approcher d'eux. Il fortifioit la memoire , il rendoit l'imagination féconde ; jamais les sçavans n'étoient plus en état de s'appliquer à l'étude des choses les plus abstraites , & les plus difficiles , que quand ils avoient le nez bien rempli de tabac.

Vertus  
du tabac  
en machicatoi-  
re.

Ceux qui en prenoient en machicatoire ( car le tabac en poudre n'étoit pas le seul qui fût en usage ) en disoient bien d'autres merveilles. Selon eux il suffisoit tout seul aux besoins les plus ordinaires , & les plus pressans des hommes ; puisqu'il ôtoit le sentiment de la faim & de la soif , qu'il empêchoit la diminution des forces , & qu'il conservoit tout seul , & sans le secours d'aucune autre chose , toute la santé , & tout l'embonpoint qu'on remarquoit dans les personnes les mieux nourries.

On prétendoit avoir des experiences réitérées une infinité de fois dans presque tous les climats de la terre , qu'une

demie once de tabac de 24. en 24. heures, avoit soutenu des Soldars sans boire ni manger, dans les plus rudes travaux de la guerre, non pas des journées, mais des semaines entieres, sans qu'ils eussent senti les plus legeres atteintes de la faim & de la soif, & sans que leurs forces eussent été diminuées le moins du monde.

1700.

Rien, à les entendre, n'étoit plus propre pour purger la bile, tenir le ventre libre, décharger le cerveau des serositez qui lui sont si nuisibles, empêcher ou guérir les douleurs des dents, détourner toutes sortes de fluxions. On n'y trouvoit à redire, que la mauvaise odeur dont l'haleine de ceux qui en usoient étoit infectée, qu'il n'étoit pas possible de corriger même en se lavant la bouche avec quantité d'eau-de-vie.

Mais ceux qui en disoient le plus de bien, & qui en consommoient aussi une plus grande quantité étoient les fumeurs.

On publioit, que cette plante avoit été de tout tems en si grande veneration chez les Américains, que c'étoit le parfum & l'encens le plus agreable qu'ils pussent offrir à leurs Dieux. Leurs Prêtres ne voyoient rien dans l'avenir qu'au travers d'une épaisse fumée de tabac, dont

Vertus & prérogatives du tabac en fumée.

ils remplissoient le lieu où ils consultoient leurs Divinitez , & dont ils humoient une si grande quantité , qu'ils enomboient comme yvres aux pieds des Autels , où après avoir demeuré un certain espace de tems , ils se relevoient remplis d'un entouffiasme divin , & rendoient des réponses bonnes ou mauvaises , mais toujours obscures & ambiguës à ceux qui les avoient consultez. Il n'y avoit pas jusqu'aux Medecins , qui ne décidoient rien sur le sort de leurs malades , qu'après s'être amplement parfumez de tabac.

Il étoit inouï qu'on eût jamais décidé aucune affaire d'Etat , que tous les Conseillers n'eussent été au moins à demi enyvrez de la fumée du tabac ; coûtume qui selon quelques voïageurs modernes s'observe encore aujourd'hui chez les Indiens de l'Isthme de Darien , où dès que les anciens sont assemblez pour quelque cause que ce puisse être , avant de traiter aucune affaire , un jeune garçon se presente avec un gros bout de tabac à la bouche , dont il souffle la fumée sur le visage des assistans les uns après les autres , qui reçoivent ce parfum avec tant de plaisir , que pour n'en perdre que le moins qu'il est possible , ils font de leurs

Mais une espece d'entonnoir, pour conduire cette fumée dans leurs narines.

Je ne finirois point, si je voulois rapporter tout ce qu'on disoit à la louange de cette fumée. Elle réjoüissoit l'esprit, elle dissipoit le chagrin, & comme elle agissoit bien plus puissamment sur le corps, que quand on prenoit le tabac de quelque une des autres manieres que j'ai rapportée ci-devant, on prétendoit qu'elle procuroit les mêmes avantages bien plus promptement, & bien plus sûrement.

On assûroit que l'eau de tabac mise dans les yeux aiguisoit la vûë, la conservoit, la fortifioit, & qu'elle effaçoit les rousseurs & autres taches du visage.

Qu'étant prise par la bouche, elle guérissoit la courte haleine, l'asthme, la phrisie, les fièvres tierces & quartes, les rhumatismes, l'hidropisie, les douleurs du foye. Qu'elle arrêtoit le sang qui s'extravaoit du poulmon, qu'elle facilitoit l'accouchement. Qu'étant appliqué sur l'extrémité des doigts dépouillez de leurs ongles, elle les faisoit promptement revenir.

Si on s'en servoit en fomentation, elle guérissoit la foiblesse des nerfs, & les

486 *Nouveaux Voyages aux Isles*  
1700. douleurs causées par des luxations , &  
des catharres froids.

L'huile de tabac mise dans les oreilles guérissoit la surdité. Appliquée sur le visage , elle en ôtoit les bourjons & les dartres. Si on en oignoit les parties affligées de goûté , ou de sciatique , elle appaisoit la douleur , resolvoit l'humeur âcre qui en est la cause , ouvroit les pores , faisoit transpirer , fortifioit merveilleusement les nerfs. Elle étoit encore excellente pour les piqueures , & guérissoit toutes sortes de playes promptement , & sans supuration. En un mot , c'étoit la Medecine universelle , & c'étoit-là justement ce qui décrioit le tabac chez les gens qui n'étoient point préoccupez. Car on ne pouvoit pas nier que le tabac ne fût bon à bien des choses , mais qu'il fût propre à tout , c'étoit le détruire au lieu de le faire valoir. Pour moi , je suis persuadé que c'est un purgatif excellent , & très - prompt , & ce qui m'en a convaincu , est l'histoire que je vais rapporter.

Un des plus considerables Habitans de la Cabesterre de la Martinique , de la Paroisse de la Basse-Pointe , mariant une de ses filles à un homme de condition , crut que son Cuisinier Negre ne pour-

roit pas conduire les repas qui devoient accompagner un mariage de cette conséquence , il fit venir le meilleur Traiteur qui fût au Fort Saint Pierre , qu'il chargea de l'appareil de tous ces festins. Le Negre Cuisinier ne pût souffrir le tort qu'il prétendoit que son Maître lui faisoit en cette occasion ; & pour s'en venger , il resolut de troubler toute la fête. Il glissa pour cet effet deux morceaux de tabac dans deux Coqs d'Inde , que le Traiteur mettoit en d'aube pour être servis froids à déjeûné. On les servit en effet , ils furent trouvez excellens , presque tout le monde en voulut goûter , mais il ne se passa pas un quart d'heure , que le Negre vit la réüffite de son projet. Les conviez les uns après les autres commencerent à se trouver mal ; ceux qui avoient pris une doze un peu trop forte de cette nouvelle Medecine vomissoient jusqu'au sang , sans compter ce qu'ils rendoient par le bas ; les autres souffroient de cruelles tranchées , jusqu'à ce qu'ils fussent débouchez. En un mot , la fête fut troublée , on crut tout le monde empoisonné. Le Chirurgien de la maison envoya chercher en diligence tous ses Confreres aux environs , qui faisant l'anatomie des viandes , qui avoient

1700.

été servies sur la table , trouverent enfin les deux bouts de tabacs : ce qui découvrit tout le mystere. On se hâta d'aider par des lavemens , ceux qui n'avoient que des tranchées , & par des cordiaux, ceux qui faisoient de trop grandes évacuations ; les moins malades furent sur pied au bout de douze ou quinze heures , quelques autres en garderent le lit pendant deux jours. Après cela qu'on dise qu'il y a au monde un purgatif comme le tabac. Ceux qui voudront faire des Coqs d'Inde purgatifs en ont ici la recette. Je les prie seulement de se souvenir qu'il faut user avec moderation de ce remede , parce que l'excès qu'on en feroit , pourroit avoir des suites fâcheuses.

Coq  
d'Inde  
purgatif.

Cependant malgré les avantages si considerables qu'on prétendoit avoir trouvez dans le tabac , il ne laissa pas d'être attaqué par de très-puissans adversaires. Ceux qui n'aimoient pas les nouveutez , ne pouvoient souffrir qu'on déplaçât , & qu'on rejettât comme inutiles tous les medicamens anciens , pour ne se plus servir que de cette plante. Ils revoquoient en doute ce qu'on en disoit de meilleur , & ils ne manquoient pas de raisons pour persuader que les guérisons

qu'on lui attribuoit avoient d'autres causes. 1700.

Avec tout cela l'usage de cette plante ne laissa pas de s'établir plus promptement qu'on n'auroit osé se l'imaginer. De l'Amérique il se répandit jusqu'au fond des Indes Orientales, jusqu'au Japon. Il passa des Moscovites aux Tartares Orientaux : il inonda toute l'Afrique, l'Asie mineure, la Grece, la Hongrie, la Pologne, toute l'Allemagne, les Royaumes du Nord. Jamais chose ne fut reçûe si universellement, quoiqu'elle trouvât par tout des contradictions, des empêchemens, & des oppositions, qui sembloient la devoir étouffer dans son berceau. Car il ne faut pas croire, qu'il n'y eût que des écrivains qui la combattirent avec la plume ; les plus Puissans Monarques se declarerent contre elle.

Le Grand Duc de Moscovie Michel Federovits, voyant que la Capitale des Etats, avoit été presque entierement consommée par le feu deux ou trois fois, par l'imprudence des fumeurs, qui s'endormoient la pipe à la bouche, & mettoient le feu à des maisons, qui n'étoient que de bois, & fort pressées, exposoient tout son peuple à une ruïne entière, il

1700.

Plusieurs  
Princes  
ont défendu  
l'usage du  
tabac.

défendit l'entrée & l'usage du tabac dans tous ses Etats ; premierement , sous peine du foïet , qui est un châtiment très-cruel en ce païs - là ; ensuite sous peine d'avoir le nez coupé , & enfin de perdre la vie.

Amurath IV. Empereur des Turcs suivit cet exemple , & défendit le tabac dans tout son Empire , sous peine de la vie. Ce zélé Musulman étoit persuadé que cette plante devoit être abhorrée des veritables Mahometans autant que le vin , puisqu'elle produisoit le même effet , qui est de troubler la raison.

Le Roi de Perse Scac Sophi , fils de Mirsa , fit les mêmes défenses , & sous les mêmes peines. Ces Princes aimoient mieux se priver des gros droits qu'ils pouvoient mettre sur le tabac , que d'en laisser établir l'usage dans leurs Etats. Leurs successeurs plus interessez n'ont pas suivi leur exemple , ce qui paroît par l'incroyable consommation qui se fait de cette plante dans tous ces païs-là.

Nous ne voyons point que les Monarques d'Occident aient porté si loin la séverité contre leurs Sujets , qui usoient du tabac. Les uns se sont contentez de le charger de droits exorbitans , leur politique a eu de bonnes raisons , pour en

permettre l'entrée à ce prix-là , & en  
laisser établir l'usage , qui s'est à la fin 1700.  
changé en nécessité.

Les autres ont cru être obligez de dé-  
fabuser leurs Peuples des vertus qu'on  
supposoit dans cette plante , parce qu'ils  
n'en étoient point du tout persuadez.

Jacques Stuart Roi de la Grande  
Bretagne , successeur de la Reine Elisa-  
beth , publia un Traité excellent qu'il  
avoit composé sur le tabac, dans lequel il  
fit voir l'inutilité de cette plante , & les  
accidens qui en arrivoient par le mauvais  
usage qu'on en faisoit.

Livres.  
publiez  
contre  
l'usage  
du tabac.

Christian IV. Roi de Dannemarck  
engagea Simon Paulus son Medecin , de  
composer un Ouvrage, contre l'usage im-  
modéré du tabac. Il le fit , & prouva  
très- solidement , que ceux qui prennent  
du tabac en poudre en quantité , sont  
sujets à perdre l'odorat , & à tomber  
dans des accidens encore plus fâcheux,  
& que celui qu'on prend en fumée pé-  
nétroit le cerveau , le gâtoit , & faisoit  
une croute noire sous le crane , comme  
on l'avoit remarqué dans plusieurs têtes  
de fumeurs qu'on avoit ouvertes.

Et nous avons vû de nos jours des  
Theses de Medecine imprimées à Paris,  
dont la Traduction Françoisé a été de-  
Theses  
de Medecine  
contre le ta-  
bac.

1700.

492 *Nouveaux Voyages aux Isles*

diée à M. Fagon premier Medecin du Roi, dans lesquelles on avoit rapporté, & loué, ce qu'il y a de bon, & d'assuré dans le tabac; on combat par des raisons très-solides le trop frequent usage qu'on en fait, & on montre les inconveniens qui en arrivent, & les dangers auxquels on s'expose, quand on en use, comme la plûpart font, sans regle, & sans discretion.

Cette These fut soutenüe le 26. Mars 1699. dans les Ecoles de Medecine, par M. Claude Berger Parisien, Bachelier en Medecine, qui devoit avoir pour President M. Fagon. La question étoit si le frequent usage du tabac abregeoit la vie. *An ex Tabaci usu frequenti vita summa brevior?* Et on concluoit fort demonstrativement, que l'usage frequent de cette plante l'abregeoit. *Ergo ex frequenti Tabaci usu vita summa brevior.* Que dire après cela, les Fermiers du Tabac n'avoient ils pas à craindre une ruïne entiere? Car tout le monde veut vivre, & comment esperer une longue vie, après un arrest si solennel. Une circonstance singuliere, qui accompagna cet acte, remit le calme chez les preneurs, & chez les vendeurs de tabac. M. Fagon n'ayant pû se trouver à cette These, chargea un

autre Medecin d'y presider pour lui. 1700.  
Celui-ci fit de son mieux, on ne pouvoit rien ajoûter à ce qu'il disoit contre le tabac, il encherissoit sur les réponses du Souûtenant : jamais on n'avoit entendu des preuves si convaincantes de la mauvaise qualité du tabac. Mais son nez n'étoit pas d'accord avec sa langue : car on remarqua, que pendant tout le tems que l'acte dura, il eût toujours sa tabatiere à la main, & ne cessa pas un moment de prendre du tabac. Etoit-il bien convaincu de ce qu'il vouloit persuader aux autres ? Je le laisse à penser à mes Lecteurs.

Mais que ne peut point la prévention, quand elle s'est une fois emparée de l'esprit des hommes ? Elle l'emporta en effet en faveur du tabac, malgré tout ce qu'on put dire, & faire contre lui. On se porta à en prendre avec une espece de fureur, qui ne permit plus de distinguer ni les lieux, ni les tems, ni les âges, ni les sexes, ni les temperamens, ni les personnes. Tel n'en avoit jamais pris que dans deux ou trois jours, s'en fit une habitude si forte, s'y asservit tellement, qu'il se reveilloit la nuit exprès pour en prendre, qu'il en prenoit en mangeant, en conversant, en marchant, en travail-

lant, en priant. On le regarda comme le lien de la société, la chose la plus nécessaire qu'il y eût au monde; que dis-je? On s'étonna comment on avoit pû vivre tant de siècles sans tabac, & on s'imagina qu'on cesseroit de vivre dès qu'on cesseroit d'en user. On poussa la chose si loin, qu'on ne pouvoit plus être un moment sans en prendre. On en prenoit jusques dans les Eglises, sans que la présence de Dieu qu'on y adore, & le Sacrifice redoutable qu'on lui offre, pussent inspirer le respect, le recueillement, & l'attention que des Chrétiens convaincus de la vérité de leur Religion, devoient avoir naturellement: de sorte que Urbain VIII. fut obligé pour remédier à cet abus, qui alloit jusqu'à la profanation, de publier une Bulle, par laquelle il excommunioit, *ipso facto*, tous ceux qui prendroient du tabac dans les Eglises. Si ses successeurs avoient eu le même zèle, & la même vigilance, on auroit peut être entièrement extirpé cet acte d'irreligion: mais soit par négligence, soit qu'il se fussent apperçûs que le mal étoit devenu plus puissant que les remèdes qu'ils y pouvoient apporter, nous ne voyons point qu'aucun Pape depuis Urbain VIII. ait fait aucune dé-

Bulle de  
Urbain  
VIII.  
contre le  
tabac.

marche pour s'opposer à ce torrent d'irreverence. Il n'y a eu que Clement XI. qui défendit ces années passées par une Bulle, de prendre du tabac dans l'Eglise de Saint Pierre, sous peine d'excommunication, mais comme il n'est point parlé dans la Bulle, ni du Vestibule de cette Eglise, ni des autres Eglises, on a pris ce silence, & cette exception, pour une permission tacite, d'en prendre dans ce lieu-là, & dans les autres Eglises, & même comme une espece de revocation de la Bulle d'Urbain VIII. dont il semble qu'on restraint l'excommunication à la seule Eglise de S. Pierre.

1700a

Autre  
Bulle de  
Clement  
XI.

Voilà une Histoire abrégée de la découverte, & des progrès du tabac, aussi bien que de ses proprietés, & des oppositions qu'il a eu à soutenir. Ceux qui en voudront sçavoir davantage ne manqueront pas d'Auteurs, qui leur apprendront tout ce dont ils pourront souhaiter d'être instruits, pour & contre cette plante.

Quoique je sois assez informé de la maniere dont on cultive le tabac hors de l'Amérique, j'ai cru me devoir renfermer dans la description de celui-là, aussi bien tous les autres tabacs ne sont que des plantes avortées en comparaison

1700.

de celui de l'Amerique ; c'est donc de lui uniquement dont je vais parler.

C'est une erreur, où quelques Ecrivains font tombez de distinguer le tabac en mâle, & femelle, & petit tabac.

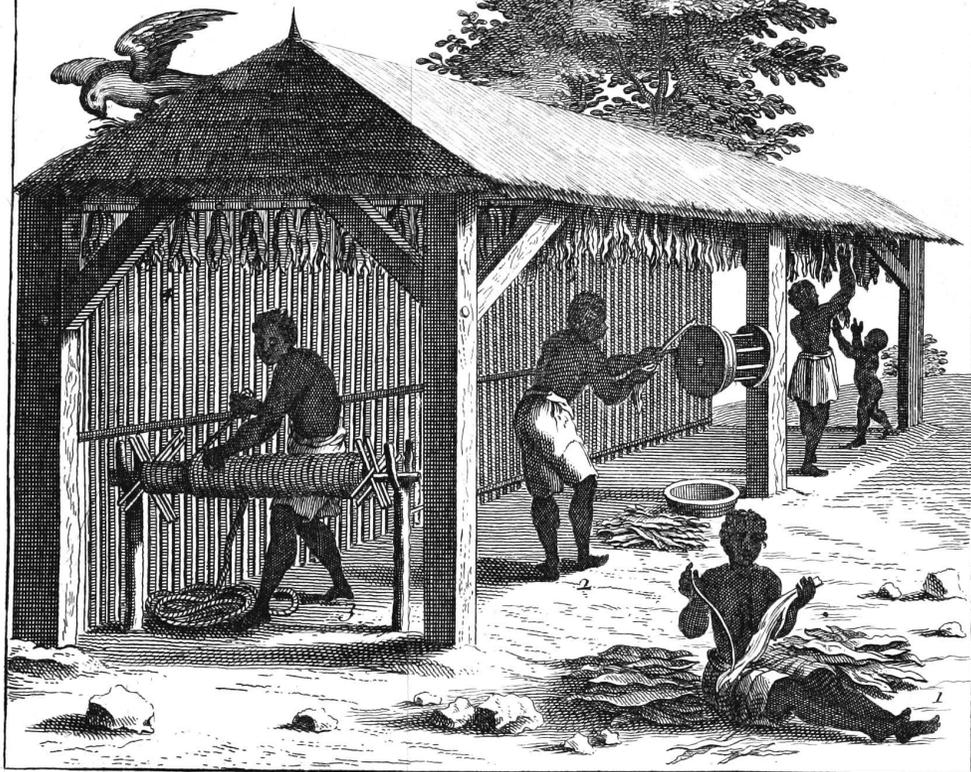
Quatre  
especes  
de tabac.

On reconnoît en Amerique quatre sortes de tabac, que l'on distingue les uns des autres, par la figure de leurs feüilles, & point du tout par leurs genres prétendus. Ils fleurissent & portent tous de la graine également bonne, pour se reproduire. Chaque espece se multiplie d'elle-même, sans aucune alteration ou diminution, que celle qui lui peut arriver de la part du terrain où elle est semée, où transplantée.

Petun ou  
tabac  
verd ou  
autre-  
ment  
grand Pe-  
run pre-  
miere es-  
pece.

La premiere espece est le tabac ou Petun verd, que les Habitans nomment simplement le grand Petun. Il est ainsi appellé à cause de la grandeur de ses feüilles, & de la beauté de leur coloris. Elles ont pour l'ordinaire vingt-quatre à vingt-six pouces de longueur, & depuis douze jusqu'à quatorze pouces de large. Elles sont épaisses, charnuës, cotonées, maniables, d'un très-beau verd ; mais comme elles sont délicates & remplies de beaucoup de suc, elles diminuent considerablement en sechant, ou comme on dit dans le païs, à la pente, c'est-

1. Negre qui esambe le tabac .
2. Negre qui torque le tabac .
3. Negre qui le met en rolle .
4. Tabac a la pente .





à-dire, lorsqu'étant attachées à des perches ou gaullettes, on les expose à l'air pour les faire secher autant qu'il est nécessaire, pour les pouvoir mettre en corde, & ensuite en rouleau, ou rolle comme parlent les Habitans, Cette diminution ou déchet est cause qu'on cultive moins cette espece, que celle qu'on nomme tabac à langue.

1700.

Celui-ci à les feüilles à peu près de même longueur que le precedent; mais elles ne passent pas sept à huit pouces de largeur. Le rapport qu'elles ont avec une langue de bœuf lui a fait donner le nom de tabac à langue. Elles sont charnuës, épaisses, fortes, liantes, grasses, & douces au toucher; avec cela elles sont moins remplies de suc & d'humidité que celles du grand Perun, ce qui fait qu'elles se conservent mieux, & qu'elles ne souffrent presque point de déchet ou de diminution à la pente. C'est particulièrement cette espece qu'on cultive sur tout aux Isles du Vent. C'est-à-dire, à la Martinique, la Guadeloupe, Marie Galande, Saint Christophle, les Saintes, la Barbade, la Grenade, la Barboude, Antigue, Nieves, Monsarrat, la Dominique, Sainte Aloufie, Saint Vincent, Sainte Croix & les Vierges, que l'on

Tabac à  
langue,  
seconde  
espece.

Ce que  
l'on en-  
tend par  
les Isles  
du Vent,  
& les  
Isles de  
sous le  
Vent.

1700.

appelle aussi les Antilles ou les Isles Caraïbes. Au lieu que les Isles de Portric, Saint Domingue, Couve ou Cuba, la Jamaïque, la Tortuë, l'Isle à Vache, & autres voisines ont appellées les Isles de sous le Vent. Les premières sont à l'Est, & par conséquent au vent des autres, parce que les vents alisez qui soufflent presque toujours, viennent de la Bande de l'Est, & passent par ces premières Isles avant d'aller rafraîchir les autres.

Tabac  
d'Amazone  
très  
sième es-  
pece.

La troisième espece est le tabac d'Amazone, ainsi nommé, parce que sa graine a été apportée des environs de la riviere de ce nom, qui est sous la ligne, & qui separe le Bresil des terres de Cayenne. La feuille de ce tabac est aussi longue que celles des deux especes précédentes, mais elle est beaucoup plus large, & ronde à son extrémité; ce qu'elle a encore de particulier qui la distingue des autres, est, que les petites nervûres ou costes qui soutiennent la feuille tombent perpendiculairement sur la grosse coste du milieu, au lieu que dans les autres especes elles suivent le contour de la feuille, & vont en biaisant vers la pointe.

Les feuilles de cette espece sont fort épaisses, fort charnuës, bien nourries, & quoiqu'elles paroissent remplies de

beaucoup de suc, elles ne diminuent presque point du tout à la pente. Ce Tabac est donc d'un très-grand rapport ; & assurément il pourroit passer pour le meilleur des trois especes , si on pouvoit s'en servir aussi-tôt qu'il est fait , comme on se sert des autres ; mais il a une odeur si forte & si desagréable , qu'il faut y estre accoûtumé de longue main , pour n'estre pas étourdi & provoqué au vomissement , quand on s'en sert , soit en fumée, soit en poudre , soit en mâchicatoire , lorsqu'il est nouveau. Ce défaut se corrige pourtant à mesure qu'il vieillit ; & ceux qui en ont gardé , l'ont trouvé excellent au bout de douze ou quinze mois. Mais comme on cherche par tout , & sur tout aux Isles , un debir prompt & un profit present , & que pour l'ordinaire les affaires des Habitans sont dans une situation à ne pouvoir pas attendre si longtemps le revenu de leur travail , ils aiment mieux se passer du profit considerable qu'ils auroient en cultivant ce Tabac , que de le laisser dans leurs Magasins le temps necessaire pour lui faire perdre cette mauvaise qualité.

Je sçai pourtant par experience que quand on le met ressuier pendant sept ou huit jours après qu'il a esté à la pente le

1700.

Mauvaise qualité de ce Tabac quand il est nouveau.

Remede à ce défaut.

1700. temps ordinaire pour être prêt à mettre en corde, & qu'on l'expose une seconde fois à l'air pendant un couple de jours seulement, il devient aussi doux & d'une odeur aussi agreable que celui des autres especes. C'est aux Habitans à voir si cette augmentation de travail sera suffisamment compensée par l'augmentation du profit qu'ils trouveront en le cultivant.

Tabac  
de Verine  
quatrième  
me especes

La quatrième espèce est celle qu'on appelle Tabac de Verine. C'est le nom d'un petit Village situé auprès de la Ville de Comana dans la Terre ferme, sur le Lac de Venezuela, d'où la graine a été apportée. Ce Tabac est le plus petit de tous. Ses feuilles arrivent rarement à la longueur de dix pouces: elles sont étroites, rudes, ridées, fort pointuës; elles ne laissent pas cependant d'être assez bien nourries & charnuës; mais comme elles ont beaucoup de suc, elles décheoient ou diminuënt beaucoup à la pente, & sont par conséquent d'un très-médiocre rapport.

Excellence du  
Tabac de  
Verine.

Ce que ce Tabac a de particulier, qui le fait regarder comme le plus excellent qui soit au monde, est une odeur douce, aromatique, approchante de celle du musc qu'il a naturellement, qu'il con-

serve, soit qu'on le prenne en poudre, <sup>1700,</sup>  
soit qu'on le fume, & qu'il communi-  
que si facilement aux autres especes qu'on  
mêle avec lui, que le tiers ou le quart  
de celui-ci suffit pour faire passer tout  
le reste pour Tabac de Verine. Malgré  
cet avantage on en cultive très-peu aux  
Iles du vent; & ce n'est pas la seule fau-  
te qu'on peut reprocher à nos Insulaires  
en matiere de negligence & d'indolence  
sur les Manufactures de leur País.

Les fleurs de ces quatre especes de <sup>Fleurs</sup>  
Tabac sont les mêmes quant à la forme <sup>du Ta-</sup>  
& à la couleur. Elles ne different que par <sup>bac,</sup>  
la grandeur qui est toujours proportion-  
née à la grandeur de la tige qui les a  
produites. Elles sont portées sur une  
queue assez forte, & sont composées de  
cinq feiilles, qui après avoir fait un  
tuyau d'environ demi pouce de longueur,  
s'épanouissent sans s'éloigner l'une de  
l'autre, & font un calice pentagone qui  
renferme cinq étamines & un pistille qui  
en s'allongeant se change en une petite si-  
lique qui contient les graines ou semen-  
ces de la plante.

Ces graines sont noires, assez fermes, <sup>Graine</sup>  
de la grosseur à peu près, de la figure & <sup>de Ta-</sup>  
de la consistance de celles du Pavot. A <sup>bac,</sup>  
mesure qu'elles meurissent la fleur chan-

1700.

ge, & de couleur de chair qu'elle estoit auparavant, elle devient feuille morte: elle se fane enfin, se seche & tombe, quand la graine est arrivée à une parfaite maturité.

Hauteur  
de T.  
bac.

Si on n'avoit pas soin d'arrêter la plante, elle croîtroit toujours, & dure-  
roit plusieurs années. On en a vû de cinq à six pieds de haut, & même davantage, dans nos Isles. Mais on l'arrête en coupant la tige, lorsqu'elle est arrivée à la hauteur de deux pieds ou environ, & cela pour trois raisons.

La premiere, parce que si on la laissoit croître, elle seroit à la fin trop exposée au vent, qui pourroit la rompre, & même l'arracher.

Pour  
quoi on  
l'empê-  
che de  
croître.

La seconde, parce que le suc ou la sève se portant naturellement à augmenter la tige, les feuilles manqueroient à la fin de nourriture, elles seroient plus minces, plus petites, moins charnues.

La troisième, pour l'empêcher de grainer, parce que le suc & la force de la plante concourant à la conservation de l'espece, plutôt qu'à la nourriture des feuilles, qui ne lui sont d'aucune utilité pour cela, ce seroit autant de diminué sur la nourriture dont les feuilles ont besoin pour arriver au point de perfection

où elles doivent estre pour faire de bonne marchandise. 1700.

On ne laisse croître que les plantes qu'on destine à fournir la graine pour l'année suivante. D'ailleurs quelle nécessité de laisser croître de ces plantes qui doivent estre arrachées & replantées chaque année. Il est vrai qu'elles pourroient durer long-temps ; mais leurs feüilles diminueroient chaque jour , & deviendroient à la fin tout-à-fait inutiles , & occuperoient le terrain sans rapporter de profit.

Le Tabac demande une terre grasse, mediocrement forte , profonde , unie, qui ne soit ni trop humide , ni trop seche, le moins exposée qu'il est possible aux grands vents, & au trop grand Soleil. Je ne parle point du froid qui lui seroit encore plus nuisible. On ne le connoît point dans nos Isles , si ce n'est sur le sommet de quelques hautes montagne , où il n'y a pas apparence que personne aille planter du Tabac.

Cette plante mange furieusement la terre où elle croît ; & comme elle ne porte rien avec elle qui la puisse ameliorer , il est rare que la même terre puisse servir long-temps à la produire de la qualité qu'elle doit avoir , à moins que ce ne soit

Terrain  
propre  
pour le  
Tabac.

Qualité  
de la plâ-  
te.

1700.

une terre très-grasse & unie , dont la pluye ne puisse pas entraîner la graisse , & bien profonde , afin qu'elle puisse fournir la substance nécessaire à entretenir une plante aussi dévorante. C'est par cette raison que les terres neuves lui sont infiniment plus propres que celles qui ont déjà servi , & que les terrains qui sont en côtières sont bien-tôt épuisés , & ne peuvent fournir que trois ou quatre levées ou récoltes de bon Tabac , après quoi ils ne produisent plus que des plantes & des feüilles avortées sans suc , sans substance , sans odeur , sans force ; ce qui décrie les Païs d'où elles viennent , à cause de la mauvaise qualité du Tabac qu'ils produisent.

Supposé donc qu'on ait un terrain tel que je viens de le demander , on peut raisonnablement espérer du Tabac d'une très-bonne qualité , & en quantité suffisante pour faire un profit considérable.

Temps  
propre  
& manie-  
re de se-  
mer la  
graine de  
Tabac.

C'est ordinairement dans le mois de Novembre, c'est-à-dire , environ un mois avant la fin des pluies, qu'on sème le Tabac. On choisit autant qu'il est possible, un terrain neuf & frais. On le trouve tel à la liziere d'un bois plus facilement qu'en aucun autre lieu. On mêle la graine avec six fois autant de cendre ou de sable, parce  
que

Que si on la semoit seule, sa petitesse la feroit lever tellement épaisse, qu'elle s'étoufferoit, & qu'il seroit impossible de la lever de terre pour la transplanter, sans s'exposer à rompre les plantes, ou endommager tellement les racines, qu'elles ne pourroient pas reprendre.

La graine leve ordinairement en quatre ou cinq jours. Dès qu'on s'apperçoit qu'elle sort de terre, on a soin de la couvrir de branchages pour la garantir des ardeurs du Soleil, à moins qu'elle n'ait esté semée dans un lieu assez couvert pour ne rien craindre de ce côté-là.

Pendant qu'elle croît, on prepare le terrain où elle doit estre transplantée. Si c'est une terre neuve, on brûle & on arrache soigneusement les fouches & les racines des arbres qu'on a abattus, parce que ces fouches & ces racines qui rempent ordinairement sur la terre, rempliroient un espace qui doit estre occupé plus utilement par les plantes, & parce qu'elle serviroit de retraite aux rats & à une infinité d'insectes qui broutent & gâtent le Tabac. On a encore un soin tout particulier d'arracher toutes les herbes qui ne manquent jamais de croître en abondance dans les terres neuves, sur tout le pourpier, la mal-nommée, &

1700.

Preparation du terrain pour transplanter le Tabac.

1700.

les balifiers ; & pour les empêcher de reprendre après qu'on les a arrachés , on les transporte dans un endroit éloigné du champ destiné au Tabac sous le vent autant qu'il est possible , & peu fréquenté , de crainte que le vent ou les passans ne rapportent dans le champ , ou , comme on dit aux Isles , dans le jardin , les graines ou quelques brins de ces mauvaises herbes , qui suffiroient pour en répandre bien-tôt l'espece par tout.

On peut juger que si on prend tant de précautions pour les terres neuves , il en faut prendre bien davantage pour celles qui ont déjà servi , où les mauvaises herbes ont crû & grainé ; car elles sont des sources presque inépuisables de toutes sortes d'herbes qu'il faut sans cesse arracher & sarcler , si on veut que la plante du Tabac profite comme il faut.

Maniere d'aligner & de partager le terrain. Le terrain étant nettoyé , il faut le partager en allées distantes de trois pieds les unes des autres , & parallèles , sur lesquelles on plante en quinconce des piquets éloignez les uns des autres de trois pieds. Pour cet effet on étend une ligne ou cordeau divisé de trois en trois pieds par des nœuds , ou quelques marques apparentes , comme seroient de petits morceaux d'étoffe de couleur , & l'on

plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque. Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois pieds plus loin, observant que le premier nœud ou marque ne corresponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantez, mais au milieu de l'espace qui se trouve entre deux piquets, & on continuë ainsi de marquer tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui de cette manière se trouveront plus en ordre, plus aisé à sarcler, & éloignées les unes des autres suffisamment pour trouver la nourriture qui leur est nécessaire. L'expérience fait connoître qu'il est plus à propos de planter en quinconce qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'espace pour étendre leurs racines, & pousser leurs tiges & leurs feuilles, que si elles faisoient des quarez parfaits. Ceux qui en voudront sçavoir la raison, pourront consulter Mr de la Quintinie dans son Traité du Jardinage.

Il faut que la plante ait au moins six feuilles pour pouvoir estre transplantée. Il faut encore que le temps soit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluye ne soit prochaine; car de transplanter en temps sec, c'est ris-

1700.

Choix  
du temps  
& état de  
la plante  
pour être  
transplâ-  
tée.

quer de perdre tout son travail & ses plantes.

1700.

Maniere  
de mettre  
les plan-  
tes en ter-  
re.

On doit lever les plantes de terre doucement & sans endommager les racines.

On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci sont munis d'un piquet d'un bon pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout est pointu, & l'autre arrondi comme une pomme de canne. Ils font avec cette espece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent jusqu'à l'œil, c'est-à-dire, jusqu'à la naissance de feuilles les plus basses, & pressent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle soutienne la plante droite sans la comprimer.

Les plantes ainsi mises en terre, & dans un temps de pluye, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne souffrent pas la moindre alteration, elles reprennent en vingt-quatre heures, & profitent à merveille.

Quantité  
de plan-  
tes con-  
tenues

Un champ ou jardin de cent pas en carré doit contenir dix mille plantes à la Guadeloupe, où le pas n'est que de

trois pieds ; & douze mille cinq cent à <sup>1700.</sup>  
la Martinique, où le pas est de trois pieds  
& demi. On compte qu'il faut trois per-  
sonnes pour entretenir dix mille plantes dans un terrain de cent pas, & leur produit.  
de Tabac ; & qu'elles peuvent rendre  
environ quatre mille livres pesant de  
Tabac, selon la bonté de la terre, le temps  
qu'on a planté, & le soin qu'on en a pris,  
car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a  
plus rien à faire, quand la plante est une  
fois en terre. Il faut travailler sans cesse  
à sarcler les mauvaises herbes qui consom-  
méroient la plus grande partie de la nour-  
riture. Il faut l'arrêter, la rejettonner,  
ôter les feüilles piquées de vers, de che-  
nilles & autres insectes ; en un mot avoir  
toujours les yeux & les mains dessus jus-  
qu'à ce qu'elle soit coupée.

Pendant que les plantes croissent, on  
prepare les Cases ou Magazins où l'on  
doit les mettre après qu'elles sont cou-  
pées. Chaque Habitant en proportionne  
la grandeur à la quantité de plantes qu'il  
a mises en terre. On les construit pour  
l'ordinaire de fourches en terre, on les  
palissade de roseaux, ou de palmistes re-  
fendus, ou bien d'un clayonnage couvert  
de terre grasse mélangée avec de la bouze  
de vache & blanchie avec de la chaux. Les  
sablieres ne sont jamais à plus de sept

Magasins, ou Cases où l'on travaille le Tabac.

1700.

pieds de haut. On appuye sur elles des traverses aussi longues que la Case est large, éloignées de huit pieds les unes des autres, & assez fortes pour porter les gaulletes où les plantes sont attachées pour les faire secher. Quoiqu'on se serve du terme de secher, il s'en faut pourtant beaucoup qu'on les fasse secher assez pour les mettre en poudre. On se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir, ou mortifier suffisamment pour pouvoir être torsees, ou comme on dit aux Isles, torquées & filées, à peu près comme on file le chanvre, & ensuite mises en rôle ou rouleau.

Culture  
de la plâ-  
te.

Lorsque les plantes sont arrivées à la hauteur de deux pieds & demi, ou environ, & avant qu'elles fleurissent, on les arrête, c'est-à-dire, qu'on coupe le sommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir, j'en ai dit les raisons ci devant; & en même temps on arrache les feuilles les plus basses, comme plus disposées à toucher la terre, & à se remplir d'ordures. On ôte aussi toutes celles qui sont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque disposition à la pourriture, & on se contente de laisser huit, dix ou douze feuilles tout au plus sur chaque

tige , parce que ce petit nombre bien  
nourri & bien entretenu rend beaucoup  
plus de Tabac & d'une qualité infiniment  
meilleure , que si on laissoit croître  
toutes celles que la plante pourroit  
produire. On a encore un soin  
tout particulier d'ôter tous les bour-  
jons ou rejettons que la force de la  
seve fait pousser entre les feuilles & la  
tige ; car outre que ces rejettons ou  
feuilles avortées , ne viendroient ja-  
mais bien , elles attireroient une par-  
tie de la nourriture des véritables  
feuilles qui n'en peuvent jamais trop  
avoir.

Depuis que les plantes sont arrêtées  
jusqu'à leur parfaite maturité , il faut  
cinq à six semaines , selon que la saison  
est chaude , que le terrain est exposé ,  
qu'il est sec ou humide. On visite pen-  
dant ce temps-là , au moins deux fois la  
semaine les plantes pour les rejettner.  
C'est ainsi qu'on appelle l'action qu'on  
fait en arrachant tous les rejettons , faus-  
ses tiges ou feuilles qui naissent tant sur  
la tige , qu'à son extrémité , ou auprès  
des feuilles.

Le Tabac est ordinairement quatre  
mois ou environ en terre , avant d'être  
en état d'être coupé. On connoît qu'il

1700.

Signes  
de la ma-  
turiété de  
la plante.

approche de sa maturité, quand ses feüilles commencent à changer de couleur, & que leur verdeur vive & agreable devient peu à peu plus obscure : elles panchent alors vers la terre, comme si la queüe qui les attache à la tige, avoit peine à soutenir le poids du suc & de la substance dont elles sont remplies : l'odeur douce qu'elles avoient, se fortifie, s'augmente, & se répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feüilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploye, c'est un signe certain que la plante a toute la maturité dont elle a besoin, & qu'il est tems de la couper.

Temps  
propre, &  
maniere  
de cou-  
per les  
plante.

On attend pour cela que la rosée soit tombée & que le Soleil ait desséché toute l'humidité qu'elle avoit répandue sur les feüilles : alors on coupe les plantes par le pied. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'est à dire, un pouce ou environ au dessous de la superficie de la terre ; les autres à un pouce ou deux au dessus : certe derniere maniere est la plus usitée. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches le reste du jour, & on a soin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le Soleil les échauffe également de tous les côtez, qu'il consume une partie de leur humidité.

& qu'il commence à exciter une fermentation qui est nécessaire pour mettre leurs parties & leurs suc en mouvement. 1700.

Avant que le Soleil se couche, on les transporte dans la Case qu'on a préparée pour les recevoir, sans jamais laisser passer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la rosée qui est très abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour precedent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle disposeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'est pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées & apportées dans la Case sont étenduës les unes sur les autres & couvertes de feiilles de balisier amorties, ou de quelques méchantes toiles, couvertures, ou nattes avec des planches par dessus, & des pierres pour les tenir en sujettion; c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux Isles, elles ressuient, après quoi on les fait secher.

J'ai dit ci-devant qu'on avoit disposé des traverses au dessus des sablieres pour recevoir les extrémitez des gaulez ou roseaux où l'on attache les plans.

1700.

Maniere  
de faire  
secher les  
plantes.

tes. On se fait pour cela d'aiguillettes de mahot ; c'est la seconde écorce d'un bois tendre & léger , dont j'ai parlé en un autre endroit , qui se tille aisément , & dont on fait des cordes de toutes grosseurs , presque aussi bonnes que celles de chanvre. On attache les plantes entières aux gaullettes la pointe en bas , assez éloignées les unes des autres pour ne se pas toucher , parce qu'étant onctueuses , elles se colleroient ensemble & se gâteroient.

Comme toutes les plantes n'ont pas été mises en terre en même - temps , aussi meurissent - elles successivement ; & par conséquent on ne peut les couper que les unes après les autres. Elles demeurent ainsi renfermées & suspendues dans la Case douze ou quinze jours , quelquefois plus , quelquefois moins , mais toujours jusqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'elles sont devenues tout-à-fait maniables , grasses , raisineuses ; d'une couleur brune ou tannée , flétries & amorties d'une manière à pouvoir être torfées ou torquées sans danger qu'elles se rompent. Pour lors on les détache des gaullettes ; & après avoir séparé les feuilles des tiges , on les étend les unes sur les autres sur des établis ou tables longues chacune à peu près se-

lon la grandeur , mais avant cela on les éjambe , c'est-à-dire , qu'on ôte la grosse côte qui est au milieu de chaque feuille. C'est le travail à quoi on s'occupe le soir après soupé , ce qu'on appelle la veillée , travail long & ennuyeux , car les Maîtres ou leurs Commandeurs ne donnent pas moins d'une douzaine de gaullettes chargées de plantes à éjamber à chaque serviteur ou esclave , qui quelque habile qu'il puisse être , ne sçauroit avoir fini sa tâche que long-temps après minuit ; de maniere qu'il ne leur reste jamais qu'environ cinq heures pour reposer , supposé même qu'ils ne soient pas obligez de se dérober une partie de ce temps pour aller chercher des crabes , des grenouilles , ou autres choses pour augmenter le peu de nourriture qu'on leur donne. Mais ce n'est pas ici le lieu de reprocher aux Habitans de l'Amérique leur dureté à l'égard de leurs serviteurs , c'est-à-dire , de leurs engagez & de leurs esclaves. On ne se sert d'aucun outil pour ce travail , les ongles & les dents doivent faire l'office de couteaux & de ciseaux.

Après que les feuilles sont éjambées & placées sur les établis , on les torque , c'est-à-dire , on les file à peu près com-

1700.

On é-  
jambe le  
Tabac ,  
travail  
appellé  
la Veillée.

1700.

Maniere  
de faire  
secher les  
plantes.

tes. On se fait pour cela d'aiguillettes de mahot ; c'est la seconde écorce d'un bois tendre & léger, dont j'ai parlé en un autre endroit, qui se tille aisément, & dont on fait des cordes de toutes grosseurs, presque aussi bonnes que celles de chanvre. On attache les plantes entières aux gaullettes la pointe en bas, assez éloignées les unes des autres pour ne se pas toucher, parce qu'étant onctueuses, elles se colleroient ensemble & se gâteroient.

Comme toutes les plantes n'ont pas esté mises en terre en même-temps, aussi meurissent-elles successivement ; & par conséquent on ne peut les couper que les unes après les autres. Elles demeurent ainsi renfermées & suspenduës dans la Case douze ou quinze jours, quelquefois plus, quelquefois moins, mais toujours jusqu'à ce qu'on s'apperçoive qu'elles sont devenuës tout-à-fait maniables, grasses, raisineuses ; d'une couleur brune ou tannée, flétries & amorties d'une maniere à pouvoir être torfes ou torquées sans danger qu'elles se rompent. Pour lors on les détache des gaulettes ; & après avoir séparé les feuilles des tiges, on les étend les unes sur les autres sur des établis ou tables longues chacune à peu près se-

lon sa grandeur , mais avant cela on les  
éjambe , c'est-à-dire , qu'on ôte la grosse  
côte qui est au milieu de chaque feuille.  
C'est le travail à quoi on s'occupe le  
soir après soupé , ce qu'on appelle la veil-  
lée , travail long & ennuyeux , car les  
Maîtres ou leurs Commandeurs ne don-  
nent pas moins d'une douzaine de gau-  
lettes chargées de plantes à éjamber à  
chaque serviteur ou esclave , qui quelque  
habile qu'il puisse être , ne sçauroit avoir  
fini sa tâche que long-temps après mi-  
nuit ; de maniere qu'il ne leur reste ja-  
mais qu'environ cinq heures pour repo-  
ser , supposé même qu'ils ne soient pas  
obligez de se dérober une partie de ce  
temps pour aller chercher des crabes , des  
grenouilles , ou autres choses pour au-  
gmenter le peu de nourriture qu'on leur  
donne. Mais ce n'est pas ici le lieu de re-  
procher aux Habitans de l'Amerique  
leur dureté à l'égard de leurs serviteurs ,  
c'est - à - dire , de leurs engagez &  
de leurs esclaves. On ne se sert d'au-  
cun outil pour ce travail , les ongles  
& les dents doivent faire l'office de cou-  
teaux & de ciseaux.

Après que les feuilles sont éjambées &  
placées sur les établis , on les torque ,  
c'est - à - dire , on les file à peu près com-

1700.

On é-  
jambe le  
Tabac ,  
travail  
appellé  
la Veillée.

1700.

Maniere  
de tor  
quer le  
tabac.

me une corde. C'est le métier d'un Ouvrier qu'on appelle Torqueur, dont l'habileté consiste à faire la corde bien égale, à manier son roïet, de maniere qu'elle ne casse point, & à la bien monter, ou mettre en rouleau ou rôle. On employe les plus grandes feüilles à faire l'exterieur, l'enveloppe, ou comme l'on dit, la robe de la corde, & les petites à la remplir; c'est pour cela qu'elles sont mises chacune à part selon leur grandeur sur un établi à la droite du Torqueur, avec un vase plein d'eau de mer, où il trempe ses mains de tems en tems, & dont il arrose legerement les feüilles qu'il employe, pour les rendre plus souples, & pour empêcher par la salure de l'eau la corruption, qui pourroit gêner la corde, supposé que les feüilles qui la composent y eussent quelque disposition. Dès que le Torqueur a filé une quantité de corde suffisante pour faire un rôle, il la met en œuvre: car il ne faut pas lui donner le tems de se secher, elle deviendroit roïde & cassante, & ne s'arrangeroit plus, ni si bien, ni si facilement sur le tour.

Au lieu d'eau de mer toute simple, on employe quelquefois une liqueur composée, qui donne plus de force au ta-

bac, & qui lui communique en même-  
tems une odeur des plus agreables. On  
prend pour cet effet, toutes les costes  
que l'on a tirées des feüilles en les éjam-  
bant, les feüilles de rebut, & les tiges,  
on les pile dans un mortier, & après en  
avoir exprimé tout le suc par le moyen  
d'une presse ou autre instrument équi-  
valent, on le met sur le feu avec de  
l'eau de mer, des feüilles & des graines  
de bois d'Inde, des écorces de canelle  
bâtarde, un peu de gomme blanche ou  
autre gomme odoriferente & de gros  
sirop de Sucre, & on fait boüillir &  
cuire tout ce mélange jusqu'à ce qu'il  
soit en consistance de sirop. Les Tor-  
queurs en aspergent les feüilles à mesure  
qu'ils les mettent en œuvre, & s'en  
frottent les mains de tems en tems. Il est  
certain que cette composition donne une  
très-bonne odeur au tabac, qu'elle au-  
gmente sa force, & le conserve parfai-  
tement contre tout ce qui pourroit le  
gâter. Cette maniere est si aisée, & coû-  
te si peu de soin & de dépense, que les  
Habitans ne devroient assurément pas la  
négliger.

L'aissieu ou l'ame de chaque rôle est  
un bâton d'un bois dur, rond & pesant,  
autour duquel les feüilles mises en corde

1700.

Eau ou  
sirop d'ont  
ou hu. +  
mette les  
feüilles.

1700.

Maniere  
de faire  
les rôles  
de tabac.

sont roulées & arrêtées. La longueur de ce bâton est arbitraire. Elle est ordinairement de trois pieds pour les rôles de cent à deux cent livres. Il ne doit avoir qu'un pouce de diametre à chaque bout, on lui en donne davantage dans son milieu, ce qui le fait ressembler à un fuseau. On le pose horizontalement sur deux pieces de bois plantées en terre, dont les extrêmités échancrées en demi-cercle le soutiennent, & donnent la facilité au Torqueur de le tourner à mesure qu'il roule la corde autour. On garni les deux bouts de l'aissieu de deux morceaux de lattes qui se croisent, & qui y sont cloüez, qui servent à entretenir les tours de la corde, & les empêcher de se separer. C'est en cela que paroît l'adresse du Torqueur, qui doit rouler sa corde si proprement, & si fermement, que tous les tours ne se débordent point, qu'ils ne se relâchent point, lorsqu'ils viennent à secher, & qu'ils ne se déroulent point, lorsqu'on a ôté les ailettes qui y étoient à chaque bout. Le travail languiroit si on n'avoit qu'un homme pour faire la corde, & ensuite pour monter les rôles. On en employe ordinairement deux, dont l'un ne fait que monter à mesure que l'autre file.

Ce métier est fort lucratif, & si les Torqueurs étoient employez toute l'année, il est certain, qu'ils gagneroient considérablement; mais comme leur travail ne dure qu'autant que la récolte, ou comme on parle dans le pays, autant que la levée, ils ne sont employez que trois ou quatre mois, & ils ont ainsi plus de tems qu'il ne leur en faut, pour consumer ce qu'ils ont gagné: de sorte, qu'il est très-rare d'en voir qui soient à leur aise. D'ailleurs la plupart des Habitans qui cultivent le tabac ont été Torqueurs avant d'avoir une Habitation; ainsi ils torquent eux-mêmes leur tabac, ou bien ils enseignent le métier à quelques-uns de leurs Esclaves dès qu'ils en ont, qui ravis d'apprendre quelque chose qui les distingue de leurs Compagnons, & qui leur procure quelque gratification de leur Maître, s'y appliquent avec soin, & y réussissent à merveille. Il y a donc à présent fort peu de personnes, sur tout ceux des Isles du Vent, qui ne fassent autre chose que le métier de Torqueur, d'autant plus, que depuis que le Tabac a été mis en parti, on en a presque entièrement abandonné la culture, pour s'attacher à faire des marchandises, dont le Commerce étoit

17001

Métier de  
Tor-  
queur lu-  
cratif,  
mais  
presque  
inutile à  
présent.

libre , étoit aussi plus agreable & plus lucratif.

Diffe-  
rentes  
grosseurs  
du tabac.

On file le tabac de différentes grosseurs. Le plus gros n'excede pas un pouce de diametre , & le plus petit n'a jamais moins de cinq lignes. C'est ce petit tabac appellé briquet , dont on faisoit autrefois un Commerce si considerable à Dieppe , ce qui étoit la baze du Commerce que les Diépois & autres Normands faisoient dans le Nord. On fait les rôles de différentes grandeurs , & de differens poids , c'est-à-dire , qu'on en fait depuis dix jusqu'à deux cent livres. Les rôles qui viennent du Bresil sont pour l'ordinaire couverts d'un cuir verd , c'est-à-dire , d'une peau qui n'a point été apprêtée. Cette précaution pour les conserver est très-bonne , on s'en est servi quelquefois à Saint Domingue , mais elle n'a jamais été pratiquée aux Isles du Vent , où les peaux ont toujours été trop rares , pour être employées à cet usage.

A mesure que les rôles sont achevez , on les porte au magasin : on les y couvre de fûilles de Balisier amorties au feu ou au soleil , & on évite qu'ils prennent l'air. C'est-là que le tabac achevé se perfectionne , les sucres se cuisent par

la fermentation que la chaleur & le mouvement du tour & du roïet ont excitée dans les parties, il devient gras, luisant, compacte, de bonne odeur, & également propre à être employé en poudre ou en fumée.

1700.

Quoique la plus grande partie du tabac qui sort de l'Amérique, soit en rôles, on ne laisse pas d'employer les feuilles de trois autres manières; sçavoir, en andoüilles, en torquettes, & en paquets.

Les andoüilles sont de différentes grosseurs, & de differens poids aussi bien que les torquettes. Pour l'ordinaire, les unes & les autres ne passent jamais dix livres, & ne sont guères moins de cinq. On les appelle andoüilles, quoiqu'elles ne soient pas d'une égale grosseurs dans toute leur longueur, comme les andoüilles ordinaires sont. Celles de tabac sont plus grosses dans le milieu qu'aux extrémités, de manière qu'elles ressemblent assez à un fuseau tronqué par les deux bouts. Voici comme on les fait. On étend sur une table des feuilles éjambées, prêtes à torquer, les plus grandes & les plus saines, on en met de plus petites par dessus, & comme c'est dans le milieu qu'elles se croisent l'une sur l'autre, cela

1700.

Tabac en  
Andoüille.  
1c.

fait que l'andoüille est plus grosse dans cet endroit-là qu'aux extrêmités. On roule ensuite ces feuilles qui servent de moule ou d'ame à celles qu'on étend, & qu'on roule par-dessus jusqu'à ce que l'andoüille ait la grosseur qu'on lui veut donner. Alors on la couvre d'un morceau de grosse toile imbibée d'eau de mer, ou de la liqueur dont j'ai parlé ci-devant, & on la lie avec une petite corde d'un bout à l'autre, le plus fortement, & le plus serrement qu'il est possible, de manière que tous les tours de la corde se touchent, & on la laisse en cet état jusqu'à ce qu'on juge, que les feuilles sont tellement liées les unes avec les autres, qu'elles ne sont presque plus qu'un même corps, & que le tout est suffisamment sec. Pour lors on ôte la corde & la toile, & on en coupe un peu les deux bouts, pour faire voir la qualité du tabac. On en fait beaucoup de cette manière à Saint Domingue, qui est excellent. Lorsque les andoüilles sont bien faites, & qu'elles ont bien ressué, elles se conservent très-bien, & peuvent être transportées par tout sans danger de se gâter.

Tabac en  
Torquette.  
1c.

Les torquettes se font à peu près de la même manière que les andoüilles. On observe seulement de les faire plus lon-

gues ; & comme il est facile de les visiter par le dedans , on y met beaucoup moins de petites feüilles. Lorsqu'on a étendu les unes sur les autres la quantité de feüilles dont on veut composer la torquette , on les roule selon toute leur longueur , puis on ploye ce rouleau par le milieu en tortillant les deux moitiéz l'une avec l'autre , & on cordonne ces deux bouts , pour les tenir en sujettion. On met les torquettes dans des Barriques vuides de vin , & si on ne fonce pas les Barriques , on les couvre bien avec des feüilles ou autres choses. Elles resfuent , & en achevant de fermenter, elles acquierent une belle couleur , une odeur douce , & une force qui fait plaisir à ceux qui arment le tabac. Il est rare qu'on transporte les torquettes hors du païs , elles tiendroient trop de place dans un Vaisseau , & ne peseroient pas assez ; & comme les feüilles qui les composent ne sont pas pressées , elles prendroient facilement l'humidité , contracteroient quelque mauvaise odeur , & se gâteroient. On les employe ordinairement pour faire le tabac en poudre , ou pour les bouts que l'on fume.

On ne se sert guères de pipes à l'Amérique , les Espagnols , les Portugais ,

1700.

Bouts ou  
Cigales  
de tabac  
tiennent  
lieu de  
pipes.

beaucoup de François & d'Anglois, presque tous nos Negres, & tous nos Caraïbes fument en bouts, ou comme disent les Espagnols en cigales.

Cigale ou bout de tabac est un petit cylindre de six à sept pouces de long, & de cinq à six lignes de diametre, composé de feuilles de tabac coupées de cette longueur, enveloppées dans un morceau de feuille qu'on appelle la robe tourné proprement autour de celles qui composent le milieu, dont on arrête le bout avec un fil. C'est cette partie qu'on tient à la bouche pendant que l'autre est allumée. C'est comme on voit une pipe naturelle, qui porte avec elle le tabac, & l'instrument pour le fumer.

Commodité de l'usage des cigales.

On prétend qu'il est plus naturel, & plus propre de fumer en cette maniere pour plusieurs raisons. La premiere, parce que la fumée ne contracte point de mauvaise odeur en passant par le canal d'une pipe de terre, qui ne manque jamais de sentir mauvais aussi-tôt qu'elle a servi cinq ou six fois. En second lieu, on ne risque point de gagner des élevûres aux lèvres comme il arrive souvent quand on se sert de pipes ou d'autres personnes ont fumé. Et enfin, parce qu'on attire à soi la fumée du tabac bien plus pure, & rem-

plie de tous les sels , & de tous les esprits dont elle s'est impregnée en passant le long de la cigale. 1700.

Il est rare de trouver un Espagnol sans sa provision de cigales. Ils la portent ordinairement dans de petites gibecieres, à peu près comme des porte-lettres, de cuir de senteur ; & ils ne manquent jamais de présenter de leur cigales à la Compagnie où ils se trouvent, sur tout après le repas, elles sont très-proprement accommodées , & d'un tabac ou on n'a rien épargné pour lui donner toute la bonté, la force, & la bonne odeur qu'on y peut souhaiter.

On ne fait point commerce de tabac en poudre hors de nos Isles, tout celui qu'on y prépare de cette façon s'y consume. C'est aussi en partie pour en faire, que les torquettes sont destinées : car comme il faut dérouler le tabac, & en étendre les feuilles pour les faire secher, afin de les pouvoir piler, & passer au tamis ; il est bien plus aisé d'étendre les feuilles d'une torquette, que celles qui ont été torquées & filées au roïet.

*Maniere  
de mettre  
le tabac  
en pou-  
dre.*

Ceux qui se piquent d'avoir du tabac excellent, ne se contentent pas qu'on ait ôté la grosse coste de chaque feuille en l'éjambant, ils ôtent encore toutes les

1700.

costes ou nervûres, qui soutiennent le corps de la feuille, & n'employent que le corps, & pour parler ainsi que la chair de la feuille, à qui il semble que les costes grosses & petites tiennent lieu d'os.

Après que les feüilles sont seches, on les pile dans un mortier bien propre, & on les reduit en poudre très-fine, que l'on passe au tamis de soye, après quoi on la lave dans de l'eau commune une ou deux fois, & lorsqu'elle est seche on la passe encore au tamis de soye le plus fin.

Tabac  
d'Espa-  
gne.

Le tabac préparé de cette maniere peut passer pour tabac d'Espagne, ou de la Havanne, sur tout, si on a soin de lui en donner la couleur en cas qu'il ne l'ait point de lui-même, ce qui est très-facile, puisqu'il n'y a qu'à colorer la dernière eau, dans laquelle on le lave avec un peu de cochenille, ou de roucou tiré sans feu, ou de jus de pommes de raquettes.

On doit enfermer le tabac dans des boëtes de plomb, si on veut le conserver, & l'empêcher de s'éventer.

Ceux qui lui veulent donner une odeur des plus douces, & des plus agreables, n'ont qu'à mettre dans les boëtes quelques fleurs de franchipans. Mais il n'est jamais permis de faire cela au tabac qu'on veut faire passer pour tabac d'Espagne :

car la bonté de ce tabac consiste à n'avoir point d'odeur, que celle qui lui est naturelle, & on doit avoir un très-grand soin qu'il n'en contracte aucune autre.

1700.

Rien n'est plus aisé que de faire du tabac grené. <sup>Tabac grené.</sup> Après que les feuilles sont reduites en poudre, & bien lavées, on fait secher la poudre, & on la passe au tamis de soye le plus fin : après quoi on la met dans une bassine ou autre grand vaisseau, où on l'arrose doucement, & comme en l'aspergeant avec de l'eau simple, ou de fleur d'orange, & en même-tems on la remûe fortement avec les mains. Ce mouvement & cette humidité font que les parties presque insensibles de la poudre s'unissent, & on leur donne tel volume que l'on veut en les mouillant, les remuant, & les faisant passer par differens tamis ou le grain se forme de telle grosseur qu'on le souhaite. Ce qu'il faut observer, est de ne donner de l'eau qu'autant que la poudre en peut absorber sans avoir besoin d'être remise au sec.

Il est encore aussi rare qu'on transporte hors des Isles des feuilles de tabac en paquets : & cela pour les mêmes raisons que je viens de marquer en parlant des torquettes. Cela arrive pourtant quel-

1700.

Feüilles  
de tabac  
en pa-  
quets.

quefois. On n'employe à cet usage que le tabac de verine, que la petitesse de ses feüilles y rend plus propre que celles des autres especes, qui sont trop grandes, & qui seroient embarassantes. On n'éjambe point les feüilles qu'on veut mettre en paquets. On se contente après qu'elles ont été à la pente à l'ordinaire de les détacher de la tige, & de les mettre les unes sur les autres bien étenduës sur des feüilles de balisier amorties. On les couvre d'autres feüilles de même espece avec quelques planches, & des pierres par-dessus, pour les tenir étenduës, & leur faire prendre cette situation en ressuant & sechant doucement. Après quoi on en fait des paquets de vingt-cinq feüilles chacun, que l'on lie par les queües qu'on a eu soin de laisser, avec une aiguillette de mahot. On les conserve dans un lieu, qui ne soit, ni trop sec, ni trop humide, jusqu'à ce qu'on les veuille mettre en usage.

Le tabac accommodé de cette maniere n'est susceptible d'aucune fraude : on le voit de tous côtez, & on est sûr qu'il n'est point mêlé de feüilles de rebut, ni de rejettons, qu'il est aisé de distinguer de celles que la plante a produites d'abord.

J'ai

J'ai remarqué ci-devant qu'on coupe  
les plantes à un pouce ou deux de terre,  
& qu'on ne les arrache pas. La plante  
en peu de tems pousse de nouvelles tiges,  
& de nouvelles feuilles que l'on coupe  
lorsqu'elles ont atteint leur maturité ;  
c'est ce qu'on appelle tabac de rejetton.  
Mais, comme la plante s'étoit presque  
épuisée dans la production des premières  
feuilles, ces secondes se ressentent de sa  
foiblesse ; elles ne sont jamais ni si gran-  
des, ni si charnuës, ni si fortes que les  
premières ; leur suc & leur substance  
n'ont presque aucune vigueur, ce sont  
des feuilles, mais ce n'est plus du tabac.  
Cependant les Habitans ne laissent pas  
de les mêler avec les premières ; leur  
économie leur persuadant qu'ils peuvent  
tirer d'une plante tout ce qu'elle peut  
produire, & que tout est bon, quand on  
trouve le moyen de le faire passer. Il y en  
a même qui vont jusqu'à cet excès d'a-  
varice, d'employer les troisièmes feuilles  
que la plante produit après qu'on a coupé  
les rejettons, se mettant peu en peine  
que leur marchandise soit bonne, pour-  
vû qu'ils en ayent une plus grande quan-  
tité.

C'est cette économie mal entendüe,  
& ce mélange des seconds & troisièmes

1700.

Ce qui a  
déscrié le  
tabac des  
Isles.

rejettons qui ont décrié les tabacs des Isles, qui avoient toujours été de pair avec les meilleurs tabacs du Bresil, pendant qu'on les faisoit avec soin & fidélité; mais qui sont déchûs infiniment quand on en a voulu augmenter la quantité par ce mélange de feuilles de rebut & de rejetton.

Je croi bien que les Portugais du Bresil, les Espagnols des grandes Isles, & de la côte de Terre ferme, les Anglois de la Virginie, & même nos François de Saint Domingue ne negligent pas les feuilles de rejetton, & qu'ils les employent avec les premières; mais ils me permettront de leur dire, qu'ils seroient beaucoup mieux de ne s'en point servir, & que leur tabac en seroit infiniment meilleur. Il est vrai que le terrain où ils le cultivent étant plus gras, plus uni, plus profond, & souvent plus neuf que ne l'est pour l'ordinaire celui des Isles du Vent, les plantes reçoivent plus de nourriture, & sont par conséquent plus en état de fournir la substance nécessaire à la production des nouvelles feuilles; mais on ne me pourra jamais nier, que ces secondes & troisièmes productions ne soient toujours beaucoup inférieures à la première. Or si cela est vrai dans des

Raisons  
pour  
prouver  
qu'on ne  
se doit  
point ser-  
vir des  
feuilles  
de rejet-  
ton.

terres fortes , & d'une aussi grande res-  
source que le sont celles dont je viens de 1700.  
parler , cela ne le sera t-il pas encore plus  
dans des terres legeres , peu profondes ,  
assez maigres pour l'ordinaire , dont une  
grande partie étant en côtières , sont faci-  
lement dégraissées par la plante, qui devo-  
re beaucoup , & par les pluyes , qui em-  
portent ce qu'elles ont de meilleur , telles  
que sont la plûpart des terres des Isles du  
Vent.

Quand cette économie auroit pu être  
tolerable dans les commencemens que les  
Isles ont été habitées , & qu'on a com-  
mencé a y cultiver le tabac , parce que  
c'étoit pour lors des terres vierges , qui  
avoient toute leur force ; il est certain  
qu'elle est pernicieuse à present , sur tout  
si on veut se servir des terres qui sont  
depuis long-tems en valeur. Si on veut  
se remettre à la culture du tabac , & lui  
redonner la reputation qu'il avoit autre-  
fois , il faut le cultiver dans des terrains  
neufs , qui sont encore en très-grande  
quantité dans nos Isles , sans compter ce  
que nous possedons en Terre ferme , &  
défendre absolument le tabac de rejet-  
ton , & pour cela , ordonner que les plan-  
tes seront arrachées au lieu d'être cour-  
pées à deux pouces de terre , comme on

Sentiment de  
l'Auteur  
sur le  
Com-  
merce du  
tabac.

a fait jusqu'à present. Pour lors on aura du tabac , qui ira de pair avec celui du Bresil , & de la nouvelle Espagne , & qui surpassera de beaucoup celui de la Virginie , & de la nouvelle Angleterre ; & on rétablira un Commerce , qui fera la richesse de la France , & de nos Colonies de l'Amerique.

Il est constant que nos terres de Cayenne & de Saint Domingue sont aussi bonnes , & aussi propres pour le tabac , que les meilleures que l'on connoisse dans les deux Ameriques ; & nous avons encore des terrains tout neufs , & très-considerables dans les Isles de la Guadeloupe , de la Grande-Terre de la même Isle , dans celles de la Desirade , Marie Galande , la Grenade , Saint Martin , Saint Barthelemy , Sainte Croix , & dans quelques quartiers de la Martinique , aussi propres qu'on en puisse souhaiter pour la culture du tabac , qui sont à present incultes , & qui demeureront bien des siecles sans Habitans , si on ne remet pas sur pied cette marchandise. Car il ne faut pas s'imaginer qu'on les puisse mettre en valeur autrement que par la culture du tabac. Tout le monde n'est pas en état de commencer un établissement par la construction d'une Su-

cretie : on a pu voir par ce que j'ai dit du Sucre , qu'il en coûte infiniment , pour faire de pareils établissemens , & que quand il se trouveroit des gens assez riches pour fournir à cette dépense , il faudroit toujours un nombre considerable d'années pour dégraisser le terrain qu'ils auroient défriché , & le rendre propre à produire des cannes, dont on peut tirer de bon Sucre , & sur tout du Sucre blanc. D'ailleurs le nombre des Sucrieries est déjà si grand , que le Royaume n'est pas en état de consommer la moitié du Sucre qui se fait à present dans nos Colonies.

C'est donc à la culture du tabac qu'il faut penser sur toutes choses & se souvenir que c'est à la culture de cette plante qu'on est redevable de l'établissement de nos Colonies. C'étoit le Commerce libre du tabac qui attiroit cette multitude de Vaisseaux de toutes sortes de Nations , & un si prodigieux nombre d'Habitans, qu'on comptoit plus de dix mille hommes capables de porter les armes dans la seule partie Françoisé de l'Isle de Saint Christophle , au lieu que depuis que ce Commerce a été détruit , parce que le tabac a été mis en parti , on été obligé de s'attacher presque uni-

1700.

quement à la fabrique du Sucre , ce qui a tellement diminué le nombre des Habitans , qu'on n'a jamais pû rassembler depuis ce tems-là deux mille hommes dans cette même Isle. La Martinique , la Guadeloupe , & les autres Colonies Françoises sont dans le même cas ; & ceux qui les ont connues il y a quarante ou cinquante ans , ne peuvent voir sans gémir, l'état où elles sont à présent , dépeuplées d'Habitans blancs , & peuplées seulement de Negres , que leur grand nombre met en état de faire des soulèvements , & des revoltes , auxquelles on n'a résisté jusqu'à présent , que par une espece de miracle. C'est le nombre des Habitans blancs qui est l'ame , & qui fait la force des Colonies , la multitude des Esclaves est utile pour le travail , mais très-inutile pour la défense du païs ; elle lui est même pernicieuse ; lorsqu'il est attaqué. Mais la multitude des Habitans ne peut être composée que de petits Habitans , & ces petits Habitans ne peuvent subsister que par la culture , & le commerce libre du tabac.

Je viens de dire , qu'il n'étoit pas possible de commencer un établissement par la construction d'une Sucrierie : je puis dire la même chose d'une Indigo-

terie , & d'une Cacoyere. Il faut cinq ou six années de travail & d'avances , avant que les arbres soient en état de donner un commencement de profit. Les frais qu'on est obligé de faire , pour mettre une Indigoterie sur pied sont toujours au-dessus des forces & des moyens des Habitans qui commencent à s'établir , comme on le verra dans la suite de ces memoires ; il n'y a que dans la culture du tabac que ces inconveniens ne se rencontrent pas , & voici comment.

Deux ou trois hommes s'associent , ou comme on dit aux Isles , s'amatellent : ils obtiennent la concession d'une terre de deux ou trois cent pas de large sur cinq cent pas de hauteur ; ils travaillent de concert , abattent des arbres , défrichent , & plantent du tabac & des vivres , c'est-à-dire , du manioc & des legumes , & dans le cours de l'année , ils font une levée ou recolte de trois ou quatre milliers de tabac , qui leur produisent suffisamment de quoi s'entretenir , payer les avances qu'on leur a faites , & se mettre bien-tôt en état d'acheter des serviteurs-esclaves , ou engager , pour pousser plus vivement leur travail , & faire des établissemens plus

1700.

considérables. C'est ainsi que les Isles se sont établies. C'est le grand nombre de planteurs de tabac qui les ont défrichées, & les ont défenduës contre les Caraïbes, les Espagnols & autres Européens, qui jaloux des progrès de nôtre Nation, les ont souvent attaquées, mais toujours à leur honte, & à leur confusion tandis qu'elles ont été remplies de ce grand nombre de petits Habitans, que la culture & le commerce libre du tabac y attiroient de tous les endroits du Royaume, & même des autres païs. C'étoit ce grand nombre d'Habitans qui rendoit le commerce considérable par la consommation qu'il faisoit des marchandises, & des denrées d'Europe dont on avoit besoin; au lieu que ce commerce est presque entierement tombé quand le tabac ayant été mis en parti, & cessé d'être marchandise libre, ce grand nombre d'Habitans planteurs de tabac s'est dispersé, & les Sucrieries se sont établies en leur place.

J'avouë que le Commerce & la Manufacture des Sucres est très-considérable, mais il faut aussi avouër, que c'est ce qui a dépeuplé nos Isles, & les a affoiblies au point où nous les voyons aujourd'hui, parce que le terrain necessai-

se pour une Sucrerie , sur laquelle il n'y a 1700. que quatre ou cinq blancs , & souvent bien moins , étoit occupé par cinquante ou soixante Habitans portant les armes , par conséquent plus en état de défendre le païs , & qui faisoient une consommation de denrées , & de marchandises d'Europe infiniment plus considérable que ne le peuvent faire les Maîtres & les Esclaves d'une Sucrerie en tel nombre qu'on les veuille supposer.

Tout le monde sçait que quatre ou cinq aulnes de grosse toile avec un peu de bœuf salé suffit pour l'entretien & la nourriture d'un Esclave , on ne lui donne ni bas, ni souliers, ni chapeau, ni chemise, étoffes, cravates, perruques, gands, & mille autres choses dont les blancs ont besoin pour s'habiller , & se mettre selon les modes d'Europe. Les esclaves ne consomment ni vin, ni eau-de-vie, ni liqueurs, ni fruits secs, ni huile, ni farine de froment, ni épiceries , ni emmeublemens , argenterie , draps, dentelles, étoffes d'or & de soye, armes, munitions , & une infinité d'autres choses , dont les Habitans blancs se font une nécessité d'être toujours très-abondamment pourvûs. Or ce sont ces denrées & ces marchandises qui font le fond d'un Commerce immense , que la France peut

1700.

avoir avec les Colonies , qui en lui procurant le débouchement de ce que son terrain & son industrie produisent , lui donnent des moyens seurs & infailibles de s'enrichir , en faisant rouler ses Manufactures , & en employant une infinité d'Ouvriers qui croupissent à l'heure qu'il est dans l'oïfiveté , & de Matelots qui faute d'occupation sont obligez d'aller servir nos voisins , & souvent nos ennemis.

La qualité de marchandise libre , que je demande pour le tabac , ne doit point effaroucher ceux qui ont soin des revenus du Roi. Bien loin de les diminuer , je prétens que cela les augmentera considérablement ; & pour s'en assurer , il n'y a qu'à supputer ce qui peut se consommer de tabac tous les ans en France , & le charger d'un droit d'entrée raisonnable , & on verra que ce droit produira au Roi beaucoup plus que ce que la Ferme lui donne , & que ce revenu augmentera tous les jours par l'augmentation de la consommation qui s'en fera : car il est sûr qu'on pourra l'avoir à bien meilleur marché qu'au Bureau , & chez les Regratiers , & qu'il sera infiniment meilleur. Les Habitans des Colonies trouveront leur compte à le donner sur les

lieux à un prix mediocre, où à l'envoyer pour leur compte en France, comme ils envoient leurs autres marchandises. Les Marchands de France, outre l'avantage de pouvoir choisir, trouveront le leur, à le donner à un prix raisonnable, afin d'en faire un plus grand débit; & ceux qui en usent seront invitez par le bon marché, & la facilité de trouver à contenter leur goût, à en faire une plus grande consommation, ce qui doit necessairement produire une augmentation très-considerable pour les revenus du Roi.

1700.

Je laisse une infinité d'autres raisons qui prouvent invinciblement, que l'unique moyen de rétablir nos Colonies affoiblies, les étendre, les fortifier, tenir nos voisins de l'Amerique dans le respect, diminuer les forces, le commerce, & les richesses de ceux d'Europe, remettre sur pied nôtre Navigation, & faire fleurir le negoce de la France avec les Colonies, & tout le reste du monde, est la culture, & le commerce libre du tabac.

On a presenté sur cela des Memoires très-amplés au Roi & à son Conseil, auxquels je renvoye le Lecteur.

*Fin de la quatrième Partie.*



lieux à un prix mediocre, ou à l'envoyer pour leur compte en France, comme ils envoient leurs autres marchandises. Les Marchands de France, outre l'avantage de pouvoir choisir, trouveront le leur à le donner à un prix raisonnable, afin d'en faire un plus grand débit; & ceux qui en usent seront invitez par le bon marché, & la facilité de trouver à contenter leur goût, à en faire une plus grande consommation, ce qui doit nécessairement produire une augmentation très-considerable pour les revenus du Roi.

Je laisse une infinité d'autres raisons qui prouvent invinciblement, que l'unique moyen de rétablir nos Colonies affoiblies, les étendre, les fortifier, tenir nos voisins de l'Amérique dans le respect, diminuer les forces, le commerce, & les richesses de ceux d'Europe, remettre sur pied notre Navigation, & faire fleurir le negoce de la France avec les Colonies, & tout le reste du monde, est la culture, & le commerce libre du Tabac.

On a présenté sur cela des Memoires très-amples au Roi & à son Conseil, auxquels je renvoye le Lecteur.

*Fin de la quatrième Partie.*



# T A B L E

*DES MATIERES  
contenues dans la quatrième  
Partie.*

## A

<b>A</b> ffection des Nègres pour leurs Maîtres,	148
Allarme causée par un Serpent,	74
Anglois. Ils veulent s'établir à la Do- minique, & sont chassés,	312
Anglois de la Barbade. Leurs richesses, leur politesse. La délicatesse de leur table, & leurs manières de vivre,	411
Arcangeli, Habitant de la Grenade, & puis de Marie Galante. Son Histoire, & sa mort,	427
Anguilles en quantité à la Dominique , parce que les Caraïbes n'en mangent point,	304
Archevêque de Saint Domingue, nom- mé Dom Ferdinand de Cariaval de	

DES MATIERES. 541

- Ribeira arrive à la Martinique. Histoire de ce Prélat , 78
- L'Archevêque de Saint Domingue donne la Confirmation à la Martinique , & à la Guadeloupe 85. Il va au Fort Roïal 86. Il passe en France dans un Vaisseau du Roi 87. Présens que lui firent les Jacobins , 88
- Arrivée du Pere Paul Supérieur general des Missions des Jacobins à la Martinique , 75
- Assassinat commis à la Martinique. Punition , & mort très-chrétienne de l'assassin , 239
- L'Auteur est attaqué du mal de Siam. Effets extraordinaires de cette maladie sur lui , 1
- Il court risque d'être mordu d'un gros Serpent , 95
- Il s'embarque pour la Guadeloupe. Ce qu'il voit dans son voïage , 299
- Il arrive à la Guadeloupe , & les occupations qu'il y eut. 377
- Il est attaqué de la fièvre , de la dissenterie , & du flux de sang : accidens de ces maladies , 223

B

**B** Aleine vüe par l'Auteur sous la  
Dominique , 356

Barbade , Isle Angloise. Sa vraie position. Description de son Port, appelé la Baye de Carlille , & des Forts qui le défendent ,	386
Bellair , Gouverneur de la Grenade. Son Histoire ,	428
Boucan de Cochon , Festin champêtre. Sa description ,	214
Braguez ( le Pere ) Jacobin. Son voiage à Juda en Guinée , & ses entretiens avec le Roi , & le Marabou ou Prêtre de ce país-là ,	120
Burgans de Teinture. Espece de Limaçons de mer. Leur description , & la maniere d'en tirer la couleur de pourpre ,	26

## C

<b>C</b> Abasson ( le Pere ) est reconnu pour la seconde fois Superieur des Missions des Jacobins ,	212
Calenda , danse favorite des Negres, mouvemens & disposition des danseurs. Les Religieuses Espagnoles la dansent par devotion ; elle ne laisse pas d'être très - justement défendue chez les François ,	155
Calomnie contre les François au sujet des Negres. Comment on les visite	

DES MATIÈRES. 543

- avant de les acheter , & comment il faut traiter les Negres nouveaux , 143
- Capucin , Curé de l'Isle Saint Martin , est assassiné par un Caraïbe qui le servoit , 253
- Carme mort de la maladie de Siam à Saint Christophle , 252
- Cas de conscience touchant les Negres , proposé & resolu en Sorbonne , 119
- Cases ou maisons des Negres. Leur construction. Ils y ont toujourn du feu , 166
- Ceremonies des Caraïbes à la mort de quelque Sauvage , & à la connoissance de leurs enfans. Ils reconnoissent deux principes. Ils sont souvent obsédez , & maltraitez par le diable , 367
- Caraïbes de la Dominique , autrefois instruits par les Missionnaires Jacobins. Ils n'usent point de sel , mais beaucoup de piment , 307
- L'heure de leur lever. Leur maniere de se Rocoïer. Leurs repas , leurs occupations , leurs festins ; ils ne font point antropophages , 314
- Caraïbes. Ils conservent une très grande autorité sur leurs femmes. Ils sont tous libres & égaux. La vieillesse est chez eux le seul titre qui les fait respecter.

- Occupations des femmes , 317
- Ils ont trois sortes de langages. Conjectures de l'Auteur sur leur origine , 331
- Ils sont extrêmement adroits à se servir de l'arc. Leur vanité. Leur maniere de faire la Guerre. Précaution qu'il faut prendre en se barrant avec eux, 337
- Leur maniere de faire du feu , & la situation où il faut être pour y réussir , 343
- Ils sont excellens nageurs. Histoires sur ce sujet , 349
- Ils sont sujets à l'Epian aussi-bien que les Negres Creolles. Remede des Sauvages de Mississipi pour cette maladie, 364
- Cararas, Espece d'Aloës. Ses fleurs, son jet. Usages qu'on fait de son jet & de ses feuilles, & ses proprietéz , 345
- Cerillac ( le Comte de ) achete l'Isle de la Grenade. Mort du premier Gouverneur qu'il y établit , 423
- Châtaignier , arbre. Sa description, son fruit. Usage qu'on en peut faire, 50
- Cochenille , Insecte, dont on fait la couleur d'écarlatte. Description de l'Insecte, des lieux où on le trouve, de sa nourriture, comment on l'éleve, & comment on le recueille, 39
- Coûtume des Anglois quand ils logent

DES MATIERES	545
chez leurs amis,	413
Colibry, ou oiseau mouche. Sa description, & maniere de l'élever,	11
Commerce de Guinée & de Sénégal, en quoi il consiste, & comment il se fait,	132
Coq d'Inde purgatif. Maniere de le préparer,	486
Cigalles ou bouts de tabac, dont on se sert pour fumer en Amerique,	524
Coulet, Lieutenant de Roi de l'Isle de Ré, Chevalier de Saint Louis,	291
Combats des François contre les Anglois en 1666. qui rendent les François maîtres de l'Isle de Saint Christophle,	265
Croix. Elle délivre les Negres, & les Caraïbes de l'obsession du diable,	371
Corsaire Anglois fait une descente au Marigot de la Martinique: succès de son entreprise,	65
Corsaire Anglois, qui tente une descente à l'Habitation des Jacobins, & est repoussé,	70
Couleuvres ou Covresses. Serpens sans venin. Leur description,	97
Couleuvres de la Dominique appellées Tête de Chien. Leur graisse admirable pour plusieurs maux, & même pour la goutte. Maniere de s'en servir, &c	

précautions qu'il faut prendre dans les païs froids ,	106
Cousin , Plante. Sa description , & son usage pour la dysenterie ,	229

## D

<b>D</b> Anses des Negres de Corgo , & de la Mine ,	158
De Guitaut ( le Chevalier ) est obligé de rendre l'isle de Saint Christophle aux Anglois ,	284
De Sales ( le Chevalier ) Gouverneur de Saint Christophle , est tué dans le se- cond combat contre les Anglois ,	271
De Saint Laurent ( le Chevalier ) est mis à la tête de la Colonie de S. Christo- phle : il acheve de vaincre les An- glois , & est fait Gouverneur de cette Isle ,	273
Descente d'un Corsaire Anglois nommé Georges Roche , au Marigot de la Martinique : son mauvais succès ,	65
Description de la Ville du Pont en l'Isle de la Barbade ,	392
Description de la côte de la Barbade , depuis la Ville du Pont jusqu'au Bourg de Jonhtoun ,	396
De l'Isle, Geographe du Roi. Son erreur sur la position & la figure de la Grece	

DES MATIÈRES.	547
nade ,	418
Different de l'Auteur avec le sieur de Marcüil Lieutenant de Roi , au sujet de la Garde ,	68
Difference des Serpens ou viperes d'avec les couleuvres ,	108
Dominique. Isle des Sauvages. Sa descri- ption , & la prétenduë mine d'or ,	308
Du Lion ( l'Abbé ) son procès avec les Jacobins de la Guadeloupe. Son Hi- stoire ,	465

## E

<b>E</b> clipse totale du Soleil ,	43
Eau chaude. Le Chevalier Reinau en vouloit établir l'usage à la Guade- loupe. Histoire sur ce sujet ,	382
Effet merveilleux du tonnerre ,	10
Effet de la teinture de Scamonée ,	225
Epian, ou mal venerien. Son origine. Maniere dont les Caraïbes le trai- tent ,	358
Expedient de l'Auteur pour fortifier la Cuadeloupe ,	380
Experience de l'Auteur sur les Coche- nilles ,	43
Etablissement des Anglois à la Barba- de. Nature du Terrain. Manufactu- res qui y sont établies. Beauté des	

Habitations ,	404
Evenement prodigieux cause par une Negresse Sorciere ,	138
Españon ou Pesce Spada. Sa description & sa Pesche.	354

## F

<b>F</b> Este celebrée à Juda, pour consulter le Serpent ,	121
Figurier sauvage. Sa description. Erreur du Pere du Terre à ce sujet ,	54
Fols en quantité à la Martinique en 1699.	248
Fond du grand Pauvre , terrain situé à la Grenade appartenant aux Jaco- bins ,	435
Fort de la Grenade , Bourg & Port. Leur description ,	431

## G

<b>G</b> Raiffe de Serpent. Comment on la conserve. Maniere de s'en ser- vir , & ses vertus pour plusieurs ma- ladies ,	98
Grenade Isle. Sa description 419. Eta- blissement des François dans cette Isle, & les Guerres qu'ils ont eu à soutenir contre les Caraïbes ,	428

DES MATIERES. 549	
Grenadins , petites Isles voisines de la	
Grenade : leur description ,	44
Grives ou Tourdes , oiseaux. Il y en a	
de deux especes ,	57
Espece de Guitarre dont les Negres se	
servent.	152

## H

<b>H</b> Incelin , Seigneur de Morache ,	
donne ses biens aux Religieux de	
la Guadeloupe ,	383
Histoire d'Aniaba fils d'un Roi d'Isigni	
sur la côte de Guinée ,	128

## I.

<b>J</b> Acobins. Le Pere Estret leur Pro-	
cureur est noyé en passant leur Ri-	
viere ,	255
Jeu de Coquilles , ordinaire aux Ne-	
gres ,	153
Ipecacuana , Plante medicinale de trois	
especes. Description , préparation , &	
vertus ,	234
Jesuites. Le Superieur de leur Mission	
à Cayenne est étouffé dans une piece	
de Cannes où le feu s'étoit mis ,	252
Isle de Saint Christophle. Sa descri-	
ption ,	263

## L

- L**A Bruneliere Directeur du Domaine du Roi aux Îles, 257
- L**a Freche ( le Pere ) Superieur general des Missions des Jacobins. Son arrivée à la Martinique 92. Sa mort, 211
- L**a Guarigue , famille de distinction, établie à la Martinique , & auparavant à Saint Christophle. Charges & services du sieur de la Guarigue Colonel des Milices de Saint Christophle , 259
- L**a Guarigue ( Jean de ) Lieutenant de Vaisseau , & Capitaine d'une Compagnie détachée de la Marine , 287
- L**a Guarigue ( Jacques Antoine ) sieur de la Tournerie , Colonel d'un Regiment d'Infanterie à la Martinique , 289
- L**a Guarigue ( Michel de ) sieur de Savigny , Lieutenant de Roi de la Guadeloupe , Chevalier de S. Louis , 290
- L**a Guarigue ( Claude de ) sieur de Survilliee , Colonel d'un Regiment d'Infanterie à la Martinique , 291
- L**a Guarigue ( Philippe de ) sieur de Raucourt , Capitaine d'une Compa-

<b>DES MATIERES.</b>		551
gnie détachée de la Marine,		298
Langues différentes qui sont en usage sur les côtes d'Afrique,		135
Le Breton ( le Pere ) Jesuite Missionnaire aux Caraïbes de Saint Vincent,		448
Lianne à Sang. Sa description & son usage,		28
Lianne à Eau. Son usage, & son utilité,		29
Lianne Jaune. Son usage,		31
Lianne percée. Erreur du Pere Plumier sur la prétendue vertu de cette Lianne,		48
Lits des Negres & autres meubles de leurs cases.		169

## M

<b>L</b> A Martiniere, Medecin entretenu par le Roi,	227
Milices de la Barbade. Leur nombre & qualitez,	399
Ministre de Spiketonn, Son honnêteté, & celle de sa famille pour l'Auteur,	397
Mort du Superieur general des Jacobins, attaqué du mal de Siam.	211

## N

<b>N</b> Egres. Ils éventent les Serpens, comme les Chiens de chasse éven-	
--	--

tent le gibier. Histoire ,	103
Negres Esclaves que l'on appotte aux Isles : d'où ils viennent , comment on les prend , qui sont ceux que l'on vend, qui sont ceux qui les enlèvent dans leur païs ,	114
Negres : leur prix dans leur païs ,	120
Raisons qui empêchent leur conver- sion ,	125
Negres. Ils sont naturellement éloquens 148. Leur maniere d'agir quand ils ont des differens entr'eux 149. Com- ment ils font les punir quand ils vont marons 152. ils aiment le vin , l'eau- de-vie , la danse , le jeu , & les fem- mes ,	153
Negres. Ils ont un soin particulier de prier Dieu pour les morts ,	162
Ils font un Festin le jour de leur Fête , & les enfans le continuent après la mort de leurs Peres ou de leurs parains. Comment se passent ces Festins ,	164
Negres Aradas aiment beaucoup la chair de Chien ,	165
Negres. Ils sont tous enclins dès leur jeunesse au vice de la chair. Histoire sur ce sujet ,	168
Negres. Ils sont extrêmement railleurs 172. Leur fidélité les uns envers les autres. Leur maniere de cacher ce	

DES MATIERES. 553

- qu'ils ont volé 174. Ils sont pleins de vanité. Deux Histoires sur ce sujet, 175
- Negres. Leur simplicité touchant l'écriture, 178
- Leurs habillemens. Il est rare qu'ils soient chaussez 180. Habillemeut des Negresses 181. En quoi consiste leur beauté 182. Ils sont extrêmement patients. Exemple de leur intrepidité, 183
- Negres. Leurs mariages, 186
- Ils n'aiment pas les herbes crües 187. Ils affectent quelquefois de paroître plus simples qu'ils ne sont 188. Ils sont fort vindicatifs, 189
- Negres empoisonneurs. Remede assuré contre toutes sortes de poisons, 198
- Negres en très-grand nombre à la Barbade. Manieres dures dont ils sont traitez. Supplicés affreux dont on les punit, 401

O

- O**R de Guinée en poudre & en grains. Tromperie que les Negres font en le vendant, & la punition qu'on en fait, 134
- Or de la Dominique, 308
- Ordonnance qui défend de rien acheter des Negres, sans un billet de leurs

Maîtres, mal exécutée,	171
Ouvernard ( Madame ) vieille femme	
Caraïbe, son portrait,	300

## P

<b>P</b> Antouffier ou Zigene, poisson vorace. Sa description,	351
Perruques. Elles doivent leur origine à l'Epian,	361
Petit Arpenteur & Conseiller au Conseil Souverain de la Martinique,	419
Pierres à l'œil. Leur description, & leur usage,	375
Pistaches, plante & fruit. Vraies & fausses. Leur description, usage, & qualitez prétendues. Erreur du Pere du Terre sur ce fruit,	58
Plan du Convent que l'Auteur a fait bâtir pour son Ordre à la Martinique,	207
Plumier ( le Pere ) Minime Botaniste. Son voiage à la Martinique avec le Medecin Surian. Leur Histoire 20. Erreur du Pere Plumier sur la couleur de pourpre,	25
Pomet, Marchand Droguiste. Son erreur sur la Cochenille,	44
Poudre reduite en charbon par le Tonnerre,	10
Poulain, Major de la Martinique. Son entreprise pour enlever les Negres de S. Vincent.	

DES MATIERES. 555

- S. Vincent. Il y est tué en 1719, 445  
 Présens que l'Auteur reçût à la Barba-  
 de, 416  
 Président de S. Domingue conduit en  
 Espagne, les fers aux pieds. Il meurt  
 en chemin, 89

R

- R** Acine pour les dents. Leur figure,  
 & la maniere de s'en servir, 376  
 Raquette, ou Poirier piquant. Sa des-  
 cription, & ses effets, 31  
 Raquettes, qui couvrent la Forteresse de  
 Saint Thomas, 35  
 Raquettes. Maniere de cueillir le fruit,  
 & de l'accommoder, 36  
 Raquettes. Elles sont excellentes pour  
 faire de la gelée, 47  
 Raphaël ( le Pere ) Carme. Il vouloit  
 établir ses Religieux dans les Paroisses  
 des Jacobins à la Martinique, 16  
 Reception faite à l'Auteur à la Ville du  
 Pont à la Barbade, 390  
 Religieux de la Charité. Le Pere Casimir  
 Turelure leur Superieur est écrasé par  
 la chute d'un arbre, 254  
 Religion des Negres, 136  
 Remede pour tirer les épines des Ra-  
 quettes, & pour les dislocations, 34  
 Remede admirable pour la diarée, & le

flux de sang ,	225
Requête de l'Abbé du Lion contre les Jacobins de la Guadeloupe ,	473
Respect des Negres pour leurs Parains , & pour les vieillards ,	145
Respect que les Negres exigent de leurs femmes. Histoire sur ce sujet ,	160
Reynau ( le Chevalier ) Ingenieur gene- ral de la Marine , & le sieur de la Bou- laye Intendant , visitent les Isles , & font divers projets.	378

## S

<b>S</b> aison où les Serpens quittent leur peau ,	103
Sainte Aloufie. Isle habitée autrefois par M. Duparquet. Histoire de cette Co- lonie ,	450
Saint Vincent. Isle habitée par les Carai- bes , & les Negres marons ,	442
Sensitive, plante. Description de ses trois especes 200. Erreur du Pere du Terre. Experience de la vertu de la racine de la sensitive épineuse ,	204
Serpens. Leurs œufs , & leurs petits , 96 Comment ils s'accouplent , & les Isles où on en trouve 105. Comment ils tuent les animaux ,	109
Superstition des Negres touchant les Serp	

DES MATIERES.	557
pens ,	101
Superstition d'un Habitant de la Marti- nique ,	191
Singes. Histoire à ce sujet ,	132
Sujet du second voïage du Pere Plumier Minime à la Martinique ,	24
Surian Medecin Provençal. Sa vie , & sa mort ,	20

## T

**T** Abac , plante. Sa découverte & son origine 476. Par qui elle fut introduite en France 477. Differens entre les Medecins sur le Tabac 479. Vertus qu'on lui attribuoit 481. Tabac en machicatoire , & en fumée. Leurs vertus 483. Eau de Tabac 485. Plusieurs Princes s'opposent à l'usage du Tabac 489. Theses de Medecine contre le Tabac 491. Bulles des Papes contre l'usage du Tabac dans les Eglises 494. Quatre especes de Tabac 496. Description de ces quatre especes , de leurs fleurs & graines 500. Terrain propre pour le Tabac 503. Culture de cette plante 504. Nombre des plantes qu'on peut mettre dans un espace de cent pas en quarré 508. Cases à travailler le Tabac 509. Manufacture du Ta-

Tabac 512. Torqueur de Tabac 516. Tabac en Rolle 520. Tabac en Andouilles 521. Tabac en Torquettes 522. Maniere de mettre le Tabac en poudre 525. Tabarde rejetton 529. Sentiment de l'Auteur sur le Commerce libre du Tabac ,	531
Tambours dont les Negres se servent pour danser le Calenda ,	155
Tol , tige du Caratas. Bois mol & léger dont on se sert au lieu de meche ,	344

## V

LE sieur de Valmeinier est établi Gouverneur de la Grenade ,	24
La petite Verole fait de grands ravages chez les Caraïbes ,	26
Voïage de l'Auteur à la Cabesterrerie de la Dominique ,	302
Voïage du même à la Grenade ,	384
Visite que l'Auteur fait au Gouverneur de la Barbade ,	394

*Fin de la Table des Matieres de la quatrième Partie.*

